

# INDICATEURS DE L'ÉDUCATION

Édition 2013







---

**Le contenu de la présente publication a été établi par la  
Direction des statistiques et de l'information décisionnelle.**

Direction :	Myriam Proulx	
Coordination :	Kouadio Antoine N'Zué	
Rédaction :	Simon Bézy Luc Beauchesne Alain Carpentier Karl De Grandpré Marius Demers Pierre Ducharme François Girard Pie Landry Iloud Caroline Major Kouadio Antoine N'Zué Raymond Ouellette Richard Royer Gaston Sylvain	
Annexe statistique :	Karl De Grandpré Caroline Major	
Traitement informatique :	Marie-Anne Bilodeau Guy Boulianne France Brassard Maryse Dallaire	Nicole Dion Hugo Ouellet Karl Mathieu Robert Szalay
Production :	Direction des communications	
Infographie :	Deschamps Design	
Collaboration* :	Secteur des services aux anglophones, aux autochtones et aux communautés culturelles Secteur du développement pédagogique et du soutien aux élèves Secteur du soutien aux réseaux et aux enseignants	

\* La présente publication a été élaborée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie. Son contenu relevant des deux ministères, sa diffusion est faite en collaboration.

© Gouvernement du Québec

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2014

ISBN 978-2-550-70847-6 (version imprimée)

ISBN 978-2-550-70839-1 (PDF)

ISSN 1486-4681 (version imprimée)

ISSN 1911-0324 (PDF)

ISBN 978-2-550-70838-4 (anglais, PDF)

ISSN 1911-0332 (anglais, PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2014

14-00140

---

# Table des matières

	<b>Page</b>
<b>Sommaire des fiches</b>	<b>4</b>
<b>Introduction</b>	<b>7</b>
<b>Le système d'éducation du Québec: une brève description</b>	<b>11</b>
<b>1 Les ressources allouées à l'éducation</b>	<b>14</b>
<b>2 Les activités</b>	<b>48</b>
<b>3 Les résultats</b> – Les compétences à la sortie des études	<b>70</b>
<b>4 Les résultats</b> – L'évaluation des apprentissages	<b>86</b>
<b>5 Les résultats</b> – L'obtention des diplômes	<b>104</b>
<b>6 Le marché du travail</b>	<b>120</b>
<b>Annexe statistique</b>	<b>135</b>
<b>Tableaux sur l'effectif scolaire, le personnel, les diplômes et les taux de scolarisation</b>	<b>137</b>
<b>Définition de concepts</b>	<b>145</b>

# Sommaire des fiches

	Les ressources allouées à l'éducation	Les activités	Les résultats	
			Les compétences à la sortie des études	
<b>Système scolaire et contexte social</b>	1.1 La dépense du gouvernement du Québec pour l'éducation, le loisir et le sport et pour l'enseignement supérieur, la recherche, la science et la technologie . . .14 1.2 La dépense globale d'éducation par rapport au PIB . . . . .16 1.3 La dépense globale d'éducation par habitant, dans les commissions scolaires, les collèges et les universités . . .18 1.4 La dépense globale d'éducation par élève par rapport au PIB par habitant . . . .20 1.5 Le coût de formation des diplômés . . . . .22	2.1 L'espérance de scolarisation . . . . .48 2.2 L'accès à la préscolarisation . . . . .50		
<b>Enseignement primaire et secondaire</b>	1.6 La dépense globale pour l'enseignement primaire et secondaire par rapport au PIB . .24 1.7 La dépense globale des commissions scolaires en dollars courants et en dollars constants . . . . .26 1.8 La comparaison de la dépense globale par élève des commissions scolaires . . . .28 1.9 Le rapport élèves-enseignant dans les commissions scolaires . . . . .30 1.10 Le salaire moyen du personnel enseignant des commissions scolaires . . .32	2.3 L'accès au secondaire en formation générale – Secteur des jeunes . . . . .52 2.4 L'accès à la formation professionnelle au secondaire – Secteurs des jeunes et des adultes . . . . .54 2.5 L'accès à la formation générale au secondaire – Secteur des adultes . . . .56 2.6 Les sorties sans diplôme ni qualification du secondaire . . . . .58	3.1 La réussite au second cycle du secondaire en formation générale au secteur des adultes . . . . .70 3.2 La réussite en formation professionnelle au secondaire . . . . .72	
<b>Enseignement collégial</b>	1.11 La dépense de fonctionnement pour l'enseignement ordinaire des cégeps . . . .34 1.12 Le rapport étudiants-enseignant, le salaire moyen et le coût des enseignants par étudiant dans les cégeps . . . . .36	2.7 L'accès aux études collégiales à l'enseignement ordinaire . . . . .60 2.8 Le passage immédiat du collégial à l'université . . . . .62	3.3 La réussite des études en formation préuniversitaire à l'enseignement ordinaire au collégial . . . . .74 3.4 La réussite des études en formation technique à l'enseignement ordinaire au collégial . . . . .76 3.5 La durée des études à l'enseignement ordinaire au collégial . . . . .78	
<b>Enseignement universitaire</b>	1.13 La dépense globale des universités par rapport au PIB . . . . .38 1.14 La dépense globale par étudiant des universités . . . . .40 1.15 Le coût salarial des enseignants des universités . . . . .42 1.16 L'aide financière aux études et les droits de scolarité . . . . .44 1.17 La recherche subventionnée et commanditée dans les universités . . . . .46	2.9 L'accès aux études universitaires . . . . .64 2.10 La formation de chercheurs et de chercheuses . . . . .66 2.11 La part des étudiantes et étudiants internationaux à l'enseignement postsecondaire . . . . .68	3.6 La réussite et la durée des études dans les programmes conduisant au baccalauréat . . . . .80 3.7 La réussite et la durée des études dans les programmes conduisant à la maîtrise . . . . .82 3.8 La réussite et la durée des études dans les programmes conduisant au doctorat . . . . .84	

## Sommaire des fiches (suite)

	Les résultats		Le marché du travail
	L'évaluation des apprentissages	L'obtention des diplômes	
<b>Système scolaire et contexte social</b>		5.1 Le niveau de diplomation à la sortie du système d'enseignement . . . . .104	6.1 L'évolution du niveau de scolarité de la main-d'œuvre. . . . .120 6.2 La participation à l'emploi selon le niveau de scolarité . . . . .122 6.3 L'intégration des personnes diplômées au marché du travail. . . . .124
<b>Enseignement primaire et secondaire</b>	4.1 Les résultats aux épreuves du secondaire selon certaines variables – Secteur des jeunes . . . . .86 4.2 Les disparités régionales aux épreuves du secondaire – Secteur des jeunes . . . .88 4.3 L'épreuve de français de 5 <sup>e</sup> secondaire – Secteur des jeunes . . . . .90 4.4 Les compétences en lecture chez les élèves de la 2 <sup>e</sup> année du deuxième cycle du primaire (4 <sup>e</sup> année) . . . . .92 4.5 Les compétences en mathématiques chez les élèves de la 2 <sup>e</sup> année du deuxième cycle du primaire (4 <sup>e</sup> année) .94 4.6 Les compétences en mathématiques chez les élèves de la 2 <sup>e</sup> année du premier cycle du secondaire (8 <sup>e</sup> année) . . . . .96 4.7 Les compétences en sciences chez les élèves de la 2 <sup>e</sup> année du deuxième cycle du primaire (4 <sup>e</sup> année) . . . . .98 4.8 Les compétences en sciences chez les élèves de la 2 <sup>e</sup> année du premier cycle du secondaire (8 <sup>e</sup> année) . . . . .100	5.2 L'obtention d'un diplôme ou d'une qualification du secondaire – Secteurs des jeunes et des adultes . . . . .106 5.3 L'obtention d'un diplôme ou d'une qualification de formation professionnelle du secondaire – Secteurs des jeunes et des adultes . . . . .108 5.4 L'obtention d'un diplôme du secondaire au Québec et dans des pays de l'OCDE en 2010. . . . .110	6.4 L'intégration au marché du travail des personnes diplômées de la formation professionnelle au secondaire. . . . .126
<b>Enseignement collégial</b>	4.9 L'épreuve uniforme de français au collégial. . . . .102	5.5 L'obtention du diplôme au collégial . . . .112	6.5 L'intégration au marché du travail des personnes titulaires d'une AEC . . . . .128 6.6 L'intégration au marché du travail des personnes titulaires d'un DEC de la formation technique . . . . .130
<b>Enseignement universitaire</b>		5.6 L'obtention des diplômes universitaires .114 5.7 Les diplômes universitaires selon le domaine d'études . . . . .116 5.8 Les diplômes universitaires selon les cycles d'études . . . . .118	6.7 L'intégration au marché du travail des personnes titulaires d'un doctorat . .132



# Introduction

La présente édition des *Indicateurs de l'éducation* traite de l'ensemble du système scolaire, de la maternelle jusqu'à l'université. Quelques indicateurs concernent le système d'éducation dans son ensemble, alors que d'autres sont propres à l'un ou l'autre des ordres d'enseignement.

La publication des indicateurs vise la reddition de comptes, c'est-à-dire la diffusion de données précises sur les ressources allouées à l'éducation, les différentes activités du système scolaire et les résultats obtenus. Les indicateurs se présentent sous forme de fiches où sont regroupées des données récentes et des données historiques<sup>1</sup> qui permettent de décrire l'évolution d'un phénomène.

L'établissement des indicateurs de l'éducation au Québec s'inscrit dans un mouvement plus vaste. Le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] a lancé des programmes d'indicateurs pour les provinces canadiennes. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a fait de même pour les pays membres. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a aussi publié une série d'indicateurs sur l'éducation dans le monde. Le Québec participe activement à ce mouvement mondial puisque sa première publication des indicateurs de l'éducation remonte à 1986.

L'examen des indicateurs rassemblés dans la présente publication révèle des phénomènes et des tendances qui caractérisent notre système d'éducation. Quelques-uns sont repris de façon sommaire dans les paragraphes suivants. On trouvera plus d'information, sur ces sujets et sur bien d'autres, plus loin dans le document.

## Les ressources allouées à l'éducation

En 2008-2009, la dépense globale pour l'éducation par rapport au produit intérieur brut (PIB) était de 6,9 % au Québec. À titre de comparaison, la part du PIB consacrée à l'éducation s'établissait à 6,1 % au Canada et à 6,2 % dans les pays de l'OCDE.

En 2010-2011, la dépense globale par habitant dans les commissions scolaires du Québec s'élevait à 1 485 \$, soit 16,8 % de moins que la moyenne du reste du Canada (1 784 \$). Elle était de 12,1 % moins élevée dans les universités du Québec que dans celles du reste du Canada (772 \$ en comparaison de 878 \$).

Cependant, la dépense globale par habitant était plus élevée dans les collèges du Québec : elle se chiffrait à 341 \$ contre 267 \$ dans le reste du Canada. Au Québec, c'est le gouvernement provincial qui assume la majeure partie du financement de la dépense globale à tous les ordres d'enseignement, alors que cette contribution est moins élevée dans le reste du Canada. En 2013-2014, 16,0 % des dépenses du gouvernement du Québec étaient consacrées à l'éducation, au loisir et au sport et 9,9 % à l'enseignement supérieur, à la recherche, à la science et à la technologie.

Un autre indicateur fréquemment utilisé pour situer le Québec par rapport aux régions avoisinantes est la dépense globale par élève. En 2010-2011, cette dépense (12 098 \$) engagée par les commissions scolaires du Québec était moins élevée que la moyenne du reste du Canada (12 677 \$). Cependant, il convient de noter que la comparaison interprovinciale de la dépense par élève ne tient pas compte des différences entre les régions canadiennes au regard du coût de la vie. Or, celui-ci est moins élevé au Québec qu'en moyenne dans le reste du Canada (écart de 7 % en 2010). Si l'on ajustait les données pour en tenir compte, la dépense par élève serait un peu plus élevée au Québec que dans le reste du Canada.

Dans les cégeps, en 2010-2011, la dépense de fonctionnement par étudiant était de 10 060 \$, soit 50,4 % de plus qu'en 1998-1999. Cette forte augmentation s'explique notamment par la diminution du rapport étudiants-enseignant, qui est passé de 13,8 en 1998-1999 à 12,7 en 2010-2011. Par ailleurs, la dépense globale par étudiant des universités du Québec était de 28 545 \$ en 2010-2011, soit 5,5 % de moins que la moyenne du reste du Canada (30 213 \$). Le salaire moyen des professeurs à temps plein des universités québécoises était moins élevé que dans le reste du Canada (107 673 \$ en comparaison de 117 548 \$ en 2010-2011), mais le nombre moyen d'étudiants par professeur était inférieur au Québec (facteur plus coûteux).

En 2011-2012, 156 564 personnes ont bénéficié du Programme de prêts et bourses. L'aide financière accordée sous forme de prêts aux étudiantes et étudiants québécois de l'enseignement universitaire représentait 52,5 % du total des

1. Les données sont actualisées.

montants alloués, et les bourses, 47,5 %. Quant aux droits de scolarité en 2012-2013, ils sont en moyenne de 2 565 \$ au Québec (2 168 \$ pour les résidents du Québec) pour des études à temps plein au premier cycle universitaire, comparativement à 6 246 \$ dans le reste du Canada.

### **Les cheminements scolaires, de l'école primaire jusqu'à l'université**

Le cheminement dans le système scolaire québécois observé en 2011-2012 est illustré par le schéma de la page suivante. On y présente les proportions d'une cohorte de personnes accédant aux études et obtenant un diplôme à chacun des ordres d'enseignement. Le schéma révèle que, dans une génération de 100 personnes, 99 parviendront aux études secondaires et 93 obtiendront un premier diplôme du secondaire, 40 un diplôme d'études collégiales (DEC), 33 un baccalauréat, 10 une maîtrise et enfin, deux personnes obtiendront un doctorat. On note par ailleurs que, parmi les 93 personnes diplômées du secondaire, 36 seront titulaires d'un diplôme de la formation professionnelle. L'ensemble du parcours scolaire est cependant loin d'être symétrique pour les deux sexes : en 2010-2011, plus d'hommes que de femmes laissaient leurs études avant d'avoir obtenu quelque diplôme que ce soit. À l'opposé, environ 40,8 % des femmes obtenaient au moins un baccalauréat en 2011, contre seulement 25,9 % des hommes.

Un enfant qui entrait à l'école primaire en 2011-2012 pouvait espérer bénéficier d'une moyenne de 15,5 années de fréquentation scolaire, si l'on prend pour hypothèse qu'il remplirait, au cours de sa scolarisation, toutes les conditions de réussite et de persévérance existant pendant l'année en cours. En 2010-2011, en ce qui concerne les titulaires d'un diplôme, leur formation jusqu'à la fin du secondaire aurait duré 11,2 années et aurait coûté 147 596 \$. Quant aux détenteurs et détentrices d'un baccalauréat, ils auraient étudié pendant 17,2 années, pour un coût global de 254 725 \$.

### **La persévérance et l'obtention des diplômes**

L'abandon des études avant l'obtention du diplôme est une préoccupation importante au sein du monde scolaire. De multiples approches permettent de jeter un éclairage sur ce phénomène. La réussite scolaire, traduite ici par l'obtention

d'un diplôme, est mesurée différemment selon l'ordre ou le secteur d'enseignement. À cet égard, le taux de sorties sans diplôme ni qualification (décrochage annuel) en formation générale des jeunes s'établissait à 16,2 % en 2010-2011.

Quant aux autres composantes du système scolaire, c'est par l'observation du nombre annuel de sortantes et de sortants que sont évaluées les proportions de personnes qui réussissent à obtenir un diplôme et, concurrentement, les proportions de ceux et celles qui interrompent leurs études de façon temporaire ou définitive. Ainsi, parmi les élèves du second cycle du secondaire inscrits au secteur des adultes et qui quittent l'école avant l'âge de 20 ans, 63 % terminent leurs études avec un diplôme. À la formation professionnelle du secondaire, parmi 100 élèves de tous âges quittant les études alors qu'ils sont inscrits à des programmes devant conduire à un diplôme d'études professionnelles (DEP), on en compte environ 75 qui obtiennent ce diplôme. À l'enseignement collégial, dans les programmes de la formation préuniversitaire, 71 % des étudiants et étudiantes décrochent un diplôme d'études collégiales (DEC) contre 61 % à la formation technique. À l'université, dans les programmes de baccalauréat, 67 % des étudiants et étudiantes obtiennent leur diplôme, par rapport à 73 et à 61 % respectivement à la maîtrise et au doctorat.

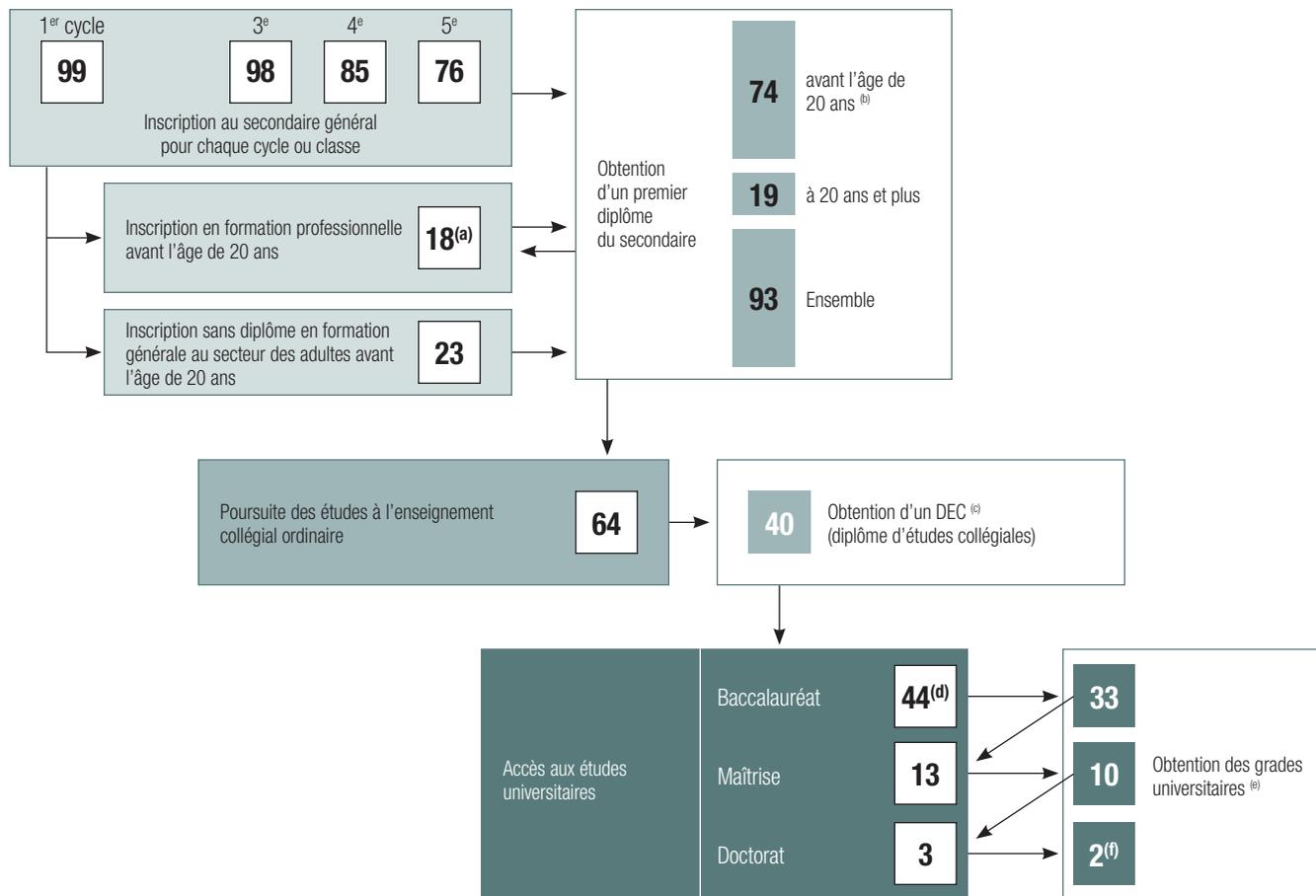
### **L'évaluation des apprentissages**

En juin 2012, les élèves des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années du secondaire ont obtenu une moyenne de 70,5 % et un taux de réussite de 83,4 % dans les matières pour lesquelles le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a administré des épreuves uniques. Les garçons ont affiché une moyenne de 69,2 % et les filles, une moyenne de 71,6 %. À l'épreuve de français, langue d'enseignement, les élèves de 5<sup>e</sup> secondaire ont obtenu une moyenne de 72,9 % pour la note finale; le pourcentage d'élèves ayant atteint la note de passage était de 90,7 %. Au cours de l'année 2011-2012, la proportion d'élèves du collégial ayant réussi l'examen de français, langue d'enseignement et littérature, était de 84,3 %.

### **Le devenir des élèves diplômés et non diplômés**

À leur sortie des études, les diplômés et diplômées de l'enseignement secondaire, collégial et universitaire doivent faire des choix. Certains et certaines décident de

**Le cheminement de 100 jeunes Québécois et Québécoises dans le système scolaire, selon les comportements observés en 2011-2012**



(a) Ce nombre comprend 10 diplômés ou diplômées en formation générale pouvant obtenir un autre diplôme en formation professionnelle.

(b) Tous les diplômes du secteur des jeunes sont comptés ici, indépendamment de l'âge.

(c) Les dernières données dont on dispose sont celles de 2010-2011.

(d) Les personnes qui accèdent aux études universitaires ne se recrutent pas uniquement parmi les titulaires d'un DEC.

(e) Les dernières données dont on dispose sont celles de 2011.

(f) Le taux d'obtention du doctorat est de 1,7 % en 2011.

poursuivre leurs études, tandis que d'autres se destinent au marché du travail. Ainsi, à la fin des études collégiales, 80,8 % des diplômés et diplômées de la formation préuniversitaire qui avaient moins de 25 ans entreprenaient dès l'année suivante des études universitaires, alors que celles et ceux de la formation technique faisaient de même dans une proportion de 30,8 %.

En mars 2012, les titulaires d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou d'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) devaient faire face à des taux de chômage de 10,1 et de 7,7 % respectivement. Chez les diplômés et diplômées de la formation technique du collégial, ce taux était de 3,7 %. Depuis 1990, la formation de la main-d'œuvre au Québec se modifie de manière sensible. En 2012, l'augmentation du nombre d'emplois a été plus bénéfique aux titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires ou universitaires. Le nombre de personnes qui n'avaient pas de diplôme du secondaire et qui occupaient un emploi a diminué de 27,8 % depuis 2000.

\*\*\*\*\*

Les lectrices et lecteurs trouveront, dans chacune des fiches du présent ouvrage, une information plus détaillée permettant d'approfondir l'analyse amorcée et de tracer un portrait à jour de la situation. De plus, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie et le Conseil supérieur de l'éducation mènent et diffusent des études spécialisées sur des sujets abordés dans les fiches. Enfin, on trouvera des renseignements d'ordre général sur le système éducatif dans les documents suivants :

- Statistiques de l'éducation;
- Bulletin statistique de l'éducation;
- Cheminement des élèves, du secondaire à l'université;
- Rapport annuel de gestion du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- Rapport annuel du Conseil supérieur de l'éducation sur l'état et les besoins de l'éducation;
- Plan stratégique du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Ces renseignements figurent également sur le site Internet du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport à l'adresse suivante : <http://www.mels.gouv.qc.ca>, ou sur le site Internet du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie à l'adresse suivante : <http://www.mesrst.gouv.qc.ca>.

# Le système d'éducation du Québec : une brève description

**A**u Québec, le système d'éducation offre à la population une variété de programmes et de services éducatifs, de la maternelle à l'université.

## L'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et secondaire

L'enseignement primaire s'étend normalement sur six ans, et l'enseignement secondaire sur cinq ans. L'âge d'admission à la première classe de l'enseignement primaire est fixé à 6 ans révolus avant le 1<sup>er</sup> octobre de l'année scolaire en cours. La maternelle, pour les enfants de 5 ans, généralement fréquentée à mi-temps par le passé, l'est à temps plein depuis l'automne 1997. Elle n'est pas obligatoire, mais presque tous les enfants y sont inscrits. Les enfants de 4 ans handicapés ou issus d'un milieu économiquement faible peuvent être admis à l'éducation préscolaire. La dernière année de fréquentation obligatoire est celle au cours de laquelle l'élève atteint son seizième anniversaire, ce qui correspond normalement à la 4<sup>e</sup> année du secondaire.

L'enseignement primaire se donne en français, en anglais ou dans les langues autochtones; l'enseignement secondaire se donne en français ou en anglais. Les enfants dont le père ou la mère a reçu, au Canada, l'enseignement primaire en anglais sont principalement admis à l'enseignement en anglais. L'enseignement public est donné par les commissions scolaires, dirigées par des commissaires élus par l'ensemble de la population de leur territoire. Les commissions scolaires engagent elles-mêmes le personnel dont elles ont besoin pour offrir des services éducatifs. En 2010-2011, 78,3 % des revenus des commissions scolaires provenaient du gouvernement du Québec. L'imposition locale représentait 14,1 % des revenus et les autres sources comptaient pour 7,6 %.

Depuis juillet 1998, on dénombre 72 commissions scolaires, structurées selon la langue d'enseignement. Il s'agit de 60 commissions scolaires francophones, de 9 commissions scolaires anglophones et de 3 commissions scolaires à statut particulier. Leur taille est très variable : le nombre d'élèves va de 600 à 70 000 et leur taille médiane oscille autour des 8 000 élèves. Les commissions scolaires à statut particulier desservent les élèves francophones et anglophones de la Côte-Nord (Commission scolaire du Littoral) et les élèves autochtones du Nord-du-Québec (Commission scolaire Crie et Commission scolaire Kativik).

L'enseignement primaire et l'enseignement secondaire sont également donnés par des établissements privés, certains étant subventionnés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Les établissements d'enseignement privés rassemblent 7 % des élèves du primaire et environ 20 % des élèves du secteur des jeunes du secondaire. L'État procure aux établissements privés subventionnés environ 50 % de leurs revenus de fonctionnement. L'enseignement primaire et l'enseignement secondaire sont en outre donnés par quelques établissements publics hors réseau qui dépendent du gouvernement du Québec ou du gouvernement du Canada et qui regroupent 0,1 % des élèves.

Les diplômes d'études secondaires sont délivrés par le ou la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport aux élèves qui répondent aux exigences de la sanction des études qu'il ou elle détermine. Le diplôme d'études secondaires constitue une condition d'admission à l'enseignement collégial<sup>1</sup>. Le diplôme d'études professionnelles débouche normalement sur le marché du travail, mais il permet également d'accéder à l'enseignement collégial. L'harmonisation des services éducatifs offerts aux jeunes et aux adultes constitue une caractéristique du système éducatif québécois. L'enseignement aux adultes peut conduire à l'obtention des mêmes diplômes que l'enseignement aux jeunes ou à des diplômes de valeur comparable.

## L'enseignement collégial

L'enseignement collégial offre des programmes conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) et des programmes courts en formation technique conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC). La durée des programmes conduisant au DEC en formation préuniversitaire est, en principe, de deux ans, et celle des programmes conduisant au DEC en formation technique, de trois ans. Cette dernière formation vise principalement l'accès au marché du travail, mais elle mène aussi à l'enseignement universitaire dans certaines disciplines.

1. Depuis l'automne 1997, les titulaires d'un diplôme d'études secondaires (DES) ou d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) obtenu après le 31 mai 1997 doivent aussi avoir accumulé le nombre d'unités alloué pour l'apprentissage de l'histoire et des sciences physiques de 4<sup>e</sup> secondaire, pour l'apprentissage de la langue d'enseignement et de la langue seconde de 5<sup>e</sup> secondaire ainsi que pour l'apprentissage de la mathématique de 5<sup>e</sup> secondaire ou de 4<sup>e</sup> secondaire, déterminé par le ou la ministre et dont les objectifs présentent un niveau de difficulté comparable. Certains programmes de DEC exigent la réussite de cours spécifiques du secondaire, déterminés par le ou la ministre.

Les étudiantes et étudiants peuvent faire leurs études collégiales dans la langue d'enseignement de leur choix. L'enseignement collégial public est donné par les cégeps. Un cégep est administré par un conseil d'administration composé de personnes nommées par le ou la ministre, de représentants et représentantes des parents, d'étudiantes et étudiants, de membres du personnel enseignant, non enseignant et de soutien du collège, d'un directeur général ou d'une directrice générale et d'un directeur ou d'une directrice des études. En 2010-2011, 85 % des revenus des collèges provenaient du gouvernement du Québec. On doit noter que les établissements d'enseignement privés rassemblaient 9 % des élèves du collégial et que leurs revenus de fonctionnement provenaient de l'État dans une proportion de 56 %. L'enseignement collégial est également donné par quelques établissements qui dépendent de ministères autres que le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, et par le Collège Macdonald, qui dépend de l'Université McGill.

Les diplômes d'études collégiales (DEC) sont délivrés par le ou la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie à la suite de la recommandation de l'établissement d'enseignement fréquenté. D'autres types de sanctions des études existent pour les programmes de courte durée.

### **L'enseignement universitaire**

Il existe au Québec des universités francophones et des universités anglophones. L'étudiant ou étudiante est libre de choisir celle qui lui convient. L'enseignement universitaire se divise en trois cycles d'études. Le premier conduit notamment à l'obtention du baccalauréat, généralement après trois ans d'études, ou après quatre ans dans certains programmes. Le deuxième cycle mène à l'obtention de la maîtrise et le troisième cycle, à l'obtention du doctorat. Les universités décernent également des certificats, des diplômes et d'autres formes d'attestations pour sanctionner la réussite de programmes courts. En 2010-2011, le gouvernement du Québec a contribué à 53 % du financement des universités.



## 1.1 La dépense du gouvernement du Québec pour l'éducation, le loisir et le sport et pour l'enseignement supérieur, la recherche, la science et la technologie

En 2013-2014, la dépense du gouvernement du Québec pour l'éducation, le loisir et le sport était estimée à 10,2 milliards de dollars, ce qui représente 16,0 % de ses dépenses de programmes. Le montant correspondant pour l'enseignement supérieur, la recherche, la science et la technologie était de 6,3 milliards de dollars (9,9 % des dépenses gouvernementales).

Les dépenses de programmes du gouvernement du Québec sont passées de 40,2 milliards de dollars en 2000-2001 à 63,8 milliards de dollars en 2013-2014, ce qui représente une augmentation annuelle composée de 3,6 %. Au cours de cette période, la dépense du gouvernement du Québec pour l'éducation, le loisir et le sport a progressé à un rythme annuel moyen de 3,3 % et celle pour l'enseignement supérieur, la recherche, la science et la technologie à un taux de croissance de 4,2 %.

Le tableau 1.1 fournit la ventilation, en pourcentage, des dépenses de programmes du gouvernement du Québec selon les cinq grands secteurs qui regroupent les portefeuilles correspondants : «Éducation, Loisir et Sport», «Enseignement supérieur, Recherche, Science et Technologie», «Santé et Services sociaux», «Emploi et Solidarité sociale» et « Famille ». Les dépenses associées aux autres portefeuilles et programmes sont réunies sous l'appellation «Autres portefeuilles». Ces regroupements permettent de comparer l'évolution de la part relative des grands secteurs considérés entre 2012-2013 et 2013-2014<sup>1</sup>.

Dans les éditions antérieures des *Indicateurs de l'éducation*, il a été indiqué qu'au cours des dernières années, des changements notables ont eu lieu dans la répartition des dépenses de programmes. Ainsi, le poids relatif du secteur «Santé et Services sociaux» a beaucoup augmenté. Cette forte augmentation a eu un effet considérable sur l'importance relative des autres secteurs.

Au cours des années 2000, la part de l'éducation, du loisir et du sport dans les dépenses de programmes était plutôt à la baisse, alors qu'elle a augmenté un peu au début des années 2010. Ces dernières années, l'ajout de ressources dans le secteur de l'éducation s'explique par la hausse des coûts de système, mais aussi par les nombreuses mesures de réinvestissement et de développement<sup>2</sup>.

Ces mesures de réinvestissement et de développement incluent, entre autres, les programmes de lutte contre le décrochage scolaire, la réduction de la taille des classes, l'augmentation du temps d'enseignement au primaire, le soutien

aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) ainsi que le plan d'action *Éducation, emploi et productivité* de la formation professionnelle et technique et de l'éducation des adultes.

Pour l'enseignement supérieur, la recherche, la science et la technologie, les mesures de réinvestissement et de développement des dernières années incluent notamment les ressources additionnelles consacrées aux établissements pour favoriser la persévérance dans les études et la réussite des étudiants ainsi que les bonifications accordées au régime d'aide financière aux études<sup>3</sup>.

En 2012-2013 et en 2013-2014, la part des dépenses du gouvernement du Québec pour l'éducation, le loisir et le sport ainsi que pour l'enseignement supérieur, la recherche, la science et la technologie est demeurée la même.

1. Au moment de la rédaction de cette fiche, les données pour les années antérieures, sur la base de la structure budgétaire 2013-2014, n'étaient pas disponibles.
2. Voir, entre autres, la fiche 1.7.
3. Voir, entre autres, les fiches 1.11, 1.14, 1.16 et 1.17.

Tableau 1.1  
**Dépenses de programmes du gouvernement du Québec, selon le secteur<sup>1</sup> (en %)**

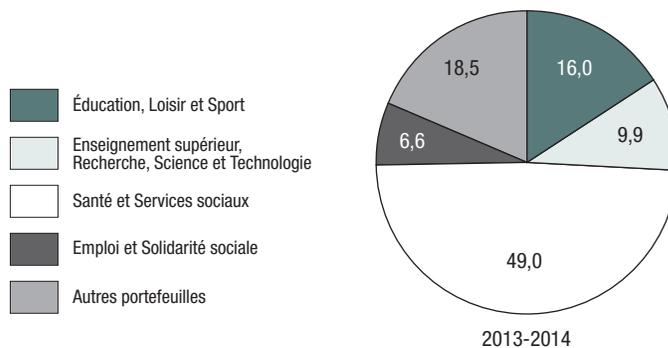
	2012-2013 <sup>e</sup>	2013-2014 <sup>e</sup>
<b>Éducation, Loisir et Sport</b>	<b>16,0</b>	<b>16,0</b>
<b>Enseignement supérieur, Recherche, Science et Technologie</b>	<b>9,9</b>	<b>9,9</b>
Santé et Services sociaux	48,3	49,0
Emploi et Solidarité sociale	6,9	6,6
Famille	3,8	3,9
Autres portefeuilles	15,1	14,6
Dépenses de programmes	100,0	100,0

e : Estimations.

Source : Conseil du trésor du Québec, *Budget de dépenses 2013-2014*.

1. Les données relatives aux dépenses de programmes sont présentées selon la structure budgétaire 2013-2014.

Graphique 1.1  
**Répartition des dépenses de programmes du gouvernement du Québec, selon le secteur (en %)**



## 1.2 La dépense globale d'éducation par rapport au PIB

En 2008-2009, la dépense globale d'éducation par rapport au produit intérieur brut (PIB) était de 6,9% au Québec, comparativement à 6,3% en Ontario, à 6,1% au Canada et à 6,2% en moyenne dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)<sup>1</sup>.

Pour expliquer pourquoi le Québec a investi une plus grande part de son PIB dans l'éducation que le reste du Canada en 2008-2009, on peut considérer les quatre facteurs suivants : la dépense globale par étudiant, la richesse collective (définie par le PIB par habitant), le taux de fréquentation scolaire (défini par la proportion que représente l'effectif scolaire total dans la population des 5 à 24 ans) et le facteur démographique (défini par la proportion que représentent les jeunes de 5 à 24 ans dans la population totale).

Deux de ces quatre facteurs ont contribué au plus grand effort financier du Québec : la richesse collective moindre au Québec que dans le reste du Canada et le taux de fréquentation scolaire, qui est légèrement plus élevé au Québec.

Les deux autres facteurs ont eu un effet contraire. La dépense globale par étudiant est un peu moins élevée au Québec qu'en moyenne dans le reste du Canada, et il y a au Québec relativement moins de jeunes en âge d'être scolarisés (facteur démographique).

La dépense globale par étudiant au Québec est un peu moins élevée que celle observée dans le reste du Canada, surtout parce que les salaires du personnel scolaire sont en général moins élevés au Québec (en dollars courants). D'autres éléments sont cependant plus coûteux au Québec. Cela s'explique, par exemple, par les rapports étudiants-enseignant moins élevés, les dépenses plus importantes en formation professionnelle, en services de garde et en transport scolaire dans les commissions scolaires ainsi que les dépenses en recherche, plus élevées dans les universités du Québec<sup>2</sup>.

Une importante précision doit aussi être apportée par rapport à la comparaison faite à partir des dépenses par étudiant. Elle concerne les différences dans le coût de la vie. Le coût de la vie était moins élevé au Québec que dans le reste du Canada (écart de 7,5% en 2008). Si les dépenses étaient ajustées pour en tenir compte, la dépense globale par étudiant serait sensiblement la même au Québec et dans le reste du Canada.

Le tableau 1.2 présente des données pour une sélection de pays de l'OCDE<sup>3</sup>. On y remarque de grandes différences entre les pays quant à la part du PIB consacrée à l'éducation. Deux facteurs sont particulièrement importants pour expliquer ces

écarts. Il s'agit de la dépense globale par étudiant et de la richesse collective telle que mesurée par le PIB par habitant.

Le principal facteur qui explique que la part du PIB consacrée à l'éducation au Québec (6,9%) est plus grande que la moyenne des pays de l'OCDE (6,2%) est le fait que la dépense globale par étudiant est plus élevée au Québec. Il faut également souligner le fait que l'enseignement postsecondaire, plus développé au Québec que dans les pays de l'OCDE, a contribué de façon importante au plus grand effort financier en éducation au Québec.

Quant à la richesse collective (mesurée par le PIB par habitant), celle-ci était similaire à la moyenne des pays de l'OCDE.

En 2008-2009, la part du PIB allouée à l'éducation au Québec était plus élevée que la moyenne du Canada et des pays de l'OCDE.

1. Les données fournies dans cette fiche ne sont pas comparables à celles produites dans les éditions antérieures des *Indicateurs de l'éducation* (fiche 1.2). Cela s'explique par les différences dans les concepts retenus. Dans la présente fiche, les concepts sont ceux définis par l'OCDE. Voir les sources de données au bas du tableau 1.2.
2. Voir, entre autres, les fiches 1.8, 1.9, 1.10, 1.14 et 1.15.
3. Pour consulter l'information pour tous les pays, voir la publication suivante : OCDE, *Regards sur l'éducation 2012 : Les indicateurs de l'OCDE*, tableau B2.2.

Tableau 1.2

**Dépense globale d'éducation<sup>1</sup> par rapport au PIB, Québec, Ontario, Canada et une sélection de pays de l'OCDE, de 2006-2007 à 2008-2009 (en %)**

	2006-2007	2007-2008	2008-2009
<b>Québec</b>	<b>7,0</b>	<b>7,0</b>	<b>6,9</b>
Ontario	6,3	6,3	6,3
<b>Canada</b>	<b>6,1</b>	<b>6,0</b>	<b>6,1</b>
États-Unis	7,6	7,2	7,3
Japon	4,9	4,9	5,2
Allemagne	4,7	4,8	5,3
France	6,0	6,0	6,3
Royaume-Uni	5,8	5,7	6,0
Italie	4,5	4,8	4,9
<b>Moyenne de l'OCDE</b>	<b>5,7</b>	<b>5,9</b>	<b>6,2</b>

Sources :

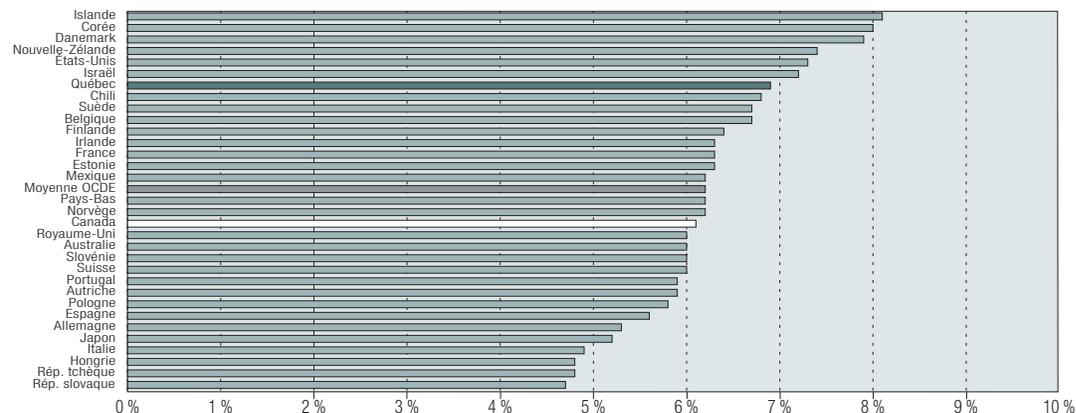
Pour le Québec et l'Ontario : Statistique Canada, *Indicateurs de l'éducation au Canada : Une perspective internationale* (publication annuelle).

Pour les pays de l'OCDE : *Regards sur l'éducation : Les indicateurs de l'OCDE* (publication annuelle).

1. Les données fournies dans cette fiche ne sont pas comparables à celles produites dans les éditions antérieures des *Indicateurs de l'éducation* (fiche 1.2). Cela s'explique par les différences dans les concepts retenus. Dans la présente fiche, les concepts sont ceux définis par l'OCDE.

Graphique 1.2

**Dépense globale d'éducation par rapport au PIB, Québec et pays de l'OCDE, en 2008-2009 (en %)**



## 1.3 La dépense globale<sup>1</sup> d'éducation par habitant, dans les commissions scolaires, les collèges et les universités

En 2010-2011, la dépense globale par habitant était moins élevée dans les commissions scolaires du Québec (1 485 \$) que dans celles du reste du Canada (1 784 \$). Elle était cependant plus élevée dans les collèges du Québec (341 \$) que dans ceux du reste du Canada (267 \$), et elle était moins élevée dans les universités du Québec que dans celles du reste du Canada (772 \$ en comparaison de 878 \$).

Le tableau 1.3a regroupe des données sur la dépense globale par habitant selon les organismes d'enseignement considérés. Les différences structurelles entre les systèmes d'enseignement expliquent partiellement les différences observées entre les régions. Ainsi, la dépense globale par habitant, qui est moins élevée dans les commissions scolaires du Québec que dans celles du reste du Canada, serait due en partie à la durée plus courte des études au Québec (11 ans au Québec et habituellement 12 ans dans le reste du Canada). À l'inverse, la dépense globale par habitant dans les collèges est plus élevée au Québec que dans le reste du Canada, en raison des caractéristiques uniques de notre réseau post-secondaire, dont l'obligation de faire deux années d'études collégiales avant d'entrer à l'université<sup>2</sup>.

Des données sur la contribution des gouvernements provinciaux au financement de la dépense globale dans les commissions scolaires, les collèges et les universités sont présentées au tableau 1.3b. Il en ressort qu'au Québec, les subventions provinciales représentent une plus large part du financement de l'éducation qu'en moyenne dans le reste du Canada.

Dans les commissions scolaires du Québec, 78,3 % du financement provient du gouvernement provincial, comparativement à 64,8 % dans le reste du Canada, en 2010-2011. Cet écart s'explique principalement par le fait que les taxes scolaires sont en moyenne plus élevées dans les autres provinces. En effet, le financement local représente 14,1 % du financement des commissions scolaires québécoises, en comparaison de 28,3 % dans le reste du Canada.

Dans les collèges du Québec, 85,3 % du financement provient du gouvernement provincial, comparativement à 58,1 % dans le reste du Canada, en 2010-2011. Cet écart s'explique principalement par le fait que contrairement à ce qui se passe au Québec, les étudiants des autres provinces inscrits dans les collèges paient habituellement des droits de scolarité. Ainsi, les personnes inscrites à temps plein dans des programmes d'enseignement des collèges techniques de l'Ontario – programmes menant à l'obtention d'un diplôme ou d'un certificat – doivent payer, pour la plupart, plus de 2 000 \$ par année de droits de scolarité<sup>3</sup>.

Ce montant ne comprend pas les autres frais obligatoires ni les dépenses pour les manuels et les fournitures scolaires. En moyenne, dans le reste du Canada, les droits de scolarité et les autres frais représentent 25,9 % du financement des collèges.

Dans les universités, la contribution du gouvernement provincial est également plus importante au Québec (52,9 %) que dans le reste du Canada (43,6 %), en 2010-2011. Les droits de scolarité moins élevés au Québec qu'ailleurs au Canada sont compensés par un financement public plus important de l'État québécois<sup>4</sup>. En 2010-2011, les droits de scolarité et les autres frais contribuaient au financement des universités dans une proportion de 14,4 % au Québec et de 25,6 % dans le reste du Canada.

La dépense globale par habitant était moins élevée dans les commissions scolaires et les universités du Québec que dans celles du reste du Canada, mais plus élevée dans les collèges.

1. La dépense globale comprend la dépense de fonctionnement, la dépense d'immobilisations, la dépense pour la recherche (pour les universités) et les intérêts sur le service de la dette, mais pas les remboursements de capital, et d'autres dépenses d'enseignement. En raison des données disponibles, le concept de dépense globale retenu n'est pas tout à fait le même pour chaque ordre d'enseignement. Voir les fiches 1.8 et 1.14 pour des définitions et des sources de données plus complètes concernant la dépense globale des commissions scolaires et des universités.
2. Au sujet des différences structurelles à l'enseignement collégial, voir aussi la fiche 1.4.
3. Les droits de scolarité associés à certains programmes sont nettement plus élevés.
4. Voir la fiche 1.16 pour une comparaison interprovinciale des droits de scolarité.

Tableau 1.3a

**Dépense globale par habitant dans les commissions scolaires, les collèges et les universités, Québec et régions du Canada, en 2010-2011 (en \$ courants)**

	Commissions scolaires	Collèges	Universités
<b>Québec</b>	<b>1 485</b>	<b>341</b>	<b>772</b>
<b>Canada sans le Québec</b>	<b>1 784</b>	<b>267</b>	<b>878</b>
Provinces de l'Atlantique	1 657	251	987
Ontario	1 860	247	842
Provinces de l'Ouest	1 690	286	907
<b>Canada</b>	<b>1 715</b>	<b>284</b>	<b>853</b>

Tableau 1.3b

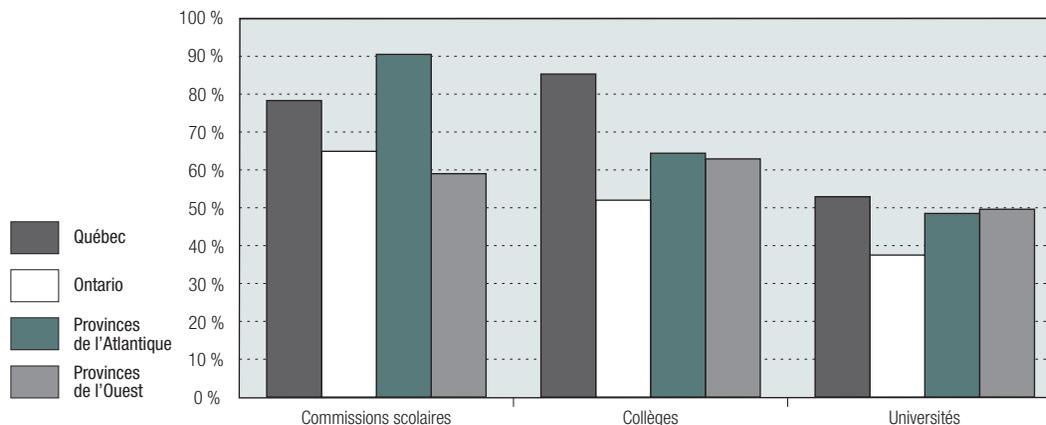
**Contribution du gouvernement provincial au financement des commissions scolaires, des collèges et des universités, Québec et régions du Canada, en 2010-2011 (en %)**

	Commissions scolaires	Collèges	Universités
<b>Québec</b>	<b>78,3</b>	<b>85,3</b>	<b>52,9</b>
<b>Canada sans le Québec</b>	<b>64,8</b>	<b>58,1</b>	<b>43,6</b>
Provinces de l'Atlantique	90,5	64,4	48,5
Ontario	64,9	52,0	37,5
Provinces de l'Ouest	59,0	62,9	49,6
<b>Canada</b>	<b>67,6</b>	<b>65,3</b>	<b>45,5</b>

Sources : Les données de base ayant servi au calcul de ces indicateurs proviennent de Statistique Canada et de l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU).

Graphique 1.3

**Contribution du gouvernement provincial au financement des commissions scolaires, des collèges et des universités, Québec et régions du Canada en 2010-2011 (en %)**



## 1.4 La dépense globale d'éducation par élève<sup>1</sup> par rapport au PIB par habitant

La dépense globale d'éducation par élève est un indicateur de l'effort financier consenti pour l'éducation, tandis que le produit intérieur brut (PIB) par habitant est un indicateur de la richesse collective. La mise en relation des deux éléments fournit un indicateur de l'effort financier relatif, soit la dépense par élève en proportion du PIB par habitant. En plus de tenir compte de la capacité à payer des régions, ce rapport permet de prendre en compte les différences qui concernent le coût de la vie.

En 2010-2011, la dépense globale par élève québécois pour les commissions scolaires (12 098 \$) était moins élevée que dans les provinces de l'Atlantique (12 208 \$), qu'en Ontario (12 730 \$) et que dans les provinces de l'Ouest (12 569 \$)<sup>2</sup>.

Au Québec, en 2010-2011, la dépense globale par étudiant au collégial (13 652 \$) était également inférieure à celle des provinces de l'Atlantique (21 243 \$), de l'Ontario (14 803 \$) et des provinces de l'Ouest (24 238 \$). Les comparaisons faites au collégial sont fournies à titre indicatif seulement, car les données relatives à cet ordre d'enseignement sont peu comparables d'une province à l'autre, en raison des importantes différences structurelles. Ainsi, au Québec, le diplôme d'études collégiales en formation préuniversitaire constitue la condition habituelle d'admission à l'enseignement universitaire, alors que, dans les autres provinces, le diplôme d'études secondaires est habituellement suffisant. En Ontario, les programmes de formation technique du collégial sont offerts dans les collèges d'arts appliqués et de technologie. Quelques programmes peuvent être comparés, dans une certaine mesure, avec des programmes de formation professionnelle offerts dans les commissions scolaires du Québec. D'autres, plus nombreux, peuvent être comparés à des programmes de formation technique offerts dans les collèges québécois. Par ailleurs, dans certaines provinces de l'Ouest, surtout en Alberta et en Colombie-Britannique, des étudiants ont la possibilité de faire leurs deux premières années d'études universitaires dans un collège, puis de terminer leur programme d'études à l'université.

Au Québec, en 2010-2011, la dépense globale par étudiant dans les universités était plus élevée (28 545 \$) qu'en Ontario (26 620 \$), mais inférieure à celle des provinces de l'Atlantique (30 287 \$) et des provinces de l'Ouest (35 823 \$). Les différences structurelles, dont il a été question précédemment, expliquent en partie les écarts observés entre les régions<sup>3</sup>.

Le tableau 1.4b présente les données relatives à la dépense globale par étudiant par rapport au PIB par habitant. Compte tenu de la richesse collective, mesurée

par le PIB par habitant, l'effort financier collectif du Québec en éducation est en moyenne plus important que celui du reste du Canada pour les commissions scolaires et les universités, mais relativement moindre pour les collèges. Comme indiqué précédemment, les différences structurelles expliquent en partie ces écarts.

L'effort collectif en éducation est globalement plus élevé au Québec qu'en moyenne dans le reste du Canada.

1. La dépense globale comprend, entre autres, la dépense de fonctionnement, la dépense d'immobilisations et la dépense pour la recherche (pour les universités). En raison des données disponibles, le concept de dépense globale retenu n'est pas tout à fait le même pour chaque ordre d'enseignement. Voir les fiches 1.8 et 1.14 pour obtenir des définitions plus complètes pour la dépense globale des commissions scolaires et des universités. Par ailleurs, aux fins du calcul de la dépense par étudiant pour l'enseignement collégial et universitaire, une comptabilisation uniforme des effectifs étudiants de toutes les provinces a été appliquée. Elle est basée sur la convention suivante : les effectifs à temps partiel sont convertis en équivalents temps plein, en étant divisés respectivement par 3,5, puis sont additionnés aux effectifs à temps plein.
2. Voir les fiches 1.8 à 1.10 pour des comparaisons plus poussées entre les commissions scolaires du Québec et celles du reste du Canada.
3. Voir la fiche 1.14 pour des explications additionnelles.

Tableau 1.4a

**Dépense globale  
d'éducation par  
élève, Québec et  
régions du Canada,  
en 2010-2011  
(en \$ courants)**

	Commissions scolaires	Collèges	Universités
<b>Québec</b>	<b>12 098</b>	<b>13 652</b>	<b>28 545</b>
<b>Canada sans le Québec</b>	<b>12 677</b>	<b>18 723</b>	<b>30 213</b>
Provinces de l'Atlantique	12 208	21 243	30 287
Ontario	12 730	14 803	26 620
Provinces de l'Ouest	12 569	24 238	35 823
<b>Canada</b>	<b>12 557</b>	<b>16 972</b>	<b>29 848</b>

Tableau 1.4b

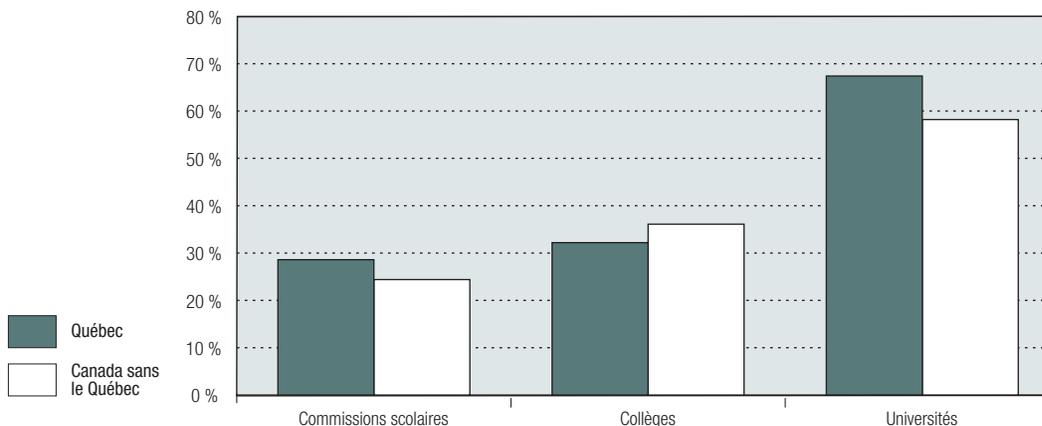
**Dépense globale  
d'éducation par élève  
par rapport au PIB  
par habitant, Québec  
et régions du Canada,  
en 2010-2011  
(en %)**

	Commissions scolaires	Collèges	Universités
<b>Québec</b>	<b>28,6</b>	<b>32,2</b>	<b>67,4</b>
<b>Canada sans le Québec</b>	<b>24,4</b>	<b>36,1</b>	<b>58,2</b>
Provinces de l'Atlantique	27,5	47,9	68,2
Ontario	26,6	30,9	55,6
Provinces de l'Ouest	21,6	41,6	61,5
<b>Canada</b>	<b>25,3</b>	<b>34,2</b>	<b>60,1</b>

Sources : Les données de base ayant servi au calcul de ces indicateurs proviennent de Statistique Canada et de l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU).

Graphique 1.4

**Dépense globale  
d'éducation par élève  
par rapport au PIB  
par habitant, Québec et  
Canada sans le Québec,  
en 2010-2011  
(en %)**



## 1.5 Le coût de formation des diplômés

En 2010-2011, au Québec, le coût total de formation d'un diplômé du secondaire est estimé à 147 596\$, tandis que ceux d'un diplômé de la formation préuniversitaire, et d'un diplômé de la formation technique du collégial s'établissent à 176 818\$ et à 214 658\$ respectivement, et celui d'un titulaire de baccalauréat, à 254 725\$.

Le concept de « dépense » utilisé dans la présente fiche comprend, entre autres, la dépense liée au fonctionnement (sans la recherche subventionnée), aux immobilisations, aux dépenses de gestion ministérielle et à l'aide financière aux études. Pour le titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES), il s'agit de considérer la dépense pour toutes les années à l'éducation préscolaire, au primaire (ordinaire) et au secondaire (général). Le titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en formation préuniversitaire aura cumulé, de son côté, l'éducation préscolaire, le primaire (ordinaire), le secondaire (général) et le collégial (préuniversitaire). La dépense du titulaire d'un DEC en formation technique sera associée à ses années de fréquentation de l'éducation préscolaire, du primaire (ordinaire), du secondaire (général) et du collégial (technique). Pour le titulaire d'un baccalauréat, il s'agit de considérer la dépense pour toutes les années de fréquentation à l'éducation préscolaire, au primaire (ordinaire), au secondaire (général), au collégial (préuniversitaire) et au premier cycle de l'enseignement universitaire.

Pour le calcul du coût de formation d'un diplômé, on utilise une estimation de la dépense annuelle par élève de chaque ordre d'enseignement en 2010-2011<sup>1</sup> ainsi que la durée moyenne de formation des élèves qui ont obtenu le diplôme<sup>2</sup>. On n'impute pas aux diplômés les coûts engendrés par les personnes qui quittent leurs études sans diplôme.

On indique dans la fiche 1.3 que les subventions gouvernementales servent à financer la majeure partie de la formation. Or, l'État obtient également une large part des bénéfices liés à l'obtention de diplômes.

En effet, lorsque l'on compare les revenus de deux personnes qui se distinguent par leur niveau de scolarité, on observe habituellement que celle qui est plus instruite touche des revenus plus élevés (voir le graphique 1.5). Or, ce revenu supérieur profite non seulement à la personne en cause, mais également à la collectivité. Les administrations publiques bénéficient, au moyen de la fiscalité, d'une partie importante du supplément de revenu obtenu par la personne plus instruite. Par ailleurs, beaucoup d'autres bénéfices s'ajoutent aux rentrées fiscales occasionnées par l'augmentation du nombre de personnes diplômées. On observe, par exemple, que les personnes plus instruites coûtent relativement moins cher

à la société en ce qui a trait à l'utilisation de certains services publics (comme l'aide de dernier recours et les services liés à la criminalité). On note aussi une relation positive entre l'état de santé des personnes et leur niveau de scolarité<sup>3</sup>.

En 2010-2011, le coût total de formation d'un titulaire d'un baccalauréat est d'environ 255 000\$ au Québec.

1. Le coût des études universitaires a été établi pour l'ensemble des cycles. Il s'agit donc d'une légère surestimation pour les études conduisant à l'obtention d'un baccalauréat.
2. À l'université, une année d'études équivaut à deux trimestres à temps plein. Par ailleurs, un trimestre à temps partiel est compté pour un tiers de trimestre à temps plein à l'université et pour un quart de trimestre à temps plein au collégial. Voir aussi la note au bas du tableau 1.5.
3. Marius DEMERS, « Taux de rendement du baccalauréat pour les diplômés et pour l'État », *Bulletin statistique de l'éducation* publié par la Direction de la recherche, des statistiques et de l'information du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, n° 38, décembre 2008. On peut consulter ce document sur le site Internet du Ministère à l'adresse suivante : <http://www.mels.gouv.qc.ca/references/statistiques/bulletin-statistique-de-leducation/>.

Tableau 1.5

**Coût de formation des diplômés en 2010-2011**

	Durée moyenne des études <sup>1</sup> (années)	Coût de formation (\$)°
Diplôme d'études secondaires	11,2	147 596
Diplôme d'études collégiales		
Formation préuniversitaire	13,6	176 818
Formation technique	15,0	214 658
Baccalauréat	17,2	254 725

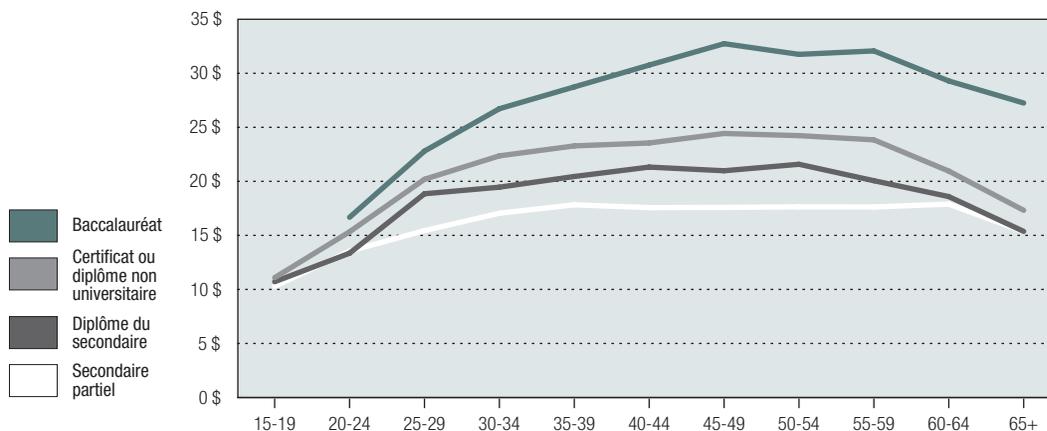
e : Estimations effectuées par le ministère de l'Éducation supérieure, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Sources : Les données de base ayant servi au calcul de cet indicateur proviennent de Statistique Canada, de l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU) et des systèmes d'information du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

1. La durée moyenne des études indiquée dans ce tableau ne comprend pas l'éducation préscolaire parce que cette scolarité n'est habituellement pas reconnue. Cependant, dans le calcul du coût de formation des diplômés, on tient compte d'une année supplémentaire pour l'éducation préscolaire. La durée réelle indiquée dans le tableau est plus longue que la durée théorique pour diverses raisons, comme la reprise de cours à la suite d'échecs scolaires et les changements de programmes en cours d'études.

Graphique 1.5

**Salaire horaire moyen, par tranche d'âge, selon le plus haut niveau de scolarité atteint, en 2012 (en \$ courants)**



## 1.6 La dépense globale pour l'enseignement primaire et secondaire par rapport au PIB

En 2008-2009, la dépense globale pour l'enseignement primaire et secondaire par rapport au produit intérieur brut (PIB) était de 3,9% au Québec, comparativement à 4,0% en Ontario et à 3,6% au Canada<sup>1</sup>. La part du PIB consacrée au Québec à l'enseignement primaire et secondaire est donc similaire à celle de l'Ontario et supérieure à la moyenne canadienne, même si la durée de l'enseignement primaire et secondaire y est plus courte<sup>2</sup>.

Par ailleurs, si l'on compare la part du PIB allouée, en 2008-2009, à l'enseignement primaire et secondaire au Québec avec celle des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui est de 4,0%, il ressort que le Québec se situait près de la moyenne des pays considérés<sup>3</sup>. Il est à noter qu'il existe des différences structurelles entre les systèmes d'enseignement qui peuvent influencer sur la position relative des États. Par exemple, mentionnons qu'au Québec, la durée de l'enseignement primaire et secondaire est plus courte qu'ailleurs dans le monde<sup>4</sup>. S'il était possible de normaliser les données pour tenir compte de ce genre de facteurs, il est probable que cela améliorerait la position relative du Québec.

Le tableau 1.6 présente des données pour une sélection de pays de l'OCDE<sup>5</sup>. On remarque de grandes différences entre les pays quant à la part du PIB consacrée à l'enseignement primaire et secondaire. Deux facteurs sont particulièrement importants pour expliquer ces écarts. Il s'agit de la dépense par élève pour l'enseignement primaire et secondaire et de la richesse collective telle que mesurée par le PIB par habitant.

Selon Statistique Canada, en 2008-2009, la dépense par élève pour l'enseignement primaire au Québec était très proche de la moyenne canadienne et plus élevée que la moyenne des pays de l'OCDE. À l'inverse, la dépense par élève au secondaire (second cycle) était moins élevée au Québec que la dépense moyenne canadienne et que la dépense moyenne des pays de l'OCDE<sup>6</sup>. Pour l'ensemble de l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, la dépense par élève était un peu moins élevée au Québec que la moyenne canadienne et que la moyenne des pays de l'OCDE.

Il est à noter cependant que Statistique Canada n'a pas tenu compte dans ses calculs des différences entre les régions canadiennes au regard du coût de la vie. Or, celui-ci est moins élevé au Québec que dans le reste du Canada (écart de 7,5% en 2008). Si l'on ajustait les données pour en tenir compte, la dépense par élève pour l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire

serait sensiblement la même au Québec et dans le reste du Canada (en termes réels)<sup>7</sup>. Par rapport aux pays de l'OCDE, cette dépense par élève serait un peu plus élevée au Québec.

Quant à la richesse collective (mesurée par le PIB par habitant), celle du Québec est inférieure à la moyenne canadienne, mais elle est sensiblement au même niveau que la moyenne des pays de l'OCDE.

En 2008-2009, la part du PIB consacrée à l'enseignement primaire et secondaire au Québec était plus élevée que la moyenne canadienne.

1. Les données fournies dans cette fiche ne sont pas comparables à celles produites dans les éditions antérieures des *Indicateurs de l'éducation* (fiche 1.6). Cela s'explique par les différences dans les concepts retenus. Dans la présente fiche, les concepts sont ceux définis par l'OCDE. Voir les sources de données au bas du tableau 1.6.
2. La durée des études au primaire et au secondaire est de 11 ans au Québec et habituellement de 12 ans dans les autres régions considérées.
3. Voir la publication suivante : Statistique Canada et Conseil des ministres de l'éducation du Canada (CMEC), *Indicateurs de l'éducation au Canada : Une perspective internationale*, cat. 81-604, septembre 2012.
4. Il faut se rappeler les caractéristiques particulières du réseau postsecondaire québécois (entre autres l'obligation de faire deux années d'études collégiales avant d'entrer à l'université), ce qui compense la durée plus courte de l'enseignement primaire et secondaire au Québec.
5. Pour consulter l'information pour tous les pays, voir la publication suivante : OCDE, *Regards sur l'éducation 2012 : Les indicateurs de l'OCDE*, tableau B2.2.
6. Les données comparatives sont disponibles dans les tableaux B.1.1.1 et B.1.2.2 de la publication de Statistique Canada et du CMEC (la référence complète est fournie dans la note 3 ci-dessus).
7. Voir la fiche 1.8 pour une comparaison interprovinciale de la dépense globale par élève dans les commissions scolaires.

Tableau 1.6

**Dépense globale pour l'enseignement primaire et secondaire<sup>1</sup> par rapport au PIB, Québec, Ontario, Canada et une sélection de pays de l'OCDE, de 2006-2007 à 2008-2009 (en %)**

	2006-2007	2007-2008	2008-2009
<b>Québec</b>	<b>3,9</b>	<b>3,9</b>	<b>3,9</b>
Ontario	3,8	3,8	4,0
<b>Canada</b>	<b>3,5</b>	<b>3,5</b>	<b>3,6</b>
États-Unis	4,0	4,1	4,3
Japon	2,8	2,8	3,0
Allemagne	3,0	3,0	3,3
France	3,9	3,9	4,1
Royaume-Uni	4,2	4,2	4,5
Italie	3,1	3,3	3,4
<b>Moyenne de l'OCDE</b>	<b>3,6</b>	<b>3,8</b>	<b>4,0</b>

Sources :

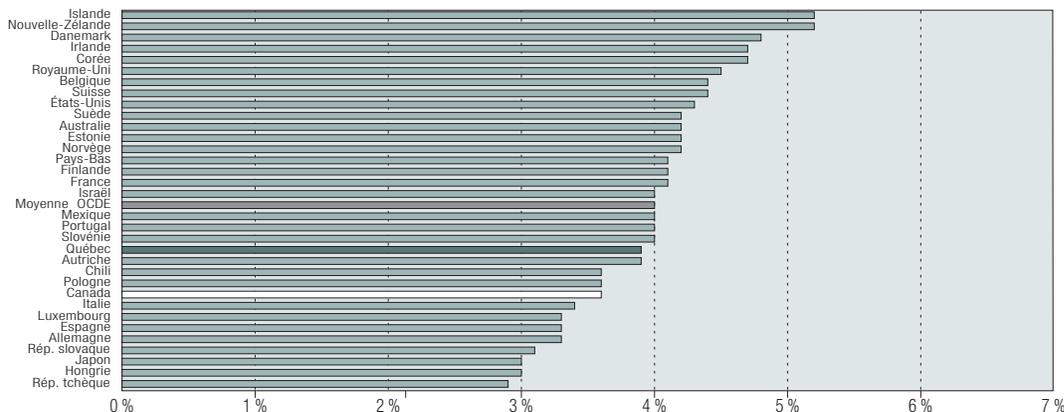
Pour le Québec et l'Ontario : Statistique Canada, *Indicateurs de l'éducation au Canada : Une perspective internationale* (publication annuelle).

Pour les pays de l'OCDE : *Regards sur l'éducation : les indicateurs de l'OCDE* (publication annuelle).

1. Les données fournies dans cette fiche ne sont pas comparables à celles produites dans les éditions antérieures des *Indicateurs de l'éducation* (fiche 1.6). Cela s'explique par les différences dans les concepts retenus. Dans la présente fiche, les concepts sont ceux définis par l'OCDE. Les données pour les pays de l'OCDE incluent le primaire, le secondaire et le postsecondaire non tertiaire.

Graphique 1.6

**Dépense globale pour l'enseignement primaire et secondaire par rapport au PIB, Québec et pays de l'OCDE, en 2008-2009 (en %)**



## 1.7 La dépense globale des commissions scolaires en dollars courants et en dollars constants

En 2010-2011, la dépense globale des commissions scolaires du Québec était de 11,9 milliards de dollars, l'effectif scolaire s'élevait à un peu moins d'un million d'élèves et la dépense par élève, à 12 098 \$<sup>1</sup>, en dollars courants.

Pour tenir compte de l'augmentation des prix des biens et des services utilisés pour la production des services éducatifs, il est possible d'exprimer la dépense en dollars constants<sup>2</sup>. Les éditions antérieures des *Indicateurs de l'éducation* montrent qu'au cours des années 1990, l'évolution de la dépense par élève en dollars constants suivait une tendance à la baisse. Dans un contexte de lutte contre le déficit budgétaire, d'importantes mesures d'économie ont été appliquées dans les commissions scolaires. L'introduction de la maternelle à temps plein au Québec, en 1997-1998, a également contribué à la diminution de la dépense par élève<sup>3</sup> pour les commissions scolaires.

Entre 1998 et 2002, on a observé une augmentation de 27 % de la dépense par élève en dollars courants et de 17 % de la dépense par élève en dollars constants. Certains facteurs principaux expliquent ces augmentations : l'entente, intervenue en avril 2000 entre le gouvernement du Québec et les syndicats, qui établissait une nouvelle structure salariale pour le personnel enseignant en raison de l'entrée en vigueur d'une nouvelle convention collective; l'adoption de mesures de soutien aux commissions scolaires; le financement supplémentaire pour les services de garde<sup>4</sup>; l'implantation de la réforme de l'éducation; l'adoption de la politique d'adaptation scolaire; la formation du personnel enseignant et l'embauche de techniciens pour le développement des technologies de l'information; le soutien aux milieux défavorisés; le versement d'allocations pour diminuer les frais exigés des parents. Plus généralement, les sommes réinvesties par le gouvernement du Québec dans l'éducation ont elles aussi participé à l'augmentation.

Entre 2002 et 2006, un ralentissement de la croissance de la dépense par élève en dollars constants a été observé en raison, entre autres, de la politique salariale du gouvernement pour le personnel des commissions scolaires au cours de cette période<sup>5</sup>.

Entre 2006 et 2010, la dépense par élève a augmenté de 19 % en dollars courants et de 13 % en dollars constants. Ces augmentations sont dues en bonne partie aux nouvelles mesures de réinvestissement et de développement, par exemples, les programmes de lutte contre le décrochage scolaire<sup>6</sup>, la réduction de la taille des classes, le soutien aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA)<sup>7</sup>, le plan d'action *Éducation, emploi et*

*productivité* de la formation professionnelle et technique et de l'éducation des adultes, le plan d'action pour lutter contre la violence à l'école et le plan d'action sur la lecture à l'école.

Ces mesures de soutien aux commissions scolaires se sont également traduites par une diminution du nombre moyen d'élèves par enseignant, passé de 14,9 en 2004-2005 à 14,2 en 2010-2011<sup>8</sup>.

Entre 2006 et 2010, on a observé une augmentation de 13% de la dépense par élève en dollars constants.

1. Voir la note 1 au bas du tableau 1.7. Le même concept de dépense globale s'applique dans la fiche 1.8.
2. L'indice des prix à la consommation (IPC) est utilisé pour exprimer la dépense en dollars constants.
3. En effet, l'introduction de la maternelle à temps plein a eu pour effet d'augmenter le poids relatif d'un effectif scolaire qui coûte relativement moins cher.
4. Ce financement faisait suite à l'adoption de la politique limitant la contribution financière exigible des parents à 5 \$ par jour par enfant inscrit au service de garde de façon régulière. En 2003, cette contribution est passée à 7 \$ par jour.
5. Le gouvernement du Québec a adopté le projet de loi 142, qui a défini les paramètres salariaux du personnel des commissions scolaires jusqu'en 2010. Un gel des salaires a été imposé pour 2004 et 2005 et, au 1<sup>er</sup> avril de chacune des années 2006, 2007, 2008 et 2009, la loi prévoyait une augmentation des salaires de 2 %.
6. Par exemple, depuis septembre 2009, le Québec dispose de la Stratégie d'action visant la persévérance et la réussite scolaire *L'école j'y tiens!*.
7. Des sommes importantes ont été versées dans le cadre du programme *Agir tôt pour réussir*. Ce programme reconnaît la nécessité d'agir dès les premières manifestations des difficultés et d'adapter les services aux besoins des élèves.
8. Voir la fiche 1.9.

Tableau 1.7

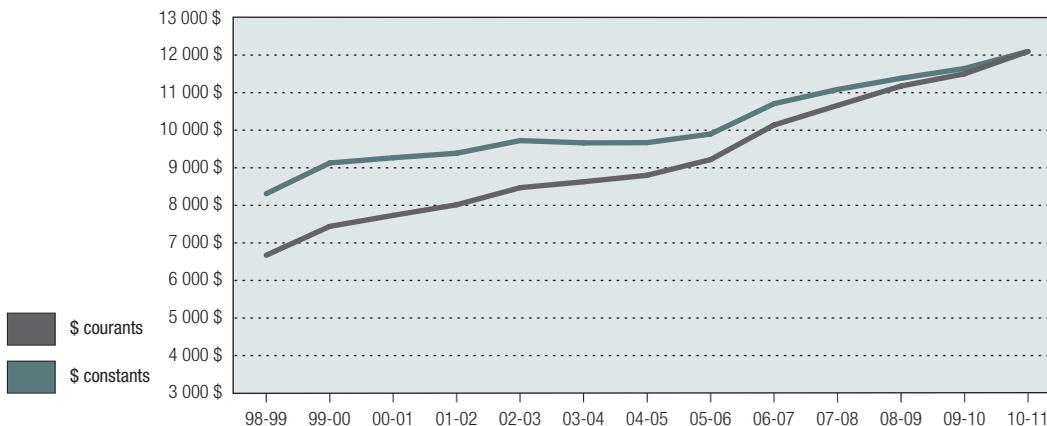
**Dépense globale<sup>1</sup>  
des commissions  
scolaires**

	1998- 1999	2002- 2003 <sup>2</sup>	2006- 2007	2008- 2009 <sup>2</sup>	2009- 2010 <sup>2</sup>	2010- 2011
<b>Dépense globale (en millions de \$)</b>						
En dollars courants	7 446,9	9 174,2	10 532,9	11 153,3	11 388,1	11 851,1
En dollars constants de 2010-2011 <sup>3</sup>	9 276,2	10 531,8	11 123,6	11 361,3	11 528,7	11 851,1
<b>Dépense par élève (en \$)</b>						
En dollars courants	6 671	8 470	10 139	11 176	11 502	12 098
En dollars constants de 2010-2011 <sup>3</sup>	8 310	9 724	10 707	11 384	11 644	12 098

Sources : Les données de base ayant servi au calcul de ces indicateurs proviennent de divers systèmes d'information du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de Statistique Canada.

1. La dépense globale comprend la dépense de fonctionnement, la dépense d'immobilisations, la contribution directe du gouvernement du Québec aux régimes de retraite des employés des commissions scolaires et les intérêts sur le service de la dette, mais n'inclut pas les remboursements de capital. Ce concept de dépense a été défini par Statistique Canada, et les données sur les dépenses proviennent de l'*Enquête sur l'enseignement primaire et secondaire* (EEPS), à laquelle le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport participe. Le même concept de dépense s'applique dans la fiche 1.8.
2. Données révisées.
3. Voir la note 2 au bas du texte.

Graphique 1.7

**Dépense globale par  
élève des commissions  
scolaires en dollars  
courants et en dollars  
constants  
de 2010-2011**

## 1.8 La comparaison de la dépense globale par élève des commissions scolaires

En 2010-2011, la dépense globale par élève des commissions scolaires du Québec était de 12 098 \$<sup>1</sup>. En comparaison, cette dépense était de 12 208 \$ dans les provinces de l'Atlantique, de 12 730 \$ en Ontario et de 12 569 \$ dans les provinces de l'Ouest.

Dans les éditions antérieures des *Indicateurs de l'éducation*, il a été indiqué qu'au cours des années 1990, la dépense par élève a évolué différemment dans les régions du Canada et que, au début des années 2000, elle était un peu plus élevée au Québec que la moyenne canadienne. Cependant, à compter de l'année 2003-2004, la dépense par élève était moins élevée au Québec que dans le reste du Canada et ce, jusqu'en 2010-2011 (données disponibles les plus récentes).

En 2010-2011, la dépense globale par élève du Québec était de 5 % moins élevée (12 098 \$) que la moyenne du reste du Canada (12 677 \$). Il est à remarquer cependant que la comparaison interprovinciale de la dépense par élève ne tient pas compte des différences entre les régions canadiennes au regard du coût de la vie. Or, celui-ci est moins élevé au Québec que dans le reste du Canada (écart de 7 % en 2010). Si l'on ajustait les données pour en tenir compte, la dépense par élève serait un peu plus élevée au Québec que dans le reste du Canada (en termes réels).

Par ailleurs, une comparaison entre les éléments qui composent la dépense au Québec et en Ontario révèle que certains éléments sont plus coûteux au Québec et d'autres moins. Parmi les éléments de la dépense qui sont moins coûteux au Québec, il y a les salaires du personnel scolaire<sup>2</sup> et les dépenses d'immobilisations. Parmi les facteurs de coûts plus élevés dans les commissions scolaires québécoises qu'en Ontario se trouvent les rapports élèves-enseignant<sup>3</sup>, la formation professionnelle, les services de garde et le transport scolaire.

En 2010-2011, la dépense globale par élève des commissions scolaires du Québec était de 5 % moins élevée que la moyenne canadienne.

1. Les données sur la dépense globale par élève proviennent d'une enquête annuelle réalisée par Statistique Canada auprès de toutes les provinces canadiennes et qui s'intitule *Enquête sur l'enseignement primaire et secondaire* (EEPS). Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport participe à cette enquête. Le concept de dépense globale est le même que dans la fiche 1.7.
2. Voir la fiche 1.10 pour une comparaison des salaires du personnel enseignant.
3. Voir la fiche 1.9.

Tableau 1.8

**Dépense globale par élève<sup>1</sup> des commissions scolaires, Québec et régions du Canada (en\$ courants)**

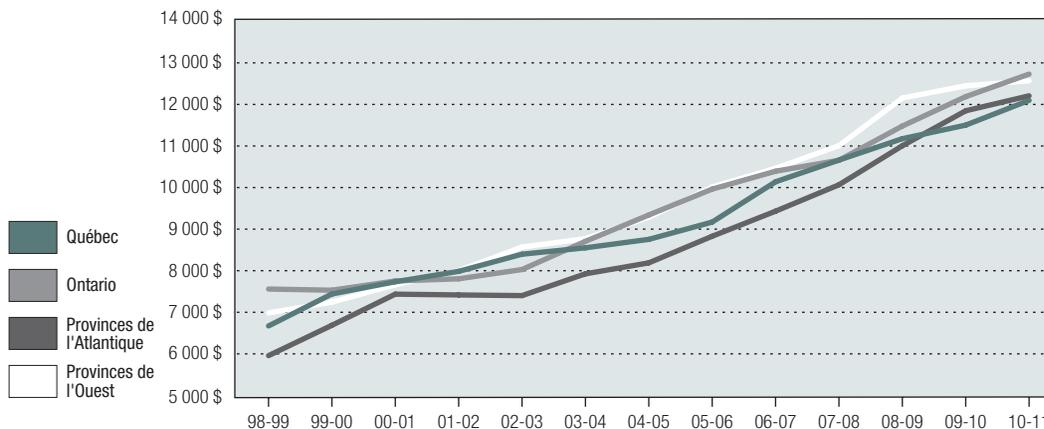
	1998-1999	2002-2003	2006-2007	2008-2009 <sup>2</sup>	2009-2010 <sup>2</sup>	2010-2011
<b>Québec</b>	<b>6 671</b>	<b>8 397</b>	<b>10 139</b>	<b>11 176</b>	<b>11 502</b>	<b>12 098</b>
<b>Canada sans le Québec</b>	<b>7 192</b>	<b>8 202</b>	<b>10 371</b>	<b>11 742</b>	<b>12 316</b>	<b>12 677</b>
Provinces de l'Atlantique	5 957	7 401	9 432	11 005	11 847	12 208
Ontario	7 559	8 028	10 393	11 480	12 187	12 730
Provinces de l'Ouest	6 985	8 569	10 465	12 154	12 448	12 569
<b>Canada</b>	<b>7 077</b>	<b>8 244</b>	<b>10 321</b>	<b>11 622</b>	<b>12 145</b>	<b>12 557</b>

Source : Voir la note 1 au bas du texte.

1. La dépense globale comprend la dépense de fonctionnement, la dépense d'immobilisations, la contribution directe du gouvernement du Québec aux régimes de retraite des employés des commissions scolaires et les intérêts sur le service de la dette, sauf les remboursements de capital. Ce concept de dépense a été défini par Statistique Canada.
2. Données révisées.

Graphique 1.8

**Dépense globale par élève des commissions scolaires, Québec et régions du Canada (en\$ courants)**



## 1.9 Le rapport élèves-enseignant dans les commissions scolaires

En 2010-2011, le rapport élèves-enseignant dans les commissions scolaires était de 14,1 au Québec. Ce rapport est obtenu en divisant le nombre d'élèves par le nombre d'enseignants dans les commissions scolaires. Les données sur l'effectif scolaire et l'effectif enseignant sont exprimées en équivalents temps plein. Le rapport ainsi obtenu n'indique pas le nombre moyen d'élèves par classe. Pour bien comprendre la différence entre ces deux rapports, il faut considérer le rapport élèves-enseignant comme un indicateur composite résultant de l'action de trois variables qui en déterminent le niveau. Il s'agit du nombre moyen d'élèves par classe, du temps d'enseignement moyen et du temps d'instruction moyen des élèves.

Les données disponibles pour cet indicateur dans les autres provinces font référence à un concept de personnel enseignant plus englobant. Celui-ci comprend, en plus des enseignants réguliers, le personnel de direction des écoles ainsi que les professionnels non enseignants qui travaillent auprès des élèves, dont les conseillers pédagogiques et les conseillers d'orientation. Pour éviter toute confusion dans les termes, nous parlerons dans ce cas du rapport élèves-éducateur (au lieu du rapport élèves-enseignant). Le tableau 1.9b contient les données sur le rapport élèves-éducateur<sup>1</sup>. En 2010-2011, ce rapport était moins élevé au Québec (12,7) que dans les provinces de l'Atlantique (12,8), qu'en Ontario (13,5) et que dans les provinces de l'Ouest (15,6). Le nombre d'élèves par éducateur moins élevé au Québec qu'en Ontario s'explique en partie par le temps de présence en classe des enseignants, qui est inférieur au Québec.

Dans les éditions antérieures des *Indicateurs de l'éducation*, il est indiqué qu'au cours des années 1990, le rapport élèves-éducateur au Québec et dans le reste du Canada a eu tendance à augmenter, plus particulièrement en Ontario. Cette augmentation du rapport ontarien est le résultat des suppressions de postes découlant de la mise en application de la loi de 1993 sur le contrat social. L'un des objectifs de cette loi était de réduire le personnel enseignant des commissions scolaires. Au Québec, des compressions budgétaires sont survenues au cours des années 1990, mais elles ont surtout porté sur les salaires. Il faut aussi indiquer que, lors des négociations des conventions collectives québécoises, les parties syndicales ont surtout privilégié la protection du niveau d'emploi et la tâche d'enseignement.

Cependant, depuis la fin des années 1990, la tendance s'est inversée tant au Québec que dans le reste du Canada. Entre 1998-1999 et 2010-2011, le rapport élèves-éducateur dans les commissions scolaires du Québec est passé de

15,0 à 12,7. Cette diminution s'explique en bonne partie par diverses mesures prises ces dernières années par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour soutenir, encore plus, la réussite scolaire des élèves. Ainsi, le nombre d'élèves par groupe a été réduit au début du primaire et une réduction supplémentaire a été accordée aux écoles des milieux défavorisés<sup>2</sup>. Le temps hebdomadaire d'enseignement au primaire a aussi été augmenté de 90 minutes en 2006-2007 (de 23,5 à 25,0 heures par semaine), ce qui a nécessité l'embauche de spécialistes pour l'enseignement de l'anglais, langue seconde, dès la première année du primaire, pour l'enseignement du programme d'éducation physique et à la santé ainsi que pour les disciplines artistiques. Enfin, à partir de l'année 2006-2007, on a procédé à l'ajout graduel de personnes-ressources pour le soutien des élèves à risque et des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA).

Le tableau 1.9a présente une comparaison du rapport élèves-enseignant dans les commissions scolaires du Québec et de la moyenne pour les établissements d'enseignement des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), en 2009-2010 (données disponibles les plus récentes). Le rapport élèves-enseignant était plus élevé au Québec pour l'enseignement préscolaire (19,5 en comparaison de 14,4), mais il était moins élevé pour l'enseignement primaire (14,4 en comparaison de 15,8) et pour l'enseignement secondaire (13,7 en comparaison de 13,8)<sup>3</sup>.

Le nombre moyen d'élèves par enseignant au Québec est passé de 16,3 en 1998-1999 à 14,1 en 2010-2011.

1. Les données sur le rapport élèves-éducateur proviennent d'une enquête annuelle réalisée par Statistique Canada auprès de toutes les provinces canadiennes et qui s'intitule *Enquête sur l'enseignement primaire et secondaire* (EEPS). Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport participe à cette enquête.
2. Ainsi, en 2002-2003, le nombre moyen d'élèves par groupe est passé de 23 à 20 pour la première année du primaire. En 2003-2004, il est passé de 25 à 22 pour la deuxième année du primaire et, en 2009-2010, de 25 à 24 pour la troisième année du primaire. Pour les classes des milieux défavorisés, le nombre moyen d'élèves par groupe a graduellement été abaissé à 18 pour les deux premiers cycles du primaire. Cette dernière mesure sera étendue aux autres années du primaire dans les années à venir.
3. La source des données pour les pays de l'OCDE: OCDE, *Regards sur l'éducation 2012: Les indicateurs de l'OCDE*, tableau D2.2.

Tableau 1.9a

**Rapport élèves-enseignant  
dans les établissements  
d'enseignement, Québec et  
moyenne des pays de  
l'OCDE, en 2009-2010**

	Préscolaire	Primaire	Secondaire
Québec	19,5	14,4	13,7
Moyenne de l'OCDE	14,4	15,8	13,8

Tableau 1.9b

**Rapport élèves-éducateur<sup>1</sup>  
dans les commissions  
scolaires, Québec et  
régions du Canada**

	1998- 1999	2002- 2003	2006- 2007 <sup>2</sup>	2008- 2009	2009- 2010 <sup>2</sup>	2010- 2011
<b>Québec</b>	<b>15,0</b>	<b>14,2</b>	<b>13,5</b>	<b>13,0</b>	<b>12,8</b>	<b>12,7</b>
<b>Canada sans le Québec</b>	<b>nd</b>	<b>16,3</b>	<b>15,0</b>	<b>14,4</b>	<b>14,2</b>	<b>14,2</b>
Provinces de l'Atlantique	16,2	15,6	14,3	13,3	13,0	12,8
Ontario	nd	16,2	14,5	13,8	13,6	13,5
Provinces de l'Ouest	17,4	16,8	16,0	15,8	15,5	15,6
<b>Canada</b>	<b>nd</b>	<b>15,8</b>	<b>14,7</b>	<b>14,1</b>	<b>13,9</b>	<b>13,8</b>

nd : Données non disponibles.

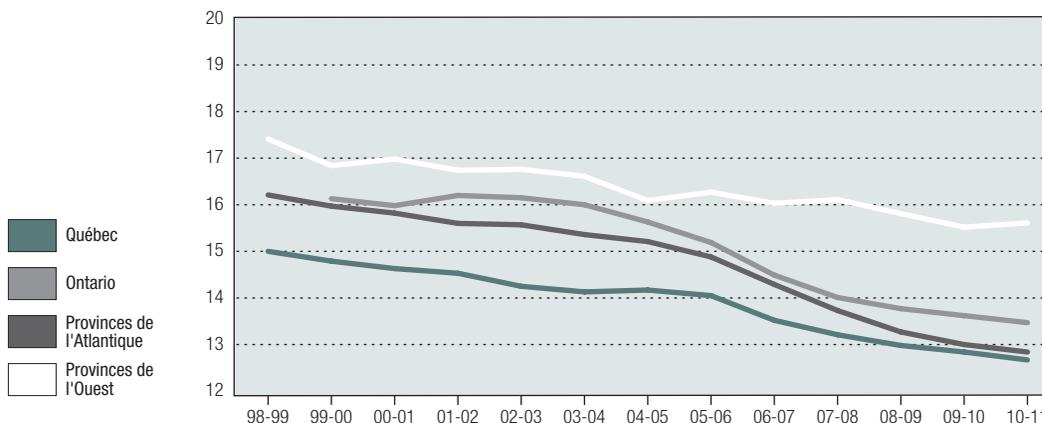
Sources : Voir les notes 1 et 3 au bas du texte.

1. Voir la définition dans le texte.

2. Données révisées.

Graphique 1.9

**Rapport élèves-éducateur  
dans les commissions  
scolaires, Québec et  
régions du Canada**



## 1.10 Le salaire moyen du personnel enseignant des commissions scolaires

À Québec, la rémunération de base des enseignants des commissions scolaires est établie en fonction de leur scolarité et de leur expérience. L'échelle salariale comporte 17 échelons et un nouvel enseignant titulaire d'un baccalauréat fait son entrée au troisième échelon. En 2010-2011<sup>1</sup>, le salaire de départ était de 39 742 \$; le salaire maximum de l'échelle était de 71 255 \$, alors que le salaire moyen était de 59 850 \$<sup>2</sup>.

Les données disponibles concernant le salaire moyen versé par les autres provinces reposent sur un concept de personnel enseignant plus englobant. Celui-ci comprend, en plus des enseignants réguliers, le personnel de direction des écoles ainsi que les professionnels non enseignants qui travaillent auprès des élèves, dont les conseillers pédagogiques et les conseillers d'orientation<sup>3</sup>. Pour éviter toute confusion dans les termes, nous parlerons dans ce cas d'éducateurs. Le tableau 1.10b présente les données sur le salaire moyen des éducateurs. En 2010-2011, le salaire moyen était moins élevé au Québec que dans le reste du Canada.

Au cours de la majeure partie des années 1990, le salaire moyen des éducateurs a augmenté moins rapidement au Québec que dans le reste du Canada. Au Québec, dans un contexte de lutte contre le déficit budgétaire, les ententes entre le gouvernement et les syndicats ont fait en sorte que le salaire moyen des enseignants a moins augmenté. On doit également mentionner le vaste programme de départs volontaires qui a favorisé un rajeunissement du personnel enseignant en 1997. L'arrivée de personnes moins expérimentées a eu pour effet d'abaisser le salaire moyen<sup>4</sup>.

Entre 2002-2003 et 2010-2011, l'augmentation du salaire moyen des éducateurs a été moins élevée au Québec (22 %) que dans le reste du Canada (28 %). En 2010-2011, au Québec, ce salaire moyen (62 259 \$) était inférieur à celui versé dans le reste du Canada (79 623 \$), soit un écart de 22 %. Il faut cependant indiquer que la richesse relative, mesurée par le PIB par habitant, et le coût de la vie sont également moins élevés au Québec que dans le reste du Canada.

Par ailleurs, il existe d'autres indicateurs qui permettent de situer la rémunération du personnel enseignant des commissions scolaires du Québec. Il s'agit du traitement de départ, du traitement après 15 ans d'ancienneté et du traitement maximal. Lorsque l'on considère le traitement après 15 ans d'ancienneté ainsi que le traitement maximal, le Québec se situe très près de la moyenne des autres provinces et bien au-dessus de la moyenne des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)<sup>5</sup>.

Le tableau 1.10a présente une comparaison du salaire statutaire annuel des enseignants des écoles publiques, au second cycle du secondaire, au Québec, en Ontario et dans la moyenne des pays de l'OCDE, en 2009-2010 (données disponibles les plus récentes). Le salaire de départ est moins élevé au Québec (39 238 \$) qu'en Ontario (42 440 \$) et que dans les pays de l'OCDE (moyenne de 40 169 \$). Cependant, lorsque l'on considère le traitement maximal, le salaire des enseignants québécois (70 458 \$) est proche de celui des enseignants de l'Ontario (71 704 \$) et nettement plus élevé que le salaire moyen dans les pays de l'OCDE (64 637 \$).

Il est à souligner également qu'au Québec, le sommet de l'échelle salariale est atteint après 15 années d'expérience reconnue pour le traitement, alors que dans les pays de l'OCDE, le traitement maximal est atteint en moyenne après 24 années<sup>6</sup>.

Le salaire moyen des enseignants est moins élevé au Québec que dans les régions avoisinantes, mais le coût de la vie y est également plus bas.

1. Les données sur le salaire de départ et le salaire maximum des enseignants en 2010-2011 sont des moyennes pondérées, calculées à partir des échelles de salaires des enseignants au 1<sup>er</sup> avril 2010, au 31 décembre 2010 et au 1<sup>er</sup> avril 2011.
2. Il s'agit du salaire moyen pour toutes les catégories d'enseignants (temps plein, temps partiel, à la leçon, suppléants occasionnels, etc.). Les données de base pour le calcul du salaire moyen proviennent du Système d'information sur le personnel des commissions scolaires (PERCOS). Le salaire moyen des enseignants réguliers à temps plein était de 64 864 \$ en 2010-2011.
3. Les données sur le salaire moyen des éducateurs proviennent de l'enquête annuelle réalisée par Statistique Canada dans toutes les provinces canadiennes et intitulée *Enquête sur l'enseignement primaire et secondaire* (EEPS). Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport participe à cette enquête.
4. Au Québec, la rémunération de base des enseignants des commissions scolaires est déterminée par les conventions collectives.
5. Voir la publication suivante : Statistique Canada et Conseil des ministres de l'Éducation du Canada, *Indicateurs de l'éducation au Canada : Une perspective internationale*, cat. 81-604, septembre 2012.
6. Dans les autres provinces, le sommet des échelles salariales est atteint plus rapidement qu'au Québec (entre 9 et 14 années). En Ontario, il est atteint en 10 ans. La source de ces données est fournie dans la note 5.

Tableau 1.10a

**Salaire statutaire annuel des enseignants des écoles publiques, au second cycle du secondaire, Québec, Ontario et moyenne des pays de l'OCDE, en 2009-2010 (en \$ courants)**

	Salaire de départ	Salaire après 15 ans	Salaire maximum
Québec	39 238	70 458	70 458
Ontario	42 440	71 704	71 704
Moyenne de l'OCDE	40 169	53 537	64 637

Tableau 1.10b

**Salaire moyen des éducateurs des commissions scolaires, Québec et régions du Canada (en \$ courants)**

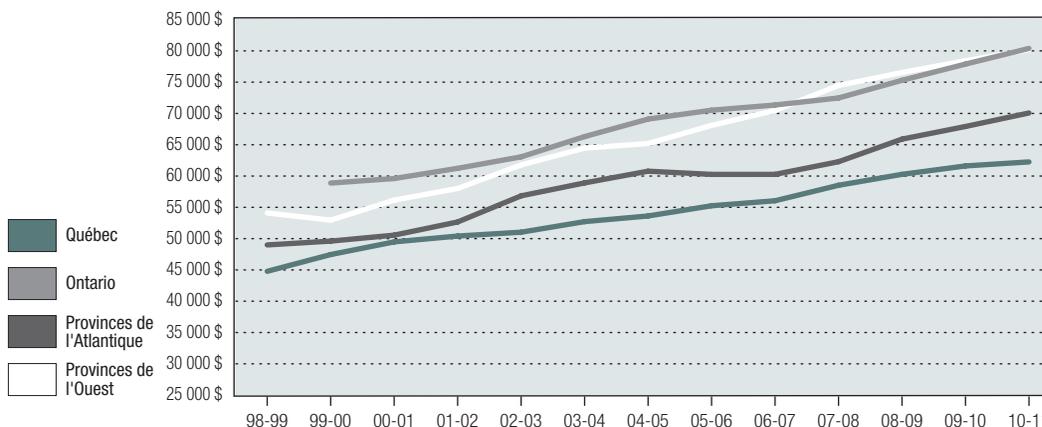
	1998-1999	2002-2003	2006-2007	2008-2009	2009-2010	2010-2011
<b>Québec</b>	<b>44 779</b>	<b>51 030</b>	<b>56 051</b>	<b>60 273</b>	<b>61 615</b>	<b>62 259</b>
<b>Canada sans le Québec</b>	<b>nd</b>	<b>62 096</b>	<b>70 087</b>	<b>74 963</b>	<b>77 258</b>	<b>79 623</b>
Provinces de l'Atlantique	48 993	56 837	60 269	65 900	67 917	70 077
Ontario	nd	63 067	71 350	75 294	77 886	80 389
Provinces de l'Ouest	54 100	61 777	70 474	76 546	78 419	80 178
<b>Canada</b>	<b>nd</b>	<b>59 446</b>	<b>66 817</b>	<b>71 602</b>	<b>73 698</b>	<b>75 678</b>

nd : Données non disponibles.

Sources : Voir les notes 3 et 5 au bas du texte.

Graphique 1.10

**Salaire moyen des éducateurs des commissions scolaires, Québec et régions du Canada (en \$ courants)**



## 1.11 La dépense de fonctionnement pour l'enseignement ordinaire des cégeps

En 2010-2011, la dépense de fonctionnement des cégeps pour l'enseignement ordinaire représente plus de 1,6 milliard de dollars. Cette dépense a augmenté de 33 % depuis l'année 2002-2003. Cette hausse s'explique surtout par une augmentation de l'effectif étudiant, mais aussi par une augmentation des ressources consacrées aux cégeps.

Il est indiqué, dans les éditions antérieures des *Indicateurs de l'éducation*, qu'au cours des années 1980 et 1990, un ralentissement de l'accroissement de la dépense de fonctionnement des cégeps est survenu par rapport à ce qui avait été observé au cours des années 1970. Cette réduction de la dépense s'explique par un ralentissement du taux d'inflation, mais aussi par des compressions budgétaires et par l'application de mesures d'économie dans les cégeps.

Entre 1998-1999 et 2002-2003, une augmentation de la dépense par étudiant de 27 % en dollars courants<sup>1</sup> et de 17 % en dollars constants a été observée. Ces augmentations s'expliquent surtout par l'entrée en vigueur de nouvelles conventions collectives pour tout le personnel des cégeps et par des mesures de soutien aux établissements, par exemple le soutien au développement des nouvelles technologies de l'information, le soutien accordé aux carrières scientifiques et le soutien à la réussite.

Entre 2002-2003 et 2010-2011, la dépense par étudiant en dollars constants a fluctué, mais la tendance générale était légèrement à la hausse. La faible croissance de la dépense par étudiant en dollars constants s'explique surtout par la politique salariale du gouvernement, dont un gel des salaires du personnel des cégeps en 2004 et en 2005<sup>2</sup>. Par ailleurs, il y a eu diverses mesures gouvernementales de réinvestissement en enseignement supérieur. Ainsi, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a augmenté les ressources annuelles consacrées aux cégeps pour favoriser la persévérance dans les études et la réussite des étudiants.

La dépense de fonctionnement par étudiant dans les cégeps, en dollars courants, était de 10 060 \$ en 2010-2011. Il s'agit ici d'une moyenne pour tous les types de formation à l'enseignement ordinaire. Il est cependant possible d'estimer la dépense relative à la formation préuniversitaire (8 000 \$) et à la formation technique (12 000 \$). Le coût plus élevé estimé pour la formation technique (50 % de plus) est surtout dû aux dépenses plus importantes pour le personnel, mais aussi à l'utilisation d'équipement plus coûteux. Les dépenses plus substantielles au regard du personnel s'expliquent surtout par le fait que le nombre moyen

d'étudiants par enseignant est beaucoup moins élevé pour la formation technique que pour la formation générale.

En 2010-2011, la dépense de fonctionnement des cégeps, pour l'enseignement ordinaire, était assumée par le gouvernement du Québec dans une proportion de 94 %<sup>3</sup>. Ce pourcentage de financement public est beaucoup plus élevé que celui des collèges communautaires des autres provinces, en raison surtout de la gratuité scolaire dont bénéficient les étudiants québécois, alors que les étudiants des autres provinces inscrits dans un collège communautaire doivent habituellement payer des droits de scolarité<sup>4</sup>. Ainsi, en Ontario, les droits de scolarité annuels dépassaient les 2 000 \$ pour les programmes ordinaires.

La dépense de fonctionnement des cégeps a augmenté de 33 % entre 2002-2003 et 2010-2011.

1. Pour exprimer la dépense de fonctionnement en dollars constants, l'indice des prix à la consommation (IPC) a été utilisé.
2. En décembre 2005, le gouvernement du Québec a adopté la Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public, qui a défini les paramètres salariaux du personnel des cégeps jusqu'en 2010. Un gel des salaires est survenu pour 2004 et 2005, et la Loi prévoyait une augmentation des salaires de 2 % au 1<sup>er</sup> avril de chacune des années 2006, 2007, 2008 et 2009.
3. Lorsque l'on considère la dépense globale de l'ensemble des collèges québécois (publics et privés), le pourcentage de financement public est de 85 %. Le pourcentage correspondant dans les autres provinces est de 58 %. Voir la fiche 1.3.
4. Les étudiants québécois n'ont pas à payer de droits de scolarité pour fréquenter un cégep à l'enseignement ordinaire. Ils doivent cependant déboursier un certain montant pour les frais obligatoires, les manuels scolaires et les fournitures scolaires.

Tableau 1.11

**Dépense de fonctionnement<sup>1</sup> pour l'enseignement ordinaire des cégeps**

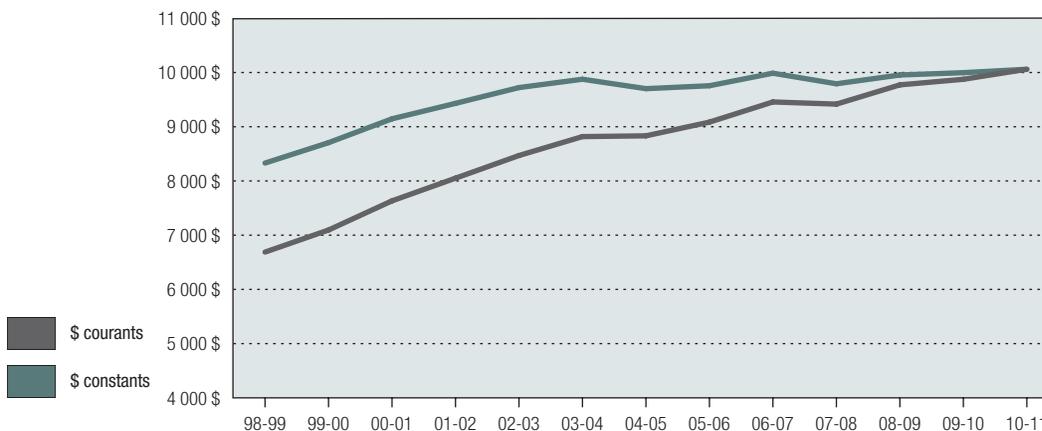
	1998-1999	2002-2003	2006-2007	2008-2009	2009-2010 <sup>2</sup>	2010-2011
Dépense totale en dollars courants (en millions de dollars)	1 035,7	1 230,4	1 358,3	1 511,6	1 572,9	1 632,1
Dépense par étudiant en dollars courants	6 688	8 469	9 457	9 772	9 875	10 060
Dépense par étudiant en dollars constants de 2010-2011 <sup>3</sup>	8 330	9 722	9 987	9 954	9 997	10 060

Sources : Les données de base ayant servi au calcul de ces indicateurs proviennent de divers systèmes d'information du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie et de Statistique Canada (pour les indices de prix à la consommation qui servent à exprimer la dépense par étudiant en dollars constants).

1. La dépense de fonctionnement exclut le service de la dette, à court et à long terme, et les immobilisations financées à même les revenus courants.
2. Données révisées.
3. Voir la note 1 au bas du texte.

Graphique 1.11

**Dépense de fonctionnement par élève des cégeps en dollars courants et en dollars constants de 2010-2011**



## 1.12 Le rapport étudiants-enseignant, le salaire moyen et le coût des enseignants par étudiant dans les cégeps

Dans la fiche 1.11 se trouve une analyse de l'évolution de la dépense de fonctionnement des cégeps. La présente fiche tient lieu de complément. Le coût des salaires du personnel enseignant représentait plus de la moitié du total de la dépense de fonctionnement des cégeps en 2010-2011, et leur ajustement a été déterminant dans l'évolution de la dépense de fonctionnement<sup>1</sup>. Deux facteurs influent sur le coût des enseignants par étudiant<sup>2</sup> : le rapport étudiants-enseignant et le salaire moyen du personnel enseignant dans les cégeps.

Le rapport étudiants-enseignant est obtenu en divisant le nombre d'étudiants par le nombre d'enseignants des cégeps<sup>3</sup>. Le résultat ainsi obtenu n'indique pas le nombre moyen d'étudiants dans les classes. Pour bien comprendre la différence entre ces deux rapports, on doit considérer le rapport étudiants-enseignant comme un indicateur composite qui résulte de l'action de trois variables : le nombre moyen d'étudiants par classe, le temps d'enseignement moyen et le temps d'instruction moyen des étudiants.

Les éditions antérieures des *Indicateurs de l'éducation* indiquent qu'au cours des années 1980 et 1990, le coût des enseignants par étudiant en dollars constants était plutôt à la baisse. Cette situation était surtout attribuable au fait que le salaire moyen des enseignants a augmenté moins rapidement que le taux d'inflation, dans un contexte de restrictions budgétaires. Ainsi, des mesures d'économie avaient été prises en raison de la lutte contre le déficit budgétaire engagée par le gouvernement du Québec au cours des années 1990.

Cependant, entre 1998 et 2002, on a observé une augmentation de 13 % du coût des enseignants par étudiant en dollars constants<sup>4</sup>. Cet accroissement s'explique surtout par l'entrée en vigueur de nouvelles conventions collectives pour tout le personnel des cégeps et par la diminution moyenne du rapport étudiants-enseignant, qui est passé de 13,8 en 1998-1999 à 12,5 en 2002-2003.

Toutefois, entre 2002 et 2010, on remarque une relative stabilité du coût des enseignants par étudiant en dollars constants. La politique salariale du gouvernement, au cours de cette période, est en bonne partie responsable de cette situation<sup>5</sup>.

En 2010-2011, le rapport étudiants-enseignant dans les cégeps était de 12,7, alors que le salaire moyen des enseignants se situait à 65 502 \$. L'échelle salariale des enseignants des cégeps est constituée de 20 échelons et inclut différents seuils d'entrée selon la scolarité reconnue aux fins de traitement. En 2010-2011, l'enseignant dont la scolarité était minimale (17 années) recevait un salaire de départ établi à 39 742 \$, alors que le salaire maximum de l'échelle était de 71 255 \$<sup>6</sup>.

En 2010-2011, le rapport étudiants-enseignant dans les cégeps était de 12,7 et le salaire moyen des enseignants, de 65 502 \$.

1. Le coût des salaires considéré dans la présente fiche ne comprend pas les avantages sociaux. S'ils étaient inclus, le coût salarial représenterait plus de 60 % du total de la dépense de fonctionnement des cégeps.
2. Le coût des enseignants par étudiant est obtenu en divisant la masse salariale du personnel enseignant par le nombre d'étudiants.
3. Les données sur l'effectif scolaire (inscriptions d'automne) sont extraites du système de gestion des données d'élèves au collégial du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (Socrate), tandis que les données sur l'effectif enseignant proviennent des rapports financiers des cégeps et sont exprimées en équivalents temps plein.
4. L'indice des prix à la consommation (IPC) est utilisé pour exprimer la dépense de fonctionnement en dollars constants.
5. Le gouvernement du Québec a adopté le projet de loi 142, qui a défini les paramètres salariaux du personnel des cégeps jusqu'en 2010. Un gel des salaires est survenu pour 2004 et 2005, et la Loi prévoyait une augmentation des salaires de 2 % au 1<sup>er</sup> avril de chacune des années 2006, 2007, 2008 et 2009.
6. Les données sur le salaire de départ et le salaire maximum des enseignants en 2010-2011 sont des moyennes pondérées, calculées à partir des échelles de salaires des enseignants au 1<sup>er</sup> avril 2010, au 31 décembre 2010 et au 1<sup>er</sup> avril 2011.

Tableau 1.12

**Rapport étudiants enseignant<sup>1</sup>, salaire moyen du personnel enseignant et coût des enseignants par étudiant dans les cégeps**

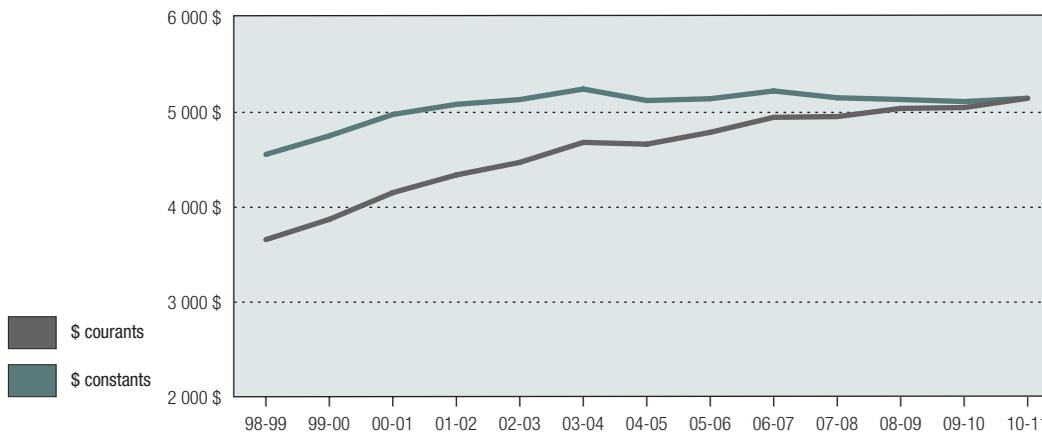
	1998-1999	2002-2003	2006-2007	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Rapport étudiants-enseignant	13,8	12,5	12,3	12,6	12,7	12,7
Salaire moyen en dollars courants	50 399	55 877	61 020	63 609	64 343	65 502
<b>Coût des enseignants par étudiant</b>						
En dollars courants	3 659	4 473	4 948	5 042	5 051	5 149
En dollars constants de 2010-2011 <sup>2</sup>	4 557	5 135	5 226	5 136	5 114	5 149

Sources : Les données de base ayant servi au calcul de ces indicateurs proviennent de divers systèmes d'information du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie et de Statistique Canada.

1. Voir la note 3 au bas du texte.
2. Voir la note 4 au bas du texte.

Graphique 1.12

**Coût par élève des enseignants des cégeps en dollars courants et en dollars constants de 2010-2011**



## 1.13 La dépense globale des universités par rapport au PIB

En 2010-2011, la dépense globale des universités par rapport au produit intérieur brut (PIB) était de 1,82% au Québec<sup>1</sup>, en comparaison avec 2,22% dans les provinces de l'Atlantique, 1,76% en Ontario et 1,56% dans les provinces de l'Ouest<sup>2</sup>.

Entre 1998 et 2002, la part du PIB consacrée à l'enseignement universitaire a augmenté tant au Québec que dans le reste du Canada et elle a fluctué au cours des années suivantes. En 2010-2011, l'effort financier est demeuré plus important au Québec que dans le reste du Canada. Pour expliquer cet écart, il est possible d'utiliser un modèle d'analyse comportant quatre grands facteurs : la dépense par étudiant, la richesse collective (définie par le PIB par habitant), le taux de participation (défini par la proportion que représente l'effectif étudiant dans la population de 18 à 24 ans) ainsi que le facteur démographique (défini par la proportion que représentent les jeunes de 18 à 24 ans dans la population totale)<sup>3</sup>.

Le principal facteur expliquant l'effort financier plus important du Québec pour ses universités est le fait que le PIB par habitant du Québec (42 373 \$) était de 18% moins élevé que la moyenne enregistrée dans les autres provinces canadiennes (51 870 \$), en 2010-2011. Deux autres facteurs ont eu un effet contraire : la dépense globale par étudiant, un peu moins élevée au Québec que dans le reste du Canada, et le facteur démographique (il y a relativement moins de jeunes au Québec).

La dépense globale par étudiant dans les universités du Québec (28 545 \$) était de 6% moins élevée que celle des universités du reste du Canada (30 213 \$), en 2010-2011<sup>4</sup>. Des différences structurelles existant entre les systèmes d'enseignement ont une influence sur le niveau relatif de la dépense par étudiant. Un autre problème qui se pose est celui des différences dans le coût de la vie (de 7% moins élevé au Québec que dans le reste du Canada en 2010). Par ailleurs, d'autres ajustements aux données permettraient de les rendre plus comparables. Si on tenait compte des différences structurelles, du coût de la vie et des autres ajustements possibles, la dépense par étudiant au Québec serait à tout le moins comparable à la moyenne du reste du Canada en 2010-2011<sup>5</sup>.

Par ailleurs, le taux de participation était sensiblement le même au Québec (30,5%) que dans le reste du Canada (30,6%) en 2010-2011.

Une comparaison de la part du PIB allouée à l'enseignement universitaire au Québec et dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en 2008-2009 fait ressortir que le Québec se situait parmi

les États dont l'effort financier était le plus important<sup>6</sup>. En fait, seuls quelques pays allouaient une plus grande part de leur PIB à l'enseignement universitaire. L'effort financier plus grand au Québec s'explique surtout par la dépense par étudiant, plus élevée que la moyenne des pays de l'OCDE. De plus, on estime que le taux de scolarisation des jeunes adultes québécois était supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE. Ce dernier facteur a aussi contribué à accroître l'effort financier à l'enseignement universitaire.

L'effort collectif pour l'enseignement universitaire est plus élevé au Québec que dans le reste du Canada et que dans la plupart des pays de l'OCDE.

1. En 2010-2011, la dépense globale des universités était de 6,2 milliards de dollars, alors que le PIB s'élevait à 338,1 milliards.
2. Les données sur les universités présentées ici n'ont pas été ajustées pour tenir compte des différences structurelles entre les systèmes d'enseignement.
3. Voir la publication suivante : Marius DEMERS, « L'effort financier pour les universités en 2008-2009 : comparaison entre le Québec et les autres provinces canadiennes », *Bulletin statistique de l'éducation* publié par la Direction de la recherche, des statistiques et de l'information du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, n° 40, mars 2011. On peut consulter ce document dans Internet à l'adresse suivante : <http://www.mels.gouv.qc.ca/referencess/statistiques/bulletin-statistique-de-leducation/>.
4. Voir la fiche 1.14.
5. Voir la fiche 1.14. Voir aussi le *Bulletin statistique de l'éducation* n° 40 (la référence est fournie dans la note 3 ci-dessus).
6. Pour plus d'information sur la comparaison entre les provinces et les pays de l'OCDE pour cet indicateur, voir les publications suivantes :
  - Statistique Canada et Conseil des ministres de l'Éducation du Canada, *Indicateurs de l'éducation au Canada : une perspective internationale*, 2011, cat. 81-604, chapitre B;
  - OCDE, *Regards sur l'éducation 2011 : Les indicateurs de l'OCDE*, 2011, chapitre B.
 Le concept de dépense globale retenu dans ces publications n'est pas tout à fait le même que celui qui a été retenu dans la présente fiche.

Tableau 1.13

**Dépense globale des universités<sup>1</sup> par rapport au PIB, Québec et régions du Canada (en %)**

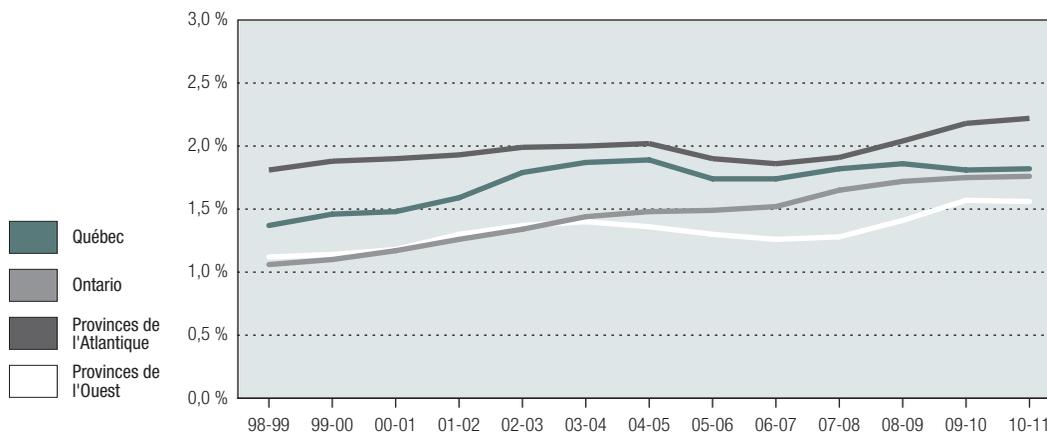
	1998-1999	2002-2003 <sup>2</sup>	2006-2007	2008-2009 <sup>2</sup>	2009-2010 <sup>2</sup>	2010-2011
<b>Québec</b>	<b>1,37</b>	<b>1,79</b>	<b>1,74</b>	<b>1,86</b>	<b>1,81</b>	<b>1,82</b>
<b>Canada sans le Québec</b>	<b>1,13</b>	<b>1,39</b>	<b>1,42</b>	<b>1,59</b>	<b>1,69</b>	<b>1,69</b>
Provinces de l'Atlantique	1,81	1,99	1,86	2,04	2,18	2,22
Ontario	1,06	1,34	1,52	1,72	1,75	1,76
Provinces de l'Ouest	1,12	1,37	1,26	1,41	1,57	1,56
<b>Canada</b>	<b>1,18</b>	<b>1,47</b>	<b>1,48</b>	<b>1,64</b>	<b>1,72</b>	<b>1,72</b>

Sources : Les données de base ayant servi au calcul de cet indicateur proviennent de Statistique Canada et de l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU). Cependant, la donnée pour le Québec, en 2010-2011, a été ajustée par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie pour refléter un exercice d'une durée de 12 mois. Cet ajustement a été rendu nécessaire en raison du changement de date de fin d'exercice pour les établissements de la province de Québec à compter de l'exercice financier 2010-2011. La date de fin d'exercice du 31 mai a en effet été remplacée par celle du 30 avril pour toutes les universités de la province de Québec. Par conséquent, les états financiers de ces établissements et les données de l'ACPAU couvrent une période de 11 mois (10 mois pour l'Université Bishop's).

1. La dépense globale des universités inclut le fonds de fonctionnement général, le fonds « Objectif spécifique et fiduciaire », le fonds de recherche subventionnée et le fonds d'immobilisations. Les entreprises auxiliaires sont exclues. Voir aussi la note 2 du texte.
2. Données révisées.

Graphique 1.13

**Dépense globale des universités par rapport au PIB, Québec et régions du Canada (en %)**



## 1.14 La dépense globale par étudiant des universités

En 2010-2011, la dépense globale par étudiant des universités du Québec était de 28 545 \$. Par comparaison, elle était de 30 287 \$ dans les universités des provinces de l'Atlantique, de 26 620 \$ en Ontario et de 35 823 \$ dans les provinces de l'Ouest.

La répartition des dépenses entre les divers fonds comptables se fait différemment dans les universités du Québec et dans celles du reste du Canada<sup>1</sup>. Pour les comparaisons interprovinciales, il est donc nécessaire d'utiliser un concept de dépense globale. La dépense globale des universités inclut le fonds de fonctionnement général, le fonds « Objectif spécifique et fiducie », le fonds de recherche subventionnée et le fonds d'immobilisations. Cependant, les entreprises auxiliaires sont exclues. Cette comparaison doit toutefois être nuancée en raison de deux éléments importants. Le premier a trait aux différences structurelles entre les systèmes d'enseignement et le second, aux écarts relatifs au coût de la vie.

L'écart entre les dépenses globales par étudiant s'explique en partie par les différences structurelles entre les systèmes d'enseignement, dont celles liées à la composition de l'effectif étudiant par cycle et par domaine d'études. Ainsi, le fait que les universités du Québec aient une proportion plus élevée d'étudiants inscrits dans les secteurs disciplinaires plus coûteux et aux cycles d'études universitaires supérieurs explique en partie leur dépense par étudiant plus élevée qu'en Ontario.

Par ailleurs, le coût de la vie est moins élevé au Québec que dans le reste du Canada, cette différence étant de 7 % en 2010. Il est important d'en tenir compte dans les comparaisons relatives aux données financières, car pour une même quantité de dollars, le pouvoir d'achat n'est pas le même d'une province à l'autre. Ce facteur qu'est le coût de la vie moins élevé au Québec a un effet à la baisse de 7 % sur la dépense par étudiant au Québec.

Par ailleurs, d'autres ajustements aux données permettraient de rendre les données plus comparables<sup>2</sup>. Si on tenait compte des différences structurelles, du coût de la vie et des autres ajustements possibles, la dépense par étudiant au Québec serait à tout le moins comparable à la moyenne du reste du Canada en 2010-2011<sup>3</sup>. Il faut aussi remarquer que les comparaisons des dépenses par étudiant sont influencées par la richesse relative des provinces. Ainsi, la richesse des provinces de l'Ouest explique en partie leur dépense par étudiant plus élevée qu'ailleurs au Canada. Cependant, malgré un PIB par habitant moins élevé, la dépense globale par étudiant des universités au Québec (28 545 \$) était plus élevée qu'en Ontario (26 620 \$).

La comparaison des sources de revenus des universités en 2010-2011 montre que le financement public est plus important au Québec (70 %) que dans le reste du Canada (57 %), alors que c'est le contraire pour le financement privé (30 % comparativement à 43 %). Le financement public inclut, entre autres, les revenus provenant des gouvernements provinciaux (53 % au Québec comparativement à 44 % dans le reste du Canada). Le financement privé inclut, entre autres, les revenus provenant des droits de scolarité, qui représentent une part du financement nettement moins élevée au Québec (14 %) que dans le reste du Canada (26 %).

En 2010-2011, au Québec, la dépense globale par étudiant des universités était plus élevée que celle de l'Ontario, mais moins élevée que la moyenne des autres provinces.

1. Pour illustrer le problème de la comptabilisation des dépenses (et des revenus) entre les divers fonds, on peut donner les deux exemples suivants. Dans les universités du Québec, certaines dépenses relatives à l'achat de mobilier et d'équipement sont comptabilisées dans le fonds d'immobilisation, alors que dans les universités du reste du Canada, ces mêmes dépenses sont comptabilisées dans le fonds de fonctionnement. Par ailleurs, les dépenses des universités du Québec pour l'enseignement et la recherche dans les hôpitaux universitaires sont comptabilisées dans le fonds de la recherche subventionnée, alors que pour certaines universités hors Québec, ces mêmes dépenses sont comptabilisées dans le fonds de fonctionnement.
2. Ce serait le cas par exemple pour les compensations de taxes. Ainsi, au Québec, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire paie des compensations de taxes directement aux villes et aux municipalités au nom des universités. Ces sommes ne sont pas comptabilisées dans les rapports financiers des universités ni dans les données de l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU). Or, dans les données de l'ACPAU, tout indique que dans les autres provinces, cet élément de dépense serait pris en compte dans le fonds de fonctionnement. En 2010-2011, il s'agissait d'un montant d'environ 100 millions de dollars payé par le gouvernement, mais qui n'est pas considéré dans l'évaluation comparative des ressources consacrées aux universités. Un autre exemple : les bourses d'études allouées par les universités. Ces dernières sont nettement plus élevées dans les autres provinces parce que les droits de scolarité, qui y sont plus élevés qu'au Québec, s'y accompagnent d'une redistribution d'une partie des droits perçus aux étudiantes et aux étudiants sous forme de bourses.
3. Voir aussi la publication suivante : Marius DEMERS, « L'effort financier pour les universités en 2008-2009 : comparaison entre le Québec et les autres provinces canadiennes », *Bulletin statistique de l'éducation* publié par la Direction de la recherche, des statistiques et de l'information du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, n° 40, mars 2011. On peut consulter ce document dans Internet à l'adresse suivante : <http://www.mels.gouv.qc.ca/references/statistiques/bulletin-statistique-de-leducation/>.

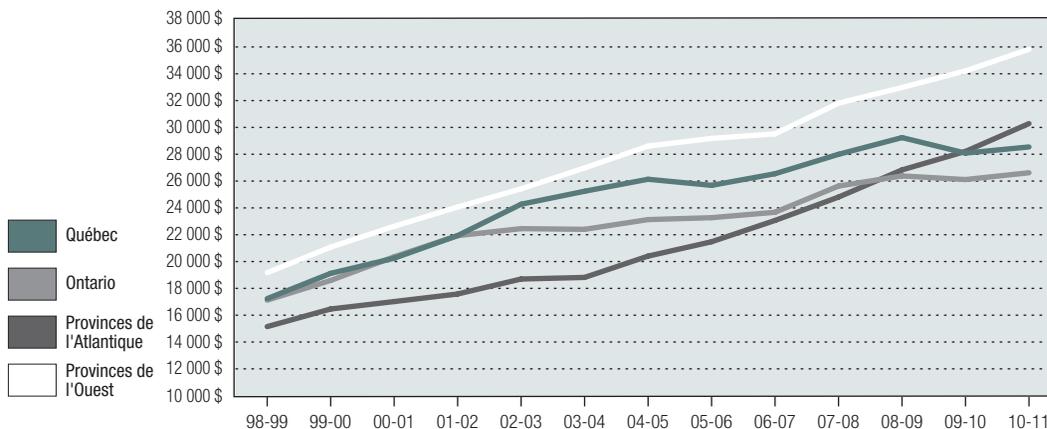
Tableau 1.14  
**Dépense globale  
 par étudiant des  
 universités<sup>1</sup>, Québec et  
 régions du Canada  
 (en \$ courants)**

	1998- 1999	2002- 2003	2006- 2007	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011
<b>Québec</b>	<b>17 235</b>	<b>24 273</b>	<b>26 546</b>	<b>29 242</b>	<b>28 085</b>	<b>28 545</b>
<b>Canada sans le Québec</b>	<b>17 575</b>	<b>23 015</b>	<b>25 599</b>	<b>28 735</b>	<b>29 184</b>	<b>30 213</b>
Provinces de l'Atlantique	15 149	18 697	23 064	26 831	28 211	30 287
Ontario	17 120	22 454	23 673	26 383	26 113	26 620
Provinces de l'Ouest	19 168	25 419	29 519	32 976	34 217	35 823
<b>Canada</b>	<b>17 489</b>	<b>23 320</b>	<b>25 809</b>	<b>28 846</b>	<b>28 945</b>	<b>29 848</b>

Sources : Les données de base ayant servi au calcul de cet indicateur proviennent de Statistique Canada et de l'ACPAU. Cependant, la donnée pour le Québec, en 2010-2011, a été ajustée par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie pour refléter un exercice d'une durée de 12 mois. Cet ajustement a été rendu nécessaire en raison du changement de date de fin d'exercice pour les établissements de la province de Québec à compter de l'exercice financier 2010-2011. La date de fin d'exercice du 31 mai a en effet été remplacée par celle du 30 avril pour toutes les universités de la province de Québec. Par conséquent, les états financiers de ces établissements et les données de l'ACPAU couvrent une période de 11 mois (10 mois pour l'Université Bishop's).

1. La dépense globale des universités inclut le fonds de fonctionnement général, le fonds « Objectif spécifique et fiduciaire », le fonds de recherche subventionnée et le fonds d'immobilisations. Les entreprises auxiliaires sont exclues. Par ailleurs, pour le calcul de la dépense par étudiant, une comptabilisation uniforme des effectifs étudiants de toutes les provinces a été retenue. Elle est basée sur la convention suivante : les effectifs à temps partiel sont convertis en équivalents temps plein en étant divisés par 3,5, puis sont additionnés aux effectifs à temps plein.

Graphique 1.14  
**Dépense globale  
 par étudiant des  
 universités, Québec et  
 régions du Canada  
 (en \$ courants)**



## 1.15 Le coût salarial des enseignants des universités

La dépense salariale, avantages sociaux compris, pour toutes les catégories de personnel des universités, représente, au Québec comme dans le reste du Canada, plus de la moitié de la dépense globale des universités. La masse salariale du personnel enseignant constitue le principal élément de la dépense salariale. Lorsqu'on divise la masse salariale du personnel enseignant par le nombre d'étudiants exprimé en équivalents temps plein, on obtient le coût des enseignants par étudiant<sup>1</sup>. En 2010-2011, ce coût était moins élevé au Québec (7 455 \$) que dans les provinces de l'Atlantique (8 108 \$), qu'en Ontario (7 689 \$) et que dans les provinces de l'Ouest (9 595 \$). En raison de ce coût élevé dans l'Ouest, le coût des enseignants par étudiant au Québec est de 11 % moins élevé que la moyenne du reste du Canada (8 399 \$). Cependant, si l'on tient compte du coût de la vie moins élevé au Québec que dans le reste du Canada, cet écart avec le reste du Canada est sensiblement réduit et le coût par étudiant (réel) est plus élevé qu'en Ontario.

La masse salariale considérée dans le calcul de la dépense par étudiant pour le personnel enseignant inclut la rémunération des doyens, des directeurs de département, des professeurs-chercheurs et des chargés de cours ainsi que les montants versés pour tous les autres employés engagés pour l'enseignement, selon le concept retenu par Statistique Canada<sup>2</sup>. Parmi les facteurs qui expliquent les différences observées dans la dépense par étudiant pour le personnel enseignant, deux sont particulièrement importants : le nombre moyen d'étudiants par enseignant et le salaire moyen des enseignants. Le tableau 1.15 présente les données sur le salaire moyen des professeurs à temps plein<sup>3</sup>.

En 2010-2011, le salaire moyen des professeurs du Québec (107 673 \$) était de 3 % supérieur à celui de leurs homologues des provinces de l'Atlantique (104 671 \$), mais il était de 12 % moins élevé qu'en Ontario (122 952 \$) et de 7 % moins élevé que dans les provinces de l'Ouest (115 534 \$). Il est cependant important de rappeler qu'au Québec, le coût de la vie est moins élevé que dans le reste du Canada (écart de 7 % en 2010). Lorsqu'on tient compte du coût de la vie, on arrive à la conclusion que les professeurs à temps plein des universités du Québec avaient en réalité un pouvoir d'achat assez semblable à celui des professeurs des autres provinces, en 2010-2011.

Il convient aussi de rappeler que, malgré un salaire moyen des professeurs moins élevé au Québec qu'en Ontario (écart de 12 % en 2010-2011), le coût des enseignants par étudiant s'avère plus élevé au Québec lorsque l'on tient compte des différences dans le coût de la vie<sup>4</sup>. Cela s'explique surtout par le fait

que le nombre moyen d'étudiants par enseignant était en 2010-2011 moins élevé au Québec qu'en Ontario.

Ainsi, le nombre moyen d'étudiants par professeur à temps plein au Québec (22,3) était nettement moins élevé qu'en Ontario (26,0), en 2010-2011<sup>5</sup>. Les chargés de cours et les enseignants à temps partiel ne sont pas inclus dans ce calcul. Les chargés de cours assument une forte proportion du volume d'enseignement dans les universités (environ 50 % au Québec). Les données disponibles ne permettent pas un calcul précis des rapports étudiants-enseignant qui inclurait toutes les catégories d'enseignants.

Le nombre élevé de chargés de cours au Québec dépend en partie du grand nombre de dégagelements d'enseignement accordés aux professeurs pour leur permettre de remplir d'autres tâches, par exemple effectuer de la recherche, occuper des postes de direction des affaires académiques et remplir des tâches liées aux services internes à l'université. Il existe cependant peu de données récentes à ce sujet.

Le salaire moyen des professeurs est moins élevé au Québec que dans le reste du Canada, mais lorsque l'on tient compte du coût de la vie, leur pouvoir d'achat est assez semblable.

1. Aux fins du calcul du coût des enseignants par étudiant, une comptabilisation uniforme des effectifs étudiants de toutes les provinces a été effectuée. Elle est basée sur la convention suivante : les effectifs à temps partiel sont convertis en équivalents temps plein en étant divisés par 3,5, puis sont additionnés aux effectifs à temps plein. Les données de base ayant servi au calcul de cet indicateur proviennent de Statistique Canada et de l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAAU). Les données pour le Québec, en 2010-2011, ont été estimées par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (voir les sources de données fournies au bas du tableau 1.14).
2. Les avantages sociaux ne sont pas compris dans la masse salariale utilisée pour ce calcul.
3. Le salaire moyen comprend le traitement de base ainsi que les honoraires supplémentaires versés pour des fonctions administratives.
4. Le coût des enseignants par étudiant était de 3 % plus élevé en Ontario qu'au Québec en 2010-2011, mais le coût de la vie était de 11 % plus élevé en Ontario.
5. Il s'agit d'une mise à jour de données présentées dans la publication suivante : Marius DEMERS, « L'effort financier pour les universités en 2008-2009 : comparaison entre le Québec et les autres provinces canadiennes », *Bulletin statistique de l'éducation* publié par la Direction de la recherche, des statistiques et de l'information du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, n° 40. On peut consulter ce document dans Internet à l'adresse suivante : <http://www.mels.gouv.qc.ca/references/statistiques/bulletin-statistique-de-leducation/>.

Tableau 1.15

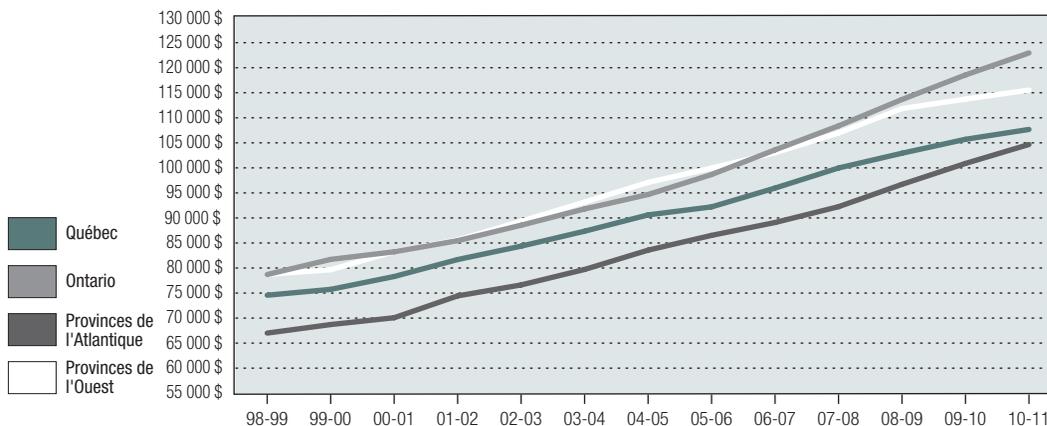
**Salaire moyen des professeurs à temps plein des universités, Québec et régions du Canada (en \$ courants)**

	1998-1999	2002-2003	2006-2007	2008-2009	2009-2010	2010-2011
<b>Québec</b>	<b>74 566</b>	<b>84 364</b>	<b>95 962</b>	<b>102 925</b>	<b>105 704</b>	<b>107 673</b>
<b>Canada sans le Québec</b>	<b>76 838</b>	<b>86 916</b>	<b>101 292</b>	<b>110 629</b>	<b>114 296</b>	<b>117 548</b>
Provinces de l'Atlantique	67 001	76 621	89 084	96 705	100 886	104 671
Ontario	78 704	88 549	103 590	113 656	118 557	122 952
Provinces de l'Ouest	78 729	89 334	103 013	111 846	113 727	115 534
<b>Canada</b>	<b>76 284</b>	<b>86 294</b>	<b>100 056</b>	<b>108 863</b>	<b>112 424</b>	<b>115 405</b>

Source : Les données de base ayant servi au calcul de cet indicateur proviennent de Statistique Canada, *Enquête sur le personnel enseignant à plein temps travaillant dans les universités et collèges canadiens* (compilation spéciale).

Graphique 1.15

**Salaire moyen des professeurs-chercheurs des universités, Québec et régions du Canada (en \$ courants)**



## 1.16 L'aide financière aux études et les droits de scolarité

**A**u Québec, l'aide financière est offerte aux étudiantes et étudiants de l'enseignement postsecondaire à temps plein ainsi qu'à ceux et celles inscrits à la formation professionnelle au secondaire. Elle prend la forme de prêts et de bourses. Le programme québécois d'aide financière aux études est à caractère supplétif : l'étudiant, ses parents, son répondant ou son conjoint sont les premiers à devoir payer pour ses études. L'aide gouvernementale vise à couvrir la différence entre les dépenses admises et la contribution de l'étudiant et, éventuellement, celle de ses proches.

En 2011-2012, parmi les étudiants à temps plein, 24,2 % des élèves de la formation professionnelle du secondaire, 21,3 % des étudiants du collégial et 41,4 % des étudiants des universités recevaient une aide. Au total, on comptait 156 564 bénéficiaires du Programme de prêts et bourses. De ce nombre, 55 402 ont obtenu un prêt seulement et 98 988, un prêt et une bourse. Les 2 174 autres ont reçu une aide totalement attribuée en bourse. L'aide totale accordée sous forme de prêts représentait 538,5 millions de dollars et l'aide totale accordée sous forme de bourses, 459,4 millions de dollars.

En 2011-2012, à l'université, parmi les bénéficiaires de l'aide financière aux études, 33,9 % ont obtenu un prêt seulement, dont le montant moyen était de 3 828 \$, alors que 64,8 % ont bénéficié d'un prêt et d'une bourse, pour une aide totale moyenne de 8 715 \$. Ceux qui ont reçu un prêt et une bourse ont obtenu, en moyenne, un peu plus de la moitié de cette aide sous forme de bourse.

Un examen de l'évolution de l'aide financière aux étudiants universitaires québécois montre que la proportion de l'aide accordée sous forme de prêts et de bourses a fluctué entre 1990 et 2011 (voir le tableau 1.16b). En 2011-2012, les prêts représentaient 52,5 % du total des sommes allouées et les bourses, 47,5 %.

En 2011-2012, l'endettement moyen d'un étudiant québécois ayant pris à sa charge son prêt à la fin de ses études universitaires de premier cycle était de 12 701 \$. L'endettement moyen pour chacun des deux autres cycles atteignait 15 985 \$ pour le deuxième cycle et 23 822 \$ pour le troisième cycle.

Pour l'étudiant ayant contracté un prêt au collégial et au premier cycle universitaire, le prêt moyen cumulé atteignait 16 154 \$ en 2011-2012. Pour le bénéficiaire d'un prêt du collégial jusqu'au deuxième cycle universitaire, il était de 25 506 \$. Enfin, pour celui ayant reçu un prêt du collégial jusqu'au troisième cycle universitaire, le prêt moyen cumulé totalisait 36 154 \$.

Il est à signaler que les dettes d'études sont beaucoup moins importantes au Québec qu'ailleurs au Canada. Cela s'explique principalement par trois facteurs. Premièrement, les droits de scolarité payés par les étudiants québécois sont les plus bas au Canada. Deuxièmement, le Programme de prêts et bourses, plus avantageux au Québec que dans le reste du Canada, permet, en moyenne, davantage d'aide financière sous forme de bourses que dans les autres provinces. Troisièmement, l'existence des cégeps diminue la durée de plusieurs programmes d'études universitaires. Comme les cégeps n'exigent aucuns droits de scolarité, la réduction de la durée des études à l'université est susceptible de diminuer l'endettement étudiant attribuable aux droits de scolarité universitaires.

Dans les universités du Québec, les droits de scolarité sont établis en fonction du statut de l'étudiant. Les étudiants canadiens non résidents du Québec et les étudiants étrangers doivent payer, en plus du montant de base qui s'applique aux étudiants qui résident au Québec, des montants forfaitaires déterminés par les règles budgétaires des universités. Ainsi, en 2012-2013, les droits de scolarité des étudiants qui résident au Québec sont de 2 168 \$ et ceux des étudiants canadiens non résidents du Québec sont de 5 858 \$. Ceux des étudiants étrangers, nettement plus élevés, varient selon le cycle et le domaine d'études<sup>1</sup>.

Le tableau 1.16a présente des données sur la moyenne des droits de scolarité des étudiants canadiens inscrits à temps plein au premier cycle universitaire, selon les régions du Canada. Au Québec, en 2012-2013, ces droits (2 565 \$) représentent 41 % de ceux des étudiants du reste du Canada (6 246 \$). Cette situation s'explique par les longues périodes de gel des droits de scolarité dans les universités du Québec, soit de 1969 à 1989 et de 1995 à 2006.

En 2012-2013, la moyenne des droits de scolarité est de 2 565 \$ au Québec et de 6 246 \$ dans le reste du Canada.

1. Outre les droits de scolarité, les établissements d'enseignement universitaire peuvent exiger des étudiants étrangers des frais spéciaux en vertu des règlements adoptés à cette fin. Par ailleurs, diverses catégories de personnes peuvent être exemptées du montant forfaitaire normalement exigé des étudiants étrangers. Voir le document suivant, produit par la Direction des affaires internationales et canadiennes du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport : *Politique relative aux droits de scolarité exigés des étudiantes et des étudiants étrangers par les universités du Québec*, mai 2008. On peut consulter ce document dans Internet à l'adresse suivante : <http://www.mesrs.gouv.qc.ca/universites/personnel-duniversite/regles-budgetaires-et-reddition-de-comptes/droits-de-scolarite-exiges-des-etudiants-et-rangers-et-non-residents-du-quebec/>.

Tableau 1.16a

**Moyenne des droits de scolarité des étudiants canadiens inscrits à temps plein au premier cycle universitaire, Québec et régions du Canada (en \$ courants)**

	1989-1990	1991-1992	1996-1997	2006-2007	2011-2012	2012-2013
<b>Québec</b>	<b>519</b>	<b>1 311</b>	<b>1 705</b>	<b>1 932</b>	<b>2 520</b>	<b>2 565</b>
<b>Canada sans le Québec</b>	<b>1 537</b>	<b>1 842</b>	<b>2 939</b>	<b>4 565</b>	<b>6 020</b>	<b>6 246</b>
Provinces de l'Atlantique	1 728	2 075	3 148	5 537	5 167	5 319
Ontario	1 561	1 818	2 992	5 155	6 815	6 975
Provinces de l'Ouest	1 409	1 780	2 755	4 542	5 085	5 185
<b>Canada</b>	<b>1 271</b>	<b>1 706</b>	<b>2 648</b>	<b>4 400</b>	<b>5 313</b>	<b>5 586</b>

Tableau 1.16b

**Proportion de l'aide financière aux étudiants québécois de l'enseignement universitaire sous forme de prêts et de bourses (en %)**

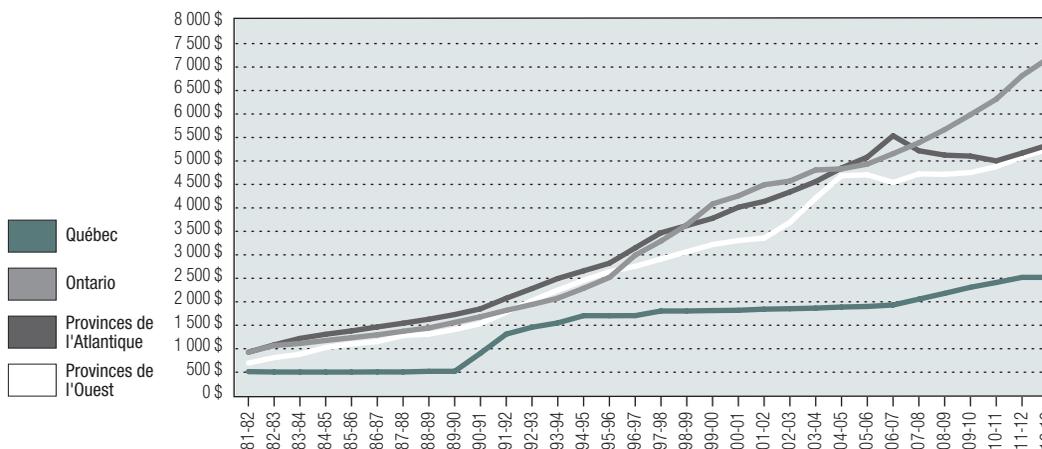
	1990-1991	1995-1996	2000-2001	2005-2006	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012 <sup>p</sup>
Prêts	59,4	66,4	59,3	61,2	54,6	52,7	52,1	52,5
Bourses	40,6	33,6	40,7	38,8	45,4	47,3	47,9	47,5

p : Données provisoires.

Sources : Les données de base ayant servi au calcul de ces indicateurs proviennent de Statistique Canada et des systèmes d'information du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Graphique 1.16

**Moyenne des droits de scolarité des étudiants inscrits à temps plein au premier cycle universitaire, Québec et régions du Canada (en \$ courants)**



## 1.17 La recherche subventionnée et commanditée dans les universités

En 2010-2011, les subventions et contrats de recherche s'élevaient à plus de 1,7 milliard de dollars, soit plus de 180 000 \$ par professeur en moyenne.

Entre 1999 et 2006, les subventions et contrats de recherche ont augmenté de 67 %. Cette forte augmentation s'explique en bonne partie par les sommes importantes consacrées par les gouvernements du Québec et du Canada aux dossiers relatifs à la Fondation canadienne pour l'innovation.

De 2006 à 2010, les sommes consacrées à la recherche sont passées de 1,377 à 1,742 milliard de dollars, pour une augmentation de 27 %. La contribution du gouvernement fédéral a augmenté de 22 % au cours de cette période, alors que celle du gouvernement du Québec a connu une hausse de 69 %. Les subventions et contrats non gouvernementaux ont augmenté de 5 % et les autres sources<sup>1</sup>, de 29 %.

En 2010-2011, le gouvernement fédéral contribuait pour environ la moitié du financement de la recherche subventionnée et commanditée dans les universités, alors que la contribution du gouvernement du Québec était de 22 %. Les subventions et contrats non gouvernementaux (19 %) et les autres sources (10 %) fournissaient le reste du financement.

En 2010-2011, le montant moyen des subventions et contrats de recherche par professeur au Québec (181 376 \$) était plus élevé que dans le reste du Canada (140 182 \$). Cet écart était dû en bonne partie au fait que les professeurs du Québec obtenaient en moyenne davantage d'argent des fonds fédéraux (87 341 \$) que leurs homologues des autres provinces (67 830 \$)<sup>2</sup>.

Étant donné que les fonds de recherche fédéraux accordent des subventions au mérite, il existe une autre façon de montrer la performance des chercheurs des universités québécoises dans l'obtention de fonds fédéraux de recherche. Il s'agit de comparer la part des subventions de recherche provenant des fonds fédéraux obtenue par les chercheurs des universités québécoises (26,3 % en 2010-2011) avec le poids de la population québécoise dans la population canadienne (23,1 % en 2011). Il apparaît que le Québec va chercher plus que sa part des subventions fédérales pour la recherche dans les universités.

Cependant, les universités québécoises sont moins présentes sur le plan de la commercialisation de la recherche que celles de l'Ontario ou des autres provinces. Ainsi, en 2008, les universités et les centres de recherche québécois ont déposé 15 % des licences et des options nouvelles<sup>3</sup> attribuables à l'ensemble des univer-

sités et des centres de recherche canadiens. Par ailleurs, les entreprises dérivées créées à partir des inventions des universités québécoises ne représentaient que 16 % des entreprises de même nature créées dans l'ensemble du Canada, en 2008. Ces proportions sont considérablement inférieures au poids démographique du Québec (23,3 % en 2008)<sup>4</sup>.

Il est possible d'obtenir une ventilation de la recherche subventionnée et commanditée, selon le domaine de recherche, à partir du Système d'information sur la recherche universitaire (SIRU), pour l'année 2010-2011. Les domaines des sciences de la santé, des sciences pures et des sciences appliquées recevaient au total 76,2 % des subventions et des contrats de recherche, soit respectivement 45,4 %, 19,5 % et 11,3 % (voir le graphique 1.17). Les sciences humaines et sociales recevaient 14,3 % et les autres domaines, 9,5 %.

En 2010-2011, le montant moyen des subventions et contrats de recherche par professeur était plus élevé au Québec que le montant moyen dans le reste du Canada.

1. Comprend, entre autres, les dons des entreprises privées et des organismes sans but lucratif.
2. Il s'agit d'une mise à jour de données présentées dans la publication suivante : Marius DEMERS, « L'effort financier pour les universités en 2008-2009 : comparaison entre le Québec et les autres provinces canadiennes », *Bulletin statistique de l'éducation* publié par la Direction de la recherche, des statistiques et de l'information du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, n° 40, mars 2011. On peut consulter ce document dans Internet à l'adresse suivante : <http://www.mels.gouv.qc.ca/references/statistiques/bulletin-statistique-de-leducation/>.
3. Une licence est une entente avec un client en vue de l'utilisation de la propriété intellectuelle de l'établissement universitaire, moyennant le versement d'une redevance ou dans le respect d'autres modalités. Une option est le droit de négocier pour obtenir une licence.
4. Statistique Canada, *Enquête sur la commercialisation de la propriété intellectuelle dans le secteur de l'enseignement supérieur, 2008*, août 2010.

Tableau 1.17

**Recherche subventionnée et commanditée<sup>1</sup> selon la source de financement et par professeur-chercheur**

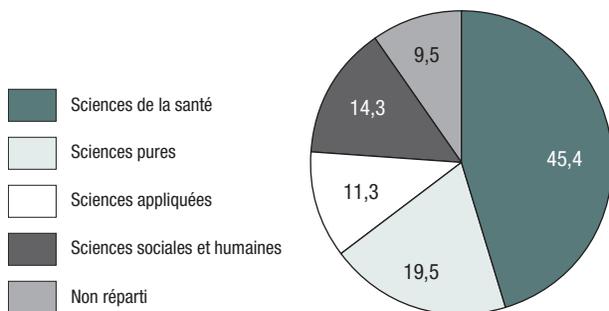
	1999-2000	2002-2003	2006-2007	2008-2009	2009-2010	2010-2011
<b>Subventions et contrats de recherche, selon la source (en millions de \$)</b>						
Gouvernement du Canada	350,1	577,0	687,4	753,1	831,4	839,0
Gouvernement du Québec	156,8	285,1	230,2	250,6	376,2	388,3
Subventions et contrats non gouvernementaux	122,8	299,6	320,1	280,6	335,5	335,0
Autres sources	196,4	117,1	139,1	260,7	177,1	180,0
<b>Total</b>	<b>826,1</b>	<b>1 278,8</b>	<b>1 376,8</b>	<b>1 545,0</b>	<b>1 720,2</b>	<b>1 742,3</b>
<b>Nombre de professeurs-chercheurs<sup>2</sup></b>	<b>8 005</b>	<b>8 292</b>	<b>9 267</b>	<b>9 447</b>	<b>9 516</b>	<b>9 606</b>
<b>Montant par professeur-chercheur (en \$)</b>	<b>103 198</b>	<b>154 221</b>	<b>148 570</b>	<b>163 544</b>	<b>180 769</b>	<b>181 376</b>

Sources : Les données de base ayant servi au calcul de cet indicateur proviennent de Statistique Canada et de l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU). Il est à noter qu'il y a eu un changement de date de fin d'exercice pour les données financières des universités du Québec à compter de l'exercice financier 2010-2011. La date de fin d'exercice du 31 mai a été remplacée par celle du 30 avril. Par conséquent, les états financiers de ces établissements et les données de l'ACPAU couvrent une période de 11 mois (10 mois pour l'Université Bishop's).

1. Il est ici question de toute recherche pour laquelle un financement direct, par exemple une subvention, un contrat ou une commandite, est alloué par l'université elle-même ou par des organismes extérieurs. Il s'agit de travaux de recherche menés sous la responsabilité de professeurs-chercheurs d'université, pour lesquels des sommes d'argent sont versées dans des comptes particuliers administrés par le service des finances ou de la comptabilité de l'université, d'un hôpital ou d'un centre affilié à l'université.
2. Il s'agit ici de tous les professeurs de carrière qui occupent des postes permanents dans les universités québécoises, qu'ils soient engagés à temps plein dans les activités courantes d'enseignement, en congé sabbatique ou en congé de perfectionnement. Ils peuvent aussi assumer certaines tâches administratives. En effet, les directeurs de département, les doyens et les vice-doyens continuent fréquemment d'avoir des activités d'enseignement ou de recherche.

Graphique 1.17

**Recherche commanditée et subventionnée, selon le domaine de recherche, en 2010-2011 (en %)**



## 2.1 L'espérance de scolarisation

Le temps qu'un ou une enfant entrant au primaire en 2011-2012 peut s'attendre à passer dans le système scolaire est de 15,5 ans<sup>1</sup>. Depuis 1988-1989, cette valeur s'est accrue de 0,6 année pour les garçons, contre 1,6 année pour les filles. Il n'y a pas eu de progrès apparent de la scolarisation depuis 1993-1994, alors que la durée espérée était de 15,7 ans. Il y a même eu un recul d'environ 0,6 année de la scolarisation des garçons depuis ce temps, puisqu'elle s'établit aujourd'hui à 14,8 ans.

La répartition par ordre d'enseignement permet de constater que tous les gains réalisés depuis 1987-1988 sont attribuables soit à l'enseignement aux adultes, soit à l'enseignement postsecondaire. La scolarité ajoutée provient, pour plus de la moitié, du collégial et de l'université. Au primaire et au secondaire, la scolarisation a augmenté de 0,30 année, résultat d'une hausse de 0,33 année chez les adultes et d'une baisse de 0,40 année chez les jeunes.

À l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire, les durées de scolarisation correspondent presque à la durée théorique des études. L'accès à ces ordres d'enseignement, dont la fréquentation est obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans, est quasi universel. À l'enseignement collégial et à l'université, la durée moyenne de la scolarité est inférieure à la durée des programmes, ce qui s'explique surtout par le fait que tout le monde n'accède pas à ces ordres d'enseignement.

En outre, l'espérance de scolarisation ne coïncide pas nécessairement avec le nombre d'années d'études achevées et réussies puisque la durée attribuable aux redoublements est incluse dans la durée moyenne. Le léger recul au primaire et au secondaire, depuis 1992-1993, peut d'ailleurs s'expliquer par la diminution de la fréquence des retards par rapport à l'âge attendu. Au collégial et à l'université, la plus grande accessibilité des études pour les femmes, associée à une plus forte persévérance scolaire, fait en sorte que leur scolarisation moyenne est plus longue (moyenne de 4,8 ans, contre 3,4 ans pour les hommes).

De l'école primaire à l'université, la scolarisation totale établie pour 2011-2012 correspond en moyenne à 15,5 années par Québécois ou Québécoise en âge de fréquenter un établissement scolaire.

1. Techniquement, l'espérance de scolarisation pour une année scolaire est égale à la somme des taux de scolarisation (ou de fréquentation) à temps plein (ou l'équivalent) par année d'âge. Un taux de scolarisation équivaut à un nombre moyen d'années de scolarité par personne. La somme des taux par âge indique la durée hypothétique des études d'un ou d'une enfant qui entrerait au primaire et qui serait, tout au long de son parcours scolaire, dans la situation de scolarisation observée pendant une année aux différents âges.

Tableau 2.1

**Espérance de scolarisation pour un ou une enfant qui entre à l'école primaire, selon le sexe et l'ordre d'enseignement (en années)**

	1987-1988	1988-1989	1993-1994	1998-1999	2010-2011	2011-2012 <sup>e</sup>
<b>Tous les ordres d'enseignement</b>						
Sexe masculin	nd	14,2	15,4	15,1	14,7	14,8
Sexe féminin	nd	14,8	16,0	15,9	16,3	16,4
<b>Ensemble</b>	<b>14,5</b>	<b>14,5</b>	<b>15,7</b>	<b>15,5</b>	<b>15,5</b>	<b>15,5</b>
<b>Ensemble selon l'ordre d'enseignement</b>						
Primaire (jeunes)	6,14	6,16	6,12	6,08	5,93	5,94
Secondaire (jeunes)	5,09	5,03	5,01	5,00	4,89	4,89
Primaire et secondaire (adultes)	0,30	0,23	0,84	0,88	0,67	0,63
Collégial	1,74	1,74	2,07	1,99	2,00	2,02
Université	1,28	1,34	1,64	1,53	2,04	2,10

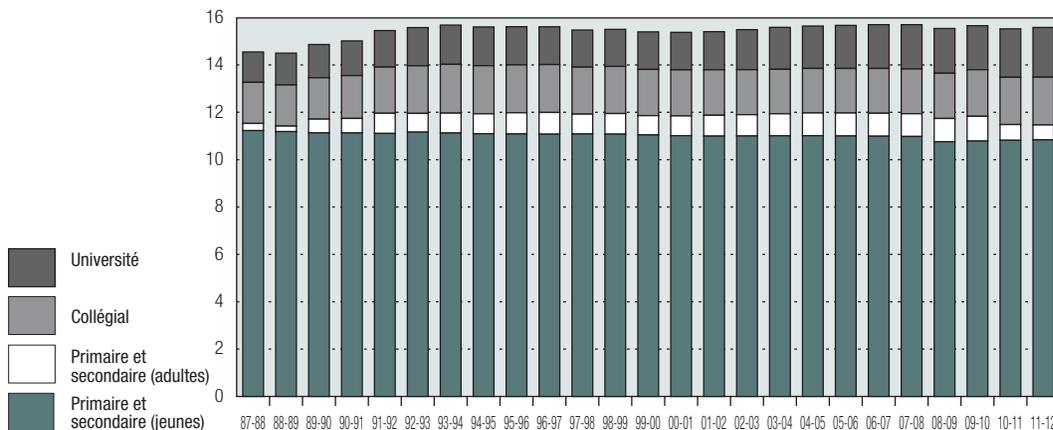
e : Estimations.

nd : Données non disponibles.

Sources : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et Statistique Canada.

Graphique 2.1

**Espérance de scolarisation pour un ou une enfant qui entre à l'école primaire (en années)**



## 2.2 L'accès à la préscolarisation

Le taux de scolarisation à 5 ans<sup>1</sup> oscille entre 97 % et 99 % depuis de nombreuses années. Il n'y a pas de différence significative entre les garçons et les filles en ce qui concerne l'accès à la maternelle 5 ans, non plus qu'à la maternelle 4 ans. Auparavant, le taux de préscolarisation à 4 ans se maintenait entre 6 % et 9 %; ce taux est nettement plus élevé depuis 1994-1995 puisque sont dorénavant comptés les enfants inscrits en *Animation Passe-Partout*. Le taux était de 20,6 % en 2011-2012.

Dans chaque pays, les garderies, les maternelles, les écoles ordinaires et les familles participent à différents degrés à l'éducation des jeunes enfants. Au Québec, on confie aux garderies une part relativement importante des activités éducatives, laissant le système scolaire officiel intervenir plus tard dans la vie des enfants. Ainsi, au Québec, les enfants âgés de 5 ans ont à peu près les mêmes probabilités de fréquenter l'école, que ce soit la maternelle ou le primaire, que les enfants des pays du G7<sup>2</sup>. En 2011-2012, l'accès à l'école à 5 ans était presque universel dans la plupart des pays du G7. Par contre, en ce qui concerne les activités éducatives offertes aux enfants âgés de 4 ans, le Québec est loin des pays où le taux de scolarisation à 4 ans est presque identique à celui des enfants de 5 ans. De même, au Québec et au Canada, les enfants de 3 ans ne sont pas scolarisés. Cela constitue une exception parmi les pays du G7. De plus, la majorité des enfants inscrits à la maternelle 4 ans au Québec sont dans le programme *Animation Passe-Partout*. À partir de la maternelle 5 ans, les enfants entrent officiellement dans le système scolaire québécois.

En maternelle 5 ans, on compte 2,7 % d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA). La proportion est de 1,6 % chez les filles, mais de plus du double (3,7 %) chez les garçons.

En 2011-2012, 98,2 % des enfants fréquentaient la maternelle 5 ans.

1. Il s'agit du nombre d'enfants inscrits à la maternelle 5 ans, quel que soit leur âge, en proportion de la population âgée de 5 ans, ou de 4 ans dans le cas de la maternelle 4 ans. Il y a peu d'enfants inscrits à la maternelle 5 ans qui ne sont pas effectivement âgés de 5 ans le 30 septembre, et encore moins d'enfants à la maternelle 4 ans qui n'ont pas 4 ans. Des variations dans les estimations de la population âgée de 4 ou 5 ans peuvent influencer sur le calcul de ces taux, probablement plus que tout autre facteur.
2. L'OCDE calcule des taux nets de scolarisation. Il s'agit de la proportion d'enfants d'un âge donné qui fréquentent l'école, soit au primaire, soit à la maternelle. Les deux régimes sont confondus, car les différences nationales sont importantes. Le taux net de scolarisation ne tient aucunement compte du type de fréquentation. Sont donc ignorés les concepts de temps plein ou de temps partiel, d'heures ou de journées de fréquentation par semaine. Là aussi, les différences nationales peuvent être importantes.

Tableau 2.2

**Proportion d'enfants inscrits à la maternelle 4 ans ou 5 ans (en %)**

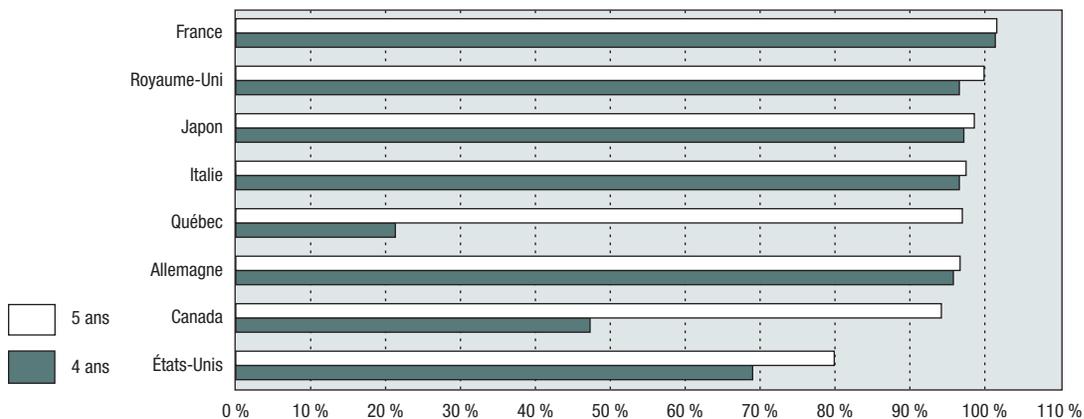
	1982-1983	1992-1993	2002-2003	2009-2010	2010-2011	2011-2012
<b>Maternelle 4 ans</b>	<b>8,0</b>	<b>9,2</b>	<b>19,6</b>	<b>20,5</b>	<b>20,6</b>	<b>20,6</b>
Animation Passe-Partout	—	—	11,0	12,9	12,9	13,3
Autres catégories	—	—	8,5	7,6	7,6	7,3
<b>Maternelle 5 ans</b>	<b>97,4</b>	<b>96,7</b>	<b>98,1</b>	<b>97,9</b>	<b>98,4</b>	<b>98,2</b>

Sources : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et Statistique Canada.

— : Sans objet.

Graphique 2.2

**Taux nets de scolarisation à 4 ans ou à 5 ans, Québec et pays du G7, en 2009-2010 (en %)**



## 2.3 L'accès au secondaire à la formation générale – Secteur des jeunes

L'accès à la 5<sup>e</sup> secondaire en 2011-2012 se situait à 76,4 %. L'accès à la 4<sup>e</sup> secondaire se situait à 85,4 %. Par ailleurs, 98,1 % des jeunes ont accédé à la 3<sup>e</sup> secondaire en 2011-2012.

Dans une perspective plus historique, le graphique 2.3 montre que l'accès à la 4<sup>e</sup> et à la 5<sup>e</sup> secondaire a sensiblement augmenté au cours des années 1980. Cette tendance s'explique par le fait que le passage vers la formation professionnelle a été retardé au profit d'une formation générale plus poussée. Par contre, la chute observée en 1985-1986 (4<sup>e</sup> secondaire) et en 1986-1987 (5<sup>e</sup> secondaire) est due au redressement des notes de passage<sup>1</sup>. Il y a eu une baisse temporaire de la persévérance, mais la tendance à la hausse n'a pas tardé à se manifester à nouveau. Depuis une vingtaine d'années, la situation est relativement stable.

Les différences entre les sexes quant au taux d'accès en 2011-2012 se manifestent en 3<sup>e</sup> secondaire, avec un écart de 1 point en faveur des filles. L'écart se creuse en 4<sup>e</sup> secondaire (9 points en faveur des filles) et il atteint 12 points en 5<sup>e</sup> secondaire.

En 2011-2012, en formation générale au secteur des jeunes, l'accès à la 5<sup>e</sup> secondaire était de 76,4 %.

1. La nouvelle note de passage plus élevée s'appliquait aux élèves qui entraient au secondaire en 1982-1983.

Tableau 2.3

**Proportion des jeunes qui accèdent au deuxième cycle du secondaire en formation générale, réseaux public et privé réunis, selon le sexe (en %)**

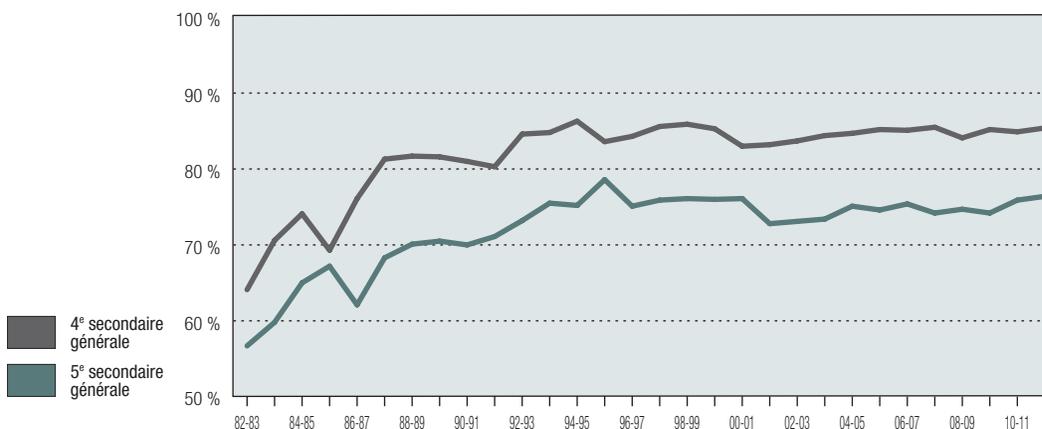
	1982-1983	1992-1993	2002-2003	2009-2010	2010-2011	2011-2012 <sup>p</sup>
<b>3<sup>e</sup> secondaire</b>	<b>86,3</b>	<b>91,7</b>	<b>91,6</b>	<b>96,6</b>	<b>96,9</b>	<b>98,1</b>
Sexe masculin	82,5	89,9	90,1	96,1	96,3	97,6
Sexe féminin	90,3	93,6	93,1	97,1	97,5	98,7
<b>4<sup>e</sup> secondaire</b>	<b>64,1</b>	<b>84,6</b>	<b>83,7</b>	<b>85,2</b>	<b>84,9</b>	<b>85,4</b>
Sexe masculin	59,9	81,6	80,5	81,3	80,9	81,2
Sexe féminin	68,6	87,7	87,1	89,3	89,0	89,8
<b>5<sup>e</sup> secondaire</b>	<b>56,7</b>	<b>73,2</b>	<b>73,1</b>	<b>74,2</b>	<b>75,9</b>	<b>76,4</b>
Sexe masculin	53,6	68,5	66,8	67,8	69,8	70,4
Sexe féminin	59,9	78,2	79,7	80,9	82,2	82,6

Sources : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et Statistique Canada.

p : Données préliminaires.

Graphique 2.3

**Proportion des jeunes qui accèdent à la 4<sup>e</sup> et à la 5<sup>e</sup> secondaire en formation générale au secteur des jeunes (en %)**



## 2.4 L'accès à la formation professionnelle au secondaire – Secteurs des jeunes et des adultes

L'accès des personnes âgées de moins de 20 ans à des programmes de formation professionnelle était de 18,6% en 2011-2012. Depuis 1998-1999, l'accès des personnes déjà titulaires d'un diplôme d'études secondaires (DES) est relativement stable et oscille entre 9% et 10%. Il se situait à 10,3% en 2011-2012.

Puisque la filière du professionnel court a été supprimée en 1989-1990, la plupart des élèves qui se seraient orientés vers cette filière il y a des années se trouvent aujourd'hui dans les nouveaux parcours de formation axés sur l'emploi, qui font partie de la formation générale. L'accès à la formation professionnelle des élèves non diplômés se situait à 8,3% en 2011-2012 et représentait 45% de l'ensemble des entrées en formation professionnelle avant l'âge de 20 ans.

Les programmes de formation professionnelle attirent plus de garçons que de filles. Ainsi, en 2011-2012, ce sont 23,7% des garçons qui se dirigeaient vers ces programmes par rapport à 13,2% des filles. La même situation avait cours autant pour les élèves diplômés que pour ceux et celles qui ne l'étaient pas. On observe ici la contrepartie de ce qui se produit à la formation générale au secteur des jeunes (fiche 2.3), où les filles montrent une plus grande persévérance.

En 2011-2012, l'accès aux études en formation professionnelle était de 18,6% chez les personnes âgées de moins de 20 ans; plus de la moitié étaient déjà titulaires d'un diplôme d'études secondaires (DES).

Tableau 2.4

**Taux d'accès  
à la formation  
professionnelle avant  
l'âge de 20 ans,  
secteurs des jeunes  
et des adultes (en %)**

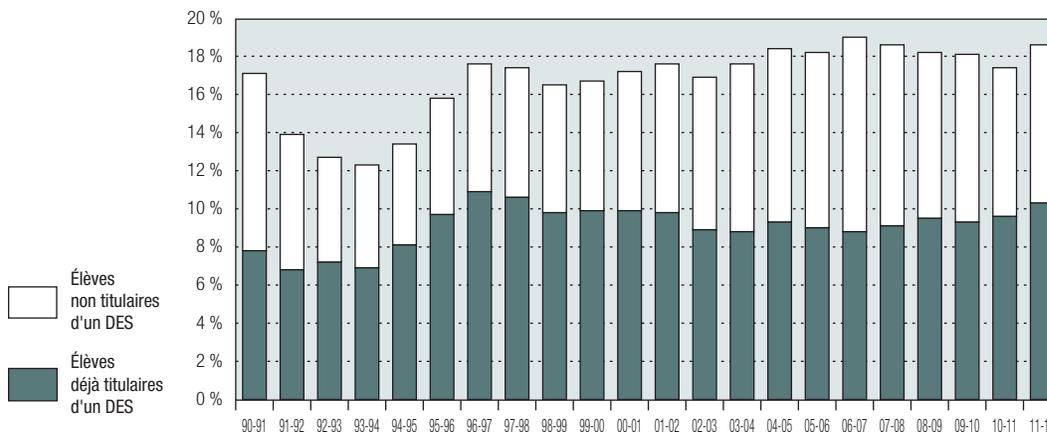
	1990- 1991	2000- 2001	2005- 2006	2009- 2010	2010- 2011	2011- 2012 <sup>p</sup>
<b>Ensemble</b>	<b>17,1</b>	<b>17,2</b>	<b>18,2</b>	<b>18,1</b>	<b>17,5</b>	<b>18,6</b>
Élèves non titulaires d'un DES	9,3	7,3	9,2	8,8	7,8	8,3
Élèves déjà titulaires d'un DES	7,8	9,9	9,0	9,3	9,6	10,3
<b>Sexe masculin</b>	<b>21,3</b>	<b>20,9</b>	<b>23,2</b>	<b>22,6</b>	<b>21,7</b>	<b>23,7</b>
Élèves non titulaires d'un DES	13,0	9,8	12,4	11,7	10,4	11,3
Élèves déjà titulaires d'un DES	8,3	11,1	10,8	10,8	11,2	12,4
<b>Sexe féminin</b>	<b>12,7</b>	<b>13,3</b>	<b>13,0</b>	<b>13,3</b>	<b>13,0</b>	<b>13,2</b>
Élèves non titulaires d'un DES	5,6	4,7	5,8	5,7	5,1	5,2
Élèves déjà titulaires d'un DES	7,2	8,6	7,2	7,6	8,0	8,1

Sources : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et Statistique Canada.

p : Données provisoires et incomplètes.

Graphique 2.4

**Probabilité d'accéder  
à la formation  
professionnelle avant  
l'âge de 20 ans,  
secteurs des jeunes  
et des adultes (en %)**



## 2.5 L'accès à la formation générale au secondaire - Secteur des adultes<sup>1</sup>

Les élèves qui n'obtiennent pas de diplôme d'études secondaires (DES) au secteur des jeunes ne sont pas tous des décrocheurs et des décrocheuses. Bon nombre poursuivent leurs études au secteur des adultes.

En 2007-2008, 16,4 % des élèves d'une génération d'âge scolaire passaient directement du secteur des jeunes à celui des adultes avant l'âge de 20 ans, en formation générale, sans même interrompre leur cheminement scolaire. En 1984-1985, ce taux n'était que de 1,3 %; il s'est donc multiplié par 12. Dans ce contexte, le taux relativement faible de 5,0 % observé en 1992-1993 (voir le graphique 2.5) est l'effet des modifications apportées au financement des activités éducatives des élèves adultes en formation générale. Ce financement avait alors fait l'objet d'une enveloppe fermée<sup>2</sup>. La hausse observée en 1993-1994 (passage de 5 % à 9 %) est certainement due en partie au fait que l'enveloppe budgétaire a été à nouveau ouverte pour les effectifs de 16 à 18 ans.

Si l'on observe la proportion de ceux et celles qui, après avoir interrompu leurs études, reviennent s'inscrire en formation générale chez les adultes, on constate que le poids de ces retours parmi les entrées des élèves de 15 à 19 ans au secteur des adultes l'emportait, jusqu'en 1986-1987, sur celui des passages directs à partir du secteur des jeunes. Depuis, ce dernier type de cheminement a toutefois pris de l'ampleur et regroupait, en 2007-2008, près des quatre cinquièmes des nouvelles inscriptions d'élèves n'ayant pas atteint l'âge de 20 ans.

La mission du secteur des adultes ne se limite pas à donner aux élèves quittant le secteur des jeunes l'occasion d'obtenir leur diplôme en bénéficiant d'une formation adaptée. Le secteur des adultes accueille également des personnes déjà diplômées qui souhaitent enrichir leur formation initiale. De plus, parmi les personnes non diplômées qui entrent au secteur des adultes, certaines ne désirent que répondre à des besoins plus circonscrits, par exemple, profiter du contenu d'un cours particulier.

En 2007-2008, la proportion d'élèves de moins de 20 ans qui passaient directement du secteur des jeunes à celui des adultes se situait à 16,4 %.

1. En raison de changements technologiques au Ministère provoquant l'instabilité des données requises à cette fiche, une mise à jour n'a pu être réalisée depuis l'édition 2009 des Indicateurs de l'éducation. Des travaux sont en cours afin de revoir l'indicateur.
2. En conséquence, les commissions scolaires ont dû inciter des élèves à rester au secteur des jeunes, où l'enveloppe financière est toujours ouverte, puisqu'il n'y avait plus autant de ressources financières pour les accueillir au secteur des adultes en 1992-1993.

Tableau 2.5

**Taux d'accès au secteur des adultes en formation générale, avant l'âge de 20 ans, sans avoir obtenu de diplôme du secondaire, selon le sexe (en %)**

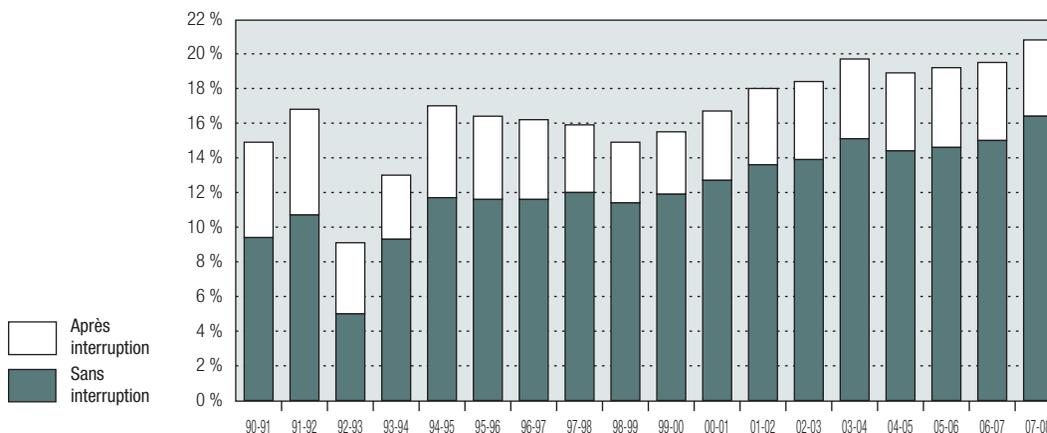
	1984-1985	1994-1995	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
<b>Ensemble</b>	<b>3,2</b>	<b>17,0</b>	<b>18,9</b>	<b>19,2</b>	<b>19,4</b>	<b>20,8</b>
En continuité <sup>1</sup> avec le secteur des jeunes	1,3	11,7	14,4	14,6	15,0	16,4
Après interruption des études	2,0	5,3	4,5	4,6	4,5	4,4
<b>Sexe masculin</b>	<b>3,3</b>	<b>19,4</b>	<b>21,1</b>	<b>21,3</b>	<b>21,6</b>	<b>22,2</b>
En continuité <sup>1</sup> avec le secteur des jeunes	1,4	13,7	16,2	16,2	16,5	17,4
Après interruption des études	1,9	5,8	4,9	5,1	5,0	4,8
<b>Sexe féminin</b>	<b>3,1</b>	<b>14,6</b>	<b>16,7</b>	<b>17,1</b>	<b>17,2</b>	<b>19,3</b>
En continuité <sup>1</sup> avec le secteur des jeunes	1,1	9,7	12,6	13,0	13,3	15,4
Après interruption des études	2,0	4,9	4,1	4,1	3,9	3,9

Sources : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et Statistique Canada.

1. En continuité : se dit des élèves inscrits au secteur des jeunes le 30 septembre de l'année précédente.

Graphique 2.5

**Probabilité d'accéder au secteur des adultes en formation générale avant l'âge de 20 ans sans avoir obtenu de diplôme du secondaire (en %)**



## 2.6 Les sorties sans diplôme ni qualification au secondaire

Le taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification (décrochage annuel)<sup>1</sup> du secondaire, en formation générale des jeunes, était de 16,2 % en 2010-2011. Il s'agit d'une diminution de plus d'un point de pourcentage par rapport à la situation observée l'année précédente (17,4 % en 2009-2010).

Le décrochage annuel en formation générale des jeunes est en diminution depuis 2002-2003. Cette tendance, qui était plus légère jusqu'en 2005-2006 (de 22,2 % à 20,7 %), est plus marquée ces dernières années. En effet, le taux annuel de décrochage est passé de 20,7 % en 2006-2007 à 16,2 % en 2010-2011. Cette diminution appréciable des dernières années est due en partie à l'obtention de certificats dans les nouveaux parcours de formation au second cycle du secondaire. On peut avancer l'hypothèse que la plupart des élèves qui ont obtenu ces nouveaux certificats auraient autrement été des sortants ou sortantes sans diplôme ni qualification (décrocheurs ou décrocheuses). Cette baisse récente du décrochage annuel est aussi attribuable à une plus grande persévérance des élèves, qui notamment poursuivent leurs études en formation professionnelle ou en formation générale des adultes.

Le décrochage annuel en formation générale des jeunes est plus élevé chez les garçons que chez les filles. En 2010-2011, le taux annuel de décrochage s'élève à 20,1 % pour les garçons, comparativement à 12,6 % pour les filles. Il s'agit donc d'un écart de 7,5 points. Cet écart entre garçons et filles tend à s'amenuiser au fil des années. Dix ans auparavant, soit en 2000-2001, 11,4 points séparaient garçons et filles. En 2006-2007, cet écart est passé à 10,4 points, tandis qu'en 2008-2009, il était de 8,3 points. Il est à signaler que les garçons obtiennent la plus grande part des nouveaux certificats délivrés depuis 2007-2008, ce qui contribue à diminuer légèrement l'écart entre garçons et filles.

En 2010-2011, le taux de sorties sans diplôme ni qualification (décrochage annuel) en formation générale des jeunes était de 16,2 %. Ce résultat constitue une diminution de 5,3 points par rapport à la situation observée dix ans plus tôt (21,5 % en 2000-2001).

1. Cet indicateur représente l'événement annuel que constitue le décrochage en formation générale des jeunes. Il a été présenté dans les *Indicateurs de l'éducation* pour la première fois l'an dernier (édition de 2012) et il a remplacé l'indicateur des éditions précédentes sur le décrochage scolaire au secondaire (même fiche 2.6). L'indicateur précédent, qui représentait l'état du décrochage au secondaire à un âge donné dans la population, ne peut plus être calculé en raison de certaines difficultés d'ordre méthodologique. Il avait été retenu parce qu'il permettait de faire des comparaisons interprovinciales. Or, la mesure du décrochage de Statistique Canada pour les provinces est désormais effectuée à partir de l'*Enquête sur la population active* (EPA). Ces résultats obtenus par Statistique Canada ne sont plus comparables avec ceux du décrochage par âge. Le nouvel indicateur, le taux de décrochage annuel, reflète mieux la réalité des organismes scolaires du Québec. Bien connu dans le milieu scolaire, il peut être calculé par école, par commission scolaire et par région administrative. L'indicateur précédent ne pouvait être calculé qu'à l'échelle provinciale. Le nouvel indicateur représente, parmi l'ensemble des sortants et sortantes de la formation générale au secteur des jeunes, la proportion de ceux et celles qui n'obtiennent durant l'année considérée ni un diplôme ni une qualification du secondaire et qui ne sont l'année suivante réinscrits nulle part dans le système scolaire québécois. Outre ces sortants et sortantes sans diplôme ni qualification, l'ensemble des sortants et sortantes est constitué des élèves qui obtiennent durant l'année considérée un diplôme ou une qualification. Les diplômes et qualifications retenus sont les suivants : le diplôme d'études secondaires en formation générale (DES), le diplôme d'études professionnelles (DEP), l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP), le certificat de formation en entreprise de récupération (CFER), le certificat en insertion socioprofessionnelle des jeunes (ISPJ), l'attestation de formation professionnelle (AFP) et, depuis 2007-2008, le certificat de formation dans un métier semi-spécialisé (CFMS) et le certificat préparatoire au marché du travail (CFTP).

Tableau 2.6

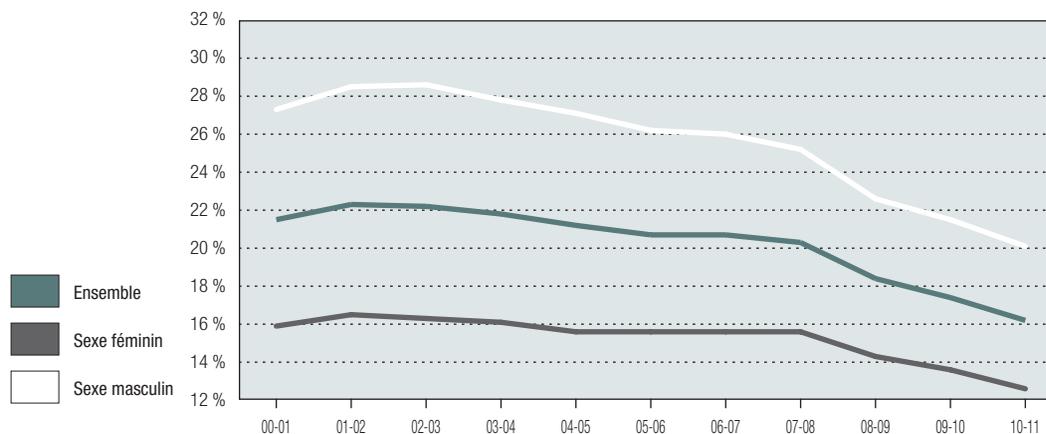
**Taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification (décrochage), en formation générale des jeunes, selon le sexe (en %)**

	2000-2001	2003-2004	2006-2007	2008-2009	2009-2010	2010-2011
<b>Ensemble</b>	<b>21,5</b>	<b>21,8</b>	<b>20,7</b>	<b>18,4</b>	<b>17,4</b>	<b>16,2</b>
Sexe masculin	27,3	27,8	26,0	22,6	21,5	20,1
Sexe féminin	15,9	16,1	15,6	14,3	13,6	12,6

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Graphique 2.6

**Taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification (décrochage), en formation générale des jeunes, selon le sexe (en %)**



## 2.7 L'accès aux études collégiales<sup>1</sup> à l'enseignement ordinaire

En 2011-2012, la proportion de jeunes Québécoises et Québécois qui atteignaient l'enseignement ordinaire au collégial se situait à 63,9%. L'accès à l'enseignement collégial ordinaire a donc connu une hausse de 24,6 points de pourcentage depuis 1975-1976. Le niveau d'accès obtenu en 2011-2012 est le plus haut depuis 1996-1997, c'est-à-dire avant que ne se produise la baisse du taux d'obtention d'un diplôme du secondaire et le resserrement des critères d'admission aux études collégiales<sup>2</sup>.

Depuis la fin des années 1970, l'évolution de l'accès au collégial s'explique essentiellement par des tendances qui se dessinent dès l'enseignement secondaire au secteur des jeunes. On observe une similitude entre l'obtention d'un diplôme d'études secondaires en formation générale au secteur des jeunes ou avant l'âge de 20 ans au secteur des adultes et l'inscription au collégial. Cette concordance porte à croire que la majorité des jeunes diplômées et diplômés du secondaire en formation générale poursuivent, tôt ou tard, leurs études au collégial. À ce groupe peut s'ajouter un certain nombre de personnes diplômées de la formation professionnelle au secondaire.

L'écart n'a cessé de se creuser entre les femmes et les hommes depuis le milieu des années 1970, pour atteindre 17,8 points en faveur des femmes en 2011-2012, alors qu'il était inférieur à 1 point en 1975-1976.

L'accès au collégial diffère aussi selon le type de formation. La probabilité d'accéder au collégial en formation préuniversitaire, laquelle avait enregistré une baisse en 2002-2003, s'est redressée pour parvenir à 36,9% en 2011-2012, sans toutefois atteindre le sommet de 43,9% observé en 1992-1993.

Quant au taux d'accès au collégial en formation technique, il avait reculé de 20,8% (1985-1986) à 14,8% (2006-2007), avant de remonter dans les dernières années. Il était de 17,3% en 2011-2012.

Au cours des dernières années, le passage par les sessions d'accueil et de transition a lui aussi connu une hausse. Dès 1993-1994, 4,9% des jeunes commençaient des études collégiales dans ce type de formation; en 2011-2012, cette proportion de jeunes atteignait 9,7%, ce qui représente plus d'une nouvelle inscription au collégial sur 10.

En 2011-2012, le taux d'accès aux études collégiales était de 63,9%, ce qui correspond à la situation qui prévalait quinze ans plus tôt.

1. On ne tient compte ici que des élèves inscrits pour la première fois à un programme conduisant à un diplôme d'études collégiales (DEC) à l'enseignement ordinaire.
2. Depuis l'automne 1997, les élèves qui entrent au collégial doivent non seulement être titulaires d'un diplôme d'études secondaires (DES) ou d'un diplôme d'études professionnelles (DEP), mais aussi avoir réussi les cours suivants : langue d'enseignement et langue seconde de 5<sup>e</sup> secondaire, histoire et sciences physiques de 4<sup>e</sup> secondaire et mathématique de 5<sup>e</sup> secondaire ou de 4<sup>e</sup> secondaire comparable.

Tableau 2.7

**Taux d'accès à l'enseignement collégial ordinaire, à temps plein ou à temps partiel, réseaux public et privé, selon le sexe et le type de formation (en %)**

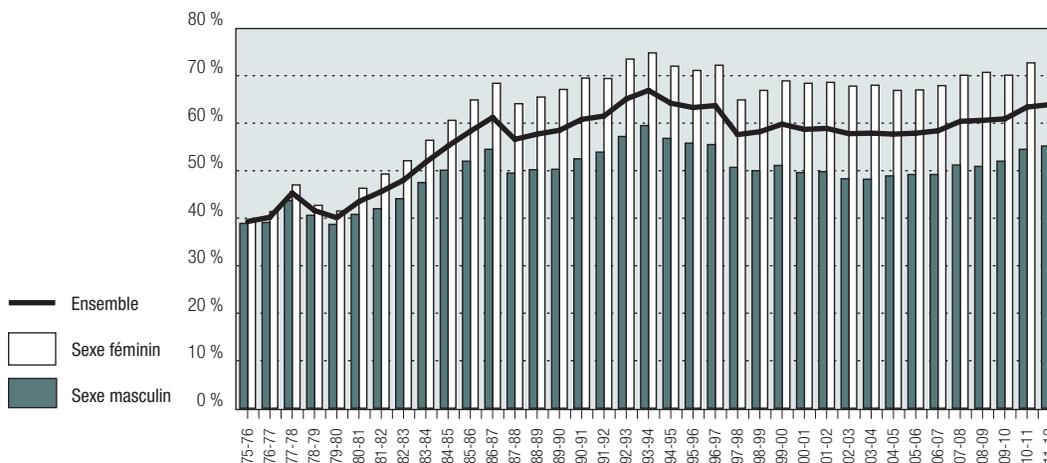
	1975-1976	1985-1986	1995-1996	2005-2006	2010-2011	2011-2012
<b>Sexe masculin</b>	<b>38,9</b>	<b>52,0</b>	<b>55,8</b>	<b>49,2</b>	<b>54,5</b>	<b>55,2</b>
Formation préuniversitaire	25,4	34,2	31,5	29,0	29,6	30,2
Formation technique	13,4	17,7	18,5	13,8	14,5	14,7
Accueil et transition	–	–	5,9	7,6	10,4	10,3
<b>Sexe féminin</b>	<b>39,7</b>	<b>64,9</b>	<b>71,1</b>	<b>67,0</b>	<b>72,7</b>	<b>73,0</b>
Formation préuniversitaire	22,5	41,0	44,7	42,5	44,0	43,9
Formation technique	17,1	23,9	20,3	19,3	19,7	20,1
Accueil et transition	–	–	6,1	7,7	9,0	9,1
<b>Ensemble</b>	<b>39,3</b>	<b>58,3</b>	<b>63,3</b>	<b>57,9</b>	<b>63,4</b>	<b>63,9</b>
Formation préuniversitaire	24,0	37,5	37,9	35,6	36,6	36,9
Formation technique	15,3	20,8	19,3	16,5	17,0	17,3
Accueil et transition	–	–	6,0	7,7	9,7	9,7

– : Sans objet.

Sources : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et Statistique Canada.

Graphique 2.7

**Taux d'accès à l'enseignement collégial ordinaire, à temps plein ou à temps partiel, réseaux public et privé, selon le sexe (en %)**



## 2.8 Le passage immédiat du collégial à l'université

Les programmes de la formation préuniversitaire au collégial ont pour objectif principal de préparer les étudiantes et étudiants aux études universitaires. C'est ainsi que, parmi les titulaires d'un diplôme d'études collégiales (DEC)<sup>1</sup> de la formation préuniversitaire de la promotion de 2011 ayant 24 ans ou moins<sup>2</sup>, 80,8 % se sont inscrits aux études à temps plein dans une université québécoise comme étudiant ou étudiante régulier et libre à l'automne 2011.

Le taux de passage immédiat des personnes diplômées de la formation préuniversitaire vers la formation universitaire s'est accru continuellement au cours des dernières années. À l'automne 2011, ce taux était supérieur de 4,3 points de pourcentage à celui de 2001. Pour chaque promotion observée de diplômés, les taux de passage des hommes et des femmes s'équivalent, comme l'indique le tableau 2.8. C'est ainsi qu'à l'automne 2011, les universités québécoises ont accueilli 81,0 % des femmes et 80,6 % des hommes ayant obtenu un DEC de la formation préuniversitaire en 2011.

Parmi les titulaires d'un DEC technique ayant 24 ans ou moins, 30,8 % poursuivaient des études universitaires à temps plein à l'automne 2011. Ce taux de passage, loin d'être comparable à celui de la formation préuniversitaire, n'est tout de même pas négligeable si l'on considère que la formation technique prépare avant tout les personnes au marché du travail. Le taux de passage immédiat à l'université de la promotion de 2011 des personnes diplômées de la formation technique a atteint un sommet, confirmant par le fait même l'importance de la formation technique comme autre voie d'accès aux études universitaires.

Si les hommes et les femmes de la formation préuniversitaire affichent des taux de passage du collégial à l'université assez semblables, il en va autrement en formation technique, où la proportion d'hommes qui poursuivent immédiatement leurs études à l'université est d'une année à l'autre nettement plus élevée que la proportion de femmes. Ainsi peut-on observer qu'en 2011-2012, le taux de passage des hommes (34,5 %) est de 6 points de pourcentage supérieur à celui des femmes (28,5 %).

Les sciences humaines sont le domaine qui a attiré le plus d'étudiantes et d'étudiants qui ont obtenu un DEC de la formation préuniversitaire (25,5 %). Le domaine de l'administration arrive en deuxième place (15,1 %), suivi d'assez près des sciences appliquées (13,4 %) et des sciences de l'éducation (11,5 %). Chez les titulaires d'un DEC de la formation technique, le domaine des sciences appliquées occupe le premier rang (27,1 %). En deuxième place vient le domaine des sciences de l'administration (24,5 %), loin devant les sciences de la santé (17,4 %).

En répartissant les personnes diplômées de la formation préuniversitaire inscrites à temps plein à l'université selon le sexe et selon le domaine d'études, on constate que les deux principaux domaines d'études choisis par les hommes de 24 ans ou moins sont les sciences appliquées (22,8 %) et les sciences humaines (22,0 %), alors que l'on trouve les proportions les plus importantes des femmes en sciences humaines (27,7 %) et en sciences de l'administration (15,1 %). Les hommes issus de la formation technique s'inscrivent pour la plupart dans les domaines des sciences appliquées (génie électrique, génie mécanique et sciences de l'informatique, entre autres) et des sciences de l'administration (notamment en administration des affaires). Quant aux femmes, elles s'inscrivent principalement dans le domaine des sciences de la santé (surtout en sciences infirmières et en *nursing*) et celui des sciences de l'administration (notamment en administration des affaires et en comptabilité).

À l'automne 2011, 80,8 % des titulaires d'un DEC de la formation préuniversitaire obtenu en 2011 poursuivaient des études universitaires à temps plein. Cette proportion était de 30,8 % chez les titulaires d'un DEC de la formation technique.

1. Il s'agit des personnes qui, entre les mois de septembre et d'août d'une année scolaire déterminée, ont obtenu un diplôme d'études collégiales. Le *Bulletin statistique de l'éducation* n° 28 fait état du passage immédiat des personnes diplômées de la formation collégiale en 2000-2001. Ce bulletin est accessible dans le site Internet du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport à l'adresse suivante : <http://www.mels.gouv.qc.ca/referencess/statistiques/bulletin-statistique-de-leducation/>.
2. L'âge des personnes diplômées a été calculé au 1<sup>er</sup> juillet de l'année d'obtention du diplôme.

Tableau 2.8

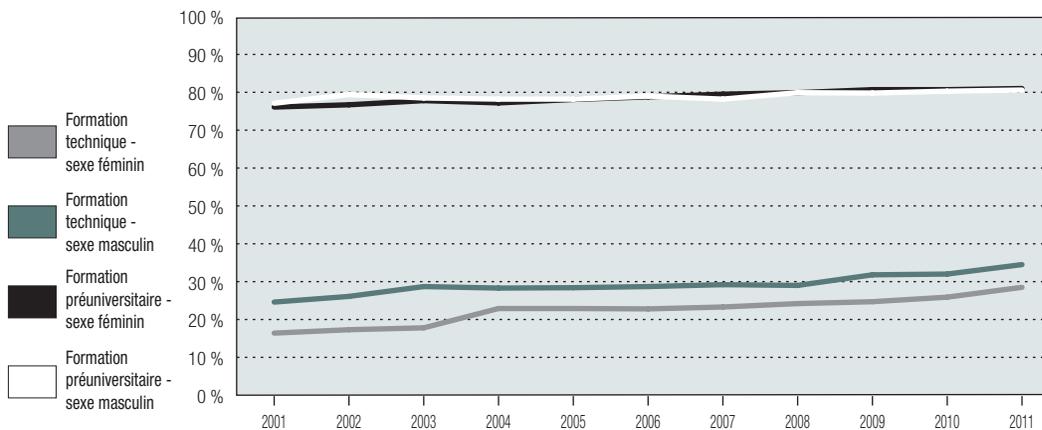
**Proportion des personnes de 24 ans ou moins diplômées de la formation collégiale qui ont poursuivi des études universitaires à temps plein à l'automne sans interruption selon le type de formation et le sexe (en %)**

	2001	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Formation préuniversitaire</b>	<b>76,4</b>	<b>79,0</b>	<b>79,9</b>	<b>80,3</b>	<b>80,6</b>	<b>80,8</b>
Sexe masculin	77,1	78,2	79,9	79,8	80,3	80,6
Sexe féminin	76,1	79,5	79,9	80,7	80,7	81,0
<b>Formation technique</b>	<b>19,8</b>	<b>25,5</b>	<b>26,0</b>	<b>27,4</b>	<b>28,2</b>	<b>30,8</b>
Sexe masculin	24,6	29,2	29,0	31,8	32,0	34,5
Sexe féminin	16,4	23,3	24,2	24,7	25,9	28,5

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Graphique 2.8

**Proportion des personnes de 24 ans ou moins, diplômées de l'enseignement collégial, qui ont poursuivi des études universitaires à temps plein à l'automne sans interruption, selon le type de formation et le sexe (en %)**



## 2.9 L'accès aux études universitaires

Il est question dans la présente fiche de l'accès aux programmes d'études menant à des grades universitaires, soit au baccalauréat, à la maîtrise ou au doctorat. L'accès aux études conduisant à l'obtention d'un certificat et l'accès aux études libres ne sont pas mesurés ici.

Dans le passé, la proportion d'une génération inscrite pour une première fois à des études en vue d'obtenir un baccalauréat s'était accrue du tiers en un peu moins de vingt ans : elle atteignait 41,7 % en 2005-2006, alors qu'elle n'était que de 30,1 % en 1984-1985. L'augmentation progressive du taux d'accès au baccalauréat s'est poursuivie durant les années 2000, pour atteindre 44,4 % en 2011-2012. Les femmes ont même dépassé ce niveau puisque leur taux d'accès aux études conduisant au baccalauréat était de 52,5 % en 2011-2012.

De 1984 à 2011, seules les femmes ont connu une véritable progression de leur accès aux études menant au baccalauréat. La proportion de celles ayant entrepris de telles études a augmenté de 21,2 points de pourcentage, tandis que celle des hommes (36,7 %) se trouvait à 7,7 points au-dessus de ce qu'elle était en 1984-1985. La marge entre les sexes était de 15,8 points en 2011-2012, contre 2,3 points en 1984-1985, et ce, toujours en faveur des femmes.

L'accès aux études de deuxième cycle devant mener à la maîtrise, qui s'établissait à 13,3 % en 2011-2012, a connu une hausse progressive au cours des 25 dernières années, après un ralentissement en 2008-2009. Ici aussi, l'évolution a été plus favorable aux femmes. Leur taux d'accès atteignait 14,4 % en 2011-2012, par rapport à 12,2 % pour les hommes. La différence était de 1,5 point en faveur des hommes en 1984-1985, contre 2,2 points en faveur des femmes en 2011-2012. Au cours des années 1990, les femmes ont amorcé une avance par rapport aux hommes qui a continué de se confirmer par la suite.

L'accès aux études conduisant au doctorat connaît un essor important bien qu'il ne concerne encore qu'une très faible partie de la population. Cet accès est passé de 1,1 % en 1984-1985 à 3,1 % en 2011-2012. Les hommes conservent l'avantage avec un taux de 3,3 %, comparativement à 2,9 % pour les femmes. Cependant, ces dernières ont progressé beaucoup plus vite qu'eux à ce chapitre pendant les deux dernières décennies.

En 2011-2012, la proportion de personnes accédant aux études universitaires est estimée à 44,4 % pour les études devant conduire au baccalauréat, à 13,3 % pour celles devant conduire à la maîtrise et à 3,1 % pour celles devant mener au doctorat.

Tableau 2.9

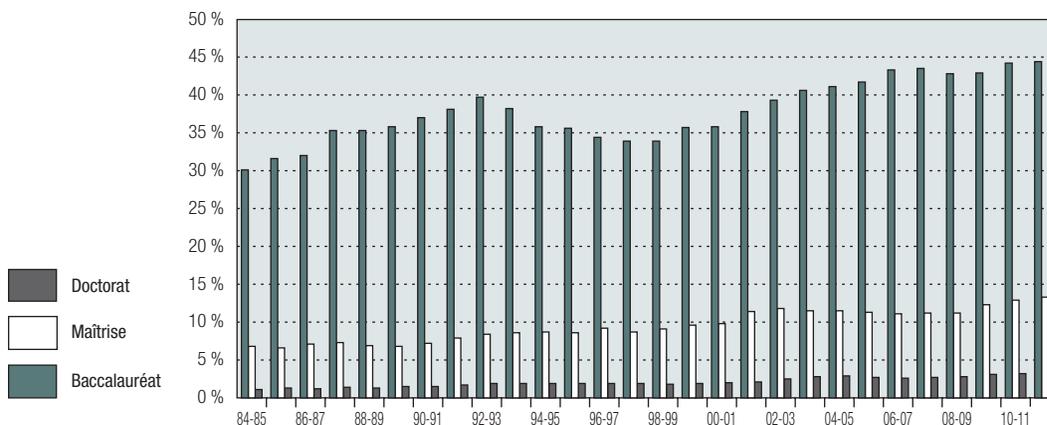
**Taux d'accès aux programmes d'études conduisant à un grade universitaire, selon le sexe (en %)**

	1984-1985	1995-1996	2005-2006	2009-2010	2010-2011	2011-2012
<b>Programmes d'études conduisant au baccalauréat</b>						
Sexe masculin	29,0	30,6	34,4	35,8	36,8	36,7
Sexe féminin	31,3	40,3	49,3	50,3	52,0	52,5
<b>Ensemble</b>	<b>30,1</b>	<b>35,3</b>	<b>41,7</b>	<b>42,9</b>	<b>44,2</b>	<b>44,4</b>
<b>Programmes d'études conduisant à la maîtrise</b>						
Sexe masculin	7,5	8,1	11,1	11,7	11,9	12,2
Sexe féminin	6,0	8,8	11,6	12,8	13,9	14,4
<b>Ensemble</b>	<b>6,8</b>	<b>8,4</b>	<b>11,3</b>	<b>12,3</b>	<b>12,9</b>	<b>13,3</b>
<b>Programmes d'études conduisant au doctorat</b>						
Sexe masculin	1,4	2,1	2,9	3,3	3,3	3,3
Sexe féminin	0,8	1,6	2,4	2,9	3,2	2,9
<b>Ensemble</b>	<b>1,1</b>	<b>1,9</b>	<b>2,7</b>	<b>3,1</b>	<b>3,2</b>	<b>3,1</b>

Sources : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et Statistique Canada.

Graphique 2.9

**Taux d'accès aux programmes d'études conduisant à un grade universitaire (en %)**



## 2.10 La formation de chercheurs et de chercheuses

L'effectif inscrit à un programme d'études conduisant au doctorat est le plus représentatif des personnes qui se consacreront à la recherche universitaire. À l'automne 2011, 14 776 inscriptions ont été enregistrées dans les différents programmes de doctorat, soit 3,5 % de plus qu'à l'automne précédent. Cet effectif se composait de 7 618 hommes (51,6 % du total) et de 7 158 femmes (48,4 %).

Les données observées indiquent que le nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits au doctorat a augmenté de façon constante entre l'automne 2001 et l'automne 2011, à un taux de près de 5,0 % par année. Ces augmentations des inscriptions laissent présager que la hausse du nombre de personnes diplômées dans des programmes de doctorat devrait se poursuivre au cours des prochaines années. Par ailleurs, la proportion d'hommes parmi l'ensemble des personnes inscrites a diminué au cours de la période, passant de 53,7 % à 51,6 %. En un peu plus d'une décennie, le nombre de femmes inscrites à des programmes de doctorat a augmenté de plus de 78 %, celles-ci représentant en 2011, rappelons-le, 48,4 % de l'effectif total de 14 776 étudiants. Même si les hommes représentent toujours plus de la moitié des étudiants au doctorat, leur nombre a cependant progressé moins vite que celui des femmes, ce qui a réduit au fil des années le fossé séparant les deux sexes au chapitre des inscriptions.

En 2011, les domaines d'études les plus populaires au doctorat sont les suivants : les sciences humaines (représentant 28,6 % du total des inscriptions), les sciences appliquées (23,5 % du total) et les sciences pures (15,2 % du total). Ensemble, ils ont enregistré plus des deux tiers des inscriptions. Ces trois domaines d'études, en tête de liste depuis 1986, ont vu leur effectif s'accroître de 3,8 % entre 2010 et 2011, mais ce sont les inscriptions en sciences appliquées qui ont connu l'augmentation la plus importante (4,9 %).

Bien que des écarts sensibles demeurent entre les sexes dans certains domaines d'études, les femmes ont, selon les données observées depuis 2001, rattrapé leur présence dans tous les programmes doctoraux. En 2011, il y avait presque autant d'hommes que de femmes en arts tout comme en droit. Les domaines des sciences de l'éducation, des lettres, des sciences humaines et des sciences de la santé étaient à prédominance féminine, leur part dans ces domaines étant respectivement de 68,9 %, de 62,8 %, de 62,0 % et de 59,2 %. Les hommes, pour leur part, continuaient assurément de former la majorité en sciences appliquées, en sciences pures et en administration, où ils représentaient respectivement 74,9 %, 58,5 % et 56,0 % des personnes inscrites.

Au trimestre d'automne 2011, l'effectif inscrit à un programme d'études conduisant au doctorat s'est accru de 3,5 % par rapport à l'automne 2010. Les femmes, bien que minoritaires, ont raffermi leur présence en passant de 47,9 % du total des inscriptions en 2010 à 48,4 % en 2011.

Tableau 2.10

**Effectif étudiant inscrit  
au trimestre d'automne  
à un programme  
d'études menant au  
doctorat, selon le  
domaine d'études**

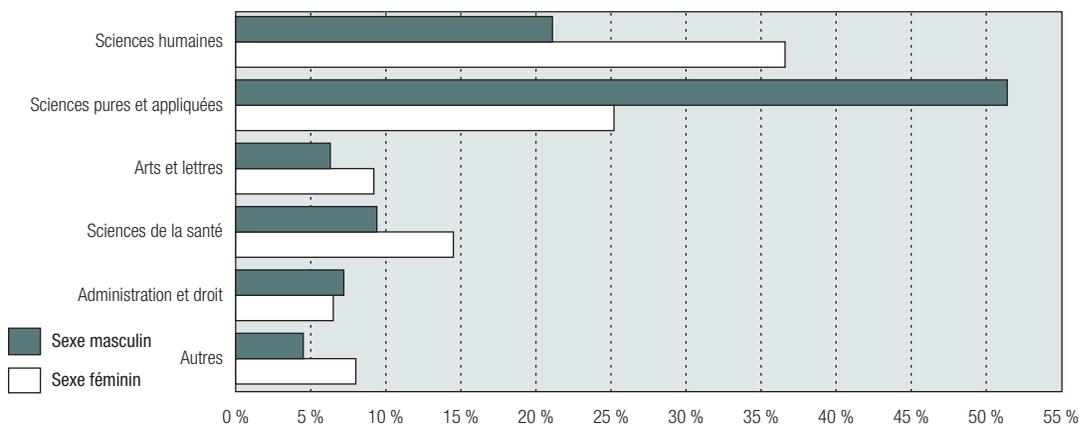
	2001	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Arts	209	367	424	446	441	466	493
Lettres	583	651	631	647	648	642	646
Sciences de l'administration	508	720	724	713	732	747	762
Droit	110	188	211	214	241	224	252
Sciences de l'éducation	504	636	613	628	654	629	656
Sciences humaines	2 685	3 596	3 810	3 938	4 017	4 120	4 232
Sciences pures	1 355	1 867	1 923	1 990	2 065	2 154	2 247
Sciences appliquées	1 446	2 628	2 724	2 840	2 994	3 315	3 478
Sciences de la santé	1 449	1 539	1 579	1 598	1 639	1 727	1 751
Études plurisectorielles	87	207	204	207	238	225	234
Ne s'applique pas <sup>1</sup>	23	28	20	24	18	21	25
<b>Total</b>	<b>8 659</b>	<b>12 427</b>	<b>12 863</b>	<b>13 245</b>	<b>13 687</b>	<b>14 270</b>	<b>14 776</b>

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Gestion des données sur l'effectif universitaire (GDEU).

1. Cela renvoie à toutes les situations particulières pour lesquelles on ne possède aucune indication sur la discipline du programme d'études de l'étudiant ou de l'étudiante et aux cas pour lesquels le Ministère a décidé de ne pas attribuer de discipline.

Graphique 2.10

**Répartition de  
l'effectif inscrit dans  
un programme d'études  
menant au doctorat,  
selon le sexe et le  
domaine d'études,  
à l'automne 2011 (en %)**



## 2.11 La part des étudiantes et étudiants internationaux à l'enseignement postsecondaire

L'enseignement postsecondaire a toujours accueilli des étudiantes et étudiants étrangers. Toutefois, à l'échelle mondiale, on note ces dernières années une tendance lourde vers une mondialisation croissante des économies et des sociétés, accompagnée d'une importante augmentation des étudiants étrangers. Le Québec n'y fait pas exception.

Ainsi, selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le nombre d'étudiants scolarisés dans des pays où ils ne sont pas reconnus comme ressortissants est passé de 1,3 million en 1990 à 4,1 millions en 2010, ce qui représente une hausse de 215 %<sup>1</sup>. Pendant cette période, le nombre d'étudiants universitaires étrangers au Québec est passé de 9 135 à 26 189, pour une augmentation de 187 %, un taux légèrement inférieur à celui de la croissance observée à l'échelle mondiale<sup>2</sup>.

Du côté du système collégial québécois, le nombre d'étudiants étrangers a connu une progression très rapide depuis 2007 : il a augmenté de 34,2 %, par rapport à une hausse globale du nombre d'étudiants de 10,7 % (voir le tableau 2.11a). Toutefois, on doit signaler que les étudiants étrangers ne représentaient, à l'automne 2011, que 1,6 % de l'effectif collégial. Ce faible pourcentage est probablement dû à la particularité du système collégial québécois, qui n'a pas d'équivalent ailleurs.

À l'enseignement universitaire, le nombre d'étudiants étrangers croît 2,5 fois plus rapidement que l'ensemble de la population étudiante. Ainsi, la proportion d'étudiants étrangers augmente régulièrement, passant de 8,5 % en 2007 à 9,7 % en 2011. Si l'on examine la situation selon les cycles, on remarque que le rapport entre les étudiants étrangers et le total des étudiants augmente avec la progression dans les cycles supérieurs : il est de 7,8 % au premier cycle, de 12,9 % au deuxième cycle et de 26,6 % au troisième cycle (voir le tableau 2.11b).

À l'automne 2011, les étudiants universitaires étrangers provenaient de 171 pays, mais ils étaient surtout concentrés dans 5 pays qui regroupent 59,0 % de ces personnes. La France fournit, et de loin, le plus fort contingent (35,9 %) ; elle est suivie des États-Unis (9,6 %), de la Chine (7,0 %), de l'Iran (3,3 %), du Maroc (3,2 %) et de 166 autres pays (41,0 %) répartis sur tous les continents (voir le graphique 2.11).

À l'automne 2011, les étudiantes et les étudiants étrangers constituaient 9,7 % de l'effectif total des universités québécoises.

1. OCDE, *Regards sur l'éducation 2012 : les indicateurs de l'OCDE*, Paris, 2012, chapitre C4, p. 375.
2. Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Portail informationnel, système GDEU, 2012. On doit noter qu'au Québec, un étudiant étranger est une personne inscrite dans un établissement d'enseignement québécois et qui n'a ni la citoyenneté canadienne, ni le statut de résident permanent, ni celui d'Indien aux termes de la Loi sur les Indiens.

Tableau 2.11a  
**Étudiants étrangers  
dans les réseaux  
d'enseignement  
québécois**

	Automne 2007	Automne 2011	Variation 2011/2007
<b>Collégial</b>			
Étudiants étrangers	2 569	3 447	34,2%
Total étudiants	198 684	219 860	10,7%
<b>Rapport étrangers/total (%)</b>	<b>1,3</b>	<b>1,6</b>	
<b>Universitaire</b>			
Étudiants étrangers	22 289	28 006	25,6%
Total étudiants	263 110	288 820	9,8%
<b>Rapport étrangers/total (%)</b>	<b>8,5</b>	<b>9,7</b>	

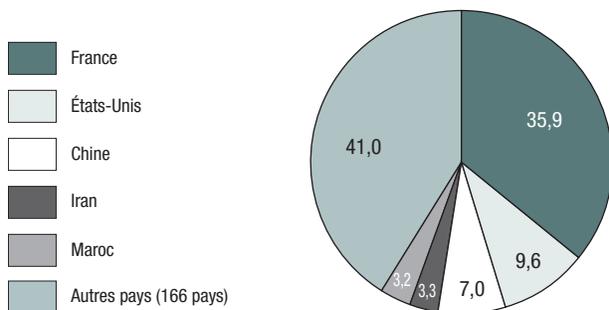
Sources : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Portail informationnel, système Socrate, février 2012 et système GDEU, mai 2012.

Tableau 2.11b  
**Proportion d'étudiants  
étrangers aux différents  
cycles universitaires à  
l'automne 2011**

	1 <sup>er</sup> cycle	2 <sup>e</sup> cycle	3 <sup>e</sup> cycle	Total
Étudiants étrangers	17 208	6 770	4 028	28 006
Total étudiants	221 264	52 425	15 131	288 820
<b>Rapport étrangers/total (%)</b>	<b>7,8</b>	<b>12,9</b>	<b>26,6</b>	<b>9,7</b>

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Portail informationnel, système GDEU, mai 2012.

Graphique 2.11  
**Principaux pays de  
provenance des  
étudiants universitaires  
étrangers à l'automne  
2011 (en %)**



### 3.1 La réussite<sup>1</sup> au second cycle du secondaire en formation générale au secteur des adultes

En 2010-2011, en formation générale au secteur des adultes, la proportion de titulaires d'un diplôme ou une qualification parmi les sortants et sortantes du second cycle du secondaire s'élevait à 48,9%. En 1988-1989, première année où l'on a pu distinguer les nouvelles inscriptions selon le service d'enseignement, la réussite était de 23,2%. La réussite a donc doublé depuis ce temps.

Le second cycle du secondaire est le seul service d'enseignement de la formation générale des adultes dont l'objectif est de conduire au diplôme d'études secondaires (DES). Les autres services visent à parfaire la formation des élèves pour leur permettre d'accéder ensuite au second cycle du secondaire ou d'acquérir les préalables à l'admission aux études professionnelles ou postsecondaires<sup>2</sup>.

Parmi les sortants et sortantes de moins de 20 ans, la proportion de titulaires d'un diplôme ou d'une qualification est plus élevée que pour l'ensemble des âges. Ainsi, au second cycle du secondaire, 61,2% des élèves sortants en 2010-2011 qui n'ont pas atteint leurs 20 ans sont titulaires d'un diplôme ou d'une qualification, ce qui représente une augmentation importante puisque la proportion correspondante en 1988-1989 était de 36,3%.

Depuis 1988-1989, les taux de réussite sont plus élevés pour le sexe féminin. Entre 1988-1989 et 2010-2011, l'écart entre le taux de réussite des hommes et celui des femmes est passé de 0,9 à 6,8 points de pourcentage, tous âges confondus. Chez les moins de 20 ans, l'écart s'est également accru, passant de 0,2 à 5,9 points de pourcentage durant la même période.

Parmi les moins de 20 ans inscrits au secteur des adultes au second cycle du secondaire en 2010-2011, 61,2% ont quitté l'école avec un diplôme ou une qualification.

1. La réussite en formation générale est mesurée par la proportion de nouveaux titulaires d'un diplôme ou d'une qualification parmi l'ensemble des élèves de la formation générale ayant quitté les études secondaires avec ou sans diplôme ou qualification. Les diplômes et qualification comptés sont ceux qui ont été obtenus pendant l'année de la dernière inscription ou à la fin de celle-ci, ou l'année suivante lorsque l'élève n'est pas réinscrit. Les sorties sans diplôme ou qualification sont celles des personnes qui ont été absentes durant au moins les deux années qui ont suivi la dernière année d'inscription.
2. Les services d'enseignement offerts en formation générale des adultes sont les suivants : soutien pédagogique, alphabétisation, présecondaire, premier cycle du secondaire, second cycle du secondaire, intégration sociale, intégration socioprofessionnelle, francisation, préparation à la formation professionnelle et préparation aux études postsecondaires.

Tableau 3.1

**Proportion des élèves de la formation générale des adultes quittant les études du second cycle du secondaire avec un diplôme ou une qualification, selon le sexe, l'âge et l'année de la dernière inscription (en %)<sup>1</sup>**

	1988-1989	1995-1996	2000-2001	2008-2009*	2009-2010 <sup>e</sup>	2010-2011 <sup>e</sup>
<b>Sexe masculin</b>						
Tous âges	22,7	50,2	44,8	45,1	45,6	45,7
Avant l'âge de 20 ans	36,2	61,0	53,3	56,2	57,2	58,4
<b>Sexe féminin</b>						
Tous âges	23,6	55,9	51,3	52,3	55,8	55,3
Avant l'âge de 20 ans	36,4	67,5	62,3	63,6	66,0	64,3
<b>Ensemble</b>						
Tous âges	23,2	53,2	48,0	48,7	50,7	48,9
Avant l'âge de 20 ans	36,3	64,3	57,5	59,7	61,5	61,2

e: Estimations.

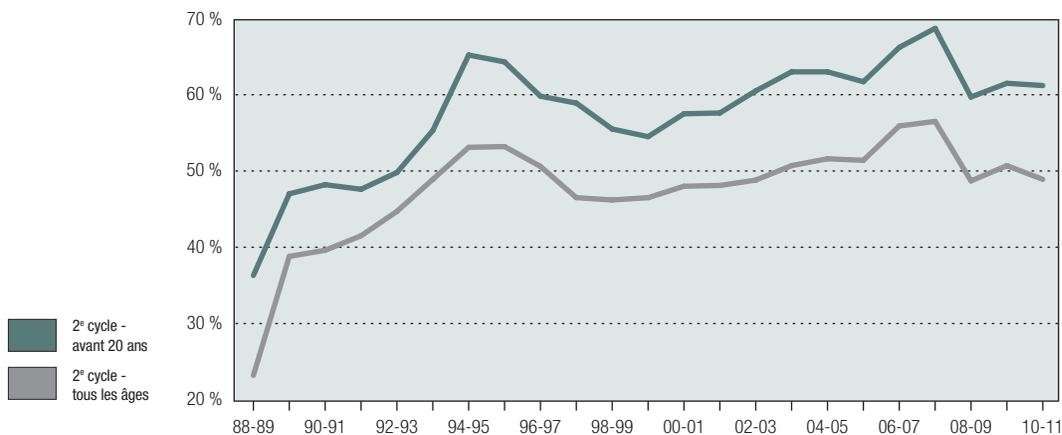
\* Données révisées

1. Depuis 2008-2009, la 3<sup>e</sup> année du secondaire est passée du 1<sup>er</sup> cycle au 2<sup>e</sup> cycle du secondaire.

Source: Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Graphique 3.1

**Proportion des élèves de la formation générale des adultes quittant les études du second cycle du secondaire avec un diplôme ou une qualification, selon l'âge et l'année de la dernière inscription (en %)**



## 3.2 La réussite<sup>1</sup> en formation professionnelle au secondaire

Parmi les élèves de la formation professionnelle<sup>2</sup> qui quittaient leurs études en 2010-2011, 69,1 % ont obtenu un diplôme ou qualification. Si l'on ne considère que l'effectif jugé comme étant véritablement en quête d'un diplôme, soit les élèves inscrits à temps plein<sup>3</sup>, la proportion de titulaires d'un diplôme ou d'une qualification parmi les sortants et sortantes atteignait 87,6 %.

Depuis le début de la réforme de la formation professionnelle en 1987-1988, le pourcentage de ceux et celles qui ont obtenu un diplôme ou une qualification a augmenté de façon appréciable. Par exemple, à la fin de 2010-2011, ce pourcentage atteignait 75,4 % des sortants et sortantes des programmes menant au diplôme d'études professionnelles (DEP), contre 54,4 % en 1990-1991. Par rapport à la situation qui existait au professionnel long (PL) au milieu des années 1980, la réussite ne semble pas avoir beaucoup augmenté, mais il faut toutefois savoir que les données alors disponibles ne concernaient que le secteur des jeunes. Si l'on ne considère que les élèves inscrits à temps plein<sup>3</sup>, l'amélioration est plus visible. En effet, comme on l'a déjà noté, la proportion de titulaires d'un diplôme ou d'une qualification parmi les sortants et sortantes inscrits à temps plein en 2010-2011 s'élevait à 87,6 %, alors qu'elle était de 56,3 % en 1980-1981.

Si l'on tient compte de toutes les sorties, sans distinguer les secteurs et les régimes d'études, on observe encore que la part des diplômés et qualifiés a augmenté depuis le début des années 1980. Effectivement, on comptait 46,6 % de personnes diplômées et qualifiées parmi l'ensemble des personnes ayant quitté la formation professionnelle en 1980-1981. Cette proportion globale est passée à 69,1 % en 2010-2011.

Les nouvelles inscriptions en formation professionnelle ont subi une baisse importante dans les années 1980 (voir la fiche 2.4). Une formation générale plus poussée est maintenant exigée pour accéder à ce type de formation. Cette situation explique en grande partie le fait que le taux de réussite de l'ensemble des sortantes et sortants a été plus élevé au cours des dernières années. En effet, les personnes diplômées ou qualifiées de la formation générale ont toujours eu un taux de réussite en formation professionnelle supérieur à celui des personnes ne l'étant pas.

Les différences entre les résultats des garçons et des filles ont varié avec les années. L'année 1999-2000 a été marquée par un renversement de tendance à la sortie des programmes menant au DEP, alors que la réussite des filles a surpassé celle des garçons (70,2 % contre 63,9 %). Auparavant, la réussite des garçons était de 2 à 10 points plus élevée que celle des filles. Cependant, lorsqu'on ne tient

que l'ensemble des sorties selon le sexe sans tenir compte du programme ou du régime d'études, le sexe féminin l'emporte depuis longtemps. Dès 1985-1986, la proportion d'élèves de sexe féminin qui terminaient leurs études professionnelles avec un diplôme ou une qualification était de 36,2 %, contre 28,7 % pour les élèves de sexe masculin; en 2010-2011, les proportions respectives étaient de 73,8 % et de 65,7 %.

En 2010-2011, les taux de réussite des garçons et des filles dans les programmes conduisant au diplôme d'études professionnelles (DEP) étaient de 76,8 % et de 73,8 % respectivement.

1. La réussite en formation professionnelle est mesurée par la proportion de nouveaux titulaires d'un diplôme parmi l'ensemble des élèves de la formation professionnelle ayant quitté les études secondaires avec ou sans diplôme. Les diplômes comptés sont ceux obtenus pendant l'année de la dernière inscription ou à la fin de celle-ci, ou l'année suivante en l'absence de réinscription de l'élève. Les sorties sans diplôme sont celles des personnes qui ont été absentes durant au moins les deux années qui ont suivi la dernière année d'inscription.
2. Comme il n'est pas absolument nécessaire, pour les commissions scolaires, de faire connaître le nombre d'inscriptions en formation professionnelle quand elles ne donnent pas lieu à une sanction, il se peut que le dénominateur des taux de réussite soit incomplet.
3. Le temps plein désigne les inscriptions à 270 heures ou plus de cours par année.

Tableau 3.2

**Proportion des élèves de la formation professionnelle au secondaire quittant leurs études avec un diplôme ou une qualification<sup>1</sup>, selon le sexe, la catégorie et l'année de la dernière inscription (en %)**

	1980-1981	1985-1986	1990-1991	1995-1996	1999-2000	2009-2010	2010-2011 <sup>e</sup>
<b>Sexe masculin</b>							
PL ou DEP <sup>2</sup>	57,1	58,3	60,0	67,7	63,9	76,1	76,8
Temps plein <sup>3</sup>	51,8	51,4	81,1	79,5	81,6	87,2	87,6
Toutes les sorties	48,3	28,7	21,7	46,2	50,7	65,1	65,7
<b>Sexe féminin</b>							
PL ou DEP <sup>2</sup>	65,5	69,5	50,3	64,5	70,2	74,9	73,8
Temps plein <sup>3</sup>	61,3	62,0	80,0	78,3	82,4	87,8	87,7
Toutes les sorties	45,2	36,2	39,3	54,0	65,7	74,4	73,8
<b>Ensemble</b>							
PL ou DEP <sup>2</sup>	61,7	64,1	54,4	66,1	66,6	75,6	75,4
Temps plein <sup>3</sup>	56,3	56,6	80,6	78,9	82,0	87,4	87,6
Toutes les sorties	46,6	32,1	27,9	49,5	56,6	69,0	69,1

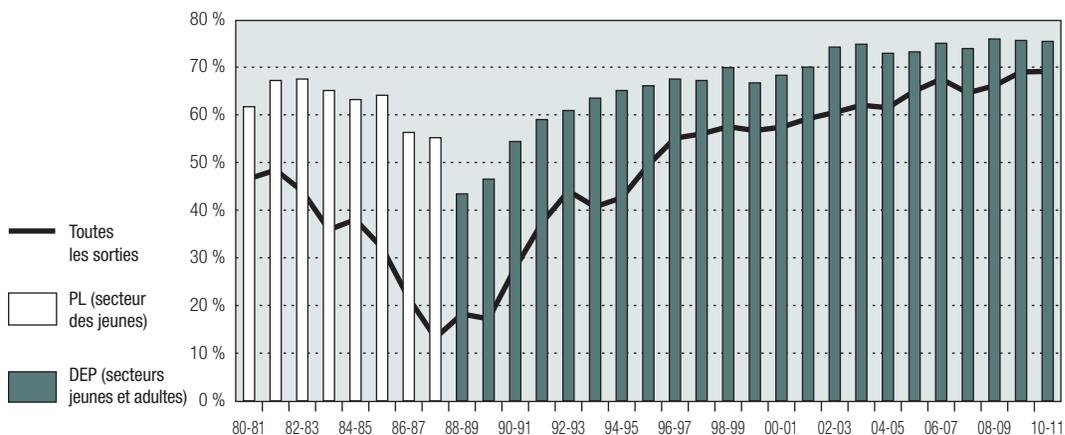
Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

e : Estimations.

1. Tous les diplômes ou qualifications du secondaire sont considérés.
2. En 1980-1981 et en 1985-1986, ce sont les inscriptions au professionnel long (PL) dans le secteur des jeunes qui ont été examinées. Depuis 1988-1989, il s'agit des inscriptions aux programmes conduisant au diplôme d'études professionnelles (DEP) dans les secteurs des jeunes et des adultes.
3. Le temps plein désigne les inscriptions à 270 heures ou plus de cours par année.

Graphique 3.2

**Proportion des élèves qui sortent de la formation professionnelle au secondaire avec un diplôme ou une qualification, selon l'année de la dernière inscription (en %)**



### 3.3 La réussite<sup>1</sup> des études en formation préuniversitaire, à l'enseignement ordinaire au collégial

Parmi les élèves de l'enseignement ordinaire qui sortaient de la formation préuniversitaire à la fin de 2010-2011, 71,2% ont obtenu un diplôme d'études collégiales (DEC). Au cours des deux dernières décennies, cette valeur a fluctué entre 63,9 et 73,5%. On note une augmentation sensible des taux de réussite depuis 1999-2000, année où l'on avait enregistré une baisse et où la valeur atteignait 69,3%. Avant cette baisse, on avait également observé une augmentation des taux de réussite, qui étaient passés de 64,7% en 1995-1996 à 70,2% en 1998-1999. Les critères d'admission plus exigeants appliqués à l'automne 1997 (voir la fiche 2.7) expliquent vraisemblablement une partie de cette hausse, puisque dorénavant, moins d'élèves parmi les plus susceptibles d'abandonner leurs études pouvaient s'inscrire à l'enseignement collégial.

À la sortie de la formation préuniversitaire, les filles affichent des résultats supérieurs, et l'écart en leur faveur s'est accentué au fil des ans. Au sein de l'effectif de 1980-1981, la proportion de filles ayant quitté leur formation préuniversitaire avec un DEC dépassait de 3,9 points de pourcentage celle des garçons; pour l'année 2010-2011, l'écart était de 12,1 points en faveur des filles, comparativement à 10,8 points en 1995-1996. De plus, les différences qui touchent l'accès aux études (voir la fiche 2.7) contribuent aux écarts entre les sexes en matière d'obtention du diplôme (voir la fiche 5.5).

Si l'on distingue les élèves selon le type de formation dans laquelle ils ont entrepris leurs études collégiales, on trouve des taux de réussite un peu plus élevés que la moyenne pour ceux et celles qui ont débuté en formation préuniversitaire; en 2010-2011, le taux de réussite de ces élèves était de 73,9%. Par ailleurs, les élèves venus de la formation technique affichent des taux de réussite nettement plus faibles. Si l'on ajoute le fait que, depuis 1994-1995, certains sortants et sortantes ont d'abord suivi les sessions d'accueil et d'intégration, on observe que les taux de réussite sont demeurés plus faibles pour les élèves de la formation préuniversitaire ayant suivi un type de formation différent. Leurs taux de réussite n'ont franchi la barre des 50,0% qu'en 1998-1999, pour atteindre 53,7% en 2010-2011.

En principe, le temps nécessaire à l'obtention du DEC en formation préuniversitaire est de deux ans, mais assez peu d'élèves respectent ce délai. De fait, le taux de réussite en deux ans ou moins (soit depuis la première inscription à un programme conduisant au DEC) atteignait 42,2% en 2010-2011 chez ceux et celles ayant commencé leurs études en formation préuniversitaire; le taux de 35,0% observé en 1986-1987 est le plus bas jamais enregistré. Pour ce qui est de l'ensemble

des sortants et sortantes de la formation préuniversitaire, peu importe le premier type de formation choisi, le taux de réussite en deux ans est un peu plus faible, puisque certains élèves ont commencé par un autre type de formation, allongeant ainsi leur parcours scolaire. Habituellement, la majorité des DEC en formation préuniversitaire sont obtenus à l'intérieur des cinq années prévues après le début des études collégiales; en 2010-2011, le taux de réussite dans ce délai était de 70,8%.

Parmi les élèves de la formation préuniversitaire qui ont quitté leurs études en 2010-2011, 71,2% ont obtenu un DEC, ce taux ayant augmenté de 1,9 point de pourcentage depuis 1999-2000.

1. La réussite en formation préuniversitaire à l'enseignement ordinaire est mesurée par la proportion de nouveaux titulaires d'un DEC parmi l'ensemble des élèves de l'enseignement ordinaire en formation préuniversitaire ayant quitté, avec ou sans diplôme, les programmes d'études conduisant au DEC. Les diplômes comptés sont les DEC de tous types, obtenus pendant l'année scolaire de la dernière inscription ou à la fin de celle-ci, ou encore l'année suivante lorsque l'élève n'est pas réinscrit à un programme y conduisant. Les sorties sans diplôme sont celles des élèves absents durant au moins les deux années scolaires suivant l'année de la dernière inscription.

Tableau 3.3

**Proportion de sortants et de sortantes de la formation préuniversitaire ayant obtenu un DEC, selon l'année de la dernière inscription au collégial à l'enseignement ordinaire, le sexe, le type de formation initiale et le temps écoulé<sup>1</sup> depuis le début des études (en %)**

	1980-1981	1990-1991	1995-1996	1999-2000	2009-2010 <sup>e</sup>	2010-2011 <sup>e</sup>
<b>Ensemble des sexes</b>						
Même type de formation initiale						
2 ans ou moins <sup>1</sup>	nd	40,5	36,6	42,6	43,7	42,2
5 ans ou moins <sup>1</sup>	nd	70,8	65,2	70,0	73,3	70,8
Toutes les durées	nd	72,0	66,5	71,3	74,6	73,9
Autre type de formation initiale <sup>2</sup>						
Toutes les durées	nd	61,3	47,5	53,7	54,2	53,7
<b>Tous les types de formation initiale – Toutes les durées</b>						
Ensemble des sexes	66,8	71,4	64,7	69,3	72,1	71,2
Sexe masculin	64,9	66,2	58,7	61,7	65,0	64,3
Sexe féminin	68,8	75,8	69,5	74,7	77,5	76,4

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

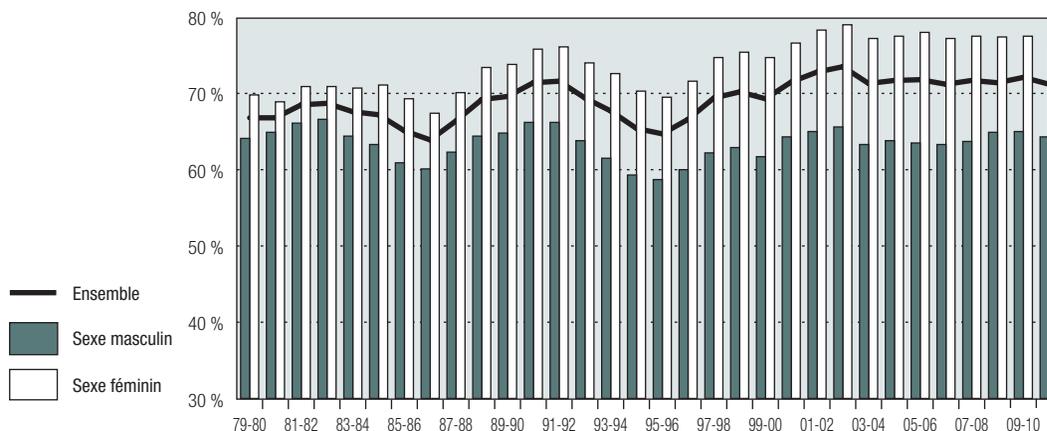
e : Estimations.

nd : Données non disponibles.

1. Le temps écoulé depuis la première inscription ne correspond pas nécessairement à la durée des études puisque des absences peuvent survenir entre le début et la fin des études.
2. Jusqu'en 1993-1994, cette catégorie désignait les élèves qui avaient commencé leurs études en formation technique. Ce n'est que depuis 1994-1995 que certains élèves de la formation préuniversitaire terminent leurs études (avec ou sans diplôme) après les avoir commencées dans une session d'accueil et d'intégration, l'année précédente.

Graphique 3.3

**Proportion de sortants et de sortantes de la formation préuniversitaire ayant obtenu un DEC, selon le sexe et l'année de la dernière inscription à l'enseignement collégial ordinaire (en %)**



### 3.4 La réussite<sup>1</sup> des études en formation technique à l'enseignement ordinaire au collégial

Parmi les élèves de l'enseignement ordinaire qui sortaient de la formation technique à la fin de 2010-2011, 61,1 % ont obtenu un diplôme d'études collégiales (DEC). Au cours des deux dernières décennies, cette valeur a fluctué entre 52,9 et 63,7 %.

À ce chapitre, les filles enregistrent toujours des résultats supérieurs à ceux des garçons, et la différence à cet égard a atteint un sommet de 17,1 points de pourcentage en 1997-1998. En 2010-2011, le taux de réussite des filles s'établissait à 65,4 %, contre 55,8 % pour les garçons, soit un écart de 9,6 points en faveur des premières. De plus, les différences d'accès aux études (voir la fiche 2.7) contribuent à l'écart entre les sexes quant à l'obtention du diplôme (voir la fiche 5.5).

Si l'on distingue les élèves selon le type de formation dans laquelle ils ont entrepris leurs études collégiales, les taux de réussite étaient, en 2010-2011, un peu plus bas que la moyenne pour les élèves ayant débuté en formation technique. Par ailleurs, jusqu'en 1993-1994, les élèves qui avaient entrepris leur formation préuniversitaire et qui s'étaient réorientés vers la formation technique affichaient des taux de réussite nettement plus élevés. Depuis 1994-1995, la réussite des élèves qui ont commencé ailleurs qu'en formation technique a diminué, compte tenu de l'arrivée des élèves des sessions d'accueil et d'intégration (offertes pour la première fois en 1993-1994).

En principe, la durée nécessaire à l'obtention d'un DEC en formation technique est de trois ans, mais assez peu d'élèves respectent ce délai. De fait, le taux de réussite en trois ans ou moins (soit le temps écoulé depuis la première inscription à un programme conduisant au DEC) se situait, en 2010-2011, à 32,1 % pour les élèves qui avaient débuté et terminé en formation technique. Le taux de réussite en trois ans de l'ensemble des sortants et sortantes de la formation technique, peu importe le type de formation de départ, était un peu plus faible, puisque certains avaient commencé par une autre formation, provoquant ainsi un allongement de leur parcours scolaire. Habituellement, une proportion élevée de DEC en formation technique sont obtenus à l'intérieur d'un délai de cinq ans après le début des études collégiales; en 2010-2011, 52,9 % des DEC ont été obtenus dans ce délai.

Parmi les élèves de la formation technique qui ont quitté leurs études en 2010-2011, 61,4 % ont obtenu un DEC.

1. La réussite en formation technique à l'enseignement ordinaire est mesurée par la proportion de nouveaux titulaires d'un DEC parmi l'ensemble des élèves de l'enseignement ordinaire en formation technique ayant quitté – avec ou sans diplôme – les programmes d'études conduisant au DEC. Les diplômes comptés sont les DEC de tous types, obtenus pendant l'année scolaire de la dernière inscription ou à la fin de celle-ci, ou l'année suivante lorsque l'élève n'est pas réinscrit ou réinscrite à un programme y conduisant. Les sorties sans diplôme sont celles des personnes absentes durant au moins les deux années scolaires suivant l'année de la dernière inscription.

Tableau 3.4

**Proportion de sortants et de sortantes de la formation technique ayant obtenu un DEC, selon l'année de la dernière inscription au collégial à l'enseignement ordinaire, le sexe, le type de formation initiale et le temps écoulé<sup>1</sup> depuis le début des études (en %)**

	1980-1981	1990-1991	1995-1996	1999-2000	2009-2010 <sup>e</sup>	2010-2011 <sup>e</sup>
<b>Ensemble des sexes</b>						
Même type de formation initiale						
3 ans ou moins <sup>1</sup>	nd	29,6	26,8	31,6	33,1	32,1
5 ans ou moins <sup>1</sup>	nd	51,1	47,8	52,4	53,2	52,9
Toutes les durées	nd	56,6	53,1	57,6	60,7	59,7
Autre type de formation initiale <sup>2</sup>						
Toutes les durées	nd	64,4	55,7	57,8	63,5	64,6
<b>Tous les types de formation initiale – Toutes les durées</b>						
Ensemble des sexes	59,0	58,6	53,9	57,7	61,7	61,4
Sexe masculin	53,9	54,7	46,1	50,1	56,6	55,8
Sexe féminin	63,0	61,3	60,9	64,6	65,3	65,4

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

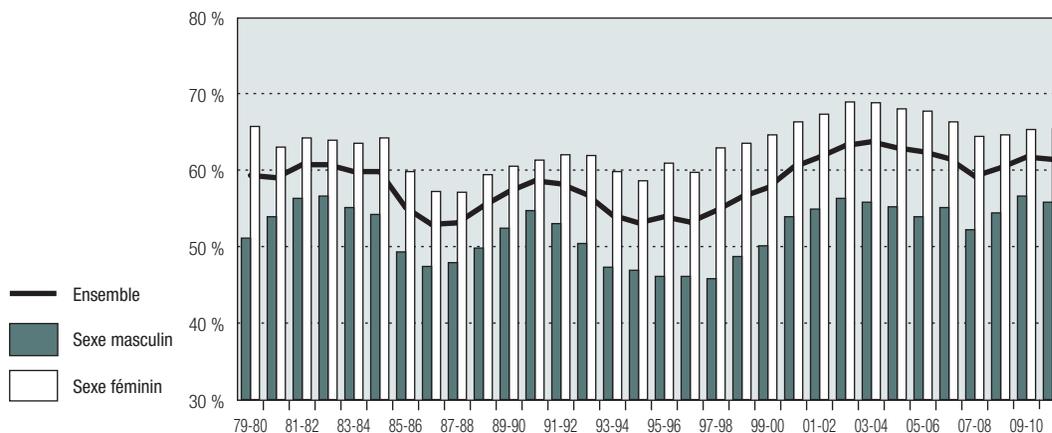
e : Estimations.

nd : Données non disponibles.

1. Le temps écoulé depuis la première inscription ne correspond pas nécessairement à la durée des études puisque des absences peuvent survenir entre le début et la fin des études.
2. Jusqu'en 1993-1994, cette catégorie désignait les élèves qui avaient commencé leurs études en formation préuniversitaire. Ce n'est qu'à compter de 1994-1995 que des élèves de la formation technique ont quitté leurs études (avec ou sans diplôme) après les avoir commencées dans une session d'accueil et d'intégration, l'année précédente.

Graphique 3.4

**Proportion de sortants et de sortantes de la formation technique ayant obtenu un DEC, selon le sexe et l'année de la dernière inscription à l'enseignement collégial ordinaire (en %)**



## 3.5 La durée des études à l'enseignement ordinaire au collégial

La durée des études pour les titulaires d'un diplôme d'études collégiales (DEC) et pour l'ensemble des élèves (avec un DEC ou non) n'a à peu près pas varié au cours des années<sup>1</sup>.

Les titulaires d'un DEC issus de la formation préuniversitaire ont étudié 2,4 années, en moyenne. Ceux qui en sortent sans diplôme ont tout de même étudié, en moyenne, durant 1,7 année, tandis que la durée moyenne des études de l'ensemble des sortants s'établit à 2,2 années<sup>2</sup>. Quant aux élèves arrivés après un détour par un autre type de formation, ils obtiennent leur DEC en formation préuniversitaire en 3,2 ans.

En formation technique, l'obtention du DEC demande en moyenne 3,9 années d'études, tandis que les abandons se produisent après 2,3 ans. Sorties avec et sans diplôme confondues, les élèves de la formation technique étudient pendant 3,3 ans. Les élèves qui se sont inscrits en formation technique dès leur entrée au collégial en ressortent plus rapidement; ils obtiennent leur DEC après 3,6 années ou encore abandonnent leurs études après 1,9 année. Par contre, les élèves ayant séjourné en formation préuniversitaire – où les taux de réussite sont plus élevés – ou en session d'accueil et d'intégration obtiennent un DEC après 4,5 années de formation.

De très légères différences relatives à la durée des études se dégagent des données selon le sexe et selon le type de sortie. À la formation préuniversitaire, les filles qui obtiennent un DEC ont étudié 0,1 année de moins que les garçons. Cette différence disparaît cependant lorsqu'on regarde l'ensemble des sorties pour chacun des sexes en raison de la pondération des diplômes. Le nombre de sorties est plus élevé du côté des filles, ce qui hausse la durée moyenne de leurs études. À la formation technique, les étudiantes prennent 0,1 année de moins que leurs vis-à-vis masculins pour obtenir leur diplôme ou pour sortir sans diplôme.

Le DEC en formation préuniversitaire est obtenu, en moyenne, après 2,4 années d'études équivalant au temps plein, et le DEC en formation technique, après 3,9 années.

1. C'est pourquoi les résultats de la présente fiche sont des moyennes relatives aux sorties des cinq dernières années observables (soit celles des élèves inscrits pour la dernière fois de 2006-2007 à 2010-2011). Toutefois, dans le cas des sorties sans diplôme, on constate, en dix ans, un allongement de la durée des études avant l'abandon, allongement de l'ordre de 0,4 trimestre à temps plein en formation préuniversitaire et de 1,0 trimestre à temps plein en formation technique.
2. La durée des études de l'ensemble des sortantes et sortants dépend, d'une part, des durées respectives des études des titulaires d'un DEC et des sortants sans diplôme et, d'autre part, de la pondération de ces deux catégories d'élèves, soit le taux de réussite. Cette situation s'explique par la stabilité de la durée des études de l'ensemble des élèves, alors que les taux de réussite sont en baisse et que la durée des études avant abandon tend à s'allonger.

Tableau 3.5

**Nombre moyen d'années<sup>1</sup> d'études précédant les sorties du collégial à l'enseignement ordinaire (moyenne de toutes les sorties depuis 2006-2007), selon le sexe et le type de formation à l'entrée et à la sortie**

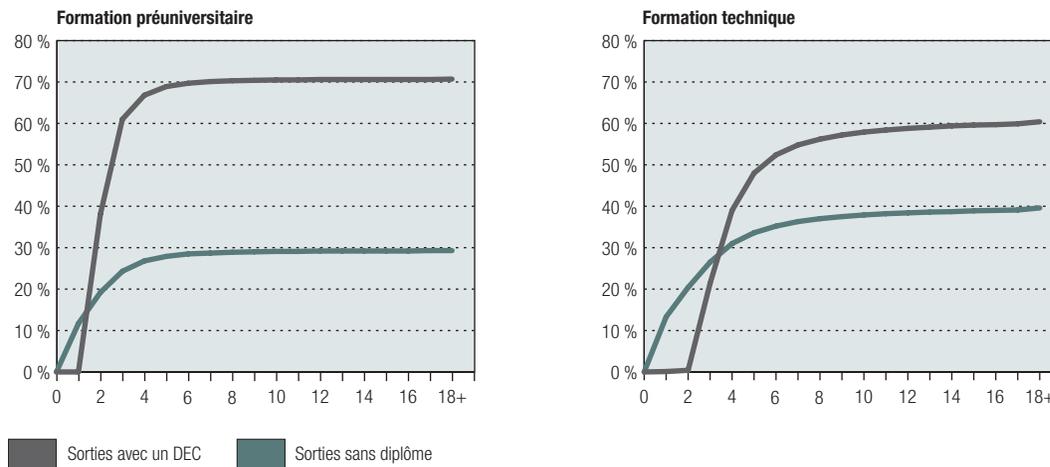
	Sorties avec diplôme		Sorties sans diplôme <sup>2</sup>		Toutes les sorties	
	Formation préuniversitaire	Formation technique	Formation préuniversitaire	Formation technique	Formation préuniversitaire	Formation technique
Sexe masculin	2,5	4,0	1,7	2,3	2,2	3,2
Sexe féminin	2,4	3,9	1,7	2,2	2,2	3,3
<b>Ensemble<sup>3</sup></b>	<b>2,4</b>	<b>3,9</b>	<b>1,7</b>	<b>2,3</b>	<b>2,2</b>	<b>3,3</b>
Type de formation initiale						
Semblable	2,3	3,6	1,6	1,9	2,1	2,9
Différent <sup>3</sup>	3,2	4,5	2,2	3,1	2,7	4,0

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

1. Une année d'études à temps plein équivaut ici à deux trimestres à temps plein ou à huit trimestres à temps partiel.
2. Les sorties sans diplôme correspondent à des interruptions d'au moins six trimestres consécutifs.
3. Il s'agit de la durée totale, y compris celle des études effectuées précédemment dans les autres types de formation.

Graphique 3.5

**Proportions cumulées des sorties de l'enseignement collégial ordinaire entre 2006-2007 et 2010-2011 selon le nombre d'années écoulées depuis la première inscription dans un programme conduisant au DEC (en %)**



## 3.6 La réussite<sup>1</sup> et la durée des études dans les programmes conduisant au baccalauréat

À la fin de 2010-2011, 67,2 % des étudiants et des étudiantes qui sortaient des programmes d'études menant à l'obtention du baccalauréat ont obtenu ce diplôme. Depuis 20 ans, cette proportion a connu une augmentation puisqu'elle était de 55,9 % pour les personnes inscrites une dernière fois en 1987-1988.

Les étudiantes montrent, depuis le début de la période observée, un taux de réussite plus élevé que celui des étudiants, et la différence s'accroît puisqu'elle est passée de 0,7 point de pourcentage en 1987-1988 à 6,4 points en 2010-2011, après un écart maximal de 7,7 points en 1996-1997. Parmi les sortantes de la dernière année observée, 69,9 % ont obtenu un baccalauréat, contre 63,5 % des sortants. De plus, les différences d'accès aux études (voir la fiche 2.9) contribuent à l'écart entre les sexes quant à l'obtention du diplôme (voir la fiche 5.6).

Les titulaires d'un baccalauréat ont étudié en moyenne pendant 6,7 trimestres à temps plein, et 9,0 trimestres si l'on ne tient pas compte du régime d'études. Pour ceux et celles qui sortent sans diplôme, la durée des études à temps plein est de 2,4 trimestres, soit un peu plus d'une année normale d'études. Pour toutes les sorties, la durée des études est en moyenne de 7,4 trimestres, dont 5,3 trimestres à temps plein.

Des différences concernant la durée des études se dégagent des données selon le sexe et selon le type de sortie. Ainsi, qu'elles obtiennent un baccalauréat ou qu'elles quittent les études sans diplôme, les femmes le font plus rapidement que les hommes. Par rapport aux durées observées chez les hommes, la durée des études à temps plein est inférieure de 0,5 trimestre pour les bachelières et de 0,4 trimestre pour les sortantes sans diplôme. Toutefois, tous régimes confondus, les différences entre les sexes sont atténuées, puisque le fait d'étudier à temps partiel est relativement plus fréquent chez les femmes. Pour l'ensemble des sorties, la différence entre les sexes est moins visible, principalement parce que la pondération des sorties avec diplôme est plus élevée pour les femmes que pour les hommes, ce qui augmente la durée moyenne des études pour l'ensemble des femmes.

Parmi les personnes inscrites à un programme d'études conduisant au baccalauréat et ayant quitté les études à la fin de 2010-2011, 67,2 % ont obtenu leur diplôme.

1. La réussite dans les programmes d'études universitaires conduisant au baccalauréat est mesurée par la proportion de nouveaux titulaires d'un baccalauréat parmi la population étudiante ayant quitté, avec ou sans diplôme, les programmes d'études y conduisant. Les diplômes comptés sont les baccalauréats obtenus pendant l'année scolaire de la dernière inscription ou à la fin de celle-ci, ou l'année suivante lorsque l'étudiant ou l'étudiante n'est pas réinscrit à un programme de premier cycle conduisant au baccalauréat. Les sorties sans diplôme renvoient à des absences observées durant au moins les deux années scolaires suivant l'année de la dernière inscription.

Tableau 3.6a

**Proportion de sortants et de sortantes des programmes conduisant au baccalauréat ayant obtenu leur diplôme, selon le sexe et l'année de la dernière inscription (en %)**

	1987-1988	1995-1996	2000-2001	2005-2006	2009-2010	2010-2011 <sup>e</sup>
Sexe masculin	55,5	61,7	64,4	64,0	63,6	63,5
Sexe féminin	56,2	69,0	68,7	70,6	69,6	69,9
<b>Ensemble</b>	<b>55,9</b>	<b>65,9</b>	<b>66,9</b>	<b>67,9</b>	<b>67,1</b>	<b>67,2</b>

e : Estimations.

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Tableau 3.6b

**Nombre moyen de trimestres d'études précédant les sorties des programmes conduisant au baccalauréat (moyenne de toutes les sorties depuis 2006-2007), selon le sexe**

	Sorties avec diplôme		Sorties sans diplôme <sup>1</sup>		Toutes les sorties	
	Trimestres à temps plein	Tous les trimestres <sup>2</sup>	Trimestres à temps plein	Tous les trimestres <sup>2</sup>	Trimestres à temps plein	Tous les trimestres <sup>2</sup>
Sexe masculin	7,0	9,4	2,6	4,3	5,4	7,5
Sexe féminin	6,5	8,8	2,2	4,2	5,2	7,3
<b>Ensemble</b>	<b>6,7</b>	<b>9,0</b>	<b>2,4</b>	<b>4,2</b>	<b>5,3</b>	<b>7,4</b>

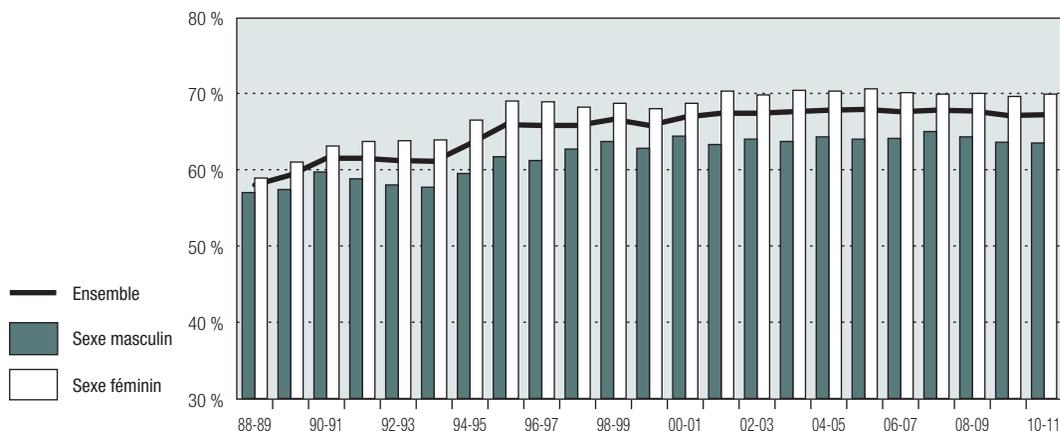
Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

1. Les sorties sans diplôme sont constituées d'interruptions d'au moins six trimestres consécutifs.

2. Les colonnes « Tous les trimestres » incluent la durée totale à temps plein et à temps partiel.

Graphique 3.6

**Proportion de sortants et de sortantes des programmes conduisant au baccalauréat ayant obtenu leur diplôme, selon le sexe et l'année de la dernière inscription (en %)**



### 3.7 La réussite<sup>1</sup> et la durée des études dans les programmes conduisant à la maîtrise

À la fin de 2010-2011, 73,2 % des étudiantes et étudiants qui sortaient des programmes d'études menant à l'obtention de la maîtrise ont obtenu ce diplôme. Ce résultat équivalait à un accroissement de 17,1 points de pourcentage depuis 1987-1988.

Les aspirantes à la maîtrise étaient alors relativement moins nombreuses que les hommes à persévérer jusqu'à l'obtention du diplôme. Depuis 1987-1988, elles se sont rattrapées, et leur taux de réussite est désormais supérieur à celui de leurs camarades. Parmi les sortantes de 2010-2011, 74,4 % ont obtenu une maîtrise, ce qui représente un accroissement de 19,4 points de pourcentage depuis 1987-1988. La variation correspondante chez les hommes est de 14,9 points de pourcentage, de telle sorte que, parmi les sortants de 2010-2011, 71,9 % ont obtenu leur maîtrise. De plus, les différences d'accès aux études (voir la fiche 2.9) contribuent à l'écart entre les sexes quant à l'obtention du diplôme (voir la fiche 5.6).

Les titulaires d'une maîtrise ont été inscrits en moyenne pendant 6,7 trimestres, quel que soit le régime d'études. La partie des études effectuée à temps plein compte pour 4,7 trimestres en moyenne. Pour ceux et celles qui sortent sans diplôme, la durée moyenne totale des études est de 4,6 trimestres, peu importe le régime d'études qui est déclaré. Pour toutes les sorties, la durée des études est en moyenne de 6,1 trimestres, dont 4,1 sont déclarés à temps plein.

La durée rapportée ici est la durée de nature « effective », et elle n'est pas conciliable avec le calcul des équivalences au temps plein (ETP) utilisé pour le financement, où une durée standardisée est généralement reconnue pour les maîtrises assorties d'un mémoire. Dans ces cas, la durée « financée » ne dépasse pas 4 trimestres (1,5 année en ETP). Or, la durée effective des études dépasse cette norme pour tous les types de sorties. Par conséquent, en pratique, les universités reçoivent pour les étudiantes et étudiants qui sortent sans maîtrise le plein financement, à l'exception d'une somme supplémentaire de 1 000 \$ allouée au moment de l'attribution du grade.

Contrairement à ce que l'on a observé à l'enseignement collégial et dans les programmes d'études conduisant au baccalauréat, les candidates à la maîtrise ne prennent pas moins de temps que les hommes pour obtenir leur diplôme.

Parmi les personnes inscrites à un programme d'études conduisant à la maîtrise et ayant quitté les études à la fin de 2010-2011, 73,2 % ont obtenu leur diplôme, cela après 6,7 trimestres d'études en moyenne.

1. La réussite dans les programmes d'études universitaires conduisant à la maîtrise est mesurée par la proportion de nouveaux titulaires d'une maîtrise parmi l'ensemble des étudiants et des étudiantes ayant quitté – avec ou sans diplôme – les programmes d'études y conduisant. Les diplômes comptés sont les maîtrises obtenues pendant l'année scolaire de la dernière inscription ou à la fin de celle-ci, ou l'année suivante lorsque l'étudiant ou l'étudiante n'est pas réinscrit à un programme de deuxième cycle conduisant à la maîtrise. Les sorties sans diplôme sont constituées des absences observées durant au moins les deux années scolaires suivant l'année de la dernière inscription.

Tableau 3.7a

**Proportion de sortantes et de sortants des programmes conduisant à la maîtrise ayant obtenu leur diplôme, selon le sexe et l'année de la dernière inscription (en %)**

	1987-1988	1995-1996	2000-2001	2005-2006	2009-2010	2010-2011 <sup>e</sup>
Sexe masculin	57,0	63,5	67,9	70,8	71,6	71,9
Sexe féminin	55,0	67,4	71,2	73,1	74,9	74,4
<b>Ensemble</b>	<b>56,1</b>	<b>65,4</b>	<b>69,6</b>	<b>71,9</b>	<b>73,2</b>	<b>73,2</b>

e : Estimations.

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Tableau 3.7b

**Nombre moyen de trimestres d'études précédant les sorties des programmes conduisant à la maîtrise (moyenne de toutes les sorties depuis 2006-2007), selon le sexe**

	Sorties avec diplôme		Sorties sans diplôme <sup>1</sup>		Toutes les sorties	
	Trimestres à temps plein	Tous les trimestres <sup>2</sup>	Trimestres à temps plein	Tous les trimestres <sup>2</sup>	Trimestres à temps plein	Tous les trimestres <sup>2</sup>
Sexe masculin	4,7	6,6	2,6	4,5	4,1	6,0
Sexe féminin	4,7	6,8	2,6	4,7	4,1	6,2
<b>Ensemble</b>	<b>4,7</b>	<b>6,7</b>	<b>2,6</b>	<b>4,6</b>	<b>4,1</b>	<b>6,1</b>

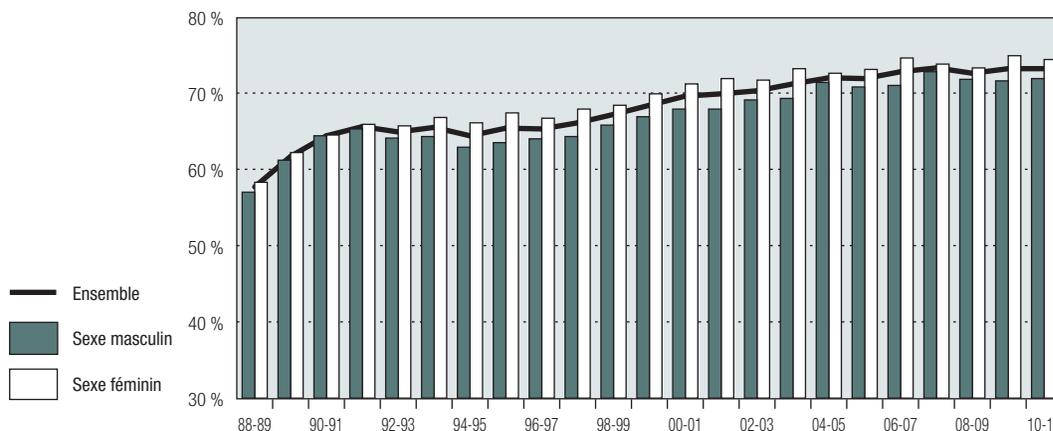
Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

1. Les sorties sans diplôme sont constituées d'interruptions d'au moins six trimestres consécutifs.

2. Les colonnes « Tous les trimestres » incluent la durée totale à temps plein et à temps partiel.

Graphique 3.7

**Proportion de sortants et de sortantes des programmes conduisant à la maîtrise ayant obtenu leur diplôme, selon le sexe et l'année de la dernière inscription (en %)**



## 3.8 La réussite<sup>1</sup> et la durée des études dans les programmes conduisant au doctorat

À la fin de 2010-2011, 61,2% des étudiantes et étudiants qui sortaient des programmes d'études menant à l'obtention du doctorat ont obtenu ce diplôme. Depuis 1987-1988, cette proportion s'est accrue de 12,5 points de pourcentage.

Les aspirantes au doctorat, traditionnellement moins nombreuses que les hommes à persévérer jusqu'à l'obtention du diplôme, affichaient pour la première fois en 2000-2001 un taux de réussite supérieur à celui de leurs condisciples masculins, l'écart étant de 1,7 point de pourcentage. Parmi les femmes ayant quitté les programmes conduisant au doctorat à la fin de 2010-2011, 62,3% ont obtenu leur diplôme, ce qui représente une augmentation de 22,0 points de pourcentage par rapport à la situation qui avait cours 23 ans plus tôt. La proportion d'hommes ayant obtenu leur doctorat parmi les sortants de 2010-2011 est de 60,2%, soit 2,1 points de pourcentage de moins que les femmes. Pour ces dernières, le taux de réussite n'a presque pas cessé d'augmenter depuis 1995-1996. L'accès des hommes aux études menant au doctorat reste toutefois plus élevé (voir la fiche 2.9), et, à l'échelle de la population, ils sont encore plus nombreux que les femmes à obtenir ce diplôme (voir la fiche 5.6).

Les titulaires d'un doctorat ont été inscrits en moyenne pendant 15,8 trimestres, quel que soit le régime d'études. La partie des études déclarée à temps plein compte pour 15,2 trimestres en moyenne. Pour ceux et celles qui sortent sans diplôme, la durée des études est de 8,9 trimestres, peu importe le régime d'études déclaré. Quant à l'ensemble des sortantes et sortants, avec ou sans diplôme, ils terminent leurs études après 13,0 trimestres, dont 12,3 sont déclarés à temps plein.

La durée rapportée ici est de nature « effective » et n'est pas conciliable avec le calcul des équivalences au temps plein (ETP) utilisé pour le financement, où seule une durée standardisée est reconnue. La durée « financée » ne dépasse pas 8 trimestres (3 années en ETP) dans les programmes conduisant au doctorat. Or, la durée effective des études dépasse cette norme pour tous les types de sorties. Autrement dit, en pratique, les universités reçoivent pour les personnes qui sortent sans doctorat le plein financement, à l'exception de la somme supplémentaire de 7 000 \$ allouée au moment de l'attribution du grade.

Des différences concernant la durée des études se dégagent des données selon le sexe et selon le type de sortie. Contrairement à ce que l'on a observé dans les programmes d'études conduisant au baccalauréat, les candidates au doctorat prennent plus de temps que les hommes pour obtenir leur diplôme ou pour laisser

leurs études avant terme. La durée des études des bacheliers est inférieure de 0,9 trimestre (0,8 trimestre à temps plein) à celle des bachelières. La différence entre les sexes est similaire si on considère l'ensemble des sorties, mais elle est moindre pour les sortants et sortantes sans diplôme.

Parmi les personnes inscrites à un programme d'études conduisant au doctorat et ayant quitté les études à la fin de 2010-2011, 61,2% ont obtenu leur diplôme, cela après 15,8 trimestres en moyenne.

1. La réussite dans les programmes d'études universitaires conduisant au doctorat est mesurée par la proportion de nouveaux titulaires d'un doctorat parmi l'ensemble des étudiants et des étudiantes ayant quitté – avec ou sans diplôme – les programmes d'études y conduisant. Les diplômes comptés sont les doctorats obtenus pendant l'année scolaire de la dernière inscription ou à la fin de celle-ci, ou l'année suivante lorsque l'étudiant ou l'étudiante n'est pas réinscrit à un programme de troisième cycle conduisant au doctorat. Les sorties sans diplôme sont constituées des absences observées durant au moins les deux années scolaires suivant l'année de la dernière inscription.

Tableau 3.8a

**Proportion de sortantes et de sortants des programmes conduisant au doctorat ayant obtenu leur diplôme, selon le sexe et l'année de la dernière inscription (en %)**

	1987-1988	1995-1996	2000-2001	2005-2006	2009-2010 <sup>e</sup>	2010-2011 <sup>e</sup>
Sexe masculin	53,1	60,9	53,0	57,0	60,3	60,2
Sexe féminin	40,3	48,4	54,7	55,5	62,7	62,3
<b>Ensemble</b>	<b>48,7</b>	<b>56,3</b>	<b>53,8</b>	<b>56,4</b>	<b>61,4</b>	<b>61,2</b>

e : Estimations.

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Tableau 3.8b

**Nombre moyen de trimestres d'études précédant les sorties des programmes conduisant au doctorat (moyenne de toutes les sorties depuis 2006-2007), selon le sexe**

	Sorties avec diplôme		Sorties sans diplôme <sup>1</sup>		Toutes les sorties	
	Trimestres à temps plein	Tous les trimestres <sup>2</sup>	Trimestres à temps plein	Tous les trimestres <sup>2</sup>	Trimestres à temps plein	Tous les trimestres <sup>2</sup>
Sexe masculin	14,8	15,4	7,8	8,6	11,9	12,6
Sexe féminin	15,6	16,3	8,2	9,4	12,7	13,5
<b>Ensemble</b>	<b>15,2</b>	<b>15,8</b>	<b>8,0</b>	<b>8,9</b>	<b>12,3</b>	<b>13,0</b>

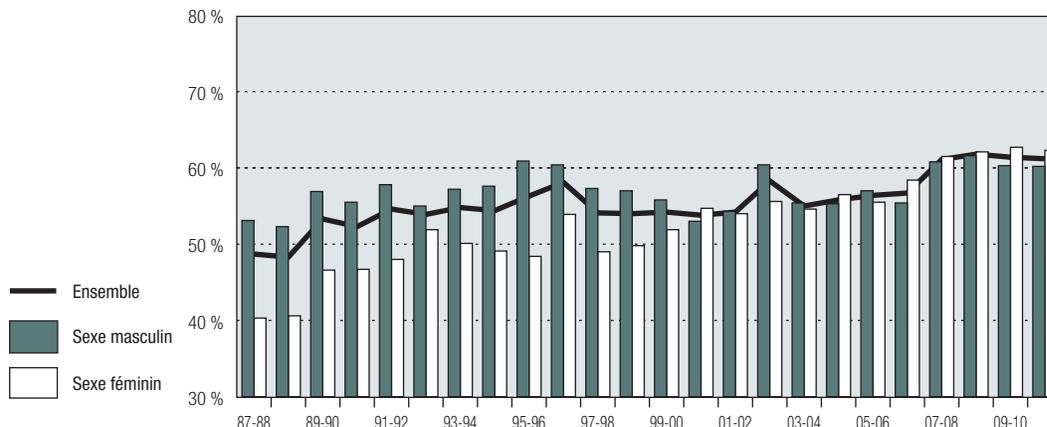
Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

1. Les sorties sans diplôme sont constituées d'interruptions d'au moins six trimestres consécutifs.

2. Les colonnes « Tous les trimestres » incluent la durée totale à temps plein et à temps partiel.

Graphique 3.8

**Proportion de sortants et de sortantes des programmes conduisant au doctorat ayant obtenu leur diplôme, selon le sexe et l'année de la dernière inscription (en %)**



## 4.1 Les résultats aux épreuves du secondaire selon certaines variables – Secteur des jeunes

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport fait passer des épreuves, appelées « épreuves uniques », en vue de la sanction des études dans les classes de 4<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup> secondaire. La moyenne des résultats de juin 2012 dans les matières pour lesquelles il y a eu des épreuves uniques s'établissait à 70,5%<sup>1</sup>. Le taux de réussite était de 83,4%.

Alors que la persévérance scolaire des filles est nettement supérieure à celle des garçons, un tel écart n'a pas été observé en ce qui concerne les résultats aux épreuves uniques. Ce sont peut-être les abandons scolaires, plus importants chez les garçons que chez les filles, qui expliquent ce faible écart, puisque ce sont généralement les élèves les plus faibles qui abandonnent leurs études.

La moyenne obtenue dans les établissements privés a été de 77,8%. Elle dépasse de 9,3 points de pourcentage celle enregistrée dans les commissions scolaires (68,5%). Le taux de réussite a été établi à 80,1% dans le réseau public, comparativement à 95,3% dans le réseau privé. Parmi les facteurs qui peuvent expliquer ces différences<sup>2</sup>, notons le fait que les établissements du réseau privé peuvent faire une sélection des candidates et candidats au moment de l'admission.

Les résultats des élèves qui étudient en français ont été plus élevés que ceux des élèves qui étudient en anglais. La moyenne des premiers dépassait de 2,1 points celle des seconds. Par ailleurs, le taux de réussite des élèves qui étudient en français était de 4,5 points plus élevé que celui des élèves qui étudient en anglais.

Les meilleurs résultats ont été obtenus dans l'épreuve d'anglais, langue seconde (programme enrichi) de 5<sup>e</sup> secondaire. Les résultats les plus faibles ont été enregistrés en mathématique : culture, société et technique de 4<sup>e</sup> secondaire. On observe un taux de réussite de 90,7% pour l'épreuve de français, langue d'enseignement de 5<sup>e</sup> secondaire et de 96,3% pour l'épreuve d'anglais, langue d'enseignement de 5<sup>e</sup> secondaire.

Les résultats des filles ont été supérieurs à ceux des garçons en français et en anglais, langues d'enseignement. Un faible écart sépare les résultats des filles de ceux des garçons dans les autres matières.

Le taux de réussite aux épreuves du secondaire de juin 2012 dans les matières pour lesquelles il y a eu des épreuves uniques était de 83,4%.

1. Cette donnée est calculée à partir de la note finale des élèves. La note est composée, en parts égales, du résultat de l'élève à l'épreuve unique du Ministère et de la note de l'école dite « modérée ». La modération est une opération qui consiste à rendre les notes comparables d'une école à l'autre en utilisant, comme base de comparaison, les résultats de chaque groupe d'élèves à l'épreuve unique.
2. « Le désavantage observé dans les écoles publiques au chapitre du rendement disparaît presque lorsqu'on tient compte d'autres facteurs scolaires. [...] Autrement dit, une fois prises en compte d'autres caractéristiques des écoles, y compris la moyenne par école du statut socioéconomique des parents, la fréquentation de l'école publique a affiché une corrélation positive avec le rendement individuel. » Voir : Statistique Canada, *À la hauteur : la performance des jeunes du Canada en lecture, en mathématiques et en sciences : étude PISA de l'OCDE : premiers résultats pour les Canadiens de 15 ans*, n° 81-590-XP, décembre 2001, p. 47.

Tableau 4.1

**Résultats aux épreuves du secondaire dans les matières pour lesquelles il y a eu des épreuves uniques, au secteur des jeunes, selon le sexe, le réseau d'enseignement, la langue d'enseignement et la matière, en juin 2012 (en %)**

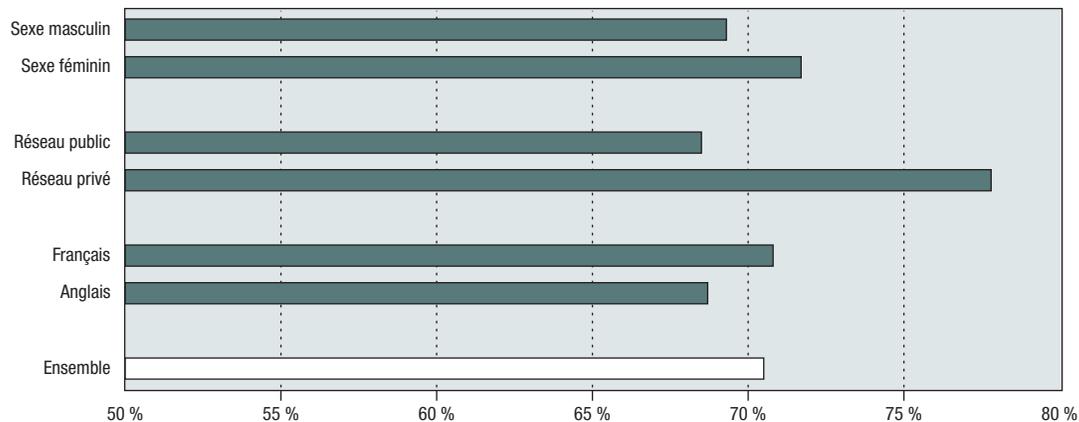
	Moyenne	Taux de réussite
Sexe masculin	69,2	81,7
Sexe féminin	71,6	85,0
Réseau public <sup>1</sup>	68,5	80,1
Réseau privé	77,8	95,3
Langue d'enseignement : français	70,8	84,0
Langue d'enseignement : anglais	68,7	79,5
Anglais, langue d'enseignement (5 <sup>e</sup> secondaire)	76,1	96,3
Anglais, langue seconde, programme de base (5 <sup>e</sup> secondaire)	76,4	94,6
Anglais, langue seconde, programme enrichi (5 <sup>e</sup> secondaire)	82,0	98,8
Français, langue d'enseignement (5 <sup>e</sup> secondaire)	72,9	90,7
Français, langue seconde (5 <sup>e</sup> secondaire)	72,5	88,0
Histoire et éducation à la citoyenneté (4 <sup>e</sup> secondaire)	68,1	77,5
Mathématique : culture, société et technique (4 <sup>e</sup> secondaire)	61,3	68,5
Mathématique : sciences naturelles (5 <sup>e</sup> secondaire)	74,4	86,9
Mathématique : technico-sciences (4 <sup>e</sup> secondaire)	65,7	75,5
Science et technologie (4 <sup>e</sup> secondaire)	69,1	81,0
<b>Ensemble</b>	<b>70,5</b>	<b>83,4</b>

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

1. À l'exception de la Commission scolaire Crie, de la Commission scolaire Kativik et des établissements hors réseau.

Graphique 4.1

**Moyenne aux épreuves du secondaire dans les matières pour lesquelles il y a eu des épreuves uniques, au secteur des jeunes, selon le sexe, le réseau d'enseignement et la langue d'enseignement, en juin 2012 (en %)**



## 4.2 Les disparités régionales aux épreuves du secondaire – Secteur des jeunes

Huit régions administratives ont enregistré une moyenne et un taux de réussite supérieurs à ceux de l'ensemble du Québec aux épreuves du secondaire de juin 2012<sup>1</sup> dans les matières pour lesquelles il y a eu des épreuves uniques. Ces régions sont les suivantes : Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches, Centre-du-Québec, Estrie, Montérégie, Mauricie, Laval et Montréal. Les derniers rangs sont occupés par la Côte-Nord et le Nord-du-Québec.

Les disparités entre les régions ont varié entre 2011 et 2012. L'écart entre la moyenne la plus élevée et la moyenne la plus faible s'est pour sa part accentué, passant de 4,2 points à 18 points, tandis que celui entre les taux de réussite est maintenant de 31,5 points, alors qu'il atteignait 6,6 points en 2011. L'évolution de ces différences est principalement attribuable à une diminution de la moyenne et du taux de réussite observés dans la région du Nord-du-Québec.

Les résultats aux épreuves uniques ne vont pas nécessairement de pair avec l'accès au diplôme d'études secondaires. En effet, dans certaines régions, il est possible que la faible persévérance scolaire contribue, en éliminant les candidates et les candidats les plus faibles, à hausser les résultats aux épreuves uniques.

Il y a un écart de 31,5 points entre le taux de réussite des élèves de la région où l'on a enregistré les meilleurs résultats (87,3 %) et celui des élèves de la région où les résultats ont été les plus faibles (55,8 %) aux épreuves de juin 2012 du secondaire, dans les matières pour lesquelles il y a eu des épreuves uniques.

1. Les résultats sont calculés à partir de la note finale des élèves. Cette note est composée, en parts égales, du résultat à l'épreuve unique du Ministère et de la note de l'école dite « modérée ». La modération est une opération qui consiste à rendre les notes comparables d'une école à l'autre en utilisant, comme base de comparaison, les résultats de chaque groupe d'élèves à l'épreuve unique.

Tableau 4.2

**Résultats aux épreuves du secondaire dans les matières pour lesquelles il y a eu des épreuves uniques, au secteur des jeunes, selon la région administrative scolaire, en juin 2012 (en %)**

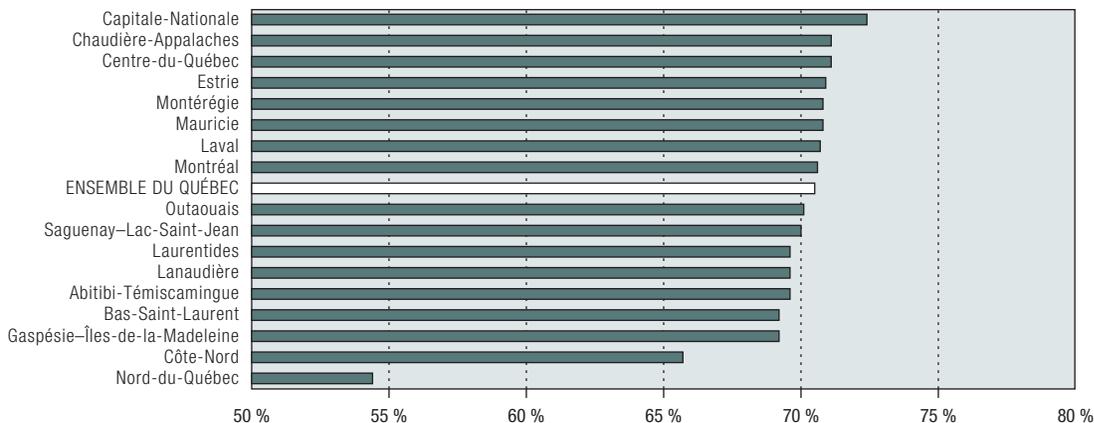
Région administrative	Moyenne	Taux de réussite
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	69,2	82,1
Bas-Saint-Laurent	69,2	81,1
Saguenay-Lac-Saint-Jean	70,0	83,0
Capitale-Nationale	72,4	87,3
Chaudière-Appalaches	71,1	85,4
Mauricie	70,8	84,2
Centre-du-Québec	71,1	85,6
Estrie	70,9	84,6
Montréal	70,6	81,9
Laval	70,7	84,2
Lanaudière	69,6	82,1
Laurentides	69,6	81,7
Outaouais	70,1	84,0
Abitibi-Témiscamingue	69,6	84,3
Côte-Nord	65,7	74,6
Nord-du-Québec <sup>1</sup>	54,4	55,8
<b>Ensemble</b>	<b>70,5</b>	<b>83,4</b>

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

1. Les résultats de cette région comprennent ceux de la Commission scolaire de la Baie-James, dont la moyenne et le taux de réussite sont respectivement de 69,5 % et de 85,5 %.

Graphique 4.2

**Moyenne aux épreuves du secondaire dans les matières pour lesquelles il y a eu des épreuves uniques, au secteur des jeunes, selon la région administrative scolaire, en juin 2012 (en %)**



## 4.3 L'épreuve de français de 5<sup>e</sup> secondaire – Secteur des jeunes

En juin 2012, les élèves ayant passé l'épreuve de français de 5<sup>e</sup> secondaire ont obtenu une moyenne de 72,9%. Le taux de réussite se situait à 90,7%<sup>1</sup>.

L'épreuve comportait trois volets : une production écrite, un exercice de compréhension de l'écrit et une épreuve d'expression orale. Les volets relatifs à la compréhension de l'écrit et à l'expression orale étaient sous la responsabilité des établissements d'enseignement; les résultats à ces épreuves ne sont pas présentés dans le tableau 4.3. Néanmoins, ils ont été pris en considération dans le calcul des résultats de l'ensemble de l'épreuve de français. En ce qui concerne la production écrite, qui était sous la responsabilité du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, la moyenne a été établie à 73,2% et le taux de réussite, à 83,6%.

Alors que, pour l'ensemble des épreuves utilisées en vue de la sanction des études, on n'a observé aucune différence importante entre les garçons et les filles (voir la fiche 4.1), ces dernières l'ont nettement emporté à l'épreuve de français. La moyenne obtenue par les filles a dépassé de 5,5 points de pourcentage celle des garçons; l'écart entre les taux de réussite atteignait 7,5 points, aussi en faveur des filles. En ce qui concerne la production écrite, les filles ont obtenu une moyenne supérieure de 5,5 points à celle des garçons, et un taux de réussite plus élevé de 9,4 points.

La moyenne des élèves du réseau privé a dépassé de 6,3 points celle des élèves des commissions scolaires. Dans le réseau public, 11,5% des élèves ont échoué à l'épreuve, comparativement à 2,6% dans le réseau privé. Pour ce qui est de la production écrite, les notes obtenues par les élèves du réseau privé ont été de 7,7 points supérieures à celles des élèves du réseau public. Le taux de réussite du volet production écrite, qui était de 83,5% en juin 2011, est maintenant de 83,6%. Le taux de réussite de l'ensemble de l'épreuve a pour sa part baissé, passant de 91,1 à 90,7%.

Le taux de réussite à l'épreuve de français de 5<sup>e</sup> secondaire de juin 2012 a été de 90,7%. Les résultats obtenus par les filles ont été nettement supérieurs à ceux des garçons.

1. Les résultats sont calculés à partir de la note finale des élèves. Cette note finale est composée, en parts égales, du résultat de l'élève à l'épreuve unique du Ministère et de la note de l'école dite « modérée ». La modération est une opération qui consiste à rendre les notes comparables d'une école à l'autre en utilisant, comme base de comparaison, les résultats de chaque groupe d'élèves à l'épreuve unique.

Tableau 4.3

**Résultats à l'épreuve de français de 5<sup>e</sup> secondaire au secteur des jeunes, selon le sexe et le réseau d'enseignement, en juin 2012 (en %)**

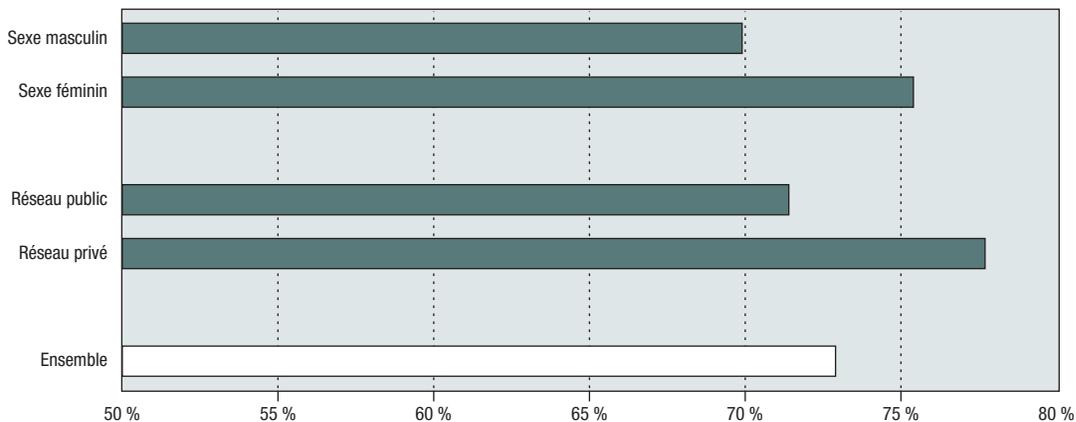
	Production écrite		Ensemble de l'épreuve	
	Moyenne	Taux de réussite	Moyenne	Taux de réussite
Sexe masculin	70,2	78,5	69,9	86,6
Sexe féminin	75,7	87,9	75,4	94,1
Réseau public <sup>1</sup>	71,3	80,5	71,4	88,5
Réseau privé	79,0	93,1	77,7	97,4
<b>Ensemble</b>	<b>73,2</b>	<b>83,6</b>	<b>72,9</b>	<b>90,7</b>

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

1. Sauf la Commission scolaire Crie, la Commission scolaire Kativik et les établissements hors réseau.

Graphique 4.3

**Moyenne à l'épreuve de français de 5<sup>e</sup> secondaire au secteur des jeunes, selon le sexe et le réseau d'enseignement, en juin 2012 (en %)**



## 4.4 Les compétences en lecture chez les élèves de la 2<sup>e</sup> année du deuxième cycle du primaire (4<sup>e</sup> année)

Le Programme international de recherche en lecture scolaire (PIRLS) est un projet de l'Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire (AIE). Le programme cible les élèves de 2<sup>e</sup> année du deuxième cycle du primaire (4<sup>e</sup> année) au Québec, soit des élèves d'environ 10 ans.

Quarante-cinq pays ont participé à l'enquête du PIRLS 2011. Au Canada, neuf provinces y ont participé, dont trois à titre de participants de référence, c'est-à-dire avec un échantillon suffisamment important pour permettre de comparer le rendement des élèves de ces provinces à celui des élèves de l'ensemble des autres pays participants : l'Alberta, l'Ontario et le Québec. L'Ontario et le Québec en sont à leur troisième participation au PIRLS, ayant aussi participé aux deux premières évaluations en 2001 et en 2006. Le niveau de participation au PIRLS 2011 de la Colombie-Britannique, du Nouveau-Brunswick francophone, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador est dit de « suréchantillonnage », ce qui permet de comparer les résultats de leurs élèves à ceux des autres provinces canadiennes et des autres pays participants, mais sans publication de leurs résultats dans le rapport international. Finalement, le niveau de participation de la Saskatchewan et le Manitoba a permis d'établir la moyenne canadienne, mais pas de produire des résultats fiables à l'échelle de ces provinces.

Les résultats présentés ici proviennent de l'évaluation de 2011, à laquelle 190 classes québécoises ont pris part, soit 4 244 élèves.

L'évaluation du PIRLS porte sur trois aspects de la compétence en lecture : les processus de compréhension (expérience littéraire), les objectifs de la lecture (acquisition et utilisation de l'information) et le comportement et les attitudes à l'égard de la lecture. Les deux premiers aspects de la compétence en lecture sont évalués à partir d'une épreuve, tandis que les comportements et attitudes sont étudiés à partir d'un questionnaire rempli par les élèves. L'épreuve comporte diverses questions relatives à des textes et elle permet d'évaluer deux objectifs : lire pour vivre une expérience littéraire (fiction narrative) et lire pour acquérir et utiliser de l'information (textes, listes, tableaux, graphiques, diagrammes, etc.). Les résultats de l'épreuve sont publiés pour chacun de ces deux aspects de l'évaluation, ainsi que globalement. Ces résultats sont standardisés autour d'une moyenne internationale fixée à 500 points à partir des résultats du PIRLS 2001 et comportant un écart type de 100.

Au PIRLS 2011, les élèves québécois de 2<sup>e</sup> année du deuxième cycle du primaire ont obtenu un score de 538. Ce score est statistiquement comparable à celui obtenu au PIRLS 2006 (533) et au PIRLS 2001 (537). Par rapport aux 45 pays

participants, en excluant les autres provinces canadiennes participantes, le score moyen du Québec est statistiquement inférieur à celui de 14 pays et statistiquement supérieur à celui de 23 autres. Il est à noter que le Québec se classe devant la France et la Belgique francophone.

Par rapport aux autres provinces canadiennes participantes, le score global moyen des élèves québécois au PIRLS 2011 est statistiquement inférieur à celui des élèves de la Colombie-Britannique (556), de l'Ontario (552), de la Nouvelle-Écosse (549) et de l'Alberta (548), statistiquement similaire à celui des élèves de Terre-Neuve-et-Labrador (546), mais supérieur à celui du Nouveau-Brunswick francophone (514). Au Québec, le score moyen obtenu par les filles (544) est statistiquement supérieur à celui des garçons (531). En fait, dans toutes les provinces canadiennes participantes, les écarts entre filles et garçons sont positifs et statistiquement significatifs, donc à l'avantage des filles.

Le Québec est la seule parmi les quatre provinces ayant évalué les deux populations linguistiques à n'afficher aucune différence statistique significative entre le rendement en lecture des élèves du réseau francophone et celui des élèves du réseau anglophone, bien que les résultats de ces derniers soient plus élevés que ceux des élèves francophones.

À l'échelle internationale, les élèves québécois de la 2<sup>e</sup> année du deuxième cycle du primaire maintiennent leur position relative par rapport au PIRLS 2006. À l'échelle du Canada, les élèves québécois se situent cependant significativement sous la moyenne canadienne.

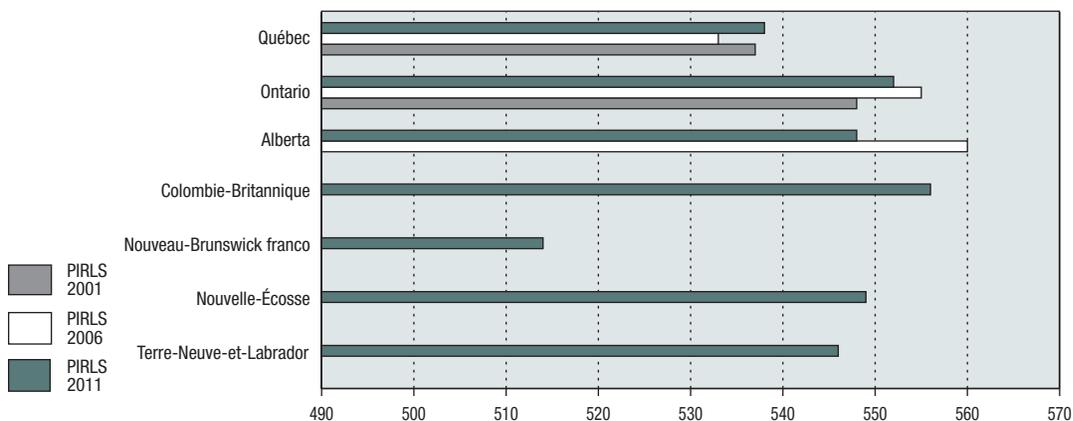
Tableau 4.4  
**Scores globaux et selon le but de la lecture des élèves de 2<sup>e</sup> année du deuxième cycle du primaire au PIRLS 2011, en fonction de la province**

Province	Lecture – score global		But de la lecture			
	Moyenne	Intervalle de confiance <sup>1</sup>	Littéraire		Informatif	
			Moyenne	Intervalle de confiance <sup>1</sup>	Moyenne	Intervalle de confiance <sup>1</sup>
Colombie-Britannique	556	± 6,3	561	± 6,7	552	± 6,3
Ontario	552	± 5,1	558	± 5,1	549	± 5,3
Nouvelle-Écosse	549	± 4,7	555	± 5,1	545	± 4,9
Alberta	548	± 5,7	552	± 5,9	545	± 5,5
Canada	548	± 3,1	553	± 3,3	545	± 3,3
Terre-Neuve-et-Labrador	546	± 5,5	552	± 5,7	543	± 6,1
<b>Québec</b>	<b>538</b>	<b>± 4,1</b>	<b>539</b>	<b>± 3,9</b>	<b>536</b>	<b>± 4,7</b>
Nouveau-Brunswick francophone	514	± 5,3	516	± 6,7	510	± 6,3

1. L'intervalle de confiance à 95 % correspond à 1,96 fois l'erreur type de part et d'autre de la moyenne d'un échantillon distribué normalement.

En gris : Provinces qui ont un score moyen statistiquement similaire à celui du Québec.

Graphique 4.4  
**Évolution des scores globaux en lecture au PIRLS pour les provinces canadiennes participantes**



## 4.5 Les compétences en mathématiques chez les élèves de la 2<sup>e</sup> année du deuxième cycle du primaire (4<sup>e</sup> année)

Quelque 4 235 élèves québécois de la 2<sup>e</sup> année du deuxième cycle du primaire (4<sup>e</sup> année), venant de 190 écoles publiques et privées, ont participé à l'épreuve de mathématiques tenue au printemps 2011 dans le cadre des Tendances de l'enquête internationale sur les mathématiques et les sciences (TEIMS), un projet de l'Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire (AIE). Les élèves étaient âgés de 10 ans en moyenne dans la majorité des systèmes d'éducation des 52 pays et des 7 participants de référence, dont le Québec. Le Canada, en tant que pays, n'y a pas participé; cependant, deux autres provinces canadiennes, l'Alberta et l'Ontario, y ont pris part.

Les questions relatives à la mathématique de l'enquête TEIMS 2011 touchaient trois domaines de contenu : les nombres; la géométrie, les formes et les mesures; la représentation et l'analyse des données. Elles touchaient également trois domaines cognitifs : les connaissances, l'application et le raisonnement. Les épreuves étaient constituées de questions à choix multiples, de questions à réponses courtes ou élaborées et de résolutions de problèmes.

Les élèves québécois ont obtenu un score de 533 à l'épreuve de mathématiques de l'enquête TEIMS 2011, soit un score statistiquement supérieur à celui obtenu en 2007, qui était de 519. Le score des élèves québécois est statistiquement inférieur à celui de 14 des 59 pays et participants de référence. Par ailleurs, les élèves québécois ont mieux performé que ceux des autres provinces canadiennes participantes, soit l'Ontario (518) et l'Alberta (507).

Au Québec, le score moyen obtenu par les garçons (538) est statistiquement supérieur à celui des filles (527). On trouve une tendance similaire en Alberta et en Ontario.

Les élèves québécois du réseau francophone (535) ont mieux réussi que leurs homologues du réseau anglophone (515) et il s'agit d'une différence statistiquement significative. Francophones et anglophones ont obtenu des scores supérieurs à ceux qui avaient été obtenus en 2007, cependant seule l'amélioration observée pour les élèves du réseau francophone s'avère statistiquement significative.

Les élèves québécois de la 2<sup>e</sup> année du deuxième cycle du primaire ont, par rapport à l'enquête TEIMS 2007, amélioré leur score en mathématiques en 2011. Leur score est supérieur à celui obtenu par les élèves des autres provinces canadiennes participantes, soit l'Ontario et l'Alberta.

Tableau 4.5

**Résultats des élèves de la 2<sup>e</sup> année du deuxième cycle du primaire (4<sup>e</sup> année) à l'épreuve de mathématiques de l'enquête TEIMS 2011, pour les 10 premiers pays ainsi que pour les participants de référence canadiens**

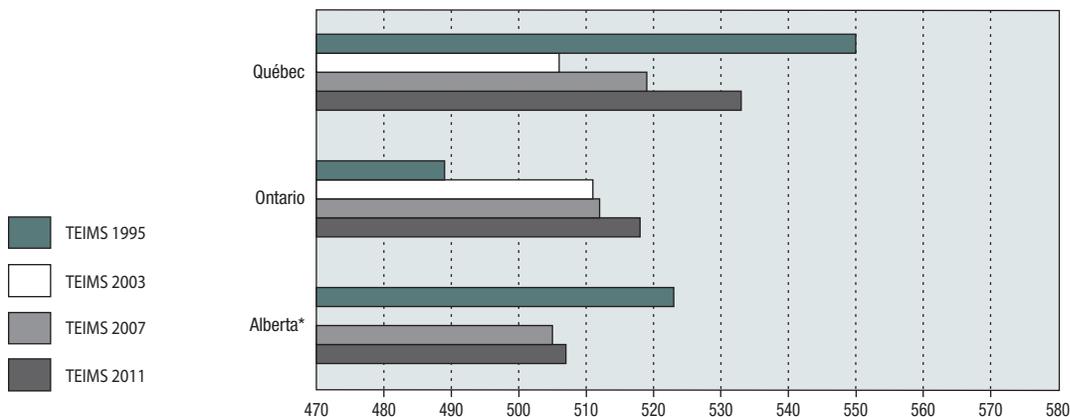
Pays	Moyenne	Intervalle de confiance <sup>1</sup>
Singapour	606	± 6,3
République de Corée	605	± 3,7
Hong Kong (RAS)	602	± 6,7
Taipei chinois	591	± 3,9
Japon	585	± 3,3
Irlande du Nord	562	± 5,7
Belgique (flamande)	549	± 3,7
Finlande	545	± 4,5
Angleterre	542	± 6,7
Fédération de Russie	542	± 7,3
<i>Participants de référence canadiens</i>		
<b>Québec</b>	<b>533</b>	<b>± 4,7</b>
Ontario	518	± 6,1
Alberta	507	± 4,9

1. L'intervalle de confiance à 95 % correspond à 1,96 fois l'erreur type de part et d'autre de la moyenne d'un échantillon distribué normalement.

En gris : Provinces qui ont un score moyen statistiquement similaire à celui du Québec.

Graphique 4.5

**Évolution des résultats à l'épreuve de mathématiques de l'enquête TEIMS pour les provinces canadiennes participantes en 2011**



\* L'Alberta n'a pas participé à l'enquête TEIMS 2003.

## 4.6 Les compétences en mathématiques chez les élèves de la 2<sup>e</sup> année du premier cycle du secondaire (8<sup>e</sup> année)

Quelque 6 149 élèves québécois de la 2<sup>e</sup> année du premier cycle du secondaire (8<sup>e</sup> année), issus de 189 écoles, ont participé à l'épreuve de mathématiques tenue au printemps 2011 dans le cadre des Tendances de l'enquête internationale sur les mathématiques et les sciences (TEIMS), un projet de l'Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire (AIE). Les élèves étaient en moyenne âgés de 14 ans dans la majorité des systèmes d'éducation des 45 pays et des 14 participants de référence, dont le Québec. Le Canada, en tant que pays, n'y a pas participé; cependant, deux autres provinces canadiennes, l'Ontario et l'Alberta, y ont pris part.

Les questions relatives à la mathématique de l'enquête TEIMS 2011 touchaient quatre domaines de contenu : les nombres et les fractions; l'algèbre; la géométrie; l'analyse des données et les probabilités. Elles touchaient également trois domaines cognitifs : les connaissances, l'application et le raisonnement. Les épreuves étaient constituées de questions à choix multiples, de questions à réponses courtes ou élaborées et de résolutions de problèmes.

Avec un score global moyen de 532 à l'épreuve de mathématiques, les élèves québécois de la 2<sup>e</sup> année du premier cycle du secondaire figurent parmi les meilleurs de l'enquête TEIMS 2011, tout comme ce fut le cas en 2007. Malgré l'ajout de pays et de participants de référence, le Québec continue à se positionner tout de suite après les pays asiatiques, qui sont reconnus pour leur excellence en mathématiques : seuls cinq pays et un participant de référence ont obtenu un résultat moyen statistiquement supérieur à celui du Québec.

Le score obtenu par les élèves québécois est statistiquement supérieur à celui obtenu par les élèves des autres provinces canadiennes participantes, soit l'Ontario (512) et l'Alberta (505).

Au Québec, les scores moyens obtenus par filles (531) et garçons (532) sont statistiquement similaires. On constate la même tendance dans les deux provinces canadiennes participantes, ainsi que dans la plupart des pays où les élèves ont mieux réussi que les élèves québécois.

On ne constate aucune différence statistiquement significative entre le score moyen global des élèves québécois du secteur anglophone (530) et du secteur francophone (532).

Les élèves québécois de la 2<sup>e</sup> année du premier cycle du secondaire – âgés de 14 ans en moyenne – ont encore une fois obtenu un excellent score en mathématiques à l'épreuve de l'enquête TEIMS 2011. Ce score est similaire à celui obtenu en 2007. Seulement 7 des 59 pays et participants de référence ont eu un score moyen statistiquement supérieur à celui des élèves québécois.

Tableau 4.6

**Résultats des élèves de la 2<sup>e</sup> année du premier cycle du secondaire (8<sup>e</sup> année) à l'épreuve de mathématiques de l'enquête TEIMS 2011, pour les 10 premiers pays ainsi que pour les participants de référence canadiens**

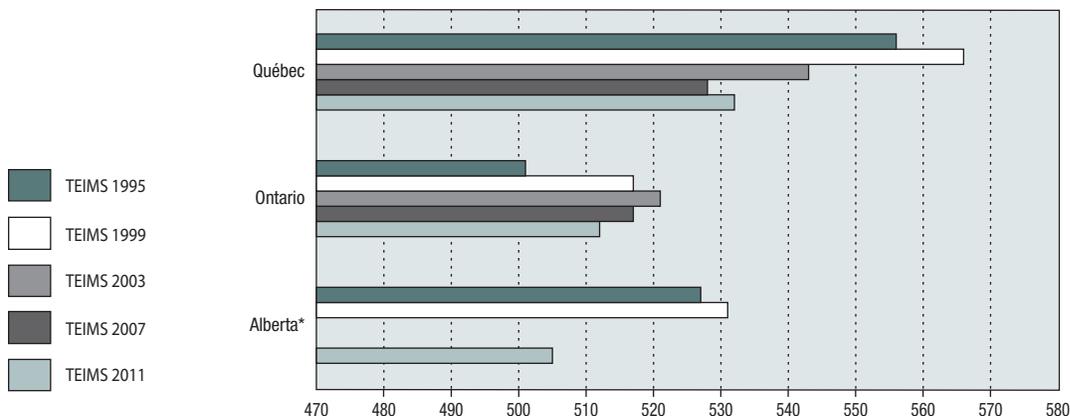
Pays	Moyenne	Intervalle de confiance <sup>1</sup>
République de Corée	613	± 5,7
Singapour	611	± 7,4
Taipei chinois	609	± 6,3
Hong Kong (RAS)	586	± 7,4
Japon	570	± 5,1
Fédération de Russie	539	± 7,1
Israël	516	± 8,0
Finlande	514	± 4,9
États-Unis	509	± 5,1
Angleterre	507	± 10,8
<i>Participants de référence canadiens</i>		
<b>Québec</b>	<b>532</b>	<b>± 4,5</b>
Ontario	512	± 4,9
Alberta	505	± 5,1

1. L'intervalle de confiance à 95 % correspond à ± 1,96 fois l'erreur type de part et d'autre de la moyenne d'un échantillon distribué normalement.

En gris : Pays ou province ayant un score moyen statistiquement similaire à celui du Québec.

Graphique 4.6

**Évolution des résultats à l'épreuve de mathématiques de l'enquête TEIMS pour les provinces canadiennes participantes en 2011**



\* L'Alberta n'a pas participé à l'enquête TEIMS 2003, ni à l'épreuve de 2007 pour les élèves de 8<sup>e</sup> année.

## 4.7 Les compétences en sciences chez les élèves de la 2<sup>e</sup> année du deuxième cycle du primaire (4<sup>e</sup> année)

Quelque 4 235 élèves québécois de la 2<sup>e</sup> année du deuxième cycle du primaire (4<sup>e</sup> année), issus de 190 écoles publiques et privées, ont participé à l'épreuve de sciences tenue au printemps 2011 dans le cadre des Tendances de l'enquête internationale sur les mathématiques et les sciences (TEIMS), un projet de l'Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire (AIE). Les élèves étaient âgés de 10 ans en moyenne dans la majorité des systèmes d'éducation des 52 pays et des 7 participants de référence, dont le Québec. Le Canada, en tant que pays, n'y a pas participé; cependant, deux autres provinces canadiennes, l'Alberta et l'Ontario, y ont pris part.

Les questions relatives aux sciences de l'enquête TEIMS 2011 touchaient trois domaines de contenu : la science de la vie, la science de la terre et la science physique. Elles touchaient également trois domaines cognitifs : les connaissances, l'application et le raisonnement. Les épreuves étaient constituées de questions à choix multiples, de questions à réponses courtes ou élaborées et de résolutions de problèmes.

En sciences au primaire, les élèves québécois ont eu un score moyen de 516 points en 2011. Vingt et un pays ou participants de référence ont obtenu des scores significativement supérieurs, dont l'Ontario (528) et l'Alberta (541). Le score obtenu par les élèves québécois en 2011 est similaire à celui qui avait été obtenu en 2007 (517).

Les garçons québécois ont obtenu un résultat moyen statistiquement plus élevé que celui des filles en sciences (520 et 512 points respectivement). On trouve une tendance similaire en Alberta, alors qu'en Ontario la différence entre garçons et filles n'est pas statistiquement significative.

Par ailleurs, il n'y a pas de différence statistiquement significative entre le score moyen obtenu par les élèves québécois des réseaux anglophone (518) et francophone (516).

Les élèves québécois de 2<sup>e</sup> année du deuxième cycle du primaire ont obtenu une moyenne de 516 points lors de l'épreuve de sciences de l'enquête TEIMS 2011, ce qui est équivalent au score obtenu à celle de 2007. Le score des élèves québécois est en deçà des scores obtenus par les élèves de l'Ontario et de l'Alberta.

Tableau 4.7

**Résultats des élèves de la 2<sup>e</sup> année du deuxième cycle du primaire (4<sup>e</sup> année) à l'épreuve de sciences de l'enquête TEIMS 2011, pour les pays occupant les 10 premiers rangs ainsi que pour les participants de référence canadiens**

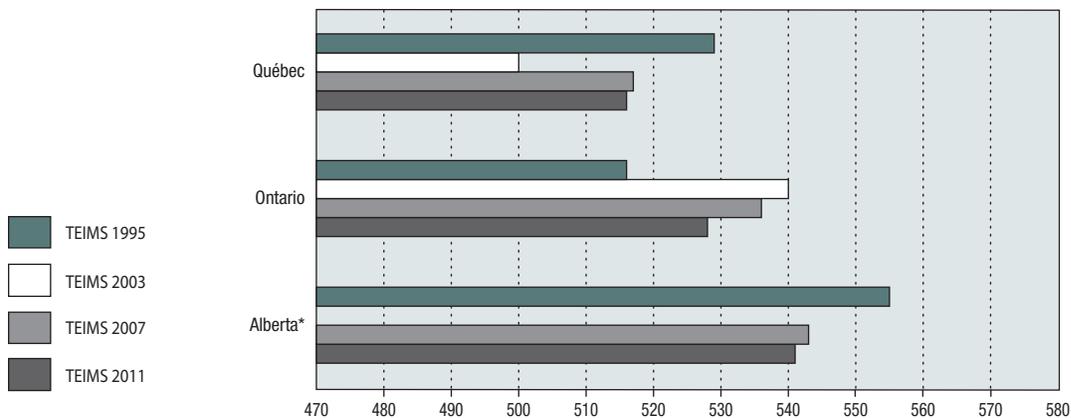
Pays	Moyenne	Intervalle de confiance <sup>1</sup>
République de Corée	587	± 3,9
Singapour	583	± 6,7
Finlande	570	± 5,1
Japon	559	± 3,7
Fédération de Russie	552	± 6,7
Taipei chinois	552	± 4,3
États-Unis	544	± 4,1
République tchèque	536	± 4,9
Hong Kong (RAS)	535	± 7,4
Hongrie	534	± 7,3
<i>Participants de référence canadiens</i>		
Alberta	541	± 4,7
Ontario	528	± 5,9
<b>Québec</b>	<b>516</b>	<b>± 5,3</b>

1. L'intervalle de confiance à 95 % correspond à ± 1,96 fois l'erreur type de part et d'autre de la moyenne d'un échantillon distribué normalement.

En gris : Pays ou province ayant un score moyen statistiquement similaire à celui du Québec.

Graphique 4.7

**Évolution des résultats à l'épreuve de sciences de l'enquête TEIMS pour les provinces canadiennes participantes en 2011**



\* L'Alberta n'a pas participé à l'enquête TEIMS 2003.

## 4.8 Les compétences en sciences chez les élèves de la 2<sup>e</sup> année du premier cycle du secondaire (8<sup>e</sup> année)

Quelque 6 149 élèves québécois de la 2<sup>e</sup> année du premier cycle du secondaire (8<sup>e</sup> année), issus de 189 écoles, ont participé à l'épreuve de sciences tenue au printemps 2011 dans le cadre des Tendances de l'enquête internationale sur les mathématiques et les sciences (TEIMS), un projet de l'Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire (AIE). Les élèves étaient en moyenne âgés de 14 ans dans la majorité des systèmes d'éducation des 45 pays et des 14 participants de référence, dont le Québec. Le Canada, en tant que pays, n'y a pas participé; cependant, deux autres provinces canadiennes, l'Ontario et l'Alberta, y ont pris part.

Les questions relatives aux sciences de l'enquête TEIMS 2011 touchaient quatre domaines de contenu : la chimie, la science de la terre, la biologie et la physique. Elles touchaient également trois domaines cognitifs : les connaissances, l'application et le raisonnement. Les épreuves étaient constituées de questions à choix multiples, de questions à réponses courtes ou élaborées et de résolutions de problèmes.

Avec un score moyen de 520, les élèves québécois ont mieux réussi à l'épreuve de l'enquête TEIMS 2011 qu'à celle de 2007 (507). Le score en sciences des élèves québécois du secondaire est statistiquement inférieur à celui de 15 des 59 pays et participants de référence, dont l'Alberta (546). Le score des élèves québécois est statistiquement similaire à celui obtenu par les élèves de l'Ontario (521).

Au Québec, les filles et les garçons du secondaire ont obtenu des scores moyens statistiquement équivalents en sciences, soit respectivement 518 et 522. Cette tendance s'observe aussi en Ontario, mais pas en Alberta, où l'on constate une différence statistiquement significative entre les scores moyens des filles et des garçons, en faveur de ces derniers.

Au Québec, on n'observe aucune différence statistiquement significative en sciences au secondaire entre les élèves des réseaux francophone (526) et anglophone (519).

Les élèves québécois de la 2<sup>e</sup> année du premier cycle du secondaire ont amélioré leur score à l'épreuve de sciences de l'enquête TEIMS 2011 par rapport à celle de 2007. Leur score est similaire à celui obtenu par les élèves ontariens, mais inférieur à celui des Albertains.

Tableau 4.8

**Résultats des élèves de la 2<sup>e</sup> année du premier cycle du secondaire (8<sup>e</sup> année) à l'épreuve de sciences de l'enquête TEIMS 2011, pour les pays occupant les 10 premiers rangs ainsi que pour les participants de référence canadiens**

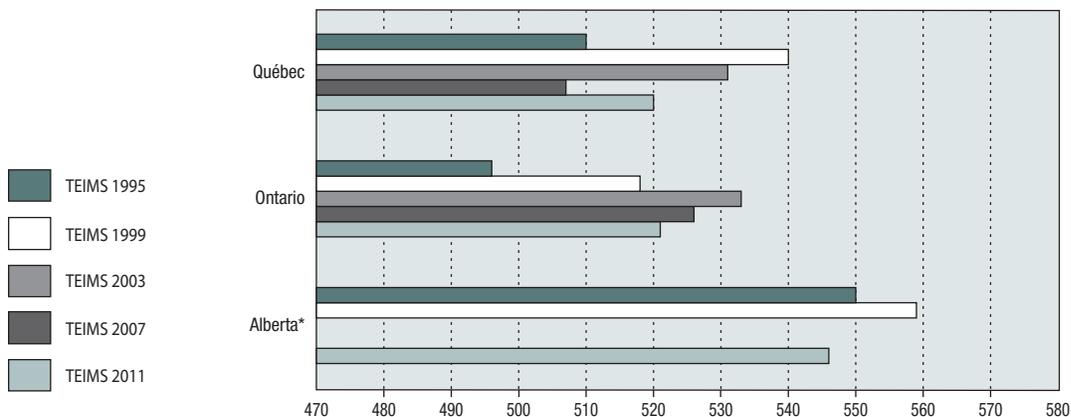
Pays	Moyenne	Intervalle de confiance <sup>1</sup>
Singapour	590	± 8,4
Taipei chinois	564	± 4,5
République de Corée	560	± 3,9
Japon	558	± 4,7
Finlande	552	± 4,9
Slovénie	543	± 5,3
Fédération de Russie	542	± 6,3
Hong Kong (RAS)	532	± 6,7
Angleterre	533	± 9,6
États-Unis	525	± 5,1
<i>Participants de référence canadiens</i>		
Alberta	546	± 4,7
Ontario	521	± 4,9
<b>Québec</b>	<b>520</b>	<b>± 4,9</b>

1. L'intervalle de confiance à 95 % correspond à ± 1,96 fois l'erreur type de part et d'autre de la moyenne d'un échantillon distribué normalement.

En gris : Pays ou province ayant un score moyen statistiquement similaire à celui du Québec.

Graphique 4.8

**Évolution des résultats à l'épreuve de sciences de l'enquête TEIMS pour les provinces canadiennes participantes en 2011**



\* L'Alberta n'a pas participé à l'enquête TEIMS 2003, ni à l'épreuve de 2007 pour les élèves de 8<sup>e</sup> année.

## 4.9 L'épreuve uniforme de français au collégial

**A**u cours de l'année scolaire 2011-2012, 43 434 élèves de l'ensemble du réseau collégial ont participé à l'épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1998<sup>1</sup>, la réussite de cette épreuve est obligatoire pour l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC). Il s'agit de rédiger une dissertation critique ou un essai de 900 mots à partir de textes littéraires qui aident l'étudiante ou l'étudiant à construire son argumentation. La réussite de cette épreuve démontre la capacité à comprendre des textes variés et à rédiger une argumentation structurée, dans une langue correcte.

La grille d'évaluation de l'épreuve uniforme de français comporte trois grands critères : Compréhension et qualité de l'argumentation, Structure du texte de l'élève et Maîtrise de la langue. Les deux premiers critères contiennent des sous-critères particuliers, évalués de manière qualitative à partir d'une échelle d'appréciation comprenant sept niveaux ou cotes : A (très bien), B (bien), C<sup>+</sup> (assez bien), C (suffisant), D (insuffisant), E (très faible) et F (nul). Pour ce qui est du critère Maîtrise de la langue, le sous-critère du vocabulaire est évalué de façon qualitative à l'aide de la même échelle d'appréciation, tandis que les autres sous-critères (syntaxe et ponctuation, orthographe d'usage et grammaticale) sont évalués de façon quantitative par le dénombrement des erreurs. Pour réussir l'épreuve, l'élève doit obtenir une cote globale supérieure ou égale à C à chacun des trois grands critères. La cote C représente un niveau de compétence jugé suffisant. Dès qu'une des trois cotes est égale ou inférieure à D, il y a échec.

Pour l'année scolaire 2011-2012, le taux de réussite à l'ensemble de l'épreuve uniforme de français au collégial est de 84,3 %, comparativement à 84,2 % en 2010-2011.

La distribution des étudiantes ou étudiants selon la cote obtenue à chaque critère indique que 52,0 % des élèves obtiennent la cote B au critère Compréhension et qualité de l'argumentation, que 46,3 % ont la cote A au critère Structure du texte de l'élève et que 38,1 % ont la cote C au critère Maîtrise de la langue.

Le critère Maîtrise de la langue présente le plus bas taux de réussite (86,2 %); ce taux est de 96,7 % pour le critère Compréhension et qualité de l'argumentation et de 99,5 pour le critère Structure du texte de l'élève.

En 2011-2012, les femmes ont atteint un taux global de réussite de 86,8 %, comparativement à 80,6 % chez les hommes.

Parmi les élèves du réseau collégial qui se sont présentés à l'épreuve uniforme de français au cours de l'année 2011-2012, 84,3 % ont réussi.

1. Cette obligation a été reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2003 pour les élèves qui ont réussi au moins un cours de langue et littérature de l'ancien régime d'études collégiales. Les élèves ont le droit de reprendre l'épreuve jusqu'à la réussite de celle-ci.

Tableau 4.9a

**Taux de réussite à l'épreuve uniforme de français au collégial, selon le sexe (en %)**

	Taux de réussite			
	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Sexe féminin	84,9	85,0	86,6	86,8
Sexe masculin	79,8	78,5	80,7	80,6
<b>Ensemble de l'épreuve</b>	<b>82,8</b>	<b>82,4</b>	<b>84,2</b>	<b>84,3</b>

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Tableau 4.9b

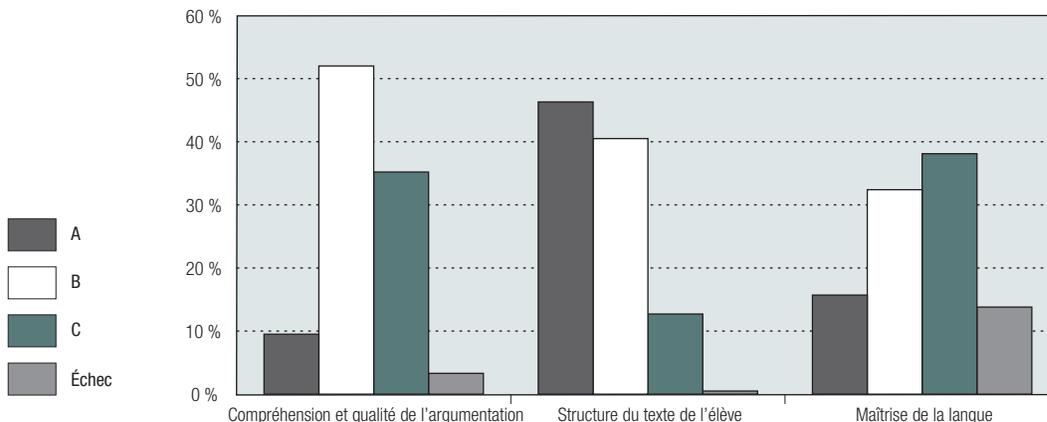
**Distribution des élèves selon la cote obtenue à chacun des critères de correction de l'épreuve uniforme de français au collégial, 2011-2012 (en %)**

Critères de correction de l'épreuve de 2011-2012	Distribution des élèves (en %)				Taux de réussite
	Cote A	Cote B	Cote C	Échec	
Compréhension et qualité de l'argumentation	9,5	52,0	35,2	3,3	96,7
Structure du texte de l'élève	46,3	40,5	12,7	0,5	99,5
Maîtrise de la langue	15,7	32,4	38,1	13,8	86,2

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Graphique 4.9

**Distribution des élèves selon la cote obtenue (en %) pour chacun des critères de correction de l'épreuve uniforme de français, 2011-2012**



# 5.1 Le niveau de diplomation à la sortie du système d'enseignement

Les principales données sur l'obtention des diplômes aux différents ordres d'enseignement figurent dans le schéma relatif au cheminement scolaire (présenté dans l'introduction). Elles sont présentées plus en détail dans les fiches suivantes. Ces données, organisées différemment<sup>1</sup>, peuvent aussi représenter la répartition d'une cohorte de sortantes et de sortants du système d'enseignement selon le plus haut diplôme obtenu<sup>2</sup>.

Entre 1975-1976 et 2010-2011, la croissance de la diplomation universitaire et secondaire a été remarquable, à la fois pour les hommes et pour les femmes. Pendant cette période, l'accroissement de la proportion de nouveaux bacheliers et de nouvelles bachelières (de 14,9 à 33,2 %) s'est conjugué, à l'autre extrême, à une chute de la proportion de ceux et celles qui n'avaient aucun diplôme à la sortie des études, chute qui avoisine les 90 % (soit de 43,0 à 4,8 %). Cette dernière baisse se répercute sur toutes les autres catégories, qui ont augmenté en importance.

Ainsi, la proportion de sortantes et de sortants qui ne sont pas préparés au marché du travail, soit les personnes qui n'ont aucun diplôme ou qui n'ont qu'un diplôme de formation générale du secondaire ou de formation préuniversitaire du collégial (y compris les diplômes sans mention), qui était de 63,2 % en 1975-1976, est passée à 20,9 % en 2010-2011. Cette baisse de 42,3 points de pourcentage se traduit par des hausses de 18,3 points dans la proportion de titulaires d'un baccalauréat et de 24,0 points dans celle de titulaires d'un diplôme de formation professionnelle (+ 21,5 points) ou technique (+ 2,5 points).

Un coup d'œil sur la situation, selon le sexe, fait ressortir des disparités relatives à la scolarisation des hommes et des femmes. Les sortantes du système d'enseignement titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme de formation technique au collégial étaient, en 2010-2011, plus d'une fois et demie plus nombreuses que les hommes (53,7 % contre 33,0 %). Tandis qu'on ne compte presque pas de femmes sans diplôme (0,2 %), les hommes dans la même situation représentaient 9,2 %.

La proportion des personnes sortant du système d'enseignement avec un baccalauréat ou un diplôme de formation technique ou professionnelle était de 79,1 % en 2010-2011.

1. On doit alors supposer que les diplômes décernés à un certain ordre d'enseignement sont précédés d'un diplôme d'un ordre d'enseignement inférieur. Par exemple, on considère le nombre de baccalauréats comme un sous-ensemble du nombre de diplômes d'études collégiales (DEC); il s'ensuit que le surplus de DEC par rapport aux baccalauréats représente le nombre de DEC non suivis d'un grade universitaire. Cela mène par exemple à estimer que, comme il n'y a pas de surplus de DEC en 1975-1976 et en 1995-1996, le DEC de la formation préuniversitaire ou le DEC sans mention n'est le plus haut diplôme d'aucun titulaire ces années-là. Une hypothèse supplémentaire permet d'estimer la fréquence des DEC en formation technique qui sont suivis d'un baccalauréat. On suppose aussi que les diplômes de la formation professionnelle au secondaire ne précèdent aucun autre diplôme d'un ordre d'enseignement supérieur. Une scolarité partielle à un ordre d'enseignement est regroupée avec le diplôme immédiatement inférieur. C'est ainsi qu'une formation collégiale non terminée est considérée parmi les diplômes d'études secondaires (DES) en formation générale.
2. Ce niveau de scolarisation n'est pas celui de l'ensemble de la population observé au recensement, qui résulte notamment du passé de toutes les générations en cause. La scolarisation mesurée ici est celle des personnes qui sortent actuellement du système scolaire; c'est aussi la représentation de ce que deviendrait l'état général de la scolarisation si les conditions actuelles se maintenaient indéfiniment.

Tableau 5.1

**Répartition des sortants et des sortantes du système d'enseignement, selon le plus haut diplôme obtenu (en %)**

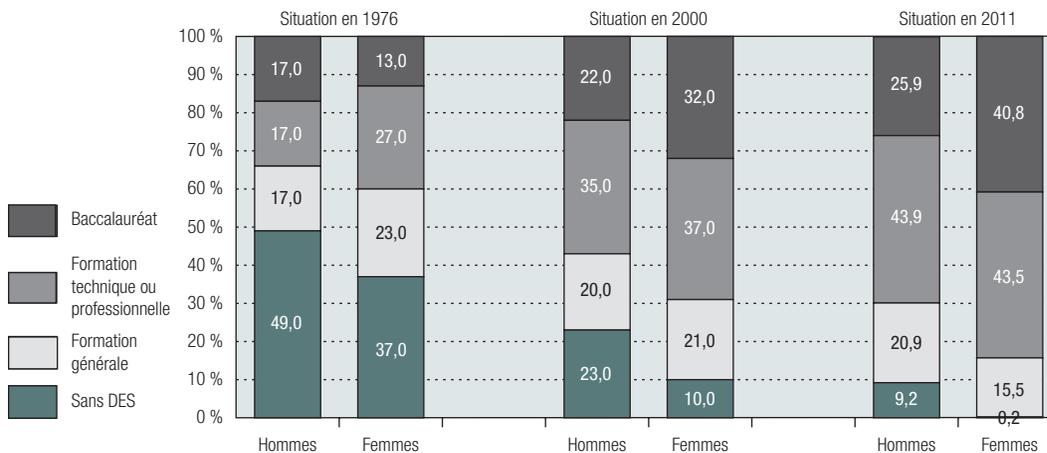
	1975-1976	1985-1986	1995-1996	2005-2006	2009-2010	2010-2011
Baccalauréat <sup>1</sup>	14,9	19,0	29,0	31,4	33,2	33,2
Diplôme de formation technique au collégial <sup>2</sup>	7,4	11,2	11,2	11,0	9,6	9,9
Diplôme de formation professionnelle au secondaire <sup>3</sup>	14,5	17,7	19,4	30,6	34,8	36,0
Formation générale (DEC ou DES)	20,2	31,3	28,6	12,5	16,8	16,1
Aucun diplôme	43,0	20,8	11,8	14,5	5,6	4,8
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

1. À l'université, il s'agit de l'année civile où prend fin l'année scolaire.
2. Sont compris les diplômes d'études collégiales (DEC) en formation technique, les attestations d'études collégiales (AEC) et, jusqu'en 1994, les certificats d'études collégiales (CEC) et les diplômes de perfectionnement de l'enseignement collégial (DPEC).
3. Sont compris les diplômes du professionnel court (PC) et du professionnel long (PL), le certificat d'études professionnelles (CEP), le diplôme d'études professionnelles (DEP), l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP), l'attestation de formation professionnelle (AFP) et les autres diplômes d'études secondaires (DES) avec mention professionnelle.

Graphique 5.1

**Répartition des sortants et sortantes du système d'éducation selon le type du dernier diplôme obtenu (en %)**



## 5.2 L'obtention d'un diplôme ou d'une qualification du secondaire – Secteurs des jeunes et des adultes

Le taux d'obtention d'un diplôme/qualification du secondaire<sup>1</sup> était de 93,2 % en 2011-2012. Ce taux est plus bas que celui de l'année précédente (95,3 % en 2010-2011). Cette baisse est essentiellement due à la réintroduction en juin 2012 d'épreuves uniques ministérielles dans plusieurs matières; la réussite à ces nouvelles épreuves a été moins forte (voir la fiche 4.1), ce qui n'a pas manqué d'affecter à la baisse l'obtention d'un diplôme du secondaire. En voulant ainsi relever la qualité du diplôme d'études secondaires (DES), les normes ministérielles l'ont rendu moins aisément accessible. Un phénomène semblable s'est produit au milieu des années 1980 (voir le graphique 5.2) lorsque la note de passage a été haussée de 50 % à 60 %.

Chez les jeunes et chez les adultes âgés de moins de 20 ans du Québec, le taux d'obtention se situait à 74,6 % en 2011-2012. Le taux d'obtention chez les adultes de 20 ans ou plus est passé de 20,5 % en 2010-2011 à 18,7 % en 2011-2012.

Le portrait de la diplomation tracé ici est principalement celui de la formation générale. La présente fiche portant sur les tout premiers diplômes/qualifications obtenus<sup>2</sup>, il n'est donc pas sans intérêt de rappeler que les premiers diplômes/qualifications en formation générale comptaient, en 2011-2012, pour 82,2 % de tous les premiers diplômes/qualifications du secondaire. Cette proportion atteignait même 97,5 % si l'on se limite aux diplômes/qualifications obtenus par les jeunes ou par les adultes âgés de moins de 20 ans.

La probabilité d'obtenir un diplôme/qualification du secondaire est plus forte chez les femmes que chez les hommes. L'écart entre les sexes était de 8,4 points en 2011-2012.

Chez les femmes, le taux d'obtention s'est maintenu au-dessus de 90 % depuis 2003-2004 (90,9 %) et était de 97,5 % en 2011-2012. Le taux d'obtention chez les hommes a franchi les 80 % en 2007-2008; il était de 89,1 % en 2011-2012.

Le taux d'abandon scolaire est la proportion de la population qui n'obtiendrait jamais de diplôme/qualification au cours de sa vie si la situation observée une année donnée se perpétuait indéfiniment. Il s'agit du complément du taux d'obtention montré dans la présente fiche. Le taux d'abandon scolaire était de 6,8 % en 2011-2012.

En 2011-2012, le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification du secondaire aux secteurs des jeunes ou des adultes était de 93,2 %.

1. Ce taux d'obtention d'un premier diplôme/qualification du secondaire est établi en regroupant les premiers diplômes obtenus au secondaire, soit en formation générale, soit en formation professionnelle. Cet indicateur est la mesure de la proportion d'une génération qui persévère jusqu'à l'obtention d'un diplôme/qualification du secondaire.
2. Sont donc exclus le deuxième ou le troisième diplôme de formation professionnelle (FP) qu'un élève peut obtenir, de même que le diplôme de formation professionnelle reçu après le diplôme d'études secondaires (DES) général ou le DES obtenu après le diplôme de FP.

Tableau 5.2

**Taux d'obtention d'un diplôme ou d'une qualification du secondaire, tant au secteur des jeunes qu'au secteur des adultes, selon le sexe (en %)**

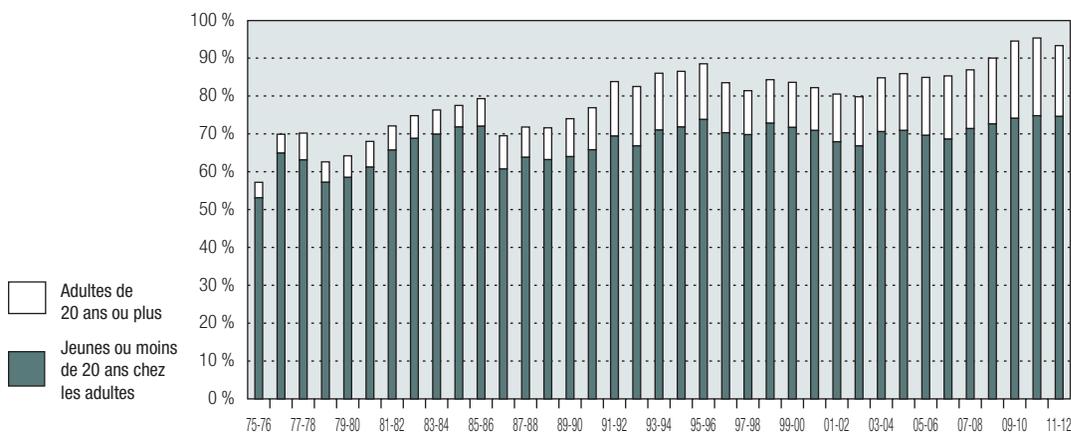
	1975- 1976	1985- 1986	1995- 1996	2005- 2006	2010- 2011	2011- 2012 <sup>e</sup>
<b>Ensemble</b>	<b>57,2</b>	<b>79,3</b>	<b>88,5</b>	<b>84,9</b>	<b>95,3</b>	<b>93,2</b>
Adultes de 20 ans ou plus	4,1	7,3	14,7	15,3	20,5	18,7
Jeunes ou moins de 20 ans chez les adultes	53,1	72,0	73,8	69,6	74,8	74,6
<b>Sexe masculin</b>	<b>51,3</b>	<b>73,2</b>	<b>81,9</b>	<b>78,0</b>	<b>91,0</b>	<b>89,1</b>
Adultes de 20 ans ou plus	3,6	6,5	14,4	15,4	21,5	19,6
Jeunes ou moins de 20 ans chez les adultes	47,6	66,7	67,5	62,6	69,5	69,6
<b>Sexe féminin</b>	<b>63,2</b>	<b>85,7</b>	<b>95,5</b>	<b>92,1</b>	<b>99,9</b>	<b>97,5</b>
Adultes de 20 ans ou plus	4,5	8,1	14,9	15,2	19,5	17,8
Jeunes ou moins de 20 ans chez les adultes	58,7	77,6	80,5	76,9	80,3	79,7

Sources : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et Statistique Canada.

e : Estimation.

Graphique 5.2

**Taux d'obtention d'un diplôme ou d'une qualification du secondaire, tant au secteur des jeunes qu'au secteur des adultes (en %)**



## 5.3 L'obtention d'un diplôme ou d'une qualification de formation professionnelle du secondaire – Secteurs des jeunes et des adultes

Selon les comportements observés en 2011-2012, sur 100 personnes, 37 pouvaient espérer obtenir un diplôme ou une qualification<sup>1</sup> de formation professionnelle du secondaire. Parmi ces personnes, 20 auront obtenu au préalable un premier diplôme du secondaire (DES) en formation générale. Depuis 1997-1998, cette proportion de personnes déjà titulaires du diplôme d'études secondaires (formation générale) oscille entre 16 et 20.

Par ailleurs, le taux d'obtention d'un premier diplôme/qualification du secondaire au secteur des jeunes ou avant l'âge de 20 ans au secteur des adultes par la voie de la formation professionnelle était de 1,9 % en 2011-2012. Ce taux était supérieur à 15 % en 1977-1978; il est relativement stable depuis 1996-1997. La probabilité d'obtenir un premier diplôme/qualification du secondaire chez les jeunes ou avant l'âge de 20 ans chez les adultes (74,6 % en 2011-2012) continue de reposer presque totalement sur la formation générale (fiche 5.2).

La nature même des diplômes/qualifications en formation professionnelle a aussi évolué. La filière du professionnel court a disparu au profit de la formation générale. Quant au diplôme d'études professionnelles (DEP), il diffère de l'ancien diplôme du professionnel long en ce qu'il est entièrement consacré à la formation professionnelle, alors que toute la partie des anciennes filières consacrées à la formation générale a été reportée vers le DES.

L'écart entre les hommes et les femmes est moins prononcé qu'à la formation générale. La formation professionnelle représente une plus grande part de la diplomation des hommes (40,0 %) que de celle des femmes (33,1 %).

La proportion d'une génération obtenant un diplôme ou une qualification de formation professionnelle du secondaire en 2011-2012 était de 36,6 %.

1. Il s'agit du taux d'obtention d'un premier diplôme/qualification du secondaire. Ce taux est établi en ne retenant que les premiers diplômes/qualifications obtenus au secondaire en formation professionnelle. Cet indicateur est la mesure de la proportion d'une génération qui persévère jusqu'à l'obtention d'un diplôme de formation professionnelle.

Tableau 5.3

**Taux d'obtention d'un diplôme ou d'une qualification de formation professionnelle, selon le secteur, l'âge et le sexe (en %)**

	1975- 1976	1985- 1986	1995- 1996	2005- 2006	2010- 2011	2011- 2012 <sup>e</sup>
<b>Ensemble</b>	<b>14,6</b>	<b>17,7</b>	<b>19,6</b>	<b>30,8</b>	<b>36,1</b>	<b>36,6</b>
Sexe masculin	12,0	17,0	21,2	33,7	39,8	40,0
Sexe féminin	17,2	18,4	17,9	27,7	32,3	33,1
Premier diplôme	12,4	10,7	6,3	11,9	15,9	16,6
Après le DES <sup>1</sup>	2,2	7,0	13,3	18,9	20,2	20,0
<b>Jeunes ou moins de 20 ans chez les adultes</b>	<b>12,0</b>	<b>14,2</b>	<b>4,8</b>	<b>6,5</b>	<b>6,1</b>	<b>6,2</b>
Premier diplôme	10,5	8,3	1,3	2,2	1,9	1,9
Après le DES <sup>1</sup>	1,6	5,8	3,5	4,3	4,2	4,3
<b>Adultes de 20 ans ou plus</b>	<b>2,6</b>	<b>3,5</b>	<b>14,9</b>	<b>24,2</b>	<b>30,0</b>	<b>30,4</b>
Premier diplôme	1,9	2,4	5,0	9,6	14,1	14,7
Après le DES <sup>1</sup>	0,6	1,1	9,8	14,6	15,9	15,6

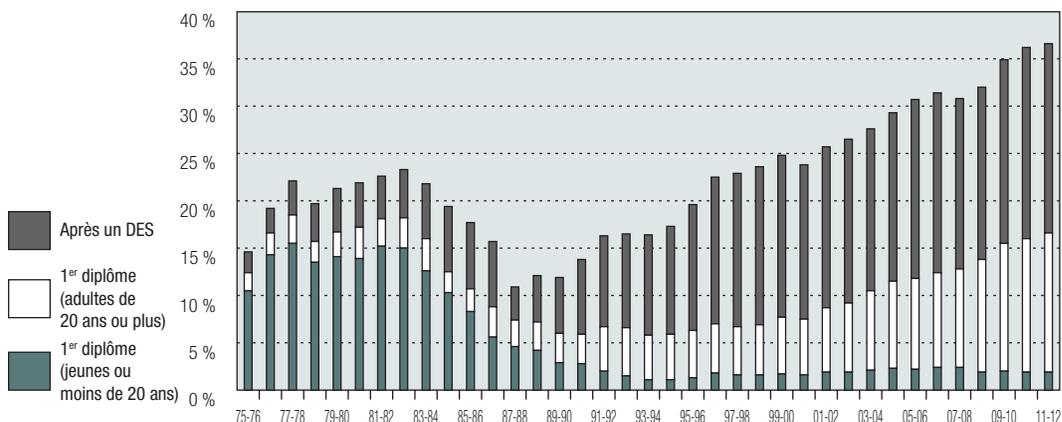
Sources : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et Statistique Canada.

e : Estimation.

1. DES : Diplôme d'études secondaires.

Graphique 5.3

**Taux d'obtention d'un diplôme ou d'une qualification de formation professionnelle, selon le secteur et l'âge (en %)**



## 5.4 L'obtention d'un diplôme du secondaire au Québec et dans des pays de l'OCDE en 2010

En 2012, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) publiait, dans *Regards sur l'éducation*, des données sur l'obtention du diplôme d'études secondaires dans les pays membres pour l'année 2010. Le même jour, Statistique Canada et le Conseil des ministres de l'éducation du Canada (CMEC) diffusaient, dans *Indicateurs de l'éducation au Canada : une perspective internationale*, des données semblables pour les provinces et territoires.

Le tableau 5.4 permet de comparer la situation du Québec à celle de plusieurs pays industrialisés de l'OCDE du point de vue de la diplomation du secondaire, dans les établissements publics et privés. Ainsi, en 2010, le taux d'obtention d'un diplôme du secondaire au Québec, établi à 88 %, demeurait plus élevé que le taux moyen des pays de l'OCDE.

Parmi les 26 pays de l'OCDE représentés dans le tableau<sup>2</sup>, 9 ont obtenu un taux de diplomation au secondaire supérieur à celui du Québec. Le taux pour le Québec était inférieur à ceux du Portugal, du Japon, de la Corée du Sud, de la Grèce, de l'Irlande, de la Slovénie, de la Finlande, d'Israël et du Royaume-Uni, égal à celui de l'Islande et supérieur à ceux de l'Allemagne, de la Norvège, du Danemark, de la Hongrie, de la République slovaque, de la Pologne, du Chili, de l'Italie, du Canada, de l'Espagne, de la République tchèque, des États-Unis, de la Suède, du Luxembourg, de la Turquie et du Mexique.

Sauf en Allemagne, où le taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires chez les hommes est supérieur à celui des femmes, ce sont les femmes qui affichent les taux les plus élevés. Les écarts les plus importants sont observés en Islande avec 25 points de pourcentage, au Portugal avec 24 points, en Espagne avec 9 points et aux États-Unis, en Israël, au Mexique et en Pologne avec 8 points. Le Québec, avec un écart de 8 points, se place dans le groupe des États où la réussite des femmes est la plus marquée. Dans d'autres pays, les taux de diplomation des hommes et des femmes diffèrent moins, comme on le voit par exemple pour la Corée du Sud, dans le tableau 5.4.

Le taux observé pour les hommes du Québec (84 %) était supérieur à la moyenne des taux pour les hommes des pays de l'OCDE. Du côté des femmes du Québec, il était de 92 %, soit 5 points au-dessus de la moyenne des taux pour les femmes des pays de l'OCDE.

Au Québec, les filières de la formation générale sont nettement plus fréquentées que celles de la formation professionnelle, tant par les femmes que par les hommes. En affichant des taux de 76 % en formation générale pour l'ensemble

des élèves, le Québec se classe au deuxième rang des pays de l'OCDE, avec un écart de 26 points par rapport à la moyenne.

La situation est inversée au chapitre de la formation professionnelle. Le Québec affiche un taux de 14 %, alors que la moyenne des taux était de 46 %. Plusieurs pays ont obtenu des taux très élevés dans cette filière de programmes, dont la Finlande (94 %), les Pays-Bas (85 %), l'Autriche (76 %), la Suisse (74 %), la Slovénie (73 %) et l'Irlande (68 %).

Le taux d'obtention d'un diplôme du secondaire en formation professionnelle au Québec est légèrement plus élevé pour les hommes (16 %) que pour les femmes (11 %). Ce sont les secteurs d'activité fréquentés tant par les femmes que par les hommes qui diffèrent.

En 2010<sup>1</sup>, le taux d'obtention d'un diplôme du secondaire observé chez les élèves du Québec était de 88 %, soit 4 points de pourcentage au-dessus de la moyenne observée pour l'ensemble des pays de l'OCDE.

1. Les données internationales sont pour l'année 2010, tandis que celles du Québec et du Canada sont pour l'année 2009.
2. Les pays retenus dans le tableau sont ceux pour lesquels le rapport de l'OCDE présente des totaux et dont le nombre d'élèves par cohorte est significatif.

Tableau 5.4

**Taux d'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires, selon l'orientation du programme et le sexe, dans des pays de l'OCDE, en 2010 (en %)**

	Total (sans double comptage)			Programmes d'orientation générale		Programmes d'orientation professionnelle	
	H + F	Hommes	Femmes	H + F	Femmes	H + F	Femmes
Portugal <sup>1</sup>	100	92	116	68	76	36	39
Japon	96	95	96	73	76	23	20
Corée du Sud	94	93	95	71	72	23	23
Grèce	94	92	96	66	75	28	22
Irlande	94	93	95	72	71	68	83
Slovénie	94	92	96	37	46	73	65
Finlande	93	90	97	46	55	94	99
Israël	92	88	96	58	65	34	32
Royaume-Uni	92	90	94	m	m	m	m
Islande	88	76	101	69	81	54	55
<b>Québec<sup>2</sup></b>	<b>88</b>	<b>84</b>	<b>92</b>	<b>76</b>	<b>83</b>	<b>14</b>	<b>11</b>
Allemagne	87	87	86	40	45	47	42
Norvège	87	84	91	60	71	36	27
Danemark	86	84	89	57	66	47	44
Hongrie	86	82	89	69	77	17	13
République slovaque	86	83	88	26	31	67	64
Pologne	84	80	88	52	65	38	29
Chili	83	80	86	53	56	30	31
Italie	83	81	86	36	46	60	53
Canada <sup>2</sup>	81	77	84	78	82	3	2
Espagne	80	76	85	48	56	43	43
République tchèque	79	76	82	22	28	57	55
États-Unis	77	73	81	m	m	m	m
Suède	75	73	77	31	36	44	41
Luxembourg	70	67	73	30	34	41	41
Turquie	54	54	54	33	35	22	19
Mexique	47	43	51	43	47	4	4
<b>Moyenne des pays</b>	<b>84</b>	<b>81</b>	<b>87</b>	<b>50</b>	<b>56</b>	<b>46</b>	<b>44</b>

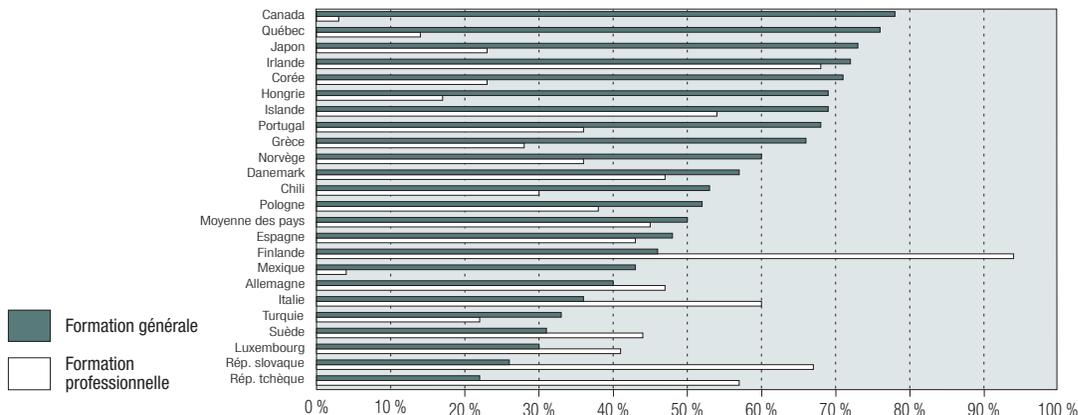
Sources : OCDE, *Regards sur l'éducation : Les indicateurs de l'OCDE*, Paris, 2012, tableau A2.1; Conseil des ministres de l'Éducation du Canada et Statistique Canada, *Indicateurs de l'éducation au Canada : une perspective internationale*, Ottawa, 2012, tableau A.2.1.

m : Données manquantes.

1. Situation exceptionnelle et temporaire résultant de la mise en œuvre d'un programme où de nombreux individus sont retournés à l'école et en sont sortis diplômés.
2. Année de référence : 2009.

Graphique 5.4

**Taux d'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires, en formation générale et en formation professionnelle, au Québec et dans les pays de l'OCDE, en 2010**



## 5.5 L'obtention du diplôme au collégial

La proportion d'une génération obtenant un premier diplôme du collégial<sup>1</sup> (tous diplômes confondus) était de 49,1 % en 2010-2011. Elle s'est accrue de 26,9 points depuis 1975-1976, alors qu'elle était de 22,2 %. En ce qui concerne le diplôme d'études collégiales (DEC), cette proportion est passée de 21,0 à 40,2 %, ce qui représente une croissance de 19,2 points de pourcentage.

La forte croissance de l'ensemble des diplômées et diplômés du collégial résulte de l'augmentation du nombre de titulaires d'une attestation d'études collégiales (AEC), dont la déclaration est obligatoire depuis 2000. À cette mesure s'ajoutent, d'une part, l'effet de la plus grande proportion d'une génération qui accède à l'enseignement collégial (voir la fiche 2.7) et, d'autre part, l'effet de la plus grande proportion d'élèves qui obtiennent un diplôme à la sortie de leurs études (voir les fiches 3.3 et 3.4).

Le taux d'obtention d'un diplôme du collégial chez les femmes est une fois et demie supérieur à celui des hommes (60,2 % contre 38,5 %). En 1975-1976, leur taux dépassait celui des hommes de 2,7 points seulement. L'écart entre les deux sexes en cette matière n'a cessé de se creuser au cours des années 1980 et 1990. Depuis ce temps, le taux d'obtention a augmenté encore plus rapidement chez les femmes; l'écart est maintenant de 21,7 points.

La progression de la diplomation s'est surtout fait sentir pour le DEC en formation préuniversitaire puisque le taux d'obtention est passé, entre 1975-1976 et 2010-2011, de 13,5 à 25,2 %, ce qui représente une hausse de 11,7 points. Cette hausse est surtout attribuée aux femmes, puisque le taux d'obtention d'un DEC en formation préuniversitaire par les femmes a augmenté de 18,9 points depuis 1975-1976, contre 4,8 points pour les hommes. L'écart entre les sexes est passé de 1,6 point en faveur des hommes en 1975-1976 à 12,5 points à l'avantage des femmes en 2010-2011.

Les femmes occupent aussi les premiers rangs pour la formation technique. Entre 1975-1976 et 2010-2011, la hausse du taux d'obtention d'un DEC en formation technique a été un peu plus forte pour les femmes (+ 8,6 points) que pour les hommes (+ 5,2 points). La hausse pour les deux sexes confondus est de 6,8 points au cours de la même période.

En 2010-2011, le taux d'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC) des Québécoises était de 50,6 %, alors que celui des Québécois était de 30,4 %.

1. Le taux d'obtention d'un premier diplôme du collégial est la mesure de la proportion d'une génération qui persévère jusqu'à l'obtention d'un tel diplôme.

Tableau 5.5

**Taux d'obtention d'un premier diplôme du collégial, selon le sexe et le type de formation (en %)**

	1975-1976	1985-1986	1995-1996	2005-2006	2009-2010	2010-2011 <sup>1</sup>
<b>Sexe masculin</b>						
Tous les diplômés <sup>1</sup>	20,8	29,7	31,7	37,9	40,6	38,5
<b>DEC<sup>2</sup></b>	<b>19,8</b>	<b>28,0</b>	<b>30,5</b>	<b>29,4</b>	<b>30,3</b>	<b>30,4</b>
Formation préuniversitaire	14,3	18,7	19,4	18,6	19,3	19,1
Formation technique	5,5	9,0	10,9	10,7	10,6	10,7
<b>Sexe féminin</b>						
Tous les diplômés <sup>1</sup>	23,5	39,3	47,4	60,9	61,3	60,2
<b>DEC<sup>2</sup></b>	<b>22,2</b>	<b>37,9</b>	<b>46,3</b>	<b>50,9</b>	<b>50,3</b>	<b>50,6</b>
Formation préuniversitaire	12,7	23,6	29,8	32,2	32,0	31,6
Formation technique	9,5	14,0	16,2	18,7	17,8	18,1
<b>Ensemble</b>						
Tous les diplômés <sup>1</sup>	22,2	34,4	39,4	49,2	50,7	49,1
<b>DEC<sup>2</sup></b>	<b>21,0</b>	<b>32,8</b>	<b>38,2</b>	<b>39,9</b>	<b>40,1</b>	<b>40,2</b>
Formation préuniversitaire	13,5	21,1	24,5	25,3	25,5	25,2
Formation technique	7,5	11,4	13,5	14,6	14,1	14,3

Sources : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et Statistique Canada.

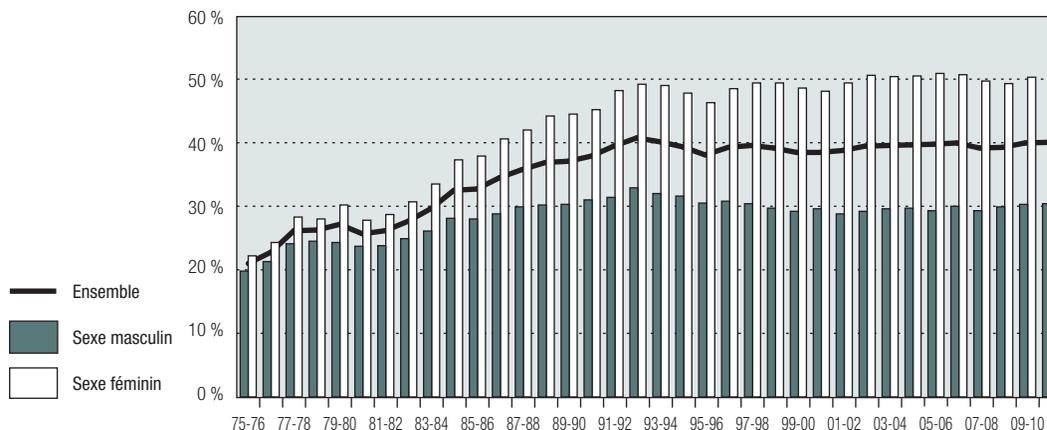
1. Cette catégorie comprend les diplômes d'études collégiales (DEC), les attestations d'études collégiales (AEC), les certificats d'études collégiales (CEC) et les diplômes de perfectionnement de l'enseignement collégial (DPEC). Depuis 1994, il n'y a plus de nouvelles inscriptions aux programmes qui mènent au CEC et au DPEC. La forte croissance de l'ensemble des diplômés et diplômées du collégial résulte de l'augmentation du nombre de titulaires d'une attestation d'études collégiales (AEC) dont la déclaration est obligatoire depuis 2000.

2. Les données incluent les DEC sans mention.

i : Données incomplètes. Certaines institutions tardent à déclarer certaines attestations d'études collégiales (AEC).

Graphique 5.5

**Taux d'obtention d'un premier DEC, selon le sexe (en %)**



## 5.6 L'obtention des diplômes universitaires<sup>1</sup>

Selon les comportements observés en 2011, 33,2% des Québécois et Québécoises pouvaient espérer obtenir un baccalauréat. Depuis quelques années, le progrès des femmes a été plus marqué que celui des hommes en ce qui a trait à l'accès aux études universitaires (voir la fiche 2.9). Quant à l'obtention d'un baccalauréat, la situation relative des sexes s'est modifiée profondément depuis 1976, alors que le taux d'obtention d'un baccalauréat était de 13,1% chez les femmes et de 16,7% chez les hommes. C'est en 1983 que les taux des deux groupes se sont rejoints. Depuis ce temps, la progression s'est poursuivie à l'avantage des femmes et, en 2011, les taux atteignaient 40,8% chez les femmes et 25,9% chez les hommes. Les gains des femmes, depuis 1976, sont donc de 27,7 points de pourcentage, contre 9,2 points chez les hommes.

La hausse du taux actuel à 33,2% survient malgré une série de baisses dans l'accès aux études universitaires de 1992-1993 à 1997-1998 (voir la fiche 2.9). La reprise de l'accès aux études universitaires, amorcée depuis quelques années, a donc permis d'atteindre l'objectif fixé par le Ministère.

En ce qui concerne l'obtention de la maîtrise, les résultats ont continué de progresser et ont atteint 11,1% chez les femmes et 9,3% chez les hommes. Pour l'ensemble des sexes, le taux de 10,2% représente plus du triple de celui de 2,7% enregistré en 1976. L'accroissement de l'accès aux études de deuxième cycle (voir la fiche 2.9) laisse entrevoir une poursuite de la montée dans l'obtention de la maîtrise pour au moins quelques années encore. L'écart entre les sexes a disparu à ce niveau en 2003. Depuis 1976, la situation relative des hommes et des femmes s'est inversée. Alors que la différence était au départ de 1,6 point en faveur des premiers, il était en 2011 de 1,5 point en faveur des femmes.

L'obtention du doctorat est encore le fait d'une mince fraction de la population, soit seulement 1,7%. Cette dernière étape de la scolarisation est peut-être aussi la seule qui soit encore franchie plus souvent par les hommes que par les femmes, quoique cet écart ait diminué ces dernières années. Les proportions sont cependant minimales de part et d'autre : 1,8% des hommes obtiennent un doctorat, contre 1,6% des femmes. Compte tenu de ce qui se dessine au deuxième cycle et de ce qui se produit au sein même du troisième cycle (voir la fiche 3.8), le nombre d'aspirants et d'aspirantes au doctorat croîtra vraisemblablement, lui aussi, pendant quelque temps encore.

En 2011, les taux d'obtention du baccalauréat, de la maîtrise et du doctorat s'élevaient respectivement à 33,2%, à 10,2% et à 1,7%. Ce sont les taux les plus élevés jamais observés aux différents grades universitaires.

1. Seuls les grades (baccalauréats, maîtrises et doctorats) décernés par des universités québécoises sont considérés, y compris ceux obtenus par les étudiantes et étudiants étrangers. Les diplômes obtenus par des Québécois et des Québécoises à l'étranger ne sont pas comptés.

Tableau 5.6

**Taux d'obtention des grades universitaires, selon le sexe (en %)**

	1976	1986	1996	2006	2009	2010	2011
<b>Baccalauréat</b>	<b>14,9</b>	<b>19,0</b>	<b>29,3</b>	<b>31,4</b>	<b>32,8</b>	<b>33,2</b>	<b>33,2</b>
Sexe masculin	16,7	18,1	23,0	23,6	25,4	25,4	25,9
Sexe féminin	13,1	19,9	35,7	39,6	40,4	41,3	40,8
<b>Maîtrise</b>	<b>2,7</b>	<b>3,9</b>	<b>6,1</b>	<b>9,1</b>	<b>9,3</b>	<b>9,8</b>	<b>10,2</b>
Sexe masculin	3,5	4,4	5,8	9,3	8,8	9,1	9,4
Sexe féminin	1,9	3,4	6,3	8,9	9,9	10,5	11,1
<b>Doctorat</b>	<b>0,4</b>	<b>0,5</b>	<b>0,9</b>	<b>1,2</b>	<b>1,5</b>	<b>1,5</b>	<b>1,7</b>
Sexe masculin	0,6	0,7	1,2	1,3	1,7	1,6	1,8
Sexe féminin	0,2	0,3	0,6	1,0	1,4	1,4	1,6

Sources : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et Statistique Canada.

Graphique 5.6

**Taux d'obtention du baccalauréat selon le sexe (en %)**



## 5.7 Les diplômes universitaires<sup>1</sup> selon le domaine d'études

En 2011, l'administration constituait le domaine d'études pour lequel la proportion de baccalauréats, de maîtrises et de doctorats délivrés par les universités québécoises était la plus importante (23,3%). Viennent ensuite les sciences humaines (20,9%), les sciences appliquées (15,1%), les sciences de la santé (11,7%), les sciences de l'éducation (8,6%) et les sciences pures (5,9%). Les arts représentaient 4,3% des diplômes décernés, les lettres, 3,7%, le droit, 3,1% et les études pluridisciplinaires, 3,3%.

Cette répartition des diplômes décernés en 2011 selon les différents domaines d'études est légèrement différente de celle de 2001. La part des sciences de la santé a augmenté le plus, soit une hausse de 3,5 points de pourcentage. En administration, la hausse est de 2,1 points. À l'inverse, la proportion des diplômes qui sont décernés en sciences de l'éducation a diminué de 2,4 points et en sciences pures, de 1,4 point.

Les universités québécoises ont délivré 2,3% plus de diplômes en 2011 que l'année précédente, soit 1 053 diplômes de plus. Cette augmentation est principalement due aux domaines des sciences de la santé (hausse de 10,2% des diplômes) et des sciences appliquées. Par contre, les études plurisectorielles et les sciences de l'éducation ont connu une baisse du nombre de diplômes décernés. Depuis 2001, le nombre de diplômes émis en sciences de l'éducation, en sciences pures et en lettres a très peu augmenté comparativement à une plus forte tendance à la hausse des autres domaines d'études.

Les titulaires de 57,9% des diplômes universitaires délivrés en 2011 étaient de sexe féminin. Dans la plupart des domaines d'études, la majorité des diplômes a été décernée aux femmes. Ces dernières obtenaient 80,5% des diplômes en sciences de l'éducation, 76,6% en sciences de la santé, 71,9% en lettres, 65,7% en sciences humaines, 62,9% en droit et 63,8% en arts. Les hommes obtenaient, pour leur part, 71,5% des diplômes en sciences appliquées, 53,7% en sciences pures et 50,2% en administration. Depuis 2001, la part des femmes a particulièrement augmenté dans les domaines du droit, de la santé et de l'éducation, soit des hausses de respectivement 6,0, 2,6 et 1,4 points, alors qu'elle a reculé en sciences pures (-5,9 points) et en arts (-1,6 point).

En 2011, les diplômes décernés en sciences de l'administration sont les plus nombreux, représentant 23,3% de tous les grades universitaires. En 2011, 57,9% des diplômes universitaires ont été décernés à des femmes.

1. Il est ici question des nouveaux titulaires d'un diplôme d'études universitaires (seuls les baccalauréats, maîtrises et doctorats sont considérés), c'est-à-dire de ceux et celles qui ont obtenu leur diplôme au cours de l'année mentionnée.

Tableau 5.7

**Répartition des diplômes universitaires, selon le domaine d'études et le sexe des titulaires<sup>1</sup> (en %)**

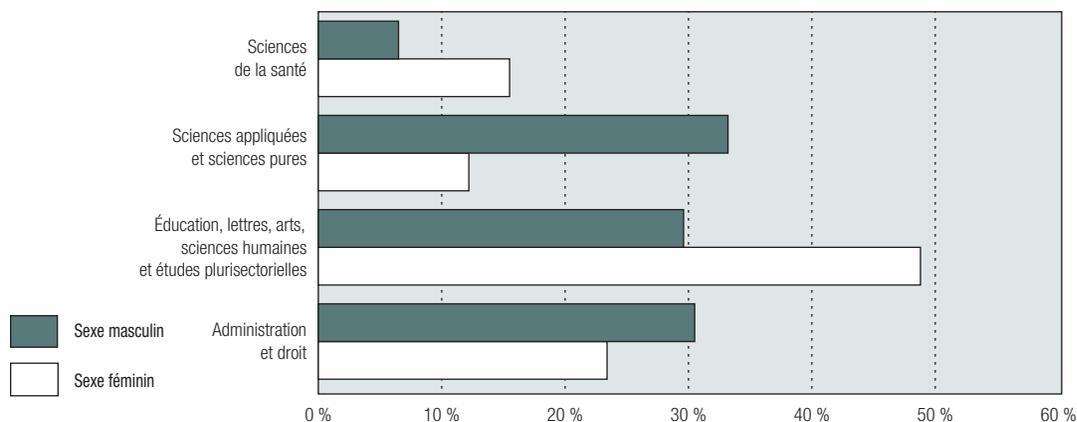
	2001	2004	2007	2008	2009	2010	2011
Sciences de la santé	8,2	9,1	10,5	10,1	10,9	10,9	11,7
Sciences pures	7,3	6,5	6,5	6,4	6,3	6,2	5,9
Sciences appliquées	16,3	17,1	15,8	15,6	15,0	14,6	15,1
Sciences humaines	21,2	20,6	21,1	21,6	21,3	20,8	20,9
Lettres	4,4	3,9	3,7	3,8	3,7	3,8	3,7
Droit	3,3	2,6	2,8	2,8	3,0	3,0	3,1
Sciences de l'éducation	11,0	10,2	9,2	9,1	9,0	9,1	8,6
Administration	21,2	22,3	22,1	22,8	22,8	23,8	23,3
Arts	4,3	4,3	4,4	4,1	4,1	4,1	4,3
Études plurisectorielles	2,8	3,3	3,8	3,6	3,7	3,7	3,3
<b>Total</b>	<b>100,0</b>						
Sexe féminin	57,2	57,6	57,5	57,6	57,9	58,4	57,9
Sexe masculin	42,8	42,4	42,5	42,4	42,1	41,6	42,1

Source : MELS, Gestion des données sur l'effectif universitaire (GDEU), 2013-05-22.

1. Seuls les titulaires d'un baccalauréat, d'une maîtrise ou d'un doctorat, qui ont reçu leur diplôme au cours de l'année civile mentionnée, sont considérés. Compte tenu des données arrondies, les sommes ne totalisent pas nécessairement 100.

Graphique 5.7

**Répartition des diplômes d'études universitaires, selon le domaine d'études et le sexe des titulaires, en 2011 (en %)**



## 5.8 Les diplômes universitaires<sup>1</sup> selon les cycles d'études

En 2011, les universités québécoises ont délivré 71 884 diplômes, une hausse de 3,2 % par rapport à 2010 et de 42,2 % par rapport aux 50 563 diplômes décernés en 2000. Parmi les diplômes de 2011, 53 252 (74,1 %) étaient au premier cycle, 16 745 (23,3 %) au deuxième cycle et 1 887 (2,6 %) au troisième cycle.

Un peu moins des deux tiers de ces diplômes (47 480) étaient de grades, c'est-à-dire des baccalauréats, des maîtrises ou des doctorats.

Les universités québécoises délivrent aussi d'« autres diplômes », plus courts, qui permettent à la population d'accéder aux études universitaires à temps plein ou à temps partiel, selon des horaires mieux adaptés. Souvent, ces programmes répondent aussi aux besoins des entreprises ou à des exigences de formation continue.

Parmi les « autres diplômes » se trouvent les attestations (un programme court, généralement inférieur à 30 crédits), le certificat (programme de 30 à 45 crédits) et le diplôme (programme spécialisé de 30 crédits ou plus). Les « autres diplômes » se situent à tous les niveaux d'études, mais surtout au premier cycle. Il faut aussi préciser qu'il est possible d'obtenir un baccalauréat en cumulant trois certificats, et que certaines personnes peuvent apprécier cette solution.

Le nombre d'« autres diplômes » a augmenté rapidement, passant de 14 108 en 2000 à 24 404 en 2011, une progression de 73,0 %. En 2011, les « autres diplômes » représentaient plus du tiers des diplômes délivrés par les universités québécoises.

Ailleurs au Canada, le portrait est très différent de celui du Québec, car on y trouve très peu d'« autres diplômes » universitaires. Selon Statistique Canada<sup>2</sup>, les universités québécoises ont délivré, en 2008, 18 432 « autres diplômes » et l'ensemble des universités canadiennes, 24 405. Cette année-là, le Québec a décerné 27,0 % du total des diplômes universitaires au Canada, mais 75,5 % des « autres diplômes ».

En 2008, les « autres diplômes » représentaient 10,2 % de l'ensemble des diplômes délivrés au Canada, mais 28,6 % de ceux décernés au Québec, 9,4 % à l'Île-du-Prince-Édouard, 8,2 % en Colombie-Britannique, 1,9 % en Ontario et 0,9 % en Alberta.

De 2000 à 2011, le nombre de diplômes délivrés par les universités québécoises est passé de 50 563 à 71 884, soit une hausse de 42,2 %. Cette progression est surtout due aux « autres diplômes » universitaires que sont les attestations, les certificats et les diplômes, dont le nombre a augmenté de 73,0 %. En 2011, les « autres diplômes » représentaient plus du tiers des diplômes délivrés par les universités québécoises.

1. Il est ici question des nouveaux titulaires d'un diplôme d'études universitaires, c'est-à-dire de ceux et celles qui ont obtenu leur diplôme au cours de l'année mentionnée.
2. Statistique Canada, Cansim : 477-0014.

Note : Il faut interpréter ces données avec prudence, car les données de Statistique Canada sur les diplômes universitaires n'incluent pas les attestations.

Tableau 5.8

**Répartition des  
diplômes<sup>1</sup> universitaires,  
selon le cycle d'études  
(en %)**

	2000	2005	2008	2009	2010	2011	Variation (2000 à 2011)
<b>1<sup>er</sup> cycle</b>	<b>40 060</b>	<b>48 896</b>	<b>51 183</b>	<b>51 148</b>	<b>51 670</b>	<b>53 252</b>	<b>32,9%</b>
Attestation	nd	570	3 145	3 058	3 216	3 422	nd
Certificat et diplôme	12 238	16 209	14 403	14 090	14 288	15 174	20,7%
Baccalauréat	27 822	32 177	34 035	34 000	34 166	34 656	24,6%
<b>2<sup>e</sup> cycle</b>	<b>9 338</b>	<b>14 178</b>	<b>15 131</b>	<b>15 263</b>	<b>16 262</b>	<b>16 745</b>	<b>79,3%</b>
Attestation	nd	819	802	1 117	1 330	1 468	nd
Certificat et diplôme	1 870	3 358	4 004	3 978	4 312	4 304	130,2%
Maîtrise	7 468	10 001	10 325	10 168	10 620	10 973	46,9%
<b>3<sup>e</sup> cycle</b>	<b>1 165</b>	<b>1 291</b>	<b>1 640</b>	<b>1 754</b>	<b>1 695</b>	<b>1 887</b>	<b>62,0%</b>
Attestation	nd	nd	nd	25	27	14	nd
Diplôme	nd	13	24	37	27	22	nd
Doctorat	1 165	1 278	1 616	1 692	1 641	1 851	58,9%
Grades <sup>2</sup>	36 455	43 396	45 976	45 860	46 427	47 480	30,2%
Autres diplômes	14 108	20 969	22 378	22 305	23 200	24 404	73,0%
<b>Total</b>	<b>50 563</b>	<b>64 365</b>	<b>68 354</b>	<b>68 165</b>	<b>69 627</b>	<b>71 884</b>	<b>42,2%</b>

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Portail informationnel, Gestion des données sur l'effectif universitaire (GDEU), mai 2012.

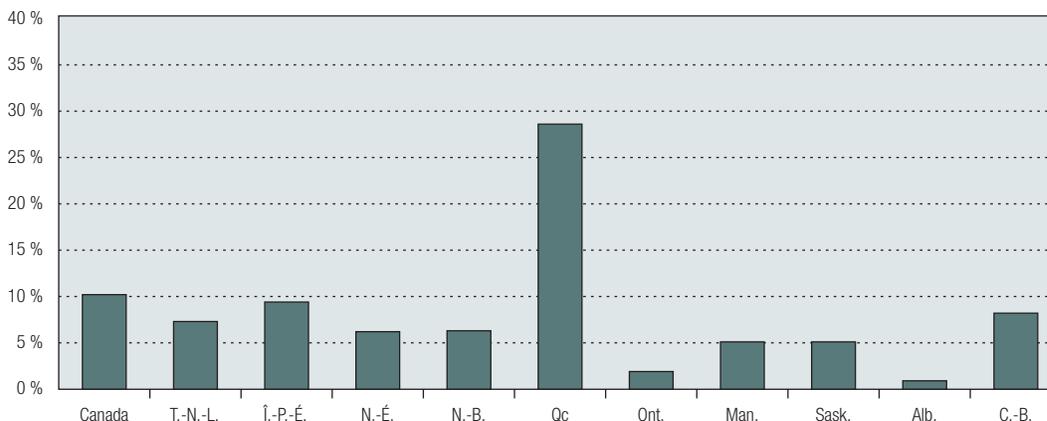
1. Selon l'année de délivrance du diplôme.

2. Les diplômes de grades sont le baccalauréat, la maîtrise et le doctorat.

nd : Données non disponibles.

Graphique 5.8

**Pourcentage des  
« autres diplômes »  
universitaires décernés  
selon la province,  
en 2008 (en %)**



## 6.1 L'évolution du niveau de scolarité de la main-d'œuvre

En 2012, le nombre total d'emplois au Québec a augmenté de 31 000. Cette hausse n'a pas été uniforme, elle a surtout bénéficié aux personnes qui ont complété leurs études postsecondaires (+ 16 000 emplois) et aux titulaires d'un grade universitaire (+ 59 000 emplois). Par contre, le nombre d'emplois occupés par les personnes n'ayant pas de diplôme d'études secondaires a fléchi de 15 000.

Les résultats de 2012 sont semblables à ceux des années précédentes et confirment que les emplois sont de plus en plus occupés par des personnes plus scolarisées. En effet, au cours des dernières décennies, on a relevé un accroissement important, tant au Québec que dans l'ensemble du Canada, du niveau de scolarité de la main-d'œuvre<sup>1</sup>, et les résultats depuis l'an 2000 ne font que confirmer cette tendance lourde.

Les données indiquées dans la présente fiche proviennent de Statistique Canada. Les niveaux de scolarité dont il est question correspondent au plus haut niveau atteint par ceux et celles qui occupaient un emploi au cours d'une année donnée<sup>2</sup>. Toutefois, il faut remarquer que ces niveaux de scolarité ne correspondent pas nécessairement aux exigences des emplois.

En 2012, on recensait 583 000 emplois de plus qu'en 2000. Cependant, bien qu'il y ait, globalement, 17,1 % plus d'emplois, on constate que cette croissance ne profite pas à tous les travailleurs et travailleuses : il y a moins d'emplois occupés par ceux et celles qui n'ont pas de diplôme d'études secondaires ou qui n'ont réussi que des études secondaires, et plus d'emplois occupés par ceux et celles qui ont réussi leurs études postsecondaires ou universitaires. Ainsi, 352 000 emplois de plus qu'en 2000 étaient occupés par des personnes ayant une formation universitaire, ce qui représente une augmentation de 53,5 %. Les titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires ont occupé 432 000 emplois de plus (+ 34,8 %) en 2012 qu'en 2000. En somme, les personnes ayant des diplômes d'études postsecondaires ou universitaires ont, en 2012, occupé 783 000 emplois de plus qu'en 2000, ce qui dépasse de loin l'augmentation totale du nombre d'emplois (583 000) pendant cette période.

En comparaison, le nombre d'emplois occupés par des personnes qui ont commencé des études postsecondaires sans les mener à terme a diminué de 3,6 %.

La situation est très différente en ce qui a trait aux personnes sans diplôme d'études secondaires ou qui n'ont réussi que leurs études secondaires. En tout, il y a, en 2012, 190 000 emplois de moins qu'en 2000 pour ces personnes. Ainsi, on note qu'il y avait, en 2012, 15 000 emplois de moins (- 2,5 %) occupés par des

personnes qui n'ont qu'un diplôme d'études secondaires. La situation est encore plus difficile pour les personnes qui n'ont pas de diplôme du secondaire. De 2000 à 2012, le nombre d'emplois occupés par ces personnes a diminué de 175 000, une baisse de 27,8 %.

En 2012, le nombre total d'emplois a augmenté de 31 000. Ces emplois ont été occupés surtout par celles et ceux qui ont complété leurs études postsecondaires et par les titulaires d'un grade universitaire.

1. Selon la terminologie de Statistique Canada, l'enseignement primaire comprend également les deux premières années du secondaire. Le postsecondaire comprend tous les programmes d'études menant à des diplômes et à des certificats de métiers (dont les diplômes d'études professionnelles [DEP]), aux diplômes ou certificats des collèges et aux certificats universitaires inférieurs au baccalauréat. L'enseignement universitaire commence par les programmes d'études qui conduisent, au minimum, à l'obtention d'un baccalauréat.
2. Le niveau de scolarité atteint par une personne peut augmenter au cours des ans; ainsi, il est possible que le même emploi, occupé par la même personne, soit déclaré comme étant occupé par une personne ayant un niveau de scolarité supérieur une année donnée par rapport à une année antérieure.

Tableau 6.1

**Nombre d'emplois au Québec par niveau de scolarité<sup>1</sup> (en milliers)**

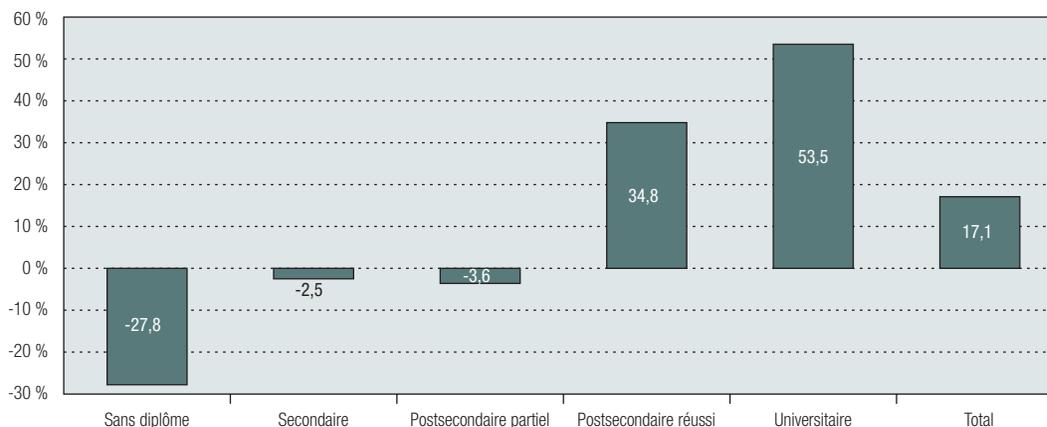
Année	Sans diplôme du secondaire	Études secondaires réussies	Études postsecondaires partielles	Études postsecondaires réussies	Études universitaires réussies	Total
2000	631	595	276	1 242	657	3 402
2001	614	585	281	1 270	690	3 440
2002	625	595	289	1 364	692	3 565
2003	600	580	315	1 408	717	3 620
2004	593	586	312	1 432	751	3 673
2005	549	608	280	1 475	790	3 701
2006	550	599	260	1 519	814	3 743
2007	535	614	269	1 555	861	3 834
2008	537	593	318	1 594	839	3 880
2009	511	601	287	1 575	875	3 848
2010	493	586	285	1 631	920	3 915
2011	471	587	290	1 657	950	3 954
2012	456	580	266	1 673	1 009	3 984
Variations de 2000 à 2012	- 27,8 %	- 2,5 %	- 3,6 %	34,8 %	53,5 %	17,1 %

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active* (EPA), janvier 2013.

1. Voir les notes au bas du texte.

Graphique 6.1

**Taux de variation de l'emploi au Québec de 2000 à 2012, selon le plus haut niveau de scolarité atteint (en %)**



## 6.2 La participation à l'emploi selon le niveau de scolarité<sup>1</sup>

Comme l'indique la fiche précédente (fiche 6.1), la tendance des dernières décennies vers un accroissement du niveau de scolarisation s'est poursuivie dans les années 2000. Si 18,6 % des emplois étaient occupés par des personnes qui n'avaient pas de diplôme du secondaire en 2000, c'était le cas de seulement 11,5 % d'entre eux en 2012. Ce phénomène n'est toutefois pas limité au Québec : il se produit aussi en Ontario et dans les autres provinces. En effet, les personnes sans diplôme occupaient, en Ontario, 16,3 % des emplois en 2000 et seulement 9,0 % en 2012. Dans les autres provinces canadiennes, elles étaient 16,5 % en 2000 et 10,9 % en 2012.

Le poids de ceux et celles qui n'ont qu'un diplôme du secondaire est lui aussi à la baisse, mais de façon moins prononcée.

Le pourcentage des emplois occupés par les personnes qui ont entamé des études postsecondaires, mais qui ne les ont pas terminées, a diminué partout. Ainsi, de 2000 à 2012, il est passé de 8,1 % à 6,7 % au Québec, de 10,0 % à 6,8 % en Ontario et de 10,6 % à 8,1 % dans les autres provinces.

Par contre, le poids des employés titulaires de diplômes postsecondaires ou universitaires a, quant à lui, augmenté. En 2000, ces personnes occupaient de 50,0 à 55,0 % des emplois dans chaque province. En 2012, les proportions étaient de 67,3 % au Québec, de 63,9 % en Ontario et de 58,8 % dans les autres provinces.

La progression de l'emploi a été rapide pour les diplômés et diplômées universitaires. En 2000, ce groupe occupait 19,3 % des postes au Québec, tandis qu'en 2012, il s'agissait d'environ un emploi sur quatre (25,3 %). En Ontario, la proportion est encore plus élevée (30,3 %), tandis que dans les autres provinces, elle était légèrement inférieure à celle du Québec (24,4 %).

Si l'on effectue une comparaison entre les poids respectifs des emplois occupés par les titulaires des différents diplômes au Québec par rapport à l'Ontario et aux autres provinces du Canada, on constate que le Québec suit les mêmes tendances qu'ailleurs au pays.

Ainsi, la proportion des emplois comblés par des personnes sans diplôme du secondaire a diminué partout. Par contre, il subsiste toujours un écart important avec l'Ontario (2,5 point de pourcentage) et de moindre envergure avec les autres provinces (0,6 point de pourcentage).

Le pourcentage des emplois occupés par des personnes n'ayant qu'un diplôme d'études secondaires a aussi diminué dans chaque province ou territoire. Ce pourcentage est plus faible au Québec. À cet égard, on doit noter que l'obtention du diplôme d'études secondaires nécessite une année de scolarité de moins au Québec qu'ailleurs au Canada.

La proportion des emplois occupés par des personnes ayant un diplôme d'études postsecondaires a augmenté partout, mais elle est demeurée plus élevée au Québec. Cela est certainement dû à l'existence d'un système collégial plus développé au Québec.

Au Québec, en 2012, 67,3 % des emplois étaient occupés par des personnes ayant des diplômes d'études postsecondaires ou universitaires.

1. Selon la terminologie de Statistique Canada, l'enseignement postsecondaire comprend tous les programmes d'études menant à des diplômes et à des certificats de métiers (dont les diplômes d'études professionnelles, ou DEP), aux diplômes ou certificats non universitaires des collèges et aux certificats universitaires inférieurs au baccalauréat. L'enseignement universitaire commence par les programmes d'études qui conduisent, au minimum, à l'obtention d'un baccalauréat.

Tableau 6.2

**L'emploi selon le plus haut niveau de scolarité atteint : au Québec, en Ontario et dans les autres provinces du Canada, 2000 et 2012<sup>1</sup> (en %)**

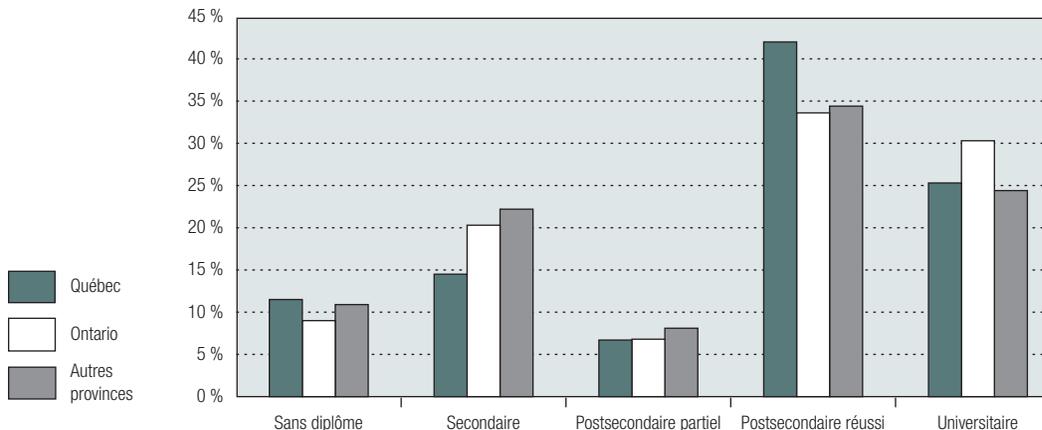
	Québec		Ontario		Autres provinces	
	2000	2012	2000	2012	2000	2012
Sans diplôme du secondaire	18,6	11,5	16,3	9,0	16,5	10,9
Études secondaires réussies	17,5	14,5	21,8	20,3	22,5	22,2
Études postsecondaires partielles	8,1	6,7	10,0	6,8	10,6	8,1
Études postsecondaires réussies	36,5	42,0	29,9	33,6	32,7	34,4
Études universitaires réussies	19,3	25,3	22,0	30,3	17,7	24,4
Baccalauréat	13,2	17,7	14,4	19,9	12,1	17,0
Diplôme supérieur au baccalauréat	6,1	7,6	7,6	10,4	5,6	7,4
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active* (EPA), janvier 2013.

1. Voir la note au bas du texte.

Graphique 6.2

**Répartition de l'emploi en 2012, selon le plus haut niveau de scolarité atteint, Québec, Ontario et autres provinces (en %)**



## 6.3 L'intégration des personnes diplômées au marché du travail

Chaque année, une proportion importante des personnes qui obtiennent un diplôme de l'enseignement secondaire, collégial ou universitaire intègrent le marché du travail. Les enquêtes *Relance* fournissent des données sur la situation des personnes diplômées de la formation professionnelle au secondaire, de la formation technique au collégial et de la formation universitaire, quelques mois après l'obtention de leur diplôme<sup>1</sup>. En 2012, plus de 80 000 personnes étaient visées par ces enquêtes<sup>2</sup>.

Les résultats de l'enquête *La Relance au secondaire en formation professionnelle 2012* montrent qu'environ neuf mois après l'obtention de leur diplôme, les personnes possédant un diplôme d'études professionnelles (DEP) présentaient un taux d'emploi de 75,5 %, en comparaison de 77,4 % en 2011, soit une baisse de 1,9 point de pourcentage. Par ailleurs, le taux d'emploi était en 2012 de 79,9 % chez les titulaires d'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP).

En 2012, le taux de chômage des titulaires d'un DEP était de 10,1 %, soit le plus bas depuis 2009. En 2011 et en 2010, il s'élevait à 10,3 % et à 12,5 % respectivement. Pour les titulaires d'une ASP, le taux de chômage a également baissé, passant de 9,5 % en 2010 à 8,7 % en 2011 puis à 7,7 % en 2012.

Le taux d'emploi des titulaires d'un diplôme d'études collégiales (DEC) de la formation technique était de 63,5 % en 2012. Par ailleurs, la proportion de personnes diplômées qui poursuivaient leurs études en 2012 demeurait élevée et atteignait 32,0 %, en comparaison de 30,0 % en 2011, soit une hausse de 2 points de pourcentage. Le taux de chômage des titulaires d'un DEC de la formation technique était de 3,7 %. Ce taux demeure très faible et a varié, depuis 2007, entre 3,4 et 4,4 %.

Au 31 mars 2012, le taux d'activité des titulaires d'une attestation d'études collégiales (AEC) de la formation technique était de 87,1 %. En 2012, le taux d'emploi de ces titulaires était de 78,6 %. Parmi les personnes en emploi, 86,3 % travaillaient à temps plein. Enfin, le taux de chômage des titulaires d'une AEC de la formation technique était de 9,7 % au 31 mars 2012.

La proportion des titulaires d'un baccalauréat qui constituent la population active varie peu depuis 2007; elle se situe entre 71,3 et 73,1 %. Le taux de chômage des titulaires d'un baccalauréat est passé de 4,0 % en 2007 à 4,5 % en 2009, puis à 4,4 % en 2011.

En 2011, le taux d'activité des titulaires d'une maîtrise était de 82,1 %, alors qu'il était de 82,1 % en 2009 et de 78,7 % en 2007. La proportion des personnes

titulaires d'une maîtrise qui étaient considérées comme en emploi était de 78,1 % en 2011. Parmi ces dernières, 91,5 % travaillaient à temps plein. Cette proportion a peu varié depuis 2007, se situant entre 91,1 et 91,6 %. Le taux de chômage des titulaires d'une maîtrise, qui était de 4,4 % en 2007, a baissé à 4,2 % en 2009, puis est remonté à 4,9 % en 2011.

En 2012, soit environ vingt mois après l'obtention de leur diplôme, 77,6 % des titulaires d'un doctorat avaient un emploi à temps plein ou à temps partiel. À titre comparatif, lors des deux dernières enquêtes, soit en 2005 et en 2010, cette proportion était respectivement de 68,4 % et de 70,0 %.

Le graphique 6.3 montre qu'en 2012, les taux de chômage des titulaires d'un DEC de la formation technique, d'un baccalauréat, d'une maîtrise ou d'un doctorat étaient relativement stables depuis plusieurs années. De plus, ces taux de chômage étaient plus faibles que le taux de chômage de l'ensemble de la population active du Québec. Par contre, en 2012, les taux de chômage des personnes titulaires d'un DEP ou d'une AEC étaient plus élevés que celui de l'ensemble de la population active du Québec. Par ailleurs, le taux de chômage des titulaires d'une ASP était semblable à celui de l'ensemble de la population active du Québec en 2012.

En 2012, l'année suivant l'obtention de leur diplôme, les titulaires d'un DEP ou d'une AEC présentaient des taux de chômage plus élevés que l'ensemble de la population active, alors que les taux de chômage des titulaires d'un DEC de la formation technique ou d'un doctorat étaient plus faibles.

1. Les renseignements présentés font référence à la situation des personnes diplômées pendant l'année mentionnée. Il s'agit de leur situation, environ neuf mois après la fin de leurs études, pour les titulaires d'un DEP ou d'une ASP, et environ dix mois après la fin de leurs études, pour les titulaires d'un DEC (quinze mois pour ceux et celles qui terminent à l'automne). En ce qui concerne les titulaires d'un baccalauréat, d'une maîtrise ou d'un doctorat, il s'agit de leur situation en janvier, environ vingt mois après l'obtention de leur diplôme. Dans le cas des titulaires d'une AEC, le délai peut varier, puisque les AEC sont de durées variables et peuvent débiter à différents moments de l'année. L'enquête auprès des titulaires d'une AEC a cependant lieu dans l'année qui suit l'obtention de ce diplôme.
2. Ce nombre correspond à l'année 2012. En 2012, 1 213 personnes étaient visées par l'enquête *La Relance à l'université – titulaires d'un doctorat*, et 78 971 personnes l'étaient par les enquêtes *La Relance au secondaire en formation professionnelle* (DEP, ASP et CFMS) et *La Relance au collégial en formation technique* (DEC et AEC).

Tableau 6.3

**Taux de chômage des personnes diplômées, selon l'ordre d'enseignement et le type de diplôme (en %)**

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Enseignement secondaire<sup>1</sup></b>					
DEP	9,6	12,8	12,5	10,3	10,1
ASP	6,5	8,7	9,5	8,7	7,7
<b>Enseignement collégial<sup>1</sup></b>					
Formation technique (AEC)	7,6	10,1	12,0	10,2	9,7
Formation technique (DEC)	3,6	4,4	3,9	3,4	3,7
<b>Enseignement universitaire<sup>1</sup></b>					
Baccalauréat	–	4,5	–	4,4	–
Maîtrise	–	4,2	–	4,9	–
Doctorat	–	–	5,2	–	5,5
<b>Taux de chômage au Québec<sup>2</sup></b>					
15-19 ans	15,6	21,2	24,3	20,3	20,1
20-24 ans	10,2	12,8	11,6	10,7	10,9
25-29 ans	5,9	8,0	8,9	9,2	8,4
Ensemble de la population active	10,2	9,7	9,0	8,7	7,7

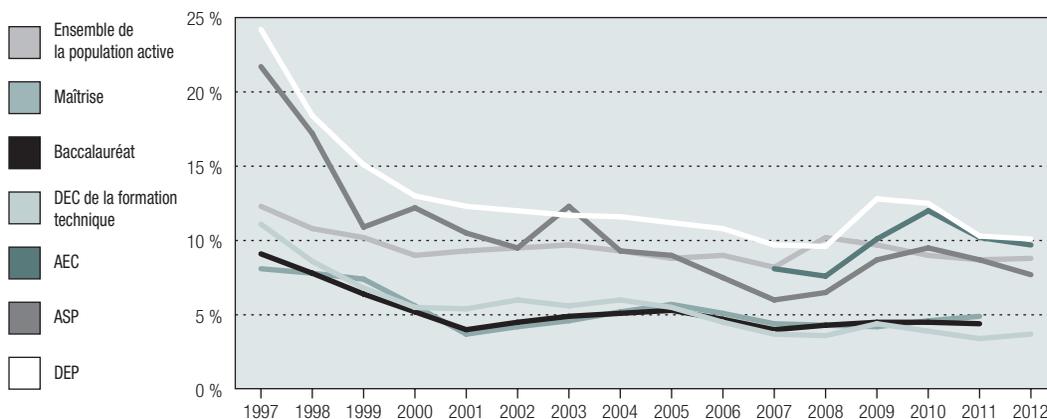
1. Sources : Les enquêtes *Relance* de la Direction des politiques en enseignement supérieur du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

2. Données de Statistique Canada. Les taux de chômage indiqués concernent toutes les personnes formant la population active, quelles que soient leur formation et leur expérience antérieure. Les taux de chômage exprimés sont ceux du mois de mars de l'année indiquée (données non désaisonnalisées). Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active* (EPA), tableau 282-0001.

--: Il n'y a pas de données pour ces années, l'enquête *La Relance à l'université – titulaires d'un baccalauréat ou d'une maîtrise* ayant lieu tous les deux ans, alors que *La Relance à l'université – titulaires d'un doctorat* est menée, depuis 2010, en alternance avec l'enquête concernant le baccalauréat et la maîtrise.

Graphique 6.3

**Taux de chômage des personnes diplômées, selon le type de diplôme (en %)**



## 6.4 L'intégration au marché du travail des personnes diplômées de la formation professionnelle au secondaire

La proportion de personnes diplômées de la formation professionnelle qui avaient un emploi au 31 mars 2012, soit environ neuf mois après l'obtention de leur diplôme, était de 75,5 % chez les titulaires d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) et de 79,9 % chez les titulaires d'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP).

Au 31 mars 2012, la répartition des titulaires d'un DEP de la promotion de 2010-2011 était la suivante : 75,5 % étaient en emploi, 8,5 % étaient à la recherche d'un emploi, 11,8 % poursuivaient des études et 4,2 % étaient considérés comme inactifs. Ainsi, 84,0 % des personnes diplômées d'un DEP faisaient partie de la population active (personnes en emploi ou à la recherche d'un emploi). De plus, le taux de chômage des titulaires d'un DEP est passé de 12,5 % en 2010 à 10,3 % en 2011, puis à 10,1 % en 2012.

Parmi les titulaires d'un DEP qui étaient en emploi, 87,6 % travaillaient à temps plein au 31 mars 2012. Cette proportion a peu varié et s'est maintenue au-dessus de 87,0 % depuis 2007. Par contre, les travailleurs occupaient des emplois à temps plein dans une plus grande proportion que les travailleuses. Cet écart était de 15,7 points de pourcentage en faveur des hommes en 2012 (93,9 % chez les hommes et 78,2 % chez les femmes). Enfin, chez les titulaires d'un DEP, les hommes ont passé, en moyenne, un peu plus de 5 heures de plus par semaine (42,2 heures) au travail que les femmes (37 heures).

En 2012, parmi les personnes titulaires d'un DEP ayant un emploi à temps plein, 78,9 % exerçaient un métier présentant un lien avec leur formation. Plus précisément, en mars 2012, 79,5 % des travailleuses et 78,5 % des travailleurs à temps plein occupaient un emploi en rapport avec leur formation.

Au 31 mars 2012, 79,9 % des personnes diplômées d'une ASP de la promotion de 2010-2011 occupaient un emploi, 6,7 % cherchaient un emploi, 9,3 % poursuivaient leurs études et 4,0 % étaient inactifs. Le taux d'activité est passé de 87,0 % en 2011 à 86,6 % en 2012. Par ailleurs, le taux de chômage était de 8,7 % en 2011, par rapport à 7,7 % en 2012.

En 2012, 87,6 % des titulaires d'une ASP en emploi travaillaient à temps plein. On observe toujours un écart important entre ce taux chez les femmes (81,3 %) et chez les hommes (92,7 %). Par contre, l'écart a diminué, passant de 18,1 points (76,2 % des travailleuses et 94,3 % des travailleurs) en 2011 à 11,4 points en 2012.

Parmi les titulaires d'un DEP qui étaient en emploi, 87,6 % travaillaient à temps plein au 31 mars 2012. Depuis 2007, cette proportion a peu varié et s'est maintenue au-dessus de 87,0 %.

Tableau 6.4

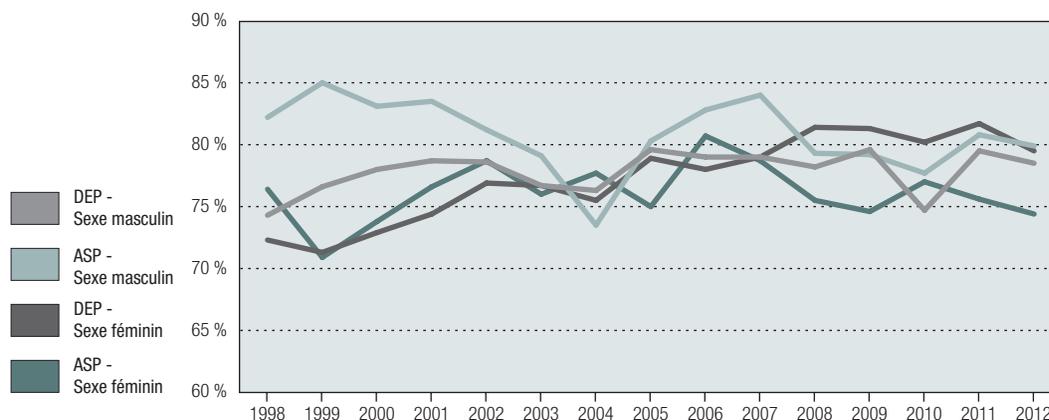
**Proportion des personnes diplômées de la formation professionnelle au secondaire, selon leur situation au 31 mars de l'année suivant la fin de leurs études (en %)**

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Titulaires d'un diplôme d'études professionnelles (DEP)</b>					
En emploi	77,8	73,5	73,8	77,4	75,5
À la recherche d'un emploi	8,3	10,7	10,6	8,9	8,5
Aux études	9,6	11,2	11,2	9,8	11,8
Inactifs	4,3	4,5	4,4	3,9	4,2
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Taux de chômage	9,6	12,8	12,5	10,3	10,1
<b>Titulaires d'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP)</b>					
En emploi	82,9	79,4	78,8	79,5	79,9
À la recherche d'un emploi	5,8	7,6	8,3	7,5	6,7
Aux études	7,8	8,8	9,5	8,0	9,3
Inactifs	3,5	4,3	3,4	4,9	4,0
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Taux de chômage	6,5	8,7	9,5	8,7	7,7

Sources : Les enquêtes annuelles *La Relance au secondaire en formation professionnelle* de la Direction des politiques en enseignement supérieur du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Graphique 6.4

**Proportion d'emplois liés à la formation chez les titulaires d'un DEP et d'une ASP travaillant à temps plein, selon le sexe, au 31 mars de l'année suivant la fin de leurs études (en %)**



## 6.5 L'intégration au marché du travail des personnes titulaires d'une AEC

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie mène, depuis 2007, des enquêtes *Relance* (recensements) auprès de toutes les personnes titulaires d'une attestation d'études collégiales (AEC). Cette fiche présente les données relatives à ces enquêtes.

À la suite de l'obtention d'une AEC<sup>1</sup>, la proportion des personnes diplômées qui occupaient un emploi au 31 mars 2012 était de 78,6%. En 2012, la proportion des hommes en emploi était de 77,1%, alors que celle des femmes atteignait 79,9%, pour un écart de 2,8 points de pourcentage.

Au 31 mars 2012, 87,1% des titulaires d'une AEC de la promotion de 2010-2011 faisaient partie de la population active (personnes en emploi ou à la recherche d'un emploi). Ce taux était inférieur à celui de 88,1% observé en 2011 pour la promotion de 2009-2010. Le taux de chômage des titulaires d'une AEC est passé de 12,0% en 2010 à 10,2% en 2011, puis à 9,7% en 2012. Pour 2012, les taux de chômage étaient de 7,4% chez les femmes (8,5% en 2011) et de 12,3% (12,1% en 2011) chez les hommes.

Après l'obtention de leur attestation d'études collégiales, 8,6% des personnes titulaires d'une AEC poursuivaient des études au 31 mars 2012. Parmi toutes les personnes diplômées interrogées, 9,2% des hommes et 8,0% des femmes étaient considérés comme aux études. En 2011, les proportions correspondantes étaient de 8,9% chez les hommes et de 6,2% chez les femmes.

Par ailleurs, seulement 26,4% des personnes qui poursuivaient des études au 31 mars 2012 le faisaient parce qu'elles n'avaient pas trouvé d'emploi. La proportion correspondante était de 30,4% en 2011.

Au 31 mars 2012, la proportion des personnes qui occupaient un emploi à temps partiel à défaut d'en avoir un à temps plein était de 41,5%, comparativement à 38,1% en 2011.

En 2012, 86,3% des titulaires d'une AEC en emploi travaillaient à temps plein (30 heures ou plus par semaine). Les travailleurs occupaient plus souvent des emplois à temps plein (90,0%) que les travailleuses (83,2%). Depuis 2008, la proportion des femmes qui travaillaient à temps plein s'est située entre 81,0 et 83,8%, tandis que, chez les hommes, la proportion a fluctué entre 88,8 et 91,6%. Parmi les personnes diplômées qui travaillaient à temps plein en 2012, 84,3% avaient un emploi permanent, c'est-à-dire un emploi à durée indéterminée.

Les titulaires d'une AEC travaillant à temps plein avaient un emploi lié à leurs études dans une proportion de 75,2% en 2011 et de 74,6% en 2012. La proportion correspondante chez les hommes est passée de 71,0% en 2011 à 69,5% en 2012, tandis que, chez les femmes, elle est demeurée la même, soit 79,2%.

Au 31 mars 2012, le salaire hebdomadaire brut moyen des titulaires d'une AEC avait connu une augmentation de 0,6% par rapport à celui de l'année précédente, passant de 723\$ en 2011 à 727\$ en 2012.

Le taux de chômage des titulaires d'une AEC, qui était de 12,0% en 2010, s'établit à 9,7% en 2012, soit une baisse de 2,3 points de pourcentage.

1. Les établissements d'enseignement collégial offrent des programmes d'études conduisant à des diplômes d'études collégiales (DEC) et à des attestations d'études collégiales (AEC). Les programmes d'études conduisant à des AEC sont des programmes d'établissement sanctionnés par les établissements qui les offrent, alors que la sanction des programmes d'études conduisant à des DEC relève du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Le cadre réglementaire sur le régime des études collégiales (*Règlement sur le régime des études collégiales*, ou RRÉC) confère aux collèges la pleine responsabilité de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes d'études conduisant à des AEC. Ces programmes d'études doivent répondre aux besoins de formation de courte durée exprimés par les entreprises de tous les secteurs d'activité économique. La souplesse que confère le RRÉC aux établissements dans l'élaboration des programmes d'études conduisant à des AEC permet une réponse rapide aux besoins de formation du marché du travail dans un contexte d'adéquation formation-emploi. Ces formations peuvent être données à temps plein ou à temps partiel.

Tableau 6.5

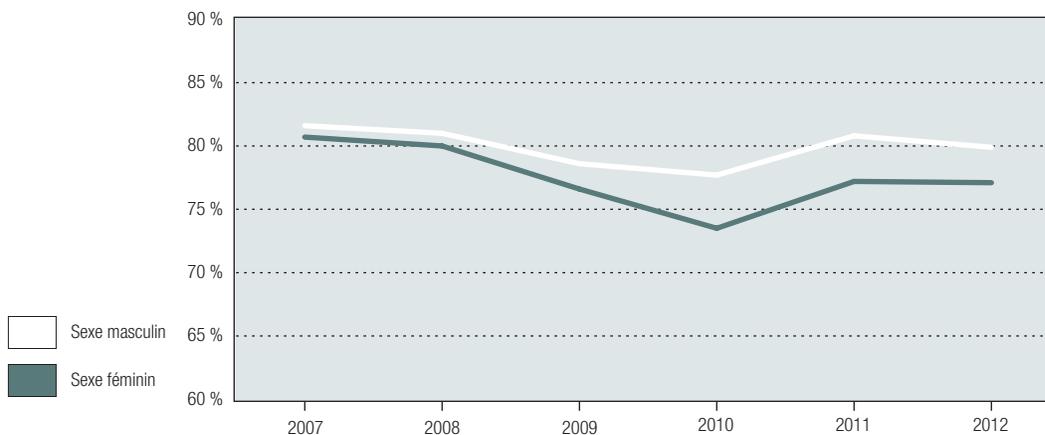
**Proportion des personnes titulaires d'une AEC selon leur situation au 31 mars suivant la fin de leurs études (en %)**

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Titulaires d'une attestation d'études collégiales (AEC)</b>					
En emploi	80,6	77,8	75,7	79,1	78,6
À la recherche d'un emploi	6,6	8,7	10,3	9,0	8,5
Aux études	7,7	8,0	9,2	7,5	8,6
Inactifs	5,1	5,5	4,8	4,4	4,4
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Taux de chômage	7,6	10,1	12,0	10,2	9,7

Sources : Les enquêtes *Relance* de la Direction des politiques en enseignement supérieur du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Graphique 6.5

**Proportion de titulaires d'une AEC en emploi, selon le sexe, au 31 mars de l'année suivant la fin de leurs études (en %)**



## 6.6 L'intégration au marché du travail des personnes titulaires d'un DEC de la formation technique

Environ dix mois après l'obtention de leur diplôme d'études collégiales (DEC) de la formation technique, soit le 31 mars 2012, 63,5% des personnes diplômées occupaient un emploi. Plus précisément, la proportion des hommes en emploi était de 57,3%, alors que celle des femmes en emploi atteignait 67,2%, pour un écart de 9,9 points de pourcentage.

Au 31 mars 2012, 66,0% des titulaires d'un DEC de la formation technique de la promotion de 2010-2011 faisaient partie de la population active (personnes en emploi ou à la recherche d'un emploi). En 2011, ce taux était de 68,3% pour la promotion de 2009-2010. Par ailleurs, le taux de chômage des titulaires d'un DEC de la formation technique demeure faible. En effet, il est passé de 3,4% en 2011 à 3,7% en 2012. En 2012, le taux de chômage était de 2,9% chez les femmes et de 5,3% chez les hommes.

Dix mois après l'obtention de leur diplôme, soit au 31 mars 2012, 32,0% des personnes diplômées de la formation technique (DEC) poursuivaient des études. Cette proportion contraste vivement avec la proportion de 19,6% relevée douze ans plus tôt dans *La Relance au collégial en formation technique 2000*. Entre 1995 et 2011, la proportion de diplômés poursuivant leurs études est progressivement passée de 17,2% à 32,0%, ce qui constitue un sommet<sup>1</sup>. Parmi toutes les personnes diplômées interrogées en 2012, 37,9% des hommes et 28,5% des femmes étaient aux études. En 2011, les proportions correspondantes étaient de 35,6% chez les hommes et de 26,5% chez les femmes.

Par ailleurs, seulement 5,8% des personnes qui poursuivaient des études au 31 mars 2012 le faisaient parce qu'elles n'avaient pas trouvé d'emploi. Les proportions correspondantes étaient de 7,0% en 2010 et de 5,9% en 2011.

Parmi l'ensemble des personnes diplômées aux études au 31 mars 2012, 89,7% faisaient des études dans un domaine en lien avec leur DEC de la formation technique, en comparaison de 86,7% en 2011, soit un écart de 3 points de pourcentage. À la même date, les études poursuivies par les titulaires d'un DEC de la formation technique étaient en grande majorité universitaires, soit dans 84,3% des cas. Parmi ces personnes qui étudiaient à l'université, 91,6% étaient inscrites dans un domaine en relation avec le diplôme obtenu en 2010-2011.

Au 31 mars 2012, la proportion de personnes qui occupaient un emploi à temps partiel à défaut d'en avoir un à temps plein était de 32,0%, comparativement à 32,8% en 2011.

En 2012, 84,7% des titulaires d'un DEC de la formation technique en emploi travaillaient à temps plein (30 heures ou plus par semaine). Cependant, comme c'était le cas dans les années antérieures, les travailleurs occupaient plus souvent des emplois à temps plein (89,5%) que les travailleuses (82,2%). Parmi les personnes diplômées qui travaillaient à temps plein en 2012, 80,4% avaient un emploi permanent, c'est-à-dire un emploi à durée indéterminée.

Les titulaires d'un DEC de la formation technique ayant un emploi à temps plein occupaient un emploi lié à leurs études dans une proportion de 83,4% en 2012. La proportion correspondante chez les hommes était de 77,7%, comparativement à 86,4% chez les femmes.

Au 31 mars 2012, le salaire hebdomadaire brut moyen des titulaires d'un DEC de la formation technique a connu une augmentation de 1,9% par rapport à celui de l'année précédente, passant de 686\$ en 2011 à 699\$ en 2012.

En 2012, le taux de chômage des titulaires d'un DEC de la formation technique était de 2,9% chez les femmes et de 5,3% chez les hommes.

1. Voir les *Indicateurs de l'éducation*, éditions de 1999 à 2012.

Tableau 6.6

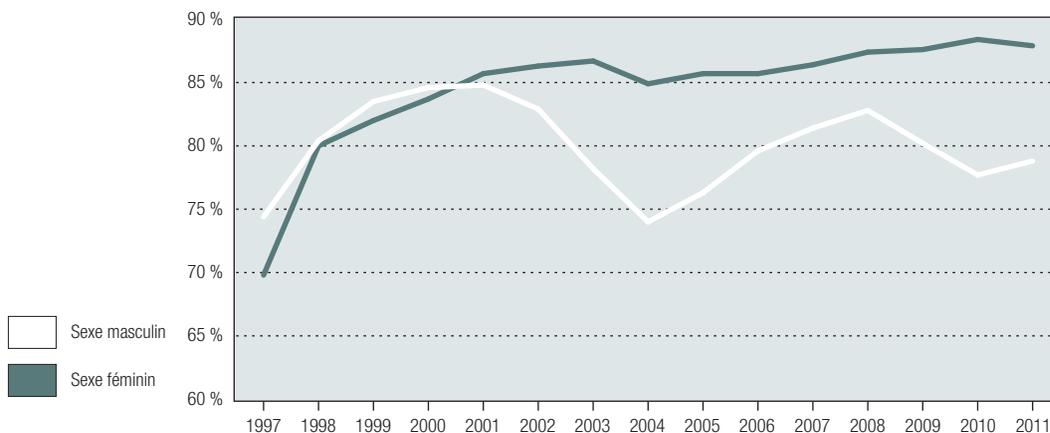
**Proportion des personnes titulaires d'un DEC de la formation technique selon leur situation au 31 mars suivant la fin de leurs études (en %)**

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Titulaires d'un diplôme d'études collégiales (DEC)</b>					
En emploi	68,2	64,8	65,7	66,0	63,5
À la recherche d'un emploi	2,6	3,0	2,7	2,3	2,5
Aux études	26,8	29,8	29,3	30,0	32,0
Inactifs	2,3	2,5	2,3	1,7	2,0
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Taux de chômage	3,6	4,4	3,9	3,4	3,7

Sources : Les enquêtes annuelles *La Relance au collégial en formation technique* de la Direction des politiques en enseignement supérieur du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Graphique 6.6

**Proportion d'emplois liés à la formation chez les titulaires d'un DEC de la formation technique travaillant à temps plein, selon le sexe, au 31 mars de l'année suivant la fin de leurs études (en %)**



## 6.7 L'intégration au marché du travail des personnes titulaires d'un doctorat

**A**u cours de la semaine du 15 au 21 janvier 2012, soit environ vingt mois après l'obtention de leur diplôme, les personnes titulaires d'un doctorat de la promotion 2010 se répartissaient de la manière suivante : 77,6 % étaient en emploi, 11,6 % en stage postdoctoral, 4,6 % à la recherche d'un emploi, 4,6 % aux études et 1,7 % inactives.

La proportion des personnes titulaires d'un doctorat en emploi à temps plein ou à temps partiel se situait à 77,6 %. Cette proportion était plus élevée chez les femmes (78,7 %) que chez les hommes (76,4 %). Les résultats sont très contrastés si l'on fait une analyse selon les domaines d'études des personnes diplômées. En janvier 2012, la part des personnes en emploi la plus élevée se trouvait en sciences de l'éducation (90,9 %). Suivaient les domaines des sciences humaines (88,9 %) et des sciences de l'administration (86,2 %). La proportion de personnes en emploi se situe nettement en dessous de la moyenne chez les personnes diplômées en arts (61,1 %).

L'analyse du taux d'activité, qui représente la proportion de personnes actives (les personnes occupant un emploi et celles qui en cherchent un) parmi le total des personnes diplômées, montre qu'en 2012, une importante majorité des docteurs se trouvaient sur le marché de l'emploi (82,2 %). Cette proportion est plus élevée que celle observée en 2010 (73,8 %), environ vingt mois après l'obtention du diplôme. Il apparaît en outre qu'en 2012, les femmes titulaires d'un doctorat étaient présentes sur le marché du travail à 82,3 %, une proportion comparable à celle de leurs homologues masculins (82,0 %).

Par ailleurs, le taux de chômage, défini comme le rapport entre les personnes à la recherche d'un emploi et celles composant la population active, s'élevait chez les docteurs de la promotion 2010 à 5,5 % en janvier 2012. Ce taux était légèrement inférieur à celui des docteurs de la promotion de 2008 en janvier 2010 (5,2 %). L'écart entre les taux de chômage chez les hommes et chez les femmes est passé de 3,9 à 2,4 points de pourcentage respectivement en 2010 et 2012.

La part des personnes titulaires d'un doctorat qui, environ vingt mois après l'obtention de leur diplôme, exerçaient une activité professionnelle exigeant un doctorat est passée à 56 % en 2012; elle était de 54 % en 2010. Parmi tous les domaines d'études, l'adéquation entre l'emploi occupé et le niveau de formation est plus étroite en sciences de l'administration, où plus de 8 personnes titulaires d'un doctorat sur 10 occupent un poste adapté à leur niveau d'études.

Parmi les titulaires d'un doctorat ayant un emploi, 86,1 % travaillaient à temps plein. Cette proportion reste presque inchangée par rapport à celle observée en 2010. Parmi ces personnes en emploi à temps plein, 93,0 % exercent une profession liée à leurs études en 2012, une proportion légèrement supérieure à celle observée en 2010 (91,7 %).

Les titulaires d'un doctorat qui exerçaient un emploi à temps plein ont perçu en 2012 un salaire hebdomadaire brut moyen s'élevant à 1 251 \$. Par ailleurs, l'écart salarial en 2012 n'était pas significatif entre les femmes titulaires d'un doctorat et leurs homologues masculins. Les femmes touchaient en effet 1 249 \$, alors que le salaire hebdomadaire brut moyen des hommes était de 1 253 \$. Le même constat était fait en 2010, avec 1 271 \$ pour les femmes et 1 294 \$ pour les hommes.

Les personnes titulaires d'un doctorat étaient en emploi dans une proportion de 77,6 %, environ vingt mois après l'obtention de leur diplôme. Une proportion plus élevée de femmes (78,7 %) que d'hommes (76,4 %) avaient un emploi.

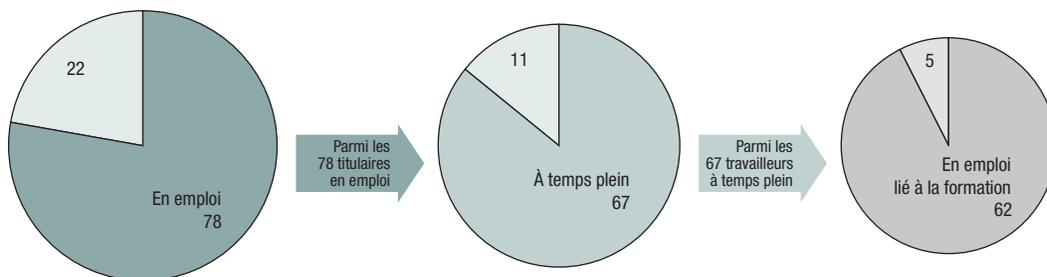
Tableau 6.7

**Proportion des personnes titulaires d'un doctorat, selon leur situation au mois de janvier, environ vingt mois après la fin de leurs études (en %)**

	2010	2012
<b>Titulaires d'un doctorat</b>		
En emploi	70,0	77,6
Stagiaires postdoctoraux	16,9	11,6
À la recherche d'un emploi	3,8	4,6
Aux études	4,9	4,6
Inactifs	4,4	1,7
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Taux de chômage	5,2	5,5

Sources : Les enquêtes *La Relance à l'université* du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Graphique 6.7  
**Situation d'emploi chez 100 titulaires d'un doctorat, en janvier 2012**





# Annexe statistique

Tableau 1 Effectif scolaire à temps plein et à temps partiel, selon l'ordre d'enseignement et le secteur, de 2002-2003 à 2011-2012	137
Tableau 2 Effectif scolaire à temps plein et à temps partiel, selon la catégorie d'organisme, la langue d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le secteur, en 2011-2012	138
Tableau 3 Effectif de la formation professionnelle au secondaire et de la formation technique au collégial, de 2002-2003 à 2011-2012	139
Tableau 4 Personnel des commissions scolaires et des cégeps calculé selon l'équivalence au temps plein et selon la catégorie d'emploi, de 2003-2004 à 2011-2012	140
Tableau 5 Nombre de diplômes décernés, selon l'ordre d'enseignement et le type de formation ou le type de sanction, de 2002 à 2011	141
Tableau 6 Taux de scolarisation selon l'âge, le sexe, l'ordre d'enseignement et le régime d'études, en 2010-2011 (en %)	142



Tableau 1

**Effectif scolaire à temps plein et à temps partiel, selon l'ordre d'enseignement et le secteur, de 2002-2003 à 2011-2012<sup>P</sup>**

	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012 <sup>P</sup>
Éducation préscolaire (maternelle 4 ans)	15 240	14 701	15 000	14 811	14 642	14 990	15 123	15 958	16 910	17 950
Éducation préscolaire (maternelle 5 ans)	80 972	76 839	74 807	74 127	73 984	73 970	74 417	75 457	77 368	81 533
Primaire (secteur des jeunes)	564 555	549 078	529 865	510 340	492 624	478 533	467 665	463 212	462 753	465 943
Secondaire (secteur des jeunes)	455 438	467 541	480 263	488 992	491 802	485 005	472 747	459 294	445 975	432 178
Primaire et secondaire (secteur des adultes)	247 459	254 919	258 547	257 145	261 019	267 465	288 610	308 804	310 262	306 574
Collégial <sup>1</sup>	200 793	195 818	193 539	189 400	191 713	198 690	205 818	213 956	218 097	220 132
Enseignement ordinaire	163 084	160 970	159 964	159 349	162 288	169 475	174 903	180 440	184 195	186 827
Formation continue	37 709	34 848	33 575	30 051	29 425	29 215	30 915	33 516	33 902	33 305
Université <sup>1,2</sup>	249 175	258 323	261 676	264 242	265 085	266 195	267 296	275 493	285 596	292 710
Premier cycle	195 131	201 128	202 070	203 312	203 209	203 622	203 836	209 102	216 375	221 262
Deuxième cycle	44 591	46 735	48 197	48 740	49 217	49 436	49 938	52 378	54 614	56 317
Troisième cycle	9 453	10 460	11 409	12 190	12 659	13 137	13 522	14 013	14 607	15 131
<b>Total</b>	<b>1 813 632</b>	<b>1 817 219</b>	<b>1 813 697</b>	<b>1 799 057</b>	<b>1 790 869</b>	<b>1 784 848</b>	<b>1 791 676</b>	<b>1 812 174</b>	<b>1 816 961</b>	<b>1 817 020</b>

Sources : MELS, DSID, Portail informationnel, système Charlemagne, données au 2013-01-25;

MELS, DSID, Portail informationnel, système Socrate, données au 2013-02-23;

MELS, DSID, Portail informationnel, système GDEU, données au 2013-05-22.

P. Données provisoires.

1. Trimestre d'automne.

2. Les données incluent les médecins résidents, mais elles excluent les auditeurs et auditrices, les stagiaires postdoctoraux et les étudiants et étudiantes en situation d'accueil.

Tableau 2

**Effectif scolaire à temps plein et à temps partiel, selon la catégorie d'organisme, la langue d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le secteur, en 2011-2012<sup>P</sup>**

	Éducation préscolaire		Primaire (Jeunes)	Secondaire (Jeunes)	Primaire et secondaire (Adultes)	Collégial <sup>1</sup>		Université <sup>1,2</sup>	Total
	Maternelle 4 ans	Maternelle 5 ans				Ordinaire	Formation continue		
<b>Commissions scolaires</b>	<b>17 784</b>	<b>75 929</b>	<b>432 086</b>	<b>343 633</b>	<b>299 854</b>				<b>1 169 286</b>
Français	16 686	68 578	387 484	302 122	269 412				1 044 282
Anglais	794	6 844	42 500	40 082	30 145				120 365
Langues autochtones	304	507	2 102	1 429	297				4 639
<b>Établissements privés</b>	<b>27</b>	<b>5 416</b>	<b>32 835</b>	<b>87 559</b>	<b>5 987</b>	<b>13 864</b>	<b>7 113</b>		<b>152 801</b>
Français	9	4 472	26 835	79 752	5 297	10 011	5 888		132 264
Anglais	18	944	6 000	7 807	690	3 853	1 225		20 537
<b>Établissements publics hors réseau</b>	<b>139</b>	<b>188</b>	<b>1 022</b>	<b>986</b>	<b>717</b>	<b>1 681</b>	<b>220</b>		<b>4 953</b>
Français	139	149	911	897	717	1 578	220		4 611
Anglais		12	88	89		103			292
Langues autochtones		27	23						50
<b>Cégeps et antennes</b>						<b>171 282</b>	<b>25 972</b>		<b>197 254</b>
Français						144 168	20 389		164 557
Anglais						27 114	5 583		32 697
<b>Universités et constituantes</b>								<b>292 710</b>	<b>292 710</b>
Français								218 186	218 186
Anglais								74 524	74 524
<b>Total</b>	<b>17 950</b>	<b>81 533</b>	<b>465 943</b>	<b>432 178</b>	<b>306 574</b>	<b>186 827</b>	<b>33 305</b>	<b>292 710</b>	<b>1 817 020</b>
Français	16 834	73 199	415 230	382 771	275 435 <sup>3</sup>	155 757	26 497	218 186	1 563 909
Anglais	812	7 800	48 588	47 978	30 842 <sup>4</sup>	31 070	6 808	74 524	248 422
Langues autochtones	304	534	2 125	1 429	297				4 689

Sources : MELS, DSID, Portail informationnel, système Charlemagne, données au 2013-01-25;

MELS, DSID, Portail informationnel, système Socrate, données au 2013-02-23;

MELS, DSID, Portail informationnel, système GDEU, données au 2013-05-22.

P. Données provisoires.

1. Trimestre d'automne.

2. Les données incluent les médecins résidents, mais elles excluent les auditeurs et auditrices, les stagiaires postdoctoraux et les étudiants et étudiantes en situation d'accueil.

3. Le total inclut 9 personnes dont la catégorie d'organisme est indéterminé.

4. Le total inclut 7 personnes dont la catégorie d'organisme est indéterminé.

Tableau 3

### Effectif de la formation professionnelle au secondaire et de la formation technique au collégial, de 2002-2003 à 2011-2012<sup>P</sup>

	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012 <sup>P</sup>
<b>ENSEIGNEMENT SECONDAIRE</b>	<b>100 649</b>	<b>104 302</b>	<b>108 404</b>	<b>106 460</b>	<b>105 736</b>	<b>108 828</b>	<b>112 189</b>	<b>118 073</b>	<b>120 206</b>	<b>122 576</b>
Jeunes ou moins de 20 ans chez les adultes	24 919	25 555	26 226	26 248	27 514	29 048	29 395	30 134	28 960	29 170
Adultes de 20 ans ou plus	75 730	78 747	82 178	80 212	78 222	79 780	82 794	87 939	91 246	93 406
<b>Filières ordinaires (DEP, ASP et AFP)</b>	<b>80 229</b>	<b>84 476</b>	<b>90 232</b>	<b>92 415</b>	<b>92 211</b>	<b>94 565</b>	<b>97 909</b>	<b>106 118</b>	<b>108 833</b>	<b>110 192</b>
Jeunes ou moins de 20 ans chez les adultes	23 244	23 836	24 550	24 731	26 025	27 113	27 500	28 381	27 376	27 577
Adultes de 20 ans ou plus	56 985	60 640	65 682	67 684	66 186	67 452	70 409	77 737	81 457	82 615
<b>Autres programmes</b>	<b>20 420</b>	<b>19 826</b>	<b>18 172</b>	<b>14 045</b>	<b>13 525</b>	<b>14 263</b>	<b>14 280</b>	<b>11 955</b>	<b>11 373</b>	<b>12 384</b>
Jeunes ou moins de 20 ans chez les adultes	1 675	1 719	1 676	1 517	1 489	1 935	1 895	1 753	1 584	1 593
Adultes de 20 ans ou plus	18 745	18 107	16 496	12 528	12 036	12 328	12 385	10 202	9 789	10 791
<b>ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL<sup>1</sup></b>	<b>111 039</b>	<b>105 928</b>	<b>102 986</b>	<b>99 417</b>	<b>98 397</b>	<b>99 588</b>	<b>102 650</b>	<b>107 858</b>	<b>110 450</b>	<b>111 637</b>
Diplôme d'études collégiales (DEC en formation technique)	84 692	81 569	80 075	78 218	77 014	78 334	80 112	83 281	87 083	90 012
Attestation d'études collégiales (AEC)	26 347	24 359	22 911	21 199	21 383	21 254	22 538	24 577	23 367	21 625

Sources : MELS, DSID, Portail informationnel, système Charlemagne, données au 2013-01-25;

MELS, DSID, Portail informationnel, système Socrate, données au 2013-02-23;

P. Données provisoires.

DEP : diplôme d'études professionnelles; ASP : attestation de spécialisation professionnelle; AFP : attestation de formation professionnelle.

Les personnes inscrites à plus d'un programme la même année n'ont été comptées qu'une seule fois.

1. Trimestre d'automne.

Tableau 4

**Personnel des commissions scolaires et des cégeps calculé selon l'équivalence au temps plein et selon la catégorie d'emploi<sup>1</sup>, de 2003-2004 à 2011-2012**

	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
<b>Commissions scolaires</b>	<b>116 203</b>	<b>115 206</b>	<b>114 552</b>	<b>118 204</b>	<b>118 890</b>	<b>119 847</b>	<b>120 904</b>	<b>122 365</b>	<b>123 969</b>
<b>Secteurs des jeunes et des adultes</b>									
Personnel enseignant	72 606	71 596	71 136	73 684	73 389	73 017	73 086	73 545	74 174
Personnel cadre	1 143	1 166	1 154	1 207	1 241	1 287	1 321	1 350	1 346
Directrices et directeurs d'école	3 807	3 796	3 681	3 722	3 727	3 743	3 752	3 773	3 788
Personnel de gérance	730	735	745	770	782	812	865	898	882
Personnel professionnel	4 926	4 992	5 111	5 275	5 484	5 859	6 083	6 296	6 490
Personnel de soutien	32 991	32 921	32 725	33 546	34 267	35 129	35 797	36 503	37 289
<b>Cégeps</b>	<b>20 609</b>	<b>20 319</b>	<b>20 093</b>	<b>20 521</b>	<b>21 127</b>	<b>22 097</b>	<b>22 872</b>	<b>23 130</b>	<b>23 280</b>
<b>Enseignement ordinaire et éducation des adultes</b>									
Personnel enseignant	13 214	13 005	12 817	13 151	13 502	14 045	14 517	14 658	14 784
Personnel cadre	724	729	718	719	748	792	819	827	837
Personnel de gérance	225	217	216	227	239	248	267	265	266
Personnel professionnel	1 185	1 178	1 220	1 249	1 326	1 460	1 571	1 620	1 642
Personnel de soutien	5 261	5 190	5 122	5 175	5 312	5 552	5 698	5 760	5 751

Sources : MELS, DSID, système PERCOS, septembre 2013;

MELS, Système d'information sur le personnel des organismes collégiaux (SPOC-RFA), printemps 2013.

1. Toutes les activités du personnel au cours de l'année scolaire sont comptées dans le calcul de l'équivalence au temps plein selon la catégorie d'emploi.

Tableau 5

### Nombre de diplômes décernés, selon l'ordre d'enseignement et le type de formation ou le type de sanction, de 2002 à 2011

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Secondaire<sup>1</sup></b>	<b>102 092</b>	<b>101 002</b>	<b>104 402</b>	<b>106 561</b>	<b>110 651</b>	<b>115 777</b>	<b>117 517</b>	<b>121 098</b>	<b>127 610</b>	<b>128 120</b>
Formation générale	69 057	67 092	68 984	69 504	71 740	75 901	77 349	78 889	80 862	79 394
Formation professionnelle	33 035	33 910	35 418	37 057	38 911	39 876	40 168	42 209	46 748	48 726
<b>Collégial</b>	<b>54 108</b>	<b>53 993</b>	<b>54 126</b>	<b>53 901</b>	<b>52 860</b>	<b>53 446</b>	<b>54 405</b>	<b>57 255</b>	<b>60 156</b>	<b>57 080</b>
DEC (formation préuniversitaire)	23 319	23 475	23 472	23 601	23 817	24 309	24 976	26 322	27 422	26 737
DEC (formation technique)	18 778	18 216	18 126	17 483	17 107	16 713	16 448	16 627	17 387	17 933
DEC sans mention	1	6					112	293	595	833
AEC, MFT et CEC <sup>2</sup>	12 010	12 296	12 528	12 817	11 936	12 424	12 869	14 013	14 752	11 577
<b>Université<sup>3</sup></b>	<b>54 459</b>	<b>58 854</b>	<b>62 360</b>	<b>64 365</b>	<b>64 206</b>	<b>65 439</b>	<b>68 354</b>	<b>68 165</b>	<b>69 627</b>	<b>71 884</b>
Baccalauréat	28 897	29 818	31 554	32 117	32 988	33 438	34 035	34 000	34 166	34 656
Maîtrise	7 946	9 003	9 516	10 001	9 925	9 974	10 325	10 168	10 620	10 973
Doctorat	1 036	1 134	1 217	1 278	1 256	1 427	1 616	1 692	1 641	1 851
Certificat et diplôme	16 139	17 839	18 931	19 580	18 674	18 846	18 431	18 105	18 627	19 500
Attestation et microprogramme	441	1 060	1 142	1 389	1 363	1 754	3 947	4 200	4 573	4 904

Sources : MELS, DSID, Portail informationnel, système Charlemagne, données au 2013-02-09;

MELS, DSID, Portail informationnel, système Socrate, données au 2013-02-23;

MELS, DSID, Portail informationnel, système GDEU, données au 2013-05-22.

DEC : diplôme d'études collégiales; AEC : attestation d'études collégiales; MFT : module de formation technique; CEC : certificat d'études collégiales.

1. Années scolaires 2001-2002 à 2010-2011.

2. Depuis 1994, il n'y a plus de nouvelles admissions aux programmes qui mènent au CEC.

La déclaration des attestations d'études collégiales (AEC) est exigée par le Ministère depuis 2001.

3. Sont exclus les diplômes décernés par le Collège militaire royal de Saint-Jean ainsi que les diplômes délivrés aux médecins résidents.

Tableau 6

### Taux de scolarisation<sup>1</sup> selon l'âge, le sexe, l'ordre d'enseignement et le régime d'études, en 2010-2011 (en %)

	Éducation préscolaire et enseignement primaire	Secondaire		Collégial		Universitaire		Total		
		Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel	Tous les régimes
<b>4 ans</b>										
Sexe masculin	21,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	21,6	0,0	21,6
Sexe féminin	21,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	21,7	0,0	21,7
Total	21,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	21,6	0,0	21,6
<b>5 ans</b>										
Sexe masculin	98,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	98,1	0,0	98,1
Sexe féminin	99,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	99,2	0,0	99,2
Total	98,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	98,6	0,0	98,6
<b>15 ans</b>										
Sexe masculin	0,0	94,6	0,3	0,1	0,0	0,0	0,0	94,7	0,4	95,0
Sexe féminin	0,0	96,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	96,3	0,2	96,5
Total	0,0	95,4	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	95,5	0,3	95,7
<b>16 ans</b>										
Sexe masculin	0,3	87,6	4,1	1,2	0,1	0,0	0,0	89,0	4,2	94,6
Sexe féminin	0,2	91,1	2,7	2,1	0,0	0,1	0,0	93,4	2,8	97,5
Total	0,2	89,3	3,4	1,7	0,1	0,0	0,0	91,2	3,5	96,0
<b>17 ans</b>										
Sexe masculin	0,3	32,7	12,0	39,2	0,6	0,8	0,1	73,0	12,7	89,6
Sexe féminin	0,2	22,8	8,9	56,8	0,5	1,1	0,1	80,9	9,5	93,8
Total	0,3	27,9	10,5	47,8	0,5	1,0	0,1	76,8	11,2	91,7
<b>18 ans</b>										
Sexe masculin	0,4	20,6	10,6	37,8	1,0	3,9	0,2	62,7	11,9	79,0
Sexe féminin	0,3	14,4	8,3	55,5	1,0	5,7	0,2	75,8	9,6	89,3
Total	0,3	17,6	9,5	46,5	1,0	4,8	0,2	69,1	10,8	84,0
<b>19 ans</b>										
Sexe masculin	0,3	14,9	7,7	24,6	1,9	12,7	0,5	52,4	10,2	66,3
Sexe féminin	0,2	10,9	5,8	34,7	2,1	21,2	0,6	66,9	8,5	78,8
Total	0,3	12,9	6,8	29,5	2,0	16,9	0,5	59,5	9,4	72,4

1. Les taux de scolarisation sont calculés en divisant l'effectif scolaire d'un âge donné au 30 septembre 2010 par la population du même âge à la même date. Les taux à 4 ans et à 5 ans diffèrent des résultats de la fiche 2.2 (voir les notes de la fiche à ce sujet).

Tableau 6 (suite)

**Taux de scolarisation<sup>1</sup> selon l'âge, le sexe, l'ordre d'enseignement et le régime d'études, en 2010-2011 (en %)**

	Éducation préscolaire et enseignement primaire	Secondaire		Collégial		Universitaire		Total		
		Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel	Tous les régimes
<b>20 à 24 ans</b>										
Sexe masculin	0,2	7,9	4,6	7,3	1,4	17,5	3,2	32,8	9,2	44,4
Sexe féminin	0,2	6,7	3,6	10,0	1,5	25,1	4,7	41,9	9,9	54,1
Total	0,2	7,3	4,1	8,6	1,5	21,2	3,9	37,3	9,6	49,2
<b>25 à 29 ans</b>										
Sexe masculin	0,2	3,4	2,4	1,4	0,4	5,5	3,3	10,4	6,2	17,9
Sexe féminin	0,4	3,5	2,1	2,3	0,7	5,9	5,7	11,9	8,6	21,7
Total	0,3	3,4	2,2	1,8	0,5	5,7	4,5	11,1	7,4	19,8
<b>30 à 39 ans</b>										
Sexe masculin	0,4	2,2	1,6	0,7	0,3	1,7	2,3	4,8	4,3	10,0
Sexe féminin	0,4	2,7	1,6	1,1	0,5	1,7	3,8	5,8	6,0	12,7
Total	0,4	2,4	1,6	0,9	0,4	1,7	3,0	5,3	5,1	11,3
<b>40 à 49 ans</b>										
Sexe masculin	0,2	1,1	0,9	0,3	0,2	0,4	1,0	1,9	2,2	4,5
Sexe féminin	0,2	1,5	1,1	0,4	0,3	0,4	1,8	2,4	3,2	6,1
Total	0,2	1,3	1,0	0,4	0,2	0,4	1,4	2,2	2,7	5,3
<b>50 à 59 ans</b>										
Sexe masculin	0,1	0,5	0,6	0,1	0,1	0,1	0,4	0,7	1,1	2,0
Sexe féminin	0,1	0,6	0,9	0,1	0,1	0,1	0,6	0,8	1,7	2,7
Total	0,1	0,5	0,7	0,1	0,1	0,1	0,5	0,8	1,4	2,3
<b>60 ans et plus</b>										
Sexe masculin	0,0	0,1	0,4	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,5	0,7
Sexe féminin	0,1	0,1	0,9	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	1,1	1,2
Total	0,1	0,1	0,7	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,9	1,0

1. Les taux de scolarisation sont calculés en divisant l'effectif scolaire d'un âge donné au 30 septembre 2010 par la population du même âge à la même date. Les taux à 4 ans et à 5 ans diffèrent des résultats de la fiche 2.2 (voir les notes de la fiche à ce sujet).



---

# Définition de concepts

## 1. Taux de scolarisation

Le taux de scolarisation pour un niveau donné d'éducation ou un groupe d'âge précis est la proportion de personnes qui fréquentent le système scolaire par rapport à la population du même âge.

Les taux de scolarisation sont calculés en divisant l'effectif scolaire d'un âge donné par la population du même âge, à la même date.

Ce taux est présenté en annexe (tableau 6) des *Indicateurs de l'éducation*.

## 2. Espérance de scolarisation

L'espérance de scolarisation est le nombre d'années qu'une personne peut s'attendre à passer dans le système scolaire. En d'autres termes, c'est le temps de scolarisation qu'un enfant qui entreprend le primaire peut espérer.

On calcule l'espérance de scolarisation en faisant la somme des taux de scolarisation par âge, où le numérateur est exprimé en équivalent temps plein (ETP). L'indicateur porte sur tous les ordres d'enseignement et ne comprend pas le préscolaire.

Cet indicateur est rapporté à la fiche 2.1 des *Indicateurs de l'éducation*.

## 3. Taux d'accès

Le taux d'accès mesure la probabilité d'accéder aux études. C'est la proportion de la population qui accède à un type de formation ou à un ordre d'enseignement. Pour calculer un taux d'accès donné, on établit d'abord le rapport entre les nouvelles inscriptions aux études à différents âges et la population à ces mêmes âges (au 30 septembre). On obtient ainsi des taux d'accès selon l'âge, qui sont ensuite regroupés par sommation pour obtenir la proportion d'une génération qui entreprend des études menant au diplôme visé.

À l'université, on ne retient que les programmes conduisant au baccalauréat, à la maîtrise et au doctorat. Les études menant à un certificat, les autres programmes courts et les études libres sont exclus.

On trouve le taux d'accès aux fiches 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.7 et 2.9 des *Indicateurs de l'éducation*.

## 4. Taux d'obtention d'un diplôme

Le taux d'obtention d'un diplôme est la proportion de la population qui obtient un premier diplôme d'un ordre d'enseignement, pour une année donnée. En général, on calcule le taux d'obtention d'un premier diplôme en faisant la somme des taux par âge. Le concept de premier diplôme présuppose que les élèves obtenant plus d'un diplôme ne sont comptés qu'une fois.

### *Taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires*

Les nombres de premiers diplômes, pour chaque âge, sont divisés par l'effectif correspondant de la population. En faisant la somme des taux par âge, on obtient la proportion (%) d'une génération qui possède un diplôme d'études secondaires obtenu aux secteurs des jeunes ou des adultes.

Voir la fiche 5.2 des *Indicateurs de l'éducation*.

### *Comparaison avec l'OCDE*

Pour calculer le taux d'obtention d'un diplôme du secondaire, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) utilise une méthode simple qui consiste à diviser le nombre total de diplômées et de diplômés, quel que soit leur âge, par la population ayant l'âge normal d'obtention de ce diplôme.

Pour le Québec, ce taux est obtenu en divisant le nombre de premiers diplômes décernés une année donnée par l'effectif de la population ayant l'âge théorique d'obtention du diplôme d'études secondaires au Québec, soit 17 ans.

Notons par ailleurs que la moyenne des pays de l'OCDE est une moyenne arithmétique de tous les pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles ou peuvent être estimées. De plus, le nombre de pays varie d'une année à l'autre.

Voir la fiche 5.4 des *Indicateurs de l'éducation*.

## 5. Taux de sorties sans diplôme ni qualification (décrochage annuel)

Le **taux de sorties sans diplôme ni qualification (décrochage annuel)** se définit comme la proportion des élèves sortants sans diplôme ni qualification (décrocheurs annuels) parmi l'ensemble des élèves sortants d'une année scolaire. Cet indicateur est calculé pour les sortants en formation générale des jeunes seulement.

L'ensemble des élèves sortants est constitué des décrocheurs annuels et des élèves qui ont obtenu un premier diplôme ou une première qualification reconnus par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Les élèves sortants sans diplôme ni qualification répondent aux deux critères suivants : ils n'obtiennent ni diplôme ni qualification durant l'année considérée et ne sont inscrits nulle part dans le système éducatif québécois au cours de l'année suivante.

Voir la fiche 2.6 des *Indicateurs de l'éducation*.

## 6. Taux de réussite scolaire

Le taux de réussite scolaire mesure la proportion d'individus qui, parmi les sortants, obtiennent un diplôme.

Deux approches sont couramment utilisées au Ministère pour calculer le taux de réussite scolaire : l'observation de cohortes (analyse longitudinale) et l'analyse des flux annuels de sorties. Dans le contexte des *Indicateurs de l'éducation*, l'analyse des flux est privilégiée puisque cette publication est un instrument de reddition de comptes à la population et à l'Assemblée nationale. Pour rendre compte à la population de la performance du système scolaire, il est nécessaire d'employer les résultats les plus récents : c'est ce que permet l'analyse des flux. Bien que plus facile à expliquer et à comprendre, l'approche longitudinale nécessite un temps de suivi plus long et repose sur des données anciennes ou parfois incomplètes. De plus, cette seconde approche entraînerait un problème de comparabilité à l'échelle internationale. Elle comporte toutefois des avantages, notamment illustrés dans une publication ministérielle portant sur le cheminement scolaire<sup>1</sup>.

La méthode privilégiée dans les *Indicateurs de l'éducation* consiste à analyser les flux annuels de sorties d'un effectif scolaire au lieu de suivre une cohorte d'entrants et d'entrants pendant plusieurs années. Cette méthode est applicable à chacun des ordres d'enseignement et permet une présentation des résultats en fonction de l'année de sortie. Les résultats alors obtenus sont du même ordre de grandeur que ceux fournis par l'observation de cohortes malgré les différences qui marquent les approches.

Il s'agit donc de mesurer la réussite dans un ordre ou dans un cycle d'enseignement en établissant la proportion que représentent les diplômes parmi les sorties d'études (avec ou sans diplôme).

Les fiches 3.1 à 3.8 des *Indicateurs de l'éducation* mesurent la réussite scolaire à divers ordres d'enseignement.

## 7. Réussite aux épreuves

Les fiches 4.1, 4.2 et 4.3 des *Indicateurs de l'éducation* présentent sous différents aspects les moyennes et les résultats obtenus aux épreuves uniques du secondaire de la session de juin. Deux types de données sont présentés dans ces fiches : la moyenne aux épreuves et le taux de réussite aux épreuves. C'est un complément d'information à la publication annuelle *Résultats aux épreuves uniques de juin*.

La moyenne aux épreuves est obtenue en divisant la somme des notes finales par le nombre de présences. Quant au taux de réussite aux épreuves, il est obtenu en divisant le nombre de succès par le nombre de présences.



